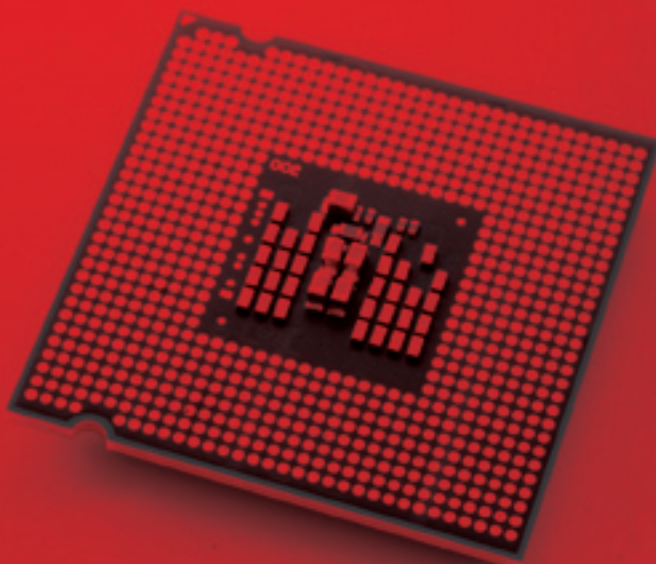


GÉNÉRA-
TION
D'IDÉES /

MÉMOIRE

SOMMET 2010



**« ILS PEUVENT, PARCE
QU'ILS CROIENT POUVOIR »**

- VIRGILE

**MOT DU COFONDATEUR ET PRÉSIDENT DE GÉNÉRATION D'IDÉES
PAUL ST-PIERRE PLAMONDON**

DE L'ESPRIT D'AVENTURE



La force de Génération d'idées et la vigueur de l'adhésion de ses membres au projet réside dans une quête, une quête périlleuse mais nécessaire qui requiert un grand esprit d'aventure. Cette quête repose sur les notions de service public et de transparence du processus décisionnel. Depuis plus d'un an, des centaines de personnes travaillent d'arrache-pied pour générer un contenu représentatif des aspirations de la relève québécoise. Comment expliquer qu'à un moment où le marketing politique triomphe au détriment du contenu et où la relève boude littéralement les instances politiques classiques, l'on retrouve autant d'engagement et d'heures de bénévolat derrière un processus comme celui du Sommet Génération d'idées? La réponse réside dans l'esprit d'aventure et dans la confiance que peuvent avoir nos participants en notre quête de l'intérêt commun.

Le document qui suit témoigne de la qualité des participants et des mentors qui étaient présents lors du premier Sommet Génération d'idées. Il témoigne aussi d'une éthique de travail, d'une rigueur et d'un sens de l'initiative. Mais surtout, il parle des ambitions d'une génération qui s'est remise à rêver à l'avenir. Le rêve et la rigueur peuvent-ils coexister? Il semble que oui.

Un des aspects fascinant de ce rapport est la coexistence paisible et désorganisée de la gauche et de la droite. Les participants au premier Sommet se sont permis d'être tantôt à droite tantôt à gauche et ce de manière imprévisible, selon ce qui leur semblait être le meilleur intérêt de la collectivité dans les circonstances d'un certain atelier. Peut-être assistons-nous véritablement à un changement de paradigme où la lutte entre diverses appartenances idéologiques s'efface au profit d'une quête de l'intérêt public. La gauche et la droite peuvent-elles vraiment coexister sous un même toit? Il semble que oui, tant que l'intention sincère de service public et le respect entre collègues qui en découlent sont au rendez-vous.

Petit train va loin, dit-on. La qualité de l'expérience du Sommet et du mémoire permettra peut-être à la relève québécoise de prendre confiance en ses moyens dans la poursuite de ses aspirations. Nul doute que plusieurs de nos mentors, qui ont été si précieux dans le processus de réflexion du premier Sommet, seront au rendez-vous.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU COFONDATEUR ET PRÉSIDENT DE GÉNÉRATION D'IDÉES	I
TABLE DES MATIÈRES	II
INTRODUCTION	6
GÉNÉRATION D'IDÉES	7
LE SOMMET GÉNÉRATION D'IDÉES 2010	7
LES COUPS DE CŒUR DE L'ÉQUIPE DE RÉDACTION	8
LES PISTES DE SOLUTIONS	10
À LA CROISÉE DES CHEMINS : CAPITALISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
RÉFORMER NOS INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES AU PLUS VITE	17
VERS UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CRÉATIF	22
LE POINT SUR NOS RICHESSES NATURELLES	27
L'ÉDUCATION : UN LEVIER POUR L'INDIVIDU ET LA COLLECTIVITÉ	33
LES MÉDIAS, UN POUVOIR À NE PAS NÉGLIGER	41
VALORISER NOTRE TERRITOIRE : VERS L'AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET LES MODES ALTERNATIFS DE TRANSPORT	46
AU CŒUR DE NOTRE IDENTITÉ : CULTURE ET BEAUTÉ AU QUÉBEC	52
SANTÉ ET EFFICACITÉ, UN RÊVE EN COULEUR ?	57
VIVRE ENSEMBLE : ENTRE DIVERSITÉ ET INCLUSION	60
HUMANISER LE MONDE DU TRAVAIL	66
FINANCES PUBLIQUES : REPREDRE LE CONTRÔLE DE NOTRE AVENIR COLLECTIF	71
CONCLUSION	76
REMERCIEMENTS	77
ANNEXE- LES SOLUTIONS DU SOMMET 2010	78

INTRODUCTION

Rêver l'avenir du Québec en mode « solutions », c'est l'ambitieuse mission que se sont donnés 400 jeunes de 20 à 35 provenant de Montréal, Québec, Saguenay, Gatineau, Rimouski ou d'ailleurs au Québec dans le cadre du premier Sommet Génération d'idées. Ces jeunes, d'appartenances politiques, sociales, économiques et culturelles différentes, ont réfléchi ensemble à des pistes de solutions pour refaire le Québec à leur image.

Qu'est-ce qui ressort de cet événement rassembleur? Des échanges fructueux, des nouvelles rencontres, des débats passionnés et passionnants, une volonté contagieuse de changer les choses. Et aussi, une centaine de pistes de solutions, certaines précises et concrètes, d'autres qui constituent d'excellents points de départ et feront l'objet de réflexions plus poussées lors d'un prochain Sommet. On y voit un désir affirmé des jeunes de prendre un virage vers le développement durable sous toutes ses formes: aménagement durable du territoire, accent sur les transports collectifs, gestion responsable des ressources, milieux de travail axés sur l'humain, éco-fiscalité, développement économique durable ...

On y dénote également une préoccupation importante quant à l'état de nos institutions démocratiques et plusieurs solutions visent à les rendre plus représentatives et proches des citoyens. Les participants

au Sommet ont démontré leur foi en la capacité de l'éducation de susciter la créativité, l'esprit critique, la curiosité culturelle, les liens intergénérationnels, la fibre entrepreneuriale, la responsabilité citoyenne et l'épanouissement des personnes. Ils ont exprimé une volonté de responsabilisation à l'égard des finances publiques et mis de l'avant plusieurs idées pour faciliter l'intégration et les échanges entre les personnes de générations, de cultures ou de parcours différents. Bref, un Québec lucide et solidaire.

Le mémoire présenté ici vise à rendre compte des échanges qui ont eu lieu lors du Sommet de novembre 2010 et des pistes de solutions qui furent proposées par les participants. Il cherche également à remettre ces pistes de solutions dans leur contexte politique, social, culturel, économique ou environnemental. Il ne reflète pas l'opinion d'une ou de quelques personnes ou organisations en particulier, mais plutôt les opinions et réflexions de centaines de jeunes qui ont tenté, par-delà leurs différences, de faire émerger des idées qui peuvent les rassembler et, ils l'espèrent, redonner à leur société le goût de rêver mieux... Mais surtout, il pose les assises du prochain grand rassemblement du Sommet Génération d'idées, qui est vraisemblablement fort prometteur. Bonne lecture !

GÉNÉRATION D'IDÉES

Génération d'idées (GEDI) est une organisation à but non lucratif, indépendante et non partisane. Sa mission est d'offrir aux Québécois âgés de 20 à 35 ans un espace propice à l'expression d'idées porteuses, à l'image de la relève, en vue de faire face aux défis à venir de notre société.

L'organisation est d'abord un incubateur d'idées valorisant l'expression des opinions divergentes et stimulant l'innovation qui jaillit de la confrontation des points de vue. Elle se présente aussi comme un porte-voix, diffusant l'effervescence créative de la relève au sein du débat public. Ainsi, elle permet de poser un regard nouveau sur les enjeux sociaux, économiques, environnementaux, politiques et culturels du Québec d'aujourd'hui et de demain. Surtout, l'organisation cherche, à travers ces échanges, à responsabiliser la relève québécoise vis-à-vis les nombreux défis qui attendent le Québec au cours des prochaines années.

Génération d'idées mise à la fois sur la mobilisation et l'activisme de la relève tout en encourageant la diversité des appartenances et le dialogue intergénérationnel. Pour mener à bien cette mission, l'organisation s'est dotée d'outils, dont un magazine et un site Internet des plus innovateurs. Depuis sa création, Génération d'idées a produit cinq publications qui allient divers points de vue relativement à des défis de société qui interpellent les jeunes Québécois. Ces magazines permettent aussi la valorisation de la relève artistique québécoise via l'utilisation de matériel photographique et d'art visuel illustrant les propos qui y sont traités. Toute l'information sur nos activités est désormais disponible à l'adresse suivante : www.generationidees.ca.

LE SOMMET GÉNÉRATION D'IDÉES 2010

C'est d'une volonté de réinvestir la place publique, de se responsabiliser, de prendre en main l'avenir de notre province et de s'assurer que les décisions prises n'hypothèquent pas notre avenir ni celui des générations futures qu'est né le projet du Sommet Génération d'idées.

Au printemps 2009, Paul St-Pierre Plamondon, 33 ans, avocat spécialisé en litige commercial et civil et co-fondateur de Génération d'idées, quitte son emploi pour faire une tournée des régions du Québec dans le but de mieux comprendre les valeurs et idées maîtresses qui guident sa génération. Ont-ils autre chose que Passe-Partout en commun et quelle sera leur contribution à l'avancement de notre société ?

Cette démarche a permis de mobiliser plus de 300 personnes provenant de 19 villes différentes et d'établir des liens de collaboration avec de nombreux organismes régionaux. Au terme de cette tournée, il rédige « Des jeunes et l'avenir du Québec - Les rêveries d'un promeneur solitaire », un essai publié aux éditions Les Malins, afin de rendre compte de ses échanges avec ces 300 jeunes et de motiver ceux-ci à prendre en main leur destinée en tant que relève québécoise.

C'est cette tournée qui a inspiré l'idée d'organiser un événement rassembleur pour la relève. Du 26 au 28 novembre 2010, 400 jeunes de 20 à 35 ans, de tous horizons et des quatre coins du Québec, se sont rencontrés au Palais des congrès pour « parler politique » dans le cadre du premier Sommet Génération d'idées. Plus de 30 bénévoles ainsi qu'une vingtaine de mentors ont contribué au succès de cet événement unique en son genre.

Les discussions, échelonnées sur trois jours, ont eu cours dans 24 ateliers portant sur un vaste éventail de thèmes, choisis en fonction des enjeux et préoccupations qui ressortaient des écrits, débats et discussions amenés par les jeunes au sein de l'organisme depuis 2008. Les participants avaient pour mission de s'entendre sur quelques pistes de solutions applicables et de les proposer lors de la plénière, où elles seraient soumises à un vote visant à établir les priorités.

Les participants se sont quittés en laissant une commande claire au comité organisateur : une seconde édition est absolument nécessaire afin de raffiner les pistes de solutions proposées en 2010 et de préciser des avenues plus concrètes pour le futur.

LES COUPS DE CŒUR DE L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

Nous présentons dans cette section les solutions proposées par les participants au Sommet qui ont retenu l'attention de l'équipe responsable de la rédaction du mémoire par leur pertinence, leur originalité, leur faisabilité ou leur intérêt. Cette liste ne se veut ni exhaustive, ni représentative de l'ensemble du mémoire, mais plutôt un exercice collectif pour faire ressortir quelques coups de cœur de ces pages relatant l'ensemble des pistes de solutions issues du Sommet.

1. REVALORISER CHAQUE VOTE PAR UNE RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Les participants au Sommet proposent d'adopter un mode de scrutin mixte compensatoire. Les électeurs auraient ainsi un sérieux incitatif à exercer leur droit de vote puisqu'ils le verraient se traduire directement par des sièges à l'Assemblée nationale.

2. DIMINUER NOS ÉMISSIONS DE CO2 PAR L'INSTAURATION D'UNE TAXE SUR LE CARBONE

En 2008, la Colombie-Britannique devenait la première juridiction nord-américaine à implanter une véritable taxe sur le carbone, incitant individus et compagnies à changer leurs pratiques. Accompagnée de baisses correspondantes de taxes et impôts, elle n'amène pas de revenu supplémentaire à l'État, ne faisant que répartir autrement la fiscalité. Le Québec est-il prêt à suivre cette voie ?

3. LES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC SOUS LA LOUPE : CRÉER UN ORGANE INDÉPENDANT ET IMPARTIAL CHARGÉ DE RÉVISER ET VULGARISER LES INFORMATIONS BUDGÉTAIRES

Un tel organisme aurait un double mandat. D'abord, analyser les finances publiques et effectuer des projections budgétaires de manière indépendante. Ensuite, vulgariser et informer les citoyens quant aux principaux enjeux relatifs au budget.

4. COMBLER LE MANQUE D'INFORMATIONS EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE ALIMENTAIRE

L'établissement de normes d'étiquetage, pour une information claire et complète quant à l'origine et la qualité des aliments, permettrait au consommateur de faire un choix éclairé lorsque vient le temps de remplir son panier.

5. RÉDUIRE L'EMBALLAGE SUPERFLU

Les participants proposent de limiter le suremballage par des incitatifs financiers, tels qu'une taxe, un frais ou une redevance sur l'emballage. De telles mesures stimuleraient la créativité des distributeurs et commerçants afin de trouver une voie viable sur les plans économique et environnemental.

6. ROULER DE FAÇON RESPONSABLE : FAIRE ASSUMER LE PRIX RÉEL DES ÉMISSIONS DE GES DES VÉHICULES À LEUR PROPRIÉTAIRE

Le système « bonus-malus » en vigueur en France a inspiré bien des participants au Sommet. Selon la quantité d'émissions de dioxyde de carbone du véhicule acheté par rapport à l'objectif national, le propriétaire se voit offrir une prime ou imposer une pénalité lors de l'achat de son véhicule.

7. AMÉLIORER LE RÉGIME DE REDEVANCES SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES AFIN D'EN TIRER PROFIT COLLECTIVEMENT ET DE LIMITER LEUR ÉPUISEMENT

Les mesures en place ne répondent pas entièrement aux préoccupations des participants, qui estiment que l'État québécois pourrait tirer de plus grands bénéfices de l'exploitation de ses richesses naturelles, et, à l'égard de l'eau, éviter son gaspillage.

8. DES ASSEMBLÉES DE COMTÉ OBLIGATOIRES POUR FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE CITOYENS ET ÉLUS

Les assemblées de comté permettent à la population d'avoir un contact direct et régulier avec leur député. Alors que l'organisation de ces assemblées est aujourd'hui laissée à la discrétion des élus, il est proposé de rendre cette mesure obligatoire.

9. LA REFORTE DES RÔLES DES PROFESSIONNELS DU MILIEU DE LA SANTÉ : OPTIMISER NOS RESSOURCES POUR PERMETTRE DES GAINS SIGNIFICATIFS EN EFFICACITÉ

Repenser la collaboration des différents ordres professionnels du milieu de la santé, par exemple dans la délégation de certains actes médicaux, dans une perspective d'optimisation des ressources reste un défi d'actualité. Cela fait des années que des propositions intéressantes sont sur la table... selon plusieurs participants, il est temps de passer à l'action !

10. DES BILLETS PLUS VERTS QUE VERTS : FAVORISER L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Plusieurs produits d'investissement misant sur l'environnement et l'éthique existent déjà. Ils mériteraient d'être multipliés, bonifiés et davantage adoptés par les épargnants. Une déduction fiscale additionnelle, à l'image de celle octroyée pour les investissements dans les fonds de travailleurs, pourrait être envisagée pour encourager ce mouvement.

11. INSTAURATION D'UNE NORME DE TYPE ISO PERMETTANT DE CERTIFIER LE NIVEAU DE CONFORMITÉ AUX PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce serait une pierre d'assise d'une vraie politique de responsabilité sociale des entreprises. Les administrations publiques pourraient gérer leurs appels d'offres en fonction de la conformité à cette norme indépendante, et l'État et les citoyens pourraient valoriser l'action de leurs investissements financiers et de leurs achats. Les entreprises auraient ainsi un sérieux incitatif à améliorer leur bilan.

12. PRIORISER L'ACQUISITION DES HABILITÉS FONCTIONNELLES EN LECTURE ET EN ÉCRITURE DÈS LE PREMIER CYCLE DU PRIMAIRE

Dotons les écoles de niveau primaire d'outils d'intervention afin de déceler les jeunes écoliers présentant des difficultés de lecture ou d'écriture, difficultés qui auront ensuite des effets sur toutes les sphères de leur apprentissage et de leur vie. La mise sur pied d'un programme d'intervention précoce en lecture préviendrait la démotivation, la perte de confiance en soi et ultimement, le décrochage.

13. CONTRER LE DÉCROCHAGE PROFESSORAL : ACCOMPAGNER NOS ENSEIGNANTS ET SOULIGNER LA VALEUR DE LEUR TRAVAIL

Plusieurs enseignants quittent le navire par sentiment d'incompétence face à une charge pour laquelle ils se disent peu préparés. Certaines mesures, comme un programme de mentorat, l'attribution d'une charge de travail progressive et la formation continue, donneraient un bon coup de pouce à nos enseignants – et incidemment, à leurs élèves !

14. ACHETER, C'EST VOTER : POUR UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE AU SEIN DE L'APPAREIL PUBLIC ET PARAPUBLIC

Dehors bouteilles d'eau, bienvenus véhicules éco-énergétiques, aliments équitables, locaux ou bios ! Et pourquoi pas des appels d'offres incluant des critères comptables écoresponsables ? Les participants au Sommet souhaitent que l'administration publique donne l'exemple et agisse côte à côte avec les citoyens.

15. POUR QUE LA « BELLE PROVINCE » AIT FIÈRE ALLURE : REVALORISER L'ESTHÉTIQUE DANS NOS PROJETS

Bords de mer, montagnes escarpées, lacs majestueux, quartiers historiques, villages pittoresques... juste à côté peuvent s'installer des centres commerciaux entourés de déserts de stationnement ou un édifice tout de béton vêtu. Et si les approbations comme l'élaboration de projets de construction tenaient compte de critères esthétiques plus rigoureux ?

LES PISTES DE SOLUTIONS

À LA CROISÉE DES CHEMINS : CAPITALISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORTEURS : OLIVIER CHAREST ET FRANÇOIS LÉVEILLÉ

Depuis la révolution tranquille, le Québec se présente comme un havre de social-démocratie en Amérique du Nord. Malgré plusieurs avancées en ce sens, notre société est toujours fondamentalement axée sur la recherche du profit et la croissance économique, deux principes qui n'accordent pas suffisamment d'importance aux préoccupations environnementales et sociales grandissantes. Ce ne fut donc pas une surprise de voir les participants au Sommet joindre en grand nombre des ateliers dont l'objectif était de pousser plus loin la réflexion autour de deux sujets d'actualité : le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises.

Nous avons regroupé l'étude des solutions issues de ces deux ateliers dans un même chapitre puisqu'elles partagent un enjeu : la promotion de pratiques acceptables aux plans social et environnemental. Qui plus est, plutôt que de s'inscrire en opposition à la société capitaliste, comme pourraient le faire certains mouvements plus radicaux, ces deux concepts (responsabilité sociale des entreprises et développement durable) visent à réconcilier les considérations sociales et environnementales avec le développement économique.

Cela dit, ces deux concepts ont aussi certaines spécificités qui leur sont propres. Ainsi, nous traiterons d'abord de la responsabilité sociale des entreprises, puis nous examinerons les propositions émanant du Sommet qui portaient sur le développement durable.

L'ENTREPRISE DE DEMAIN, UN ACTEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE ?

En 2003, le film pamphlétaire *The Corporation* portait au grand écran les réflexions de plusieurs intellectuels états-uniens sur le statut des grandes compagnies dans nos sociétés occidentales. Partant du principe que les compagnies sont des personnes morales aux yeux de la loi, les auteurs dressent une liste de leurs comportements au moyen d'une grille d'analyse en psychologie de l'Organisation mondiale de la Santé. Le diagnostic se montre surprenant : une bonne remise en question dans les comportements corporatifs en lien avec leur responsabilité sociale est nécessaire ! Bien qu'un brin simpliste par moments, le film a néanmoins le bénéfice de provoquer une réflexion intéressante...¹ [À un moment de notre histoire où plus personne ne peut nier la fragilité des écosystèmes et les disparités sociales grandissantes, quels rôles devraient jouer les compagnies dans notre société ?](#)

Les préoccupations environnementales grandissantes poussent les compagnies qui oeuvrent sur le territoire québécois à faire certains choix en matière de respect de l'environnement, ou du moins à en donner l'impression. Mais le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) va plus loin ; Industrie Canada le définit comme « une façon pour le secteur privé de s'occuper des impératifs économiques, sociaux et environnementaux des activités² ». Les participants à

l'atelier se sont donc appliqués à voir de quelles manières on pourrait favoriser et reconnaître les entreprises désireuses de s'impliquer plus dans leur milieu, tout en se questionnant brièvement sur les moyens qui s'offrent à nous pour pénaliser les entreprises qui ne le feraient pas. Plusieurs des propositions amenées par les GEDI ont fait l'objet de recommandations de la commission Broadbent-Bennett sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises. Il s'agissait d'une commission privée financée par des fondations qui a publié son rapport en 2002.

1. DÉFINIR ET ADOPTER DES NORMES CLAIRES

Certains diront que les entreprises n'ont pas tardé à comprendre les vertus de la publicité verte et qu'elles sont aussi nombreuses depuis quelques années à se vanter d'avoir des pratiques respectueuses de l'environnement. Il en irait de même avec les principes de la responsabilité sociale des entreprises et leur implication dans les communautés ou encore leurs politiques de respect des travailleurs. [Les GEDI ont souligné l'importance de définir des normes objectives en matière de RSE, de manière à ce que le citoyen soit en mesure de se faire une idée claire des bilans des entreprises à ce chapitre.](#)

Un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises dans ce domaine. D'abord, plusieurs normes ou certifications traitent particulièrement de certains aspects de la RSE, sans jamais l'évaluer dans son ensemble. Pensons par exemple à la norme ISO 14000, laquelle évalue le seul aspect de la gestion environnementale. En novembre 2010, soit quelques semaines seulement avant la tenue du Sommet, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) lançait sa nouvelle norme ISO 26000 sur les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale³. Il s'agit toutefois d'une norme « d'application volontaire » dont le but est de guider les petites et grandes entreprises désireuses d'harmoniser leurs pratiques avec le concept de la RSE ; il n'y a donc aucun processus de certification prévu. Industrie Canada encourage néanmoins les entreprises à s'y conformer : « Bien que la norme ne soit pas conçue pour comprendre une certification, le gouvernement du Canada encourage fortement les entreprises canadiennes et les autres organisations à harmoniser leurs opérations et leurs pratiques avec les conseils présentés dans la norme⁴. »

Or, il semble clair que la volonté des GEDI va plutôt dans le sens de l'instauration d'une norme obligatoire et uniforme, face à laquelle les entreprises de partout au pays, et même les organisations publiques et parapubliques, devraient afficher leur niveau de conformité⁵. La commission Broadbent-Bennett allait plus loin dans ses recommandations, proposant même d'obliger les fonds de pension à déclarer leur niveau de conformité. La commission propose d'ailleurs dans son rapport quelques principes de bases qui devraient faire partie d'une éventuelle norme. On y retrouve entre autres des préoccupations

1. *The Corporation*, 2003, www.thecorporation.com/
2. Industrie Canada : www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/fra/accueil
3. Organisation internationale de normalisation : www.iso.org/
4. Lancement d'une nouvelle norme en matière de responsabilité sociale, Industrie Canada : www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/fra/rs00583.html (consulté le 7 mai 2011)
5. Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises (Commission Broadbent-Bennett), Final report : The new balance sheet, Janvier 2002 : www.common-law.uottawa.ca/index.php?option=com_content&Itemid=151&id=1369&task=view&lang=fr
6. CARON, Marie-Andrée, Mesure de la responsabilité sociale des entreprises : potentiel de renouvellement de l'exercice de la profession comptable. Projet de recherche, UQAM : www.crsdd.uqam.ca/Pages/projmesurerse.aspx
7. International Integrating Reporting Committee : www.theiirc.org

pour les droits humains, les droits liés au travail, l'environnement, la protection du consommateur et la corruption.

La mise sur pied d'une telle norme est réellement la pierre d'assise d'une vraie politique en matière de RSE, puisque c'est à partir de ce moment que les entreprises⁶ et organismes seront jugés équitablement. Les gouvernements pourront dès lors commencer à pondérer leurs appels d'offres en fonction des degrés de conformité, ce qui inciterait les entreprises à améliorer leur bilan.

2. RAFFINER LES MÉTHODES COMPTABLES POUR QUE LES COÛTS ET BÉNÉFICES LIÉS À LA RSE SOIENT INCLUS DANS LES BILANS DES ENTREPRISES

La plupart des entreprises sont évaluées en fonction de leur capacité à fournir un bon retour sur l'investissement, puisque c'est là leur raison d'être : faire du profit. Les concepts de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises sont relativement récents dans notre système économique et il semble qu'en un quart de siècle, on n'ait pas encore trouvé de méthode pour les inclure dans les bilans des entreprises. Les participants à l'atelier proposent de moderniser les normes comptables pour permettre d'intégrer dans les bilans financiers les coûts et bénéfices des divers aspects de la RSE. Il s'agit d'une préoccupation grandissante à l'international depuis plusieurs années, mais particulièrement depuis les perturbations économiques et environnementales récentes qui remettent en question les manières traditionnelles de faire. Il semble que nous soyons rendus à un moment où n'importe plus seulement le rendement économique des entreprises, mais aussi leur action en tant que citoyen à part entière.

En ce sens, il existe des initiatives comme l'International Integrating Reporting Committee (IIRC) qui se targue de rassembler des acteurs importants du monde de la finance, des grandes compagnies, des milieux universitaires et de la société civile à travers le monde⁷. L'IIRC s'est donné comme mandat la lourde tâche de produire une politique-cadre qui devrait jeter les bases des nouveaux bilans intégrés. Après une série de tables rondes à travers le monde, on s'attend à la publication d'un rapport au mois de juin, rapport qui devrait être présenté aux ministres des Finances du G20 en octobre 2011. L'objectif est d'amorcer en 2012 un projet pilote de deux ans pour évaluer et bonifier le processus.

Est-ce que le Canada et le Québec choisiront d'emboîter le pas ?

3. FAVORISER L'ADOPTION DES PRINCIPES DE LA RSE PAR LES ENTREPRISES QUI ŒUVRENT SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

C'est une chose d'investir quelques centaines de milliers de dollars dans une campagne publicitaire pour mousser notre réputation, mais c'en est une autre de remettre en question des manières de faire

rentables dans un système économique basé sur la simple recherche du profit. C'est pourquoi il semble évident aux yeux des GEDI qu'une volonté politique ferme est nécessaire pour forcer les entreprises à changer leurs manières de faire. Tel qu'abordé plus haut, à partir du moment où une norme viendra clarifier le rendement des entreprises en matière de RSE, les gouvernements pourront pondérer leurs appels d'offres pour récompenser les bilans socialement responsables. Nul doute que la manne que représentent les contrats gouvernementaux agira comme incitatif intéressant pour bon nombre d'entreprises.

Mais les GEDI vont plus loin et proposent de légiférer pour obliger les entreprises et organismes à verser 1 % de leur budget annuel dans des activités à caractère social. Par exemple, pour des programmes de réinsertion professionnelle, de stages rémunérés dans l'entreprise, des activités structurantes dans la communauté, etc. Dans l'éventualité où l'entreprise choisit de ne pas se lancer dans de telles activités, l'argent pourrait être utilisé pour un fond de sensibilisation à l'action sociale.

4. FAVORISER LA SENSIBILISATION DES INDIVIDUS PAR RAPPORT AUX ENTREPRISES QUI SOUSCRIVENT AUX PRINCIPES DE LA RSE

Comme dans la plupart des ateliers du Sommet, les GEDI proposent ici aussi un certain nombre de mesures liées à l'éducation et à la sensibilisation des individus face à la responsabilité sociale des entreprises qui les entourent. Il est d'abord question de la formation des acteurs du milieu économique, qui pourrait être bonifiée avec des cours en RSE, mais aussi du soutien qui est offert aux entrepreneurs. Notons ici au passage toute l'expertise qui a été développée au Québec en matière d'économie sociale, un secteur où les entrepreneurs s'efforcent depuis plusieurs années de conjuguer activité économique et rentabilité sociale. Notre réseau de développement des coopératives, par exemple, aide chaque année des centaines d'entrepreneurs dans des domaines aussi variés que l'alimentation, le commerce ou les hautes technologies, et soutient ainsi des gens intéressés à faire des affaires autrement.

Les GEDI proposaient aussi de favoriser l'investissement social des individus. La plupart des institutions financières offrent déjà des produits conformes aux valeurs de la RSE, mais est-ce que le gouvernement ne pourrait pas ajouter des incitatifs fiscaux pour les rendre plus attractifs ? À la manière des crédits d'impôt obtenus pour les investissements dans un fonds de travailleurs, par exemple.

Finalement, les GEDI proposent d'utiliser le Web pour créer une plateforme d'échange où les individus pourront discuter directement des pratiques des entreprises qu'ils connaissent. Il pourrait par exemple y avoir une section du site Web de Générations d'idées qui soit réservée à cette fin. C'est une solution intéressante et relativement simple d'application.

8. L.Q. 2006, ch. 3; cette loi se retrouve maintenant à L.R.Q. D-8.1.1
 9. http://www.wikilivres.info/wiki/Rapport_Brundtland/Chapitre_2
 10. D'autres présentent ces trois dimensions comme différentes facettes du développement durable : le développement social et humain en serait l'objectif; l'économie serait un moyen d'y arriver; et l'environnement/l'écologie serait une condition à respecter, une contrainte que l'on ne peut transgresser.
 11. L.R.Q., chapitre C-12. Voir le nouvel article 46.1 de cette Loi.
 12. « 1. La présente loi a pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable. Les mesures prévues par la présente loi concourent plus particulièrement à réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viable, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration. Elles visent à assurer la cohérence des actions gouvernementales en matière de développement durable, ainsi qu'à favoriser l'imputabilité de l'Administration en la matière, notamment par le biais des contrôles exercés par le commissaire au développement durable en vertu de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01). »

13. Voir l'article 5 de la Loi sur le développement durable
 14. http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm
 15. Voir le Guide sur l'élaboration d'un plan d'action de développement durable, page 11. Le Guide est disponible sur Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-elabo-plandd.pdf>
 16. À titre d'exemple, le MDDEP proposait de mettre en place un système de gestion environnementale visant notamment à prioriser des mesures visant à interdire les bouteilles d'eau. Le Plan d'action est disponible sur Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/plandd/plan-action-dd2008-2013.pdf>

DÉVELOPPEMENT DURABLE: UNE MISE EN CONTEXTE

L'Assemblée nationale a adopté une *Loi sur le développement durable*⁸ en 2006. Le concept de développement durable y est défini à l'article 2 :

« 2. Dans le cadre des mesures proposées, le "développement durable" s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

La première partie de cette définition reprend la définition classique du développement durable, issue du Rapport Brundtland⁹. La seconde partie, quant à elle, rappelle les trois composantes du développement durable, à savoir les dimensions sociale, écologique et économique, que l'on retrouve souvent présentées sous forme d'un diagramme de Venne¹⁰ :



source : <http://www.ecoloinfo.com/>

Nous reviendrons sur cette loi dans les pages qui suivent. Notons toutefois, au passage, que cette loi a notamment permis d'enrichir le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité dans la Charte québécoise des droits de la personne¹¹ et de créer un Fonds vert affecté au financement de mesures ou de programmes visant le développement durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE: LES SOLUTIONS DU SOMMET

1. ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS GOUVERNEMENTAUX

Les GEDI ne veulent pas que l'effort québécois en matière de développement durable vienne uniquement de la population et des entreprises : le gouvernement doit aussi faire sa part, voire même donner l'exemple, en adoptant et appliquant une politique d'achats responsables pour toutes ses branches, tous ses organismes, de même que pour le secteur parapublic. Selon les GEDI, une telle politique viserait notamment l'achat d'aliments (préférentiellement équitables, locaux et biologiques) et de véhicules (utilisant peu ou pas de pétrole), la disparition des bouteilles d'eau jetables, et une pondération des appels d'offres qui tiendrait compte des critères d'écoresponsabilité.

La Loi sur le développement durable semble constituer un premier pas dans cette direction. En effet, un de ses buts, tel que décrit à l'article premier, est de promouvoir le développement durable au sein de l'Administration (l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux).¹²

La loi ne décrit pas de quelle façon l'Administration devra entreprendre le virage du développement durable : elle laisse au gouvernement le soin de développer une stratégie à cet effet¹³. C'est ce qu'a fait le gouvernement Charest en déposant, en décembre 2007, la première édition d'une Stratégie gouvernementale de développement durable, laquelle couvre les années 2008-2012¹⁴. Cela dit, on y retrouve peu d'objectifs concrets ou chiffrés. Les mesures spécifiques qui seront entreprises par l'Administration relèvent donc de chaque organisme et ministère, telle que l'obligation d'adopter un plan d'action à ce sujet.

Il est à noter, toutefois, qu'une partie de la Stratégie porte sur les achats responsables par le gouvernement :

« Orientation 3 : Produire et consommer de façon responsable. [...] »

Objectif 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux. »

En fait, cette orientation a été choisie par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP, ministère responsable de l'application de cette loi) comme étant l'une des trois orientations prioritaires¹⁵. On s'attendrait donc à trouver des mesures concrètes d'achats responsables, de la part des ministères et organismes, dans leurs plans d'action. Par ailleurs, on retrouve des objectifs quantifiables en la matière au MDDEP¹⁶.

17. <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/administ/pdf/dev-dur0913.pdf>
 18. <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/administ/pdf/rap0910.pdf>
 19. Ibid., page 70.
 20. http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-CDD/fr_Rapport2010-2011-CDD-Chap05.pdf
 21. http://gestion.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/portail/Acheteur/DocPDF/R%C3%A9pertoireVert_DGACQ.pdf
 22. <http://gestion.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/portail/Acheteur/DocPDF/Politique-interne-DGACQ.pdf>
 23. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/index.htm>

Toutefois, tous les plans d'action ne semblent pas avoir des objectifs aussi concrets. À titre d'exemple, nous avons consulté le plan d'action du ministère de la Justice¹⁷, ainsi que les comptes qu'il a rendus à ce sujet dans son dernier rapport annuel disponible, celui de 2009-2010¹⁸. Voici ce que ce ministère prévoyait dans son Plan d'action au sujet des achats responsables :

« Notre objectif organisationnel

Promouvoir la gestion environnementale et favoriser l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsable au sein du Ministère.

La gestion environnementale est la prise en compte, par une organisation, des aspects et des impacts environnementaux significatifs associés aux activités nécessaires à la réalisation de sa mission.

Plusieurs mesures relatives à la gestion environnementale et aux pratiques d'acquisition écoresponsable ont déjà été mises en place au ministère de la Justice au cours des dernières années : récupération multimatière, sensibilisation du personnel au mode d'impression recto verso, etc.

C'est donc dans une perspective de continuité et d'amélioration que le Ministère se dotera d'ici 2011 d'un cadre de gestion environnementale qui lui permettra de réduire de manière rationnelle et efficace les impacts environnementaux de ses activités. De plus, dans le même esprit, la mise en oeuvre graduelle de plusieurs pratiques d'acquisition écoresponsable sera favorisée, notamment dans le domaine des technologies de l'information.

ACTION 3: Mettre en oeuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable*.

Cette action se traduira notamment par des gestes tels que :

- la constitution d'un groupe de travail pour planifier et réaliser la mise en oeuvre du cadre de gestion environnementale du Ministère ;
- la poursuite de l'implantation de la récupération multimatière au sein du Ministère, en collaboration avec Recyc-Québec ;
- la production, au Ministère, d'un plan de navettage durable ;
- l'adoption des orientations ministérielles en matière d'acquisition écoresponsable dans le domaine des technologies de l'information.»

Il semblerait, de cet extrait, que le Ministère de la justice n'entendait pas prévoir, dans son Plan d'action, de cibles chiffrées en matière d'acquisitions responsables. Au contraire, cette section du Plan d'action renferme uniquement des objectifs vagues, et semble remettre à plus tard l'adoption de cibles précises en la matière : ainsi, il est question d'adopter en 2011 un « cadre de gestion environnementale » et de favoriser la mise en oeuvre de « pratiques d'acquisition

écoresponsable ». Il est, par ailleurs, intéressant de noter que dans son compte-rendu de 2009-2010, le ministère de la Justice a repoussé à 2013 l'échéancier pour son « cadre de gestion environnementale¹⁹ ».

Dans ses derniers rapports annuels, le Vérificateur général (VGQ), par son commissaire au développement durable, a critiqué ce caractère vague des Plans d'action. Généralement, il se questionne sur l'efficacité de ces plans d'action, et affirme qu'en l'absence d'objectifs clairs (notamment des objectifs quantifiables), il est très difficile de mesurer les progrès effectués par l'Administration en la matière. Dans son rapport 2010-2011, le VGQ appelait à une révision en profondeur de cette démarche²⁰.

Notons enfin qu'une partie de l'approvisionnement en biens et services des ministères et organismes se fait par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Ici, le Plan d'action est plus concret : il est notamment question d'utiliser du papier fait à 100% de fibres postconsommation, et d'impression recto verso par défaut. Par ailleurs, la direction des approvisionnements du CSPQ a aussi rendu public un répertoire de produits et de services écoresponsables, afin d'aider les ministères et organismes à trouver des produits et services écoresponsables²¹. Elle s'est aussi dotée d'une politique d'achats écoresponsables, et cela, avant même l'entrée en vigueur de la Loi sur le développement durable²².

En somme, bien que l'Administration ait élaboré plusieurs documents (Stratégie, Plans d'action, Politiques, etc.) portant sur le développement durable – notamment sur l'achat responsable – il ne semble pas qu'elle ait obtenu de résultats concrets, quantifiables, en matière d'achats responsables. En fait, elle ne semble même pas avoir visé de tels objectifs, à l'heure actuelle, bien que la Loi sur le développement durable ait déjà presque cinq ans. Nous croyons donc que les GEDI ont raison d'appuyer la mise en oeuvre d'une véritable politique d'achats responsables.

2. INCLURE LES DIFFÉRENTES FACETTES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ANALYSES ET NON SEULEMENT L'ASPECT ÉCONOMIQUE

Les GEDI proposent ici de définir des objectifs de développement durable (consommation d'eau, émission de GES, espérance de vie, éducation, saine gouvernance, endettement, consommation de biens et services, consommation de ressources non renouvelables, etc.) qui permettraient de mesurer la performance de notre province autrement que par son PIB et son taux de chômage.

En fait, le gouvernement a développé une première liste d'indicateurs de développement durable visant à présenter les progrès de la démarche québécoise de développement durable en vue de permettre aux générations futures de bénéficier au moins des mêmes occasions de développement que les générations actuelles²³. Cette liste a été

24. Ibid.
25. Un des plus tristes exemples de cette empreinte est le « continent » de plastique que l'on retrouve dans l'Océan Pacifique, deux fois plus gros que le Texas : <http://www.timesonline.co.uk/tol/news/environment/article6206498.ece>
26. Voir la Politique, page 13 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf>
27. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une entente signée par RECYC-QUÉBEC et les représentants de l'industrie de la vente au détail. L'entente est disponible sur Internet : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/CodeVolontaire-sacs.pdf>
28. <http://www.cyberpresse.ca/place-publique/editorialistes/francois-cardinal/201101/04/01-4357175-les-lecons-du-sac-en-plastique.php>
29. <http://www.liberation.fr/terre/01012310770-les-sacs-plastique-hors-la-loi-en-italie-a-partir-du-1er-janvier>

complétée par une deuxième liste, préparée sous la supervision du MDDEP, visant plus spécifiquement les objectifs de la Stratégie²⁴.

Notons aussi que les diverses facettes du développement durable entrent dans les analyses menées par certains organismes. À titre d'exemple, le BAPE, lorsqu'il effectue l'analyse des impacts d'un projet en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, se penche sur les effets économiques, sociaux et environnementaux de ce projet. Certaines préoccupations environnementales et sociales entrent aussi dans les décisions prises par la Régie de l'énergie.

Ainsi, il existe déjà des instances dans lesquelles les facettes sociale et environnementale sont prises en compte. Il serait donc intéressant de voir, auprès des GEDI, lors du prochain Sommet, s'il existe d'autres forums où, à leur avis, les facettes écologique et sociale devraient être prises en compte.

3. RÉDUIRE L'EMBALLAGE SUPERFLU

En plus de cet objectif général, les GEDI ont proposé certaines actions concrètes allant dans ce sens : retirer les sacs de plastique ; limiter les emballages par des incitatifs financiers ; instaurer un système de consigne sur les emballages réutilisables (transport, entreprises productrices, détaillants).

[La première de ces actions peut sembler drastique, au premier abord. Il est vrai que, dans plusieurs cas, les sacs de plastique sont entièrement superflus : le meilleur exemple qui vient à l'esprit est celui d'une personne qui, au supermarché, mettra deux poivrons dans un sac de plastique transparent et qui demandera, en plus, un sac de plastique blanc à la caisse, afin d'y mettre ses poivrons et d'autres denrées.](#)

[Bien que le premier sac soit entièrement superflu, le second peut jouer un certain rôle : la personne en question n'avait peut-être pas, sur elle, au moment d'entrer au supermarché, de sac réutilisable et avoir besoin d'un sac de plastique. Qui plus est, il se pourrait que ce sac blanc ait une deuxième vie ou davantage, servant de sac à lunch, de sac à poubelles \(dans certaines municipalités, toutefois, on ne pourra pas laisser ce sac sur le bord de la rue – il faudra le mettre dans une poubelle\).](#)

Ainsi, il faut se questionner sur la nécessité d'éliminer entièrement les sacs de plastique qui, comme nous l'avons vu, peuvent avoir une certaine utilité, mais qui, en contrepartie, contribuent à épuiser nos ressources en pétroles et laissent une empreinte sur l'environnement²⁵. Notons à cet effet l'existence de sacs de plastique biodégradables formés d'un plastique végétal qui pourraient constituer une alternative.

Par ailleurs, le principal problème des sacs de plastique, pour plusieurs, n'est pas leur utilisation mais leur surutilisation. Cela semble

d'ailleurs être la position du gouvernement, qui a établi, comme cible, dans sa dernière Politique québécoise de gestion des matières résiduelles²⁶, de réduire de 50% le nombre de ces sacs de plastique d'ici à 2012.

Notons toutefois que le gouvernement a laissé au secteur privé le soin de trouver la mesure appropriée : en effet, la « taxe » de 0,05 \$ par sac, que nous payons pour un sac dans la plupart des supermarchés, n'a pas été imposée par le gouvernement, mais bien par l'industrie²⁷. Cela dit, la SAQ, détenue entièrement par le gouvernement du Québec, a été l'une des premières chaînes de vente au détail à exiger 0,05 \$ par sac, et, récemment, à ne plus offrir de sac de plastique.

Les effets d'une telle « taxe » sont très encourageants : la consommation de sacs de plastique a diminué de 80% chez une chaîne de supermarchés connue depuis qu'elle exige 0,05 \$ par sac²⁸. On pourrait penser qu'en augmentant le montant de cette taxe (en l'établissant, par exemple, à 0,25 \$), on réussirait à diminuer encore plus l'utilisation de tels sacs, en offrant toutefois l'option à ceux qui auront véritablement besoin de ces sacs de s'en procurer. À ce prix, les détaillants pourraient peut-être, aussi, obtenir des sacs biodégradables de bonne qualité, éliminant du coup les derniers sacs de plastique.

Cela dit, si le Québec décidait de prohiber les sacs de plastique (jetables) de ses magasins, il ne serait pas seul : l'Italie a banni, depuis le 1er janvier 2011, l'utilisation de tels sacs²⁹. Peut-être serait-il sage d'attendre quelques années pour connaître les résultats d'une telle expérience avant de se lancer dans cette voie.

L'emballage, quant à lui, est un enjeu plus compliqué, puisque sa composition et son utilité variera énormément d'un produit à l'autre, alors que les sacs en plastique sont généralement utilisés de la même manière. En effet, s'il est possible, à l'égard de certains produits, tels le café en grain ou le fromage, d'arriver à l'épicerie avec son propre contenant en plastique réutilisable et de demander à l'épicier de le remplir d'une certaine quantité de ce produit (en supposant que l'épicier puisse facilement calibrer sa balance pour tenir compte du poids du contenant utilisé par chaque consommateur), pour d'autres produits, qui doivent demeurer dans un emballage hermétique pour conserver leur fraîcheur ou d'autres qualités (on pense notamment aux boissons gazeuses, à la bière), cette solution semble peu pratique.

Ainsi, il deviendrait très complexe de réglementer afin d'éliminer ou même de réduire l'emballage superflu ; il serait plus facile, à notre avis, d'imposer une taxe, un frais ou une redevance sur l'emballage, généralement, en laissant le soin au marché de décider des cas où l'emballage est justifié, et les cas où il est superflu.

En fait, depuis 1999, la Loi sur la qualité de l'environnement donne au

30. Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, 2004 G.O.Q. 2, 4839
31. Le tarif actuel se retrouve au Décret D-524-2010 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/regime-compensation/D524-2010.pdf>
32. Voir le projet de loi 88, déposé l'an dernier. Voir aussi la Politique, supra, note 18, page 19.

gouvernement « le pouvoir de déterminer les conditions ou prohibitions applicables à la fabrication des contenants, emballages, matériaux d'emballage, imprimés ou autres produits qu'il désigne, dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer ou de faciliter leur valorisation » (article 53.28). Il peut par ailleurs exiger de ceux qui fabriquent, mettent sur le marché ou distribuent de tels produits de contribuer financièrement à des programmes ou mesures de réduction, de récupération ou de valorisation des matières résiduelles générées par ces produits (art. 53.30).

Bien que le gouvernement ne semble pas encore avoir prohibé des matériaux d'emballage spécifiques, il a mis en place un cadre visant la compensation financière de ces matériaux, en ajoutant les articles 53.31.1 à 53.31.20 à la LQE, qui prévoient, de concert avec un règlement³⁰, les modalités d'application de cette compensation; cette compensation peut atteindre 50 % du coût de traitement de ces matières résiduelles³¹. Le gouvernement examine d'ailleurs la possibilité d'augmenter à 100 %, d'ici 2015, la part des coûts de traitement qu'il entend faire payer à l'industrie³². Peut-être les GEDI voudront-ils appuyer cette démarche – voire même demander plus ?

4. PAR L'ÉDUCATION, FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN MODE DE VIE

Comme dans beaucoup d'autres ateliers, les GEDI réclament, ici aussi, une plus grande sensibilisation de la population à l'égard du développement durable, en augmentant les moyens utilisés pour éduquer les gens à cet enjeu. Ici aussi, il serait intéressant de cibler les enjeux spécifiques sur lesquels les GEDI aimeraient intensifier la sensibilisation, puisqu'il existe déjà plusieurs initiatives allant dans ce sens.

SOURCES ADDITIONNELLES

Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, Université du Québec à Montréal,

www.crsdd.uqam.ca

À titre de précision, voici le nombre de votes recueillis par chacune des solutions regroupées dans ce texte :

AU-DELÀ D'UN GESTE À LA FOIS

- Réduire l'emballage superflu (48 votes)
- Établissement d'une politique d'achats responsables au sein des ministères et organismes publics et parapublics gouvernementaux (46 votes)
- Inclure les différentes facettes du développement durable dans les analyses et non seulement l'aspect économique (41 votes)
- Par l'éducation, faire du développement durable un mode de vie (23 votes)

L'ENTREPRISE DE DEMAIN

- Internaliser les coûts et les bénéfices en RSE afin que les impacts environnementaux, sociaux et économiques soient comptabilisés dans le bilan financier de l'entreprise (38 votes)
- Faire en sorte que les entreprises intègrent les principes de la responsabilité sociale au plan économique, sociétal et environnemental en créant des partenariats avec d'autres organismes ou organisations dans un esprit de bénéfices mutuels qui entrent dans le cadre de la stratégie d'entreprise et de sa logique économique (28 votes)
- Définir des appellations, standards et pratiques (critères) (17 votes)
- Créer une loi favorisant l'investissement et l'action sociale (17 votes)
- Promouvoir l'éducation, la sensibilisation et l'information par rapport à la responsabilité sociale des entreprises (13 votes)
- Internalisation des coûts sociaux et environnementaux par les entreprises (13 votes)
- Interventions ciblées de l'État (10 votes)
- Se mobiliser individuellement pour questionner les pratiques sociales et environnementales des entreprises (6 votes)
- Augmenter les ressources humaines (nombre d'effectifs) et l'expertise, au sein de l'appareil gouvernemental, pour veiller à l'application des lois (5 votes)

RÉFORMER NOS INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES AU PLUS VITE

RAPPORTEUR : JEAN-PHILIPPE MASSICOTTE

Cet atelier portait sur la confiance que les Québécois, en particulier les jeunes Québécois, entretiennent (ou n'entretiennent pas) à l'égard de leurs politiciens. Parrainé par Claude Béland, Emmanuel Bilodeau et Suzanne Tremblay, l'atelier a été le plus populaire de tout le Sommet. De plus, l'enjeu de la « confiance envers les politiciens » a été identifié comme l'un des cinq enjeux les plus importants pour l'avenir du Québec lors de la plénière du Sommet.

Il est important de souligner que le Sommet a eu lieu en pleine « crise de la construction », en novembre 2010, alors que des scandales étaient portés au grand jour dans les médias presque quotidiennement. Soulignons également que le Sommet a eu lieu peu de temps après la campagne électorale municipale à Montréal qui a été pour le moins difficile du point de vue de l'éthique. Ces deux raisons peuvent expliquer, en partie, le succès de cet atelier et la popularité des solutions qui en émanent.

De manière générale, un constat s'impose clairement : la confiance envers les politiciens a été fortement ébranlée au cours des dernières années. Néanmoins, les jeunes ne baissent pas les bras. Ils exigent mieux. Ils demandent des réformes en profondeur. Des réformes qui leur permettraient de retrouver cette confiance perdue.

MISE EN CONTEXTE

Selon un sondage Angus Reid réalisé pour le compte du journal La Presse à l'été 2010³³ (soit peu de temps avant le Sommet) : « 85% des Québécois disent qu'ils font peu ou pas du tout confiance » aux politiciens et « près de neuf électeurs québécois sur dix se disent "découragés ou rebutés" par les politiciens. » Un autre sondage réalisé exclusivement auprès des jeunes par la maison CROP en 2007 montre que 0% d'entre eux font « beaucoup confiance » aux politiciens³⁴.

Les effets de la « maladie de la méfiance » sont nombreux. Les taux de participation aux élections tant municipales que provinciales et fédérales sont proprement anémiques. À titre d'exemple, le taux de participation aux dernières élections provinciales (57,3%) était le plus faible enregistré depuis... 1927 ! Même chose au fédéral avec un taux de participation à 58,8% en 2008 et de 61,4% en 2011.

RETOUR SUR LES PRINCIPALES SOLUTIONS

Cet atelier a donné lieu à un nombre impressionnant de propositions et de pistes de solution de qualité. Plusieurs d'entre elles nous apparaissent raisonnables, réalistes et applicables. [Quelques tendances se dégagent de toutes les pistes de solution proposées : les citoy-](#)

[ens souhaitent se rapprocher des élus et des décisions politiques, ils souhaitent être consultés plus régulièrement et favorisent la décentralisation du pouvoir. Ils sont également largement favorables à une réforme du mode de scrutin en faveur d'un scrutin « proportionnel ».](#)

1. REVALORISER CHAQUE VOTE (48 VOTES)

Puisque les élections, dans leur forme actuelle, ne soulèvent plus les passions ni même l'intérêt de la population, les participants au Sommet ont proposé de réformer le mode de scrutin pour le remplacer par un mode de scrutin « mixte compensatoire ». En plus de recueillir l'adhésion des participants à l'atelier, cette proposition a été très populaire lors de la plénière qui s'est déroulée durant la dernière journée du Sommet.

Notre système politique actuel est « uninominal à un tour ». Dans un tel système, il est rare que le nombre de voix en faveur d'un parti se traduise par un nombre de sièges qui en soit le juste reflet : « ...Qu'un parti remporte une circonscription par quelques voix ou par des dizaines de milliers de voix ne change rien au résultat final : ce sera un élu, rien d'autre. Pour les perdants, et même si la lutte a été serrée, ce sera rien du tout.³⁵ »

Dans un scrutin de type « mixte compensatoire », en plus de voter pour un député dans leur circonscription, les électeurs seraient appelés à voter – séparément mais sur le même bulletin de vote – pour un parti. L'Assemblée nationale serait composée de députés élus dans leur circonscription³⁶ (comme c'est le cas actuellement) ainsi que de députés additionnels choisis par les partis politiques. L'aspect « proportionnel » du scrutin « va chercher à compenser les sous-représentativités induites par le vote par circonscription » de telle façon que le nombre total de sièges accordés à chaque parti soit proportionnel au pourcentage de vote recueilli par chaque parti. Différentes variantes de ce mode de scrutin sont utilisées en Allemagne, en Suède, au Danemark, en Bolivie, en Écosse, au Mexique, au Venezuela et en Hongrie.

L'ajout de la composante proportionnelle permettrait à des partis qui ne parviennent pas à faire élire des députés dans des circonscriptions mais obtiennent un pourcentage de vote significatif (par exemple, le Parti vert) de se voir représentés à l'Assemblée nationale.

Clairement, les participants au Sommet pensent que ce mode de scrutin encouragerait les électeurs à se rendre aux urnes puisque leur vote se traduirait directement par des sièges à l'Assemblée.

Notons que le premier ministre Jean Charest a promis, lors de son pre-

33. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/201005/07/01-4278043-les-politiciens-ninspirent-pas-confiance.php>
34. <http://www.slideshare.net/cguy/sondage-crop-les-valeurs-des-jeunes-qubcois>
35. Radio-Canada. Dossier « en profondeur » sur la réforme du mode de scrutin : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2008/11/18/003-proportionnelle-intro.shtml>
36. http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%AAme_mixte
37. Radio-Canada. Dossier « en profondeur » sur la réforme du mode de scrutin : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2008/11/18/003-proportionnelle-intro.shtml>
38. *ibid*
39. <http://www.commission-jeunesse.com/2010/08/communiqu%C3%A9-cloture-du-congr%C3%A8s-jeunes-2010/>
40. Site du DGE : <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=3853>
41. *ibid*.

mier discours inaugural en 2003, de réformer le mode de scrutin dans la première année de son mandat. Il avait aussi pris l'engagement de revoir le mode de scrutin dans son discours inaugural de 2004. Néanmoins, rien n'a été fait en ce sens.

Malgré plusieurs avantages évidents, le mode de scrutin « mixte compensatoire » doit faire face à des critiques. Ce système conduirait à l'élection de gouvernements beaucoup moins stables. En raison de la composante proportionnelle qui favorise la représentation de nombreux partis à l'Assemblée, il y a de fortes chances que les gouvernements soient formés par plusieurs partis rassemblés dans une coalition. De tels gouvernements de « coalition » auraient une durée de vie moins longue (deux ou trois ans plutôt que trois ou quatre ans).

« De plus, ces coalitions se forment parfois non pas avant le scrutin, mais lors de tractations qui suivent les élections. Les compromis qui sont alors discutés n'ont donc pas pu faire l'objet de débats lors de la campagne.³⁷ »

« Fondamentalement, estime Claude Béland – l'un des mentors de l'atelier –, il faut faire le choix entre la stabilité gouvernementale et la juste représentativité de l'opinion de l'ensemble des citoyens³⁸. » Les participants au Sommet optent clairement pour la « juste représentation ».

[Une autre solution qui a été proposée afin de revaloriser chaque vote est de forcer la tenue de référendums d'initiative populaire portant sur des projets de loi.](#) Les participants à l'atelier proposaient que ces référendums soient mis en place chaque fois qu'une pétition est signée par plus de 5 % des électeurs. Ils demandaient également que des informations complètes précisant les avantages et les inconvénients des options présentées au référendum soient rendues disponibles. Les participants s'attendaient à ce que des référendums soient organisés au moins une fois par mois.

Cette proposition – qui est très populaire auprès des jeunes – rencontre deux critiques principales : son coût élevé ainsi que l'éventualité d'un taux de participation très faible qui discréditerait la démarche.

2. ACTUALISER LE SYSTÈME POLITIQUE (35 VOTES)

Réfléchissant à notre système démocratique et à ses institutions, les participants à l'atelier en sont venus à la conclusion qu'il était « désuet » à plusieurs égards et devait être « actualisé ». De nombreuses institutions et traditions mises en place au cours de notre histoire doivent être revisitées afin de permettre à une plus grande variété de points de vue d'y être exprimée. Cette réflexion a débouché sur quelques propositions d'ordre général et quelques propositions plus précises.

En ce qui a trait aux propositions d'ordre général, les participants souhaitent que le pouvoir politique soit décentralisé afin de se rap-

procher des populations et des enjeux régionaux. Il nous apparaît que cette proposition devra être précisée lors d'activités subséquentes. De quelle manière le pouvoir doit-il être décentralisé ? Quels pouvoirs devraient être confiés à des instances régionales ou locales ?

Il en va de même pour la proposition visant une « réforme du financement » des partis politiques. Les participants à l'atelier ont proposé d'inclure dans le mandat du Directeur général des élections (DGE) la surveillance du financement des partis politiques. Cette idée va dans le sens de ce que les jeunes libéraux du Québec proposaient dans leur Congrès 2010. Le président des jeunes libéraux du Québec, Julien Gagnon, explique ainsi la position de ses membres : « Nous proposons que tous les dons aux partis politiques soient désormais recueillis puis redistribués directement par le Directeur général des élections du Québec, lequel disposerait aussi de plus de pouvoirs d'enquête. On garantirait ainsi une plus grande transparence et une meilleure surveillance du financement des partis, tout en préservant la liberté du donateur de contribuer à une cause³⁹. »

Fait à noter, les élus ont récemment adopté à l'unanimité les projets de loi 113, 114 et 118 qui visent à « mieux faire respecter les lois électorales en matière de financement politique et à renforcer la confiance de la population ». La loi 113 instaure diverses mesures visant à réduire l'utilisation de prête-noms, notamment le plafonnement des dons aux partis politiques à 1000 \$ plutôt que 3000 \$. La loi 114, qui nous concerne directement, vise à « augmenter les pouvoirs du DGE en lui donnant des outils nécessaires pour qu'il puisse assurer un meilleur contrôle du système de financement des partis politiques⁴⁰. » Cette loi stipule que « toute contribution de 100 \$ et plus destinée à un parti politique, une instance de parti, un député indépendant ou un candidat indépendant devra dorénavant être versée au DGE qui vérifiera la conformité aux dispositions de la loi de chaque contribution, avant de la déposer dans le compte de l'entité et les reçus de contribution seront émis annuellement par le DGE⁴¹. » Cette loi semble aller exactement dans le sens de ce que les participants ont proposé durant l'atelier. Il reste à savoir si ses effets concrets sauront satisfaire les jeunes et être à la hauteur des attentes des électeurs.

[Les participants à l'atelier ont également proposé de revoir le fonctionnement de la période des questions.](#) La période des questions à l'Assemblée nationale, qui tourne souvent à la foire d'empoigne, semble servir de moins en moins l'intérêt de notre démocratie. En effet, les attaques partisans et les insultes donnent une très mauvaise image de nos politiciens à la population. En ce qui a trait à ce point en particulier, il serait nécessaire de préciser la nature des changements à apporter à la période des questions.

Les participants à l'atelier ont également proposé que le premier ministre du Québec soit élu par les députés de l'Assemblée nationale ou

directement par la population. L'idée de permettre à la population de voter directement pour le premier ministre (et non pas simplement pour un député dans leur circonscription) a été mise de l'avant par l'ADQ lors de son Congrès annuel de novembre 2010 (elle avait été proposée pour la première fois par le parti en 2002).

Si le premier ministre du Québec était élu au suffrage universel, il serait possible que celui-ci ne soit pas issu du parti disposant de la majorité à la chambre des communes. Dans une telle situation et dépendamment de la répartition des pouvoirs entre la chambre et le premier ministre, il est possible que le gouvernement soit totalement paralysé puisque le premier ministre pourrait bloquer les propositions de la chambre et inversement. Gérard Deltell, chef de l'ADQ, n'y voit cependant pas un problème mais plutôt « un défi extraordinaire à la démocratie⁴² ».

Autre proposition issue de cet atelier: limiter la durée maximale du mandat du premier ministre. Cette proposition a été défendue en décembre 2010 par le Parti québécois qui y voyait une manière de favoriser la confiance de la population envers ses élus. Pauline Marois a proposé d'empêcher un premier ministre de se maintenir au pouvoir plus de 10 ans. De nombreux journalistes ont été très surpris par cette recommandation péquiste. Ils se demandaient si Mme Marois supposait que le temps avait nécessairement pour effet de corrompre les politiciens.

Une autre question soulevée par l'équipe éditoriale du journal La Presse est applicable dans le cas qui nous intéresse: « Par ailleurs, la suggestion péquiste s'applique à la personne du premier ministre plutôt qu'au parti. Par conséquent, une formation politique pourrait demeurer au pouvoir pendant 50 ans en autant qu'elle change régulièrement de chef. S'agit-il vraiment d'un remède efficace aux maux provoqués par l'usure du pouvoir?⁴³ » Malgré que l'idée de limiter la durée maximale du mandat du premier ministre soit intéressante, il est nécessaire de s'assurer que cette proposition atteigne directement l'objectif d'augmenter la confiance de la population envers ses élus.

[Finalement, les participants à cet atelier ont proposé d'enchâsser ces différentes modifications dans une Constitution québécoise afin que les gouvernements successifs soient forcés de les respecter.](#) Ils ont également noté qu'il serait intéressant de faire voter les Québécois sur le contenu de la Constitution, ce qui pourrait en renforcer le pouvoir et la portée.

3. AMÉLIORER LA REPRÉSENTATIVITÉ CITOYENNE DANS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (32 VOTES)

Les participants à l'atelier demandent que les citoyens soient mieux représentés dans les institutions démocratiques. Ils souhaitent que

des citoyens ou des groupes de citoyens soient intégrés directement à des organes qui sont habituellement composés uniquement de politiciens « professionnels ».

Afin de favoriser cette représentativité citoyenne, les participants proposent que les élus ne puissent pas servir plus de deux mandats. Cette politique aurait pour effet d'empêcher tout individu de mener une « carrière politique » en bonne et due forme. Elle favoriserait l'alternance et donc la présence citoyenne à l'Assemblée nationale.

Les participants à l'atelier ont également proposé de séparer totalement l'exécutif du législatif. Le pouvoir législatif est celui qui fait la loi ou qui la modifie. Le pouvoir exécutif est celui qui propose la loi au Parlement et qui est chargé de l'exécuter après qu'elle ait été votée. Cette solution, telle qu'elle a été présentée en plénière lors du dernier jour du Sommet, manque de précision. Quels gestes concrets doivent être posés afin de garantir cette séparation?

À titre d'indice, le mouvement Renouveau Québec, qui milite pour la séparation « totale » de l'exécutif et du législatif, propose l'idée suivante: « Tous les membres du gouvernement doivent être contraints de démissionner de leur mandat de député aussitôt qu'ils sont amenés à siéger à l'exécutif afin de garantir la séparation des pouvoirs (un ministre ne peut plus être député, il doit occuper sa seule fonction de ministre).⁴⁴ » Est-ce que les participants au Sommet seraient prêts à appuyer cette proposition? Sinon, on pourrait aussi penser au système américain dans lequel les ministres, nommés par l'exécutif, ne sont pas des élus mais plutôt des citoyens « ordinaires ». Aussi, on devra s'interroger sur qui remplacera les élus devenus membres de l'exécutif. Devra-t-on organiser des élections partielles pour combler ces postes?

Les participants, conscients du défi que représentent le désintérêt et la méconnaissance de la chose politique pour l'avenir de notre démocratie, ont proposé de sensibiliser davantage les citoyens à l'importance de la démocratie à travers des activités comme le sport, les arts et l'action communautaire. Ils souhaitent donc que l'éducation à la citoyenneté s'effectue par le moyen d'activités agréables et enrichissantes, pratiquées collectivement.

[Finalement, les participants à l'atelier ont proposé de rendre les assemblées de comté obligatoires au Québec.](#) À l'heure actuelle, l'organisation d'assemblées de comté est laissée à la discrétion des élus qui ne sont pas « obligés » d'en organiser. Les participants souhaitent forcer les élus à organiser des assemblées de comté afin que la population puisse avoir un contact direct et régulier avec ses élus.

4. REDONNER DES POUVOIRS AUX CITOYENS (32 VOTES)

Toutes les sous-solutions incluses dans cette solution ont été abordées ou proposées dans le cadre d'autres solutions: favoriser la mise

en place d'initiatives citoyennes, hausser les pouvoirs des députés, mettre un terme à la discipline de parti, réformer le mode de scrutin, adopter une constitution québécoise, nommer un vérificateur général des politiciens, développer un code de déontologie des politiciens.

La seule solution dont il n'est pas question ailleurs dans le texte concerne l'abolition de la discipline de parti. L'abolition de la discipline de parti aurait pour effet de rendre le travail de « simple député » beaucoup plus intéressant et important. En ce moment, les députés, soumis à la discipline de parti, sont forcés de voter systématiquement en faveur des initiatives qui émanent de leur parti. Ils sont donc réduits régulièrement à une fonction « symbolique » de « yes men », ce qui peut, à certains égards, limiter leur capacité de défendre les intérêts des citoyens de la circonscription qui les a élus.

Inversement, l'une des raisons qui explique la discipline de parti est que les électeurs votent souvent pour un parti ou pour un chef plutôt que pour l'individu qui se présente dans leur comté. En ce sens, ils pourraient ne pas être d'accord avec le choix de leur député de s'opposer à son propre parti, parti pour lequel l'électeur a voté. Cette question est très délicate et les participants au Sommet ont proposé de renforcer le pouvoir des députés et leur permettant d'aller à l'encontre de leur parti lors des votes à l'Assemblée nationale.

5. REDONNER CONFIANCE DANS L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS POLITIQUE (27 VOTES)

Les jeunes présents au Sommet souhaitent que des gestes forts et symboliques soient posés afin de redonner confiance aux citoyens. Pour ce faire, ils proposent entre autres d'élargir le mandat et la mission du Vérificateur Général afin de le rendre responsable du processus d'évaluation budgétaire. Le Vérificateur Général serait donc responsable de réviser le budget et d'en donner une opinion extérieure, documentée et neutre à la population. Bien sûr, le Vérificateur Général n'aurait qu'un rôle « symbolique » et le gouvernement pourrait décider d'ignorer ses recommandations.

Autre solution proposée lors de cet atelier: rendre les agendas des ministres disponibles au grand public. Les participants au Sommet souhaitent être mis au courant lorsque des ministres rencontrent des lobbyistes de quelque groupe que ce soit. Ils exigent d'être informés lorsque des lobbyistes cherchent à influencer les membres du gouvernement. En rendant l'agenda des ministres « public », les participants au Sommet souhaitent favoriser la transparence et donc la confiance des citoyens. Notons que depuis l'arrivée du président Obama, le gouvernement américain s'est engagée pour la première fois à divulguer les noms des visiteurs reçus à la Maison blanche, allant du simple touriste aux leaders du monde des affaires.

Fait à noter, au niveau fédéral, des groupes de pression appuyés à

l'époque par le Parti conservateur de Stephen Harper ont demandé d'avoir accès à l'agenda du premier ministre Jean Chrétien ainsi qu'à celui de ses ministres: « Outre l'agenda du premier ministre, les demandeurs réclament l'accès aux agendas de ses ministres clés, aux comptes rendus des réunions, au contenu de courriels, d'agendas électroniques et divers documents d'intérêt public gardés jusqu'ici confidentiels.⁴⁵ » Cette cause a été étudiée par des tribunaux canadiens pendant plus de 10 ans. La Cour Suprême a jugé en mai 2011 que les élus et les ministres n'étaient pas dans l'obligation de rendre leurs agendas publics.

6. ÉLARGIR LE RÔLE DU DGE DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE (21 VOTES)

Les participants au Sommet souhaitent que les fonctions du Directeur général des élections soient élargies et que les budgets qui lui sont alloués soient augmentés. Dans un premier temps, les participants avaient proposé de rendre le DGE responsable de recevoir et d'acheminer les dons aux différents partis politiques. [Les participants souhaitent également que le DGE soit responsable de recevoir les engagements électoraux des politiciens et d'en assurer le suivi et l'application. Cette proposition vise à contrer une forme de cynisme que les électeurs ont développé à l'égard des promesses effectuées durant les campagnes électorales.](#) L'impression généralisée qui se dégage à l'égard de ces promesses est qu'elles ne sont jamais respectées. Si le DGE se voyait investi d'une telle mission, il s'agirait d'une instance « neutre » qui pourrait faire état du degré de respect que différents partis ou politiciens accordent à leurs promesses électorales. Cette proposition, très musclée, visant à traquer les politiciens en ce qui a trait à leurs promesses électorales vient certainement combler un désir de la population. Il reste à savoir si le DGE est la bonne instance pour jouer ce rôle. Soulignons d'ailleurs sur ce point qu'aux États-Unis, un groupe de la société civile, 'Polifact.com' a pris en charge cette mission. Ce site a fait la liste l'ensemble des promesses des candidats présidentiels et, depuis l'élection d'Obama, fait état de l'avancement – ou non – des promesses réalisées.

Les participants ont également proposé que le DGE soit responsable de l'application du code d'éthique et de déontologie des élus de l'Assemblée nationale. Les participants avaient-ils en tête le projet de loi 48, adopté dans ses principes en novembre 2009, mais sanctionné uniquement en décembre 2010? Si c'est le cas, il serait nécessaire de s'assurer que ce code de déontologie concorde avec la vision que les jeunes se font de l'éthique des élus. Alors, il ne resterait plus qu'à rendre le DGE responsable de son application et de son respect.

7. RÉDUIRE LA PARTISANERIE (18 VOTES)

Afin de réduire la partisanerie politique, les participants à cet atelier

se sont montrés favorables à l'idée de retirer au gouvernement la prérogative du déclenchement des élections, optant donc pour des élections à date fixe. Cela aurait pour effet d'empêcher un gouvernement de se lancer en élection au moment qui lui convient le mieux. Les participants estiment que les gouvernements utilisent cette prérogative à des fins « partisans » qui ne vont pas dans l'intérêt du public.

« Depuis 2001, quand la Colombie-Britannique a légiféré à ce sujet, huit provinces et territoires en tout ont adopté des lois prévoyant des élections à dates fixes. » Le gouvernement du Canada a emboîté le pas à ces huit provinces et territoires en votant une loi prévoyant des élections à date fixe en 2007. Nous connaissons la suite : le gouvernement fédéral a choisi de ne pas respecter sa propre loi et de conserver ce pouvoir qui peut s'avérer vraiment précieux. En 2007, le DGE, Marcel Blanchet, se prononçait en faveur d'élections à date fixe (et d'un mode de scrutin mixte), deux propositions défendues par les participants à cet atelier. La tenue d'élections à date fixe est tout à fait possible et relève de la volonté politique du gouvernement en place.

La dernière proposition des participants à cet atelier consiste à « garantir la compétence de nos élus ». Les participants ont été conséquents et cohérents dans leurs propositions : ils souhaitent que les personnes qui occupent des postes clés dans nos gouvernements soient choisies en raison de leurs compétences et de leurs aptitudes techniques et non pas en fonction de leur parcours « politique ». Les participants demandent que les personnes qui sont choisies pour exercer des fonctions ministérielles importantes disposent d'une expérience pertinente dans le domaine. Par exemple, un ministre de la santé devrait avoir une connaissance approfondie de l'univers des hôpitaux du Québec, un ministre de l'éducation devrait provenir du milieu de l'éducation ; même chose pour le ministre du développement durable ou celui du développement économique. De manière générale, il semble que ce principe soit plutôt respecté à l'heure actuelle, mais il y aurait certainement une manière de s'en assurer de manière plus systématique. Les participants à l'atelier n'ont pas spécifié de quelle manière cette vérification pourrait être effectuée et en fonction de quels critères les ministres pourraient ou ne pourraient pas être nommés. Finalement, afin de s'assurer que les individus qui exercent ces fonctions soient les meilleurs et les plus qualifiés pour le faire, les participants proposent que leur salaire soit augmenté.

VERS UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CRÉATIF

RAPPORTEURS : NADINE MEDAWAR, PAUL ST-PIERRE PLAMONDON ET JEAN-FRANÇOIS GINGRAS

En cherchant des modèles économiques inspirants qui permettant de développer le potentiel d'une société, rarement on serait tenté de faire référence aux plans économiques du Québec et même du Canada. Malgré les initiatives admirables et reconnues mondialement par des entreprises québécoises telles que Bombardier, Ubisoft et des groupes artistiques comme Arcade Fire ainsi que le Cirque du Soleil, on constate néanmoins un certain essoufflement dans notre culture économique qui force les nouvelles générations du Québec à sortir du modèle traditionnel de développement économique personnel et collectif.

Lors du Sommet Générations d'idées tenu en novembre dernier, l'atelier sur le développement économique du Québec fut non seulement populaire, mais également composé de participants inspirés au sujet du développement économique du Québec. Selon les résultats énumérés ci-après, le modèle de développement économique québécois devrait représenter une génération innovatrice, qui met l'environnement et l'initiative au premier plan, et qui sera prête pour un changement fondamental au niveau de la culture québécoise du succès économique et de la valorisation.

Les mentors agissant comme « guides de la pensée » à cet atelier furent Jacques Ménard et Benoît Perron. Les principaux thèmes qui sont ressortis de l'atelier incluent l'importance de la valorisation de la réussite, l'ouverture à une culture économique plus entrepreneuriale et collective et davantage axée sur le « branding » du Québec au niveau international et la prospérité durable. Des solutions de l'atelier furent présentées comme suit :

1. VALORISER L'ENTREPRENEURIAT ET LA RÉUSSITE (65 VOTES)

Les participants proposent de guider l'évolution de notre modèle économique en élargissant le concept de la réussite et ses composantes. Afin de promouvoir l'initiative sociale et entrepreneuriale, cette solution première suggère d'encourager les nouvelles générations à participer davantage dans le développement économique de la province.

Une piste pour sensibiliser les jeunes à la vie économique les entourant est de réintroduire un cours traitant de la vie économique et de l'entrepreneuriat. En exposant les élèves à ces réalités, il peut se développer un goût d'entreprendre, de prendre conscience des valeurs reliées à l'entreprise, telles que la création de richesse et le développement personnel. De plus, ce cours, comme d'autres activités du cursus scolaire, contribuerait à développer le leadership chez les plus jeunes, habileté fondamentale lorsque vient le temps d'entreprendre, risquer, relever des défis. Les participants souhaitent rencontrer des modèles, sous forme de visites d'entrepreneurs dans les écoles. Par exemple, Jacques Ménard, président du conseil d'administration de BMO Nesbitt Burns et Président de BMO Groupe financier Québec,

s'implique depuis de nombreuses années (notamment en collaborant avec Génération d'idées) auprès des jeunes. En plus d'avoir mené une étude sur la réussite et la persévérance scolaire, il est l'auteur d'un livre « Si on s'y mettait » s'adressant à notre génération afin de la sensibiliser aux défis de notre temps tout en les incitant à l'action⁴⁶.

Un autre bon moyen, au-delà de cours scolaires, est de favoriser des échanges entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise. De tels échanges semblent être plus répandus, sinon médiatisés en France. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a mis sur pied la « Semaine École-entreprise » où on cherche à améliorer la connaissance réciproque entre le monde de l'éducation et l'entreprise. Les activités s'adressent autant aux élèves qu'aux enseignants. L'objectif est de diffuser l'esprit d'entreprise et ses multiples facettes (humaines, économiques, développement de l'entreprise)⁴⁷.

Une fois la personne rendue au marché du travail et désirant entreprendre, nos participants souhaitent la disponibilité d'un réseau de mentorat afin de les accompagner dans cette aventure qu'est la création d'entreprise. À titre informatif, les entrepreneurs peuvent prendre contact, entre autres, avec les réseaux de mentorat d'affaires « Mentorat Québec » et « mentorat pour entrepreneurs » de la Fondation de l'Entrepreneurship⁴⁸. Le mentorat vise à développer les compétences et qualités de l'entrepreneur en le mettant en contact avec un mentor ayant réussi en affaires.

L'intrapreneuriat, qui renvoie à toutes les démarches entrepreneuriales innovantes prises par des employés au sein d'une structure existante afin d'en améliorer l'efficacité⁴⁹, peut s'avérer une piste intéressante et complémentaire au démarrage d'entreprises traditionnelles. Par la même occasion, il s'agit d'une opportunité de valoriser le talent et les idées des employés qui, souvent, vivent en première ligne les difficultés ou encore repèrent les occasions de développement dans leur environnement.

La réussite est le résultat de quantités d'action et de démarches cumulées au fil du temps. Cela implique la formation; en plus d'une solide formation de base, la formation continue joue un rôle dans le développement d'innovations ou de développement de l'entreprise. Certaines mesures sont en vigueur au sein d'entreprises, particulièrement la grande entreprise. Il faut noter que le gouvernement du Québec impose à toutes entreprises ayant une masse salariale de plus d'un million de dollars, une dépense équivalente à un pourcent (1%) de la masse salariale en formation. Mais qu'en est-il des plus petites entreprises? Et qu'en est-il de l'état de la formation continue? Comment le Québec se compare-t-il? Où sommes-nous situés? Mis à part quelques rapports portant sur des segments précis de l'industrie, la dernière grande étude remonte à 1982 (Commission Jean). Comme la

46. <http://www.livres.transcontinental.ca/fr/index.cfm?pid=19&CatID=0&InvID=28>
 47. <http://eduscol.education.fr/pid23178-cid45666/semaine-ecole-entreprise.html>
 48. <http://www.mentoratquebec.org/qsn.php>, <http://www.entrepreneurship.qc.ca/mentorat-pour-entrepreneurs>
 49. <http://www.kmu.admin.ch/aktuell/00513/00514/00521/index.html?lang=fr>
 50. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/index.htm>
 51. <http://www.quebecweb.com/entreprises/introfranc.aspx>, <http://www.icriq.com/fr/>, <http://www.quebecpme.net/>
 52. http://www.rqeee.qc.ca/?P=Notre_Mission, <http://www.jequbec.org/index.cfm>, <http://www.concours-entrepreneur.org>, <http://www.coopquebec.coop/site.asp?page=element&nIDElem=2401>, <http://www.acee.qc.ca/>

concurrence économique nous force à être les meilleurs et à toujours faire preuve d'innovation et de créativité, il pourrait être intéressant de réévaluer nos façons de faire et nos mesures en place, comme de recenser les meilleures pratiques en vigueur chez nos compétiteurs.

2. MISER SUR LES FORCES DU QUÉBEC POUR UNE PROSPÉRITÉ DURABLE (43 VOTES)

La deuxième solution qui fut aussi populaire parmi l'ensemble des électeurs lors de la plénière consiste à rédiger un livre vert de la prospérité durable du développement économique québécois, en incluant tous les aspects : social, économique, et environnemental. Ce livre vert proposerait également une charte de responsabilités au niveau individuel, gouvernemental et corporatif. Les participants proposent cette solution en voulant faire du Québec un chef de file nord-américain quant à l'application d'une stratégie économique durable. Ce livre vert, rédigé en consultant la population, serait présenté au gouvernement afin de proposer un modèle innovateur et prospère. Il viserait donc à aller beaucoup plus loin que le ferait une simple application du Plan de développement durable du Québec⁵⁰ à la sphère économique.

De tels modèles économiques axés sur la prospérité durable et l'environnement existent dans plusieurs autres pays, notamment en Suède. L'idée d'un livre vert correspond à une vision plus contemporaine du développement économique du Québec, les derniers livres blancs sur l'économie québécoise ont été publiés il y a environ dix ans.⁽³⁾

3. PROCÉDER À UN INVENTAIRE DES FORCES, RESSOURCES, ACTEURS ET COMMUNAUTÉS PAR RÉGION (9 VOTES)

Les participants semblent être confiants quant aux forces du Québec pour se distinguer au niveau mondial. Afin d'atteindre cet objectif et de permettre d'enrichir le développement économique du Québec dans son ensemble, on propose de se rendre efficace localement en effectuant un inventaire de nos forces et ressources, de même qu'en créant une banque d'informations ouverte à notre réseau économique, qui permettra d'accroître l'efficacité de notre économie, permettra de spécifier les secteurs qui marqueront notre leadership mondial (ex : l'énergie, le transport électrique, le génie, et les technologies de l'information). Un tel inventaire nous permettrait de concentrer nos finances et investissements dans des domaines porteurs de retombées économiques considérables, ouvrant ainsi davantage les opportunités d'entrepreneuriat

Ce type de démarche pourrait se baser sur les différents annuaires des entreprises existants et agir en complémentarité, ou s'arrimer, avec des démarches locales comme celles des Plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi, planifications stratégiques régionales

ou locales réalisées par les centres locaux de développement (CLD) et les municipalités régionales de comté (MRC) et visant à identifier les axes de développement économique à privilégier en fonction des forces, acteurs et opportunités sur le territoire⁵¹.

Cette troisième solution est importante pour la croissance économique du Québec. Le partage du savoir-faire et de l'information stimule l'économie et augmente le niveau de spécialisation de la province dans ces secteurs clés, en établissant un environnement compétitif qui encourage les acteurs à parfaire leurs connaissances. Cet effet attirerait une main-d'œuvre de haute qualité de même que des investissements spécialisés.⁽⁵⁾

La principale difficulté envisagée quant à ce processus serait le manque de volonté des principaux acteurs de partager les informations dont ils disposent et le savoir-faire.⁽⁶⁾ Une culture protectionniste freinerait le potentiel de cette stratégie clé. Il serait alors primordial que des incitations claires et précises soient mises de l'avant afin que les joueurs soient amenés à participer à ce projet important pour favoriser la culture économique que notre génération souhaite promouvoir.

4. FAVORISER L'IMPACT DE LA RELÈVE (8 VOTES)

Les participants ont l'impression que la relève n'a pas un accès assez grand à un environnement qui met en valeur leurs initiatives. On propose un changement de culture qui mènerait à une valorisation des héros et des histoires à succès, afin de motiver davantage la relève à prendre des risques. On recommande également de faciliter l'accès aux ressources offertes à la relève, notamment par un guichet unique, où les entrepreneurs de demain pourraient s'informer sur les ressources disponibles afin de mettre en œuvre leur vision.

Le Québec possède déjà des centres de développements économiques locaux qui agissent comme agences de ressources pour les entrepreneurs, tels que les CLD. Les sites gouvernementaux offrent également des programmes de financement et d'aide aux démarrages d'entreprises. Il serait alors important de préciser quelles nouvelles formes de ressources il faudrait instaurer.

Au-delà du financement, et parallèlement au milieu scolaire, plusieurs initiatives visent à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes de la relève du Québec. Pensons au Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales, Jeunes entreprises du Québec, Concours québécois en entrepreneuriat, Jeunes coop ou l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec ainsi qu'à d'autres initiatives du genre⁵². Seulement dans ces cinq exemples, on voit que des programmes ou mesures existent pour développer une relève lorsqu'elle est aux études, dans ses premiers pas dans la vie post-scolaire pour démarrer des entreprises œuvrant sous différentes formes (coopératives, domaine environnemental).

Les ressources disponibles répondent-elles aux besoins actuels? D'ailleurs, les entrepreneurs de la relève devraient eux aussi s'informer des mécanismes de soutien existants déjà et se les approprier.

5. FAVORISER L'ÉMERGENCE DE SOLUTIONS INNOVATRICES (7 VOTES)

Les solutions précédentes illustrent le désir d'une génération de valoriser la réussite. Cette génération souhaite également soutenir une culture qui encourage l'innovation et l'originalité. Les participants proposent des solutions innovatrices (dans toutes les sphères de la société, que ce soit dans les domaines social, de l'entrepreneuriat ou gouvernemental) afin de stimuler l'activité économique du Québec pour en faire un chef de file. On suggère de publiciser les bons exemples appliqués à travers le monde, comme celui d'Enablis⁵³.

Il serait important tout de même de proposer également les méthodes à appliquer afin d'inciter le développement de solutions innovatrices. Le gouvernement pourrait-il prendre davantage de risque afin de favoriser le développement d'innovations entrepreneuriales, en investissant dans un nombre minimum de projets innovateurs par année? Devrait-on rendre clairs les incitatifs à l'innovation et à la création à tous les niveaux de société? Afin de développer un environnement propice à l'innovation, des infrastructures sociales et entrepreneuriales devraient être mises en place afin de faciliter le processus.

En observant les solutions proposées lors du Sommet 2010, on constate un besoin marquant chez notre génération de procéder à un changement fondamental de la culture et de la pensée économique. En mettant de l'avant l'entrepreneuriat et en élargissant sa dénomination, cette génération se révèle être de nature créatrice, prête à risquer une certaine sécurité afin d'atteindre une qualité de vie unique et inspirante. La valorisation des dimensions sociales et environnementales tout autant que le développement économique et financier et que le « quotient émotionnel » prend de plus en plus d'importance dans notre société et les modèles économiques mis de l'avant. A-t-on par contre poussé trop loin les parois qui définissent notre modèle économique? Pourrions-nous parvenir aux changements désirés sans remettre en question la structure et les paramètres des modèles économiques actuels?

Comment va-t-on à l'intérieur de nos mesures économiques et au sein des entreprises intégrer les considérations sociales et environnementales, ainsi que celles relatives à la qualité de vie, si importantes pour notre génération?

Un pas récent dans la bonne direction se trouve dans le dernier budget provincial, qui prévoit l'instauration de deux fonds qui encourageront l'entrepreneuriat au Québec; un premier pour le pré démarrage des entreprises et un second pour le transfert d'entreprises.(1) Serait-on déjà en voie vers un développement économique mieux

adapté à notre génération? Il est important de noter également que plusieurs outils de financement sont déjà offerts aux entrepreneurs québécois (2), tels que les programmes offerts par les Centres locaux de développement (CLD). Il serait important toutefois de les rendre accessibles à un public plus vaste et d'augmenter les sommes affectées à ces programmes.

CRÉATIVITÉ ET INNOVATION

Suivant la même logique que les participants à l'atelier précédent, on énonce ici clairement un intérêt quant à l'importance de développer la créativité dans notre société. Notre génération associe l'innovation à 'faire les choses autrement', 'oser', 'zéro peur des préjugés', 'construire', 'capacité d'adaptation', 's'améliorer', des idées comme favoriser le 'dialogue' ou les 'différents médiums'. Le besoin de trouver de nouvelles solutions qui viendront redéfinir la culture actuelle du succès se fait sentir.

Les solutions proposées par cet atelier englobent des thèmes similaires, dont l'innovation dans le secteur social, une population plus créative, la diversité et la valorisation du risque. Les solutions sont:

1. FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE CULTURE D'INNOVATION OÙ ON FAIT RESSORTIR LA CRÉATIVITÉ DE CHACUN (30 VOTES)

Cette solution suggère de développer une culture d'innovation émergente en créant des lieux de rencontres et en facilitant le réseautage entre les créateurs et les gestionnaires. On recommande aussi d'intégrer au curriculum académique des cours d'invention ou de « créativité générale » au lieu de se restreindre uniquement à l'aspect artistique. On ajoute également qu'il serait important d'ouvrir à différents horizons le développement des innovations, afin d'élargir les possibilités de résultats et leur originalité. La diversité enrichit les solutions. Plus il y aura de diversité dans un domaine créatif, plus pourrions-nous générer de richesse par des solutions innovatrices.

Alors qu'on retrouve actuellement des investissements dans des idées innovatrices en des domaines jugés rentables et qu'on propose de favoriser les opportunités dans des domaines moins populaires, il ne faut pas ignorer les ressources que peuvent offrir les établissements déjà existants, tel que le Ministère de développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE), qui permet notamment de faciliter le réseautage entre les créateurs et les investisseurs.

2. ENSEIGNER LA CRÉATIVITÉ, VERSUS LES ARTS (20 VOTES)

Selon cette deuxième solution, les cours d'arts dans les écoles devraient être remplacés par des cours de créativité, afin d'initier tous les élèves à leurs capacités créatrices. Puisque les arts pourraient particulièrement inspirer les jeunes ayant un intérêt ou un talent artistique spécifique, il faudrait également s'assurer de ne pas marginaliser les

54. <http://www.usherbrooke.ca/doctorat-medecine/programme/phases-i-et-ii/apprentissage-par-problemes>
55. <http://www.carrieres.gouv.qc.ca/decouvrir-la-fonction-publique/pourquoi-choisir-la-fonction-publique/index.html>
56. <http://www.communautaire.qc.ca/nouvelles/nouvelles-communautaire/projet-mandalab.html>

autres jeunes et développer leur créativité en les amenant à réaliser leur potentiel innovateur (qu'il soit spécifiquement artistique ou non). Enseigner la créativité encouragerait les jeunes à entreprendre des expérimentations en se basant sur leur intuition, sans avoir peur des préjugés ou des résultats obtenus.

Ces processus de créations et de développement de la puissance de l'imagination sont très importants pour le développement d'une société innovatrice et riche en idées. Peut-être faudrait-il intégrer les mécanismes de pensée innovateurs dans les écoles à divers niveaux de l'enseignement et non pas seulement remplacer les cours d'arts. Il ne faut pas oublier non plus que les cours d'arts, même s'ils sont spécialisés, participent au développement d'une culture de créativité et enrichissent davantage l'ouverture d'esprit et de pensée. Un début d'un changement de façon d'enseigner se trouve au cœur de la dernière réforme scolaire en vigueur depuis 2005, qui incite l'apprentissage par projet, ou encore une approche similaire dans les études à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke⁵⁴.

3. IMPOSITION DE CADRES PAR L'ÉTAT POUR LA REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ ET POUR PERMETTRE L'EXPLOITATION DES FORCES DE TOUS LES INDIVIDUS DANS LA SOCIÉTÉ (8 VOTES)

Cette solution mise sur la diversité. La diversité permet une ouverture d'esprit qui nous pousse à penser différemment et à solutionner différemment. Un environnement qui inclut une diversité culturelle, sociale, politique et intellectuelle favorise la création et ouvre la voie à des projets innovateurs. On suggère de créer un tel environnement en s'assurant d'inclure tous les genres de talents et de points de vue ainsi que les différentes communautés culturelles dans les cadres publics et professionnels. On suggère également d'encourager le mentorat afin d'exploiter les talents présents ainsi que de briser les barrières systématiques, tels que les codes de conduite ou les réglementations qui freinent la pensée innovatrice.

La diversité et l'autonomie au travail pourraient également favoriser l'innovation. Ainsi des programmes développés par le MDEIE ont été mis en œuvre afin d'encourager l'innovation et l'ouverture d'esprit des créateurs québécois. Ces programmes incluent notamment Novascience ou encore les stages internationaux, qui cherchent à développer une culture d'innovation et à diversifier ce concept en envoyant des étudiants à l'étranger et invitant des innovateurs étrangers à faire des stages au Québec⁽⁷⁾. Nous pouvons également mentionner que le gouvernement du Québec donne l'exemple en ayant comme objectif de sa politique d'embauche une force de travail à l'image de la population diversifiée qu'est celle du Québec⁵⁵.

4. DÉMOCRATISER L'INNOVATION POUR OUTILLER LES GENS À PARTICIPER À LA CRÉATIVITÉ INCLUSIVE (13 VOTES)

Cette quatrième solution suggère d'ouvrir les possibilités d'innovation en créant des plateformes d'expression, où l'échange en créativité pourrait se faire sans contraintes de genres. On recommande aussi de créer des milieux alternatifs à la création ou bien des jeux de collaboration entre individus, qui pourraient pousser les limites de la créativité individuelle. En favorisant de tels environnements, où la collaboration et les essais sont ouverts à tous, on valoriserait les expériences sans peur d'échecs et le développement d'une culture de persévérance. Un exemple serait le projet Mandalab de Communautaire, un laboratoire ouvert "favorisant le développement et le réseautage de projets technologiques à finalité sociale", fondé sur l'expérience européenne des "living labs"⁵⁶.

Tandis qu'une telle stratégie aiderait à développer une culture d'innovation et de créativité, les plateformes ou milieux alternatifs suggérés sont généralement plus performants lorsqu'ils sont développés par le public lui-même, d'une manière 'grassroots'. Il ne faudrait pas oublier qu'un changement intellectuel dans la pensée innovatrice doit aussi être issu de notre propre génération, qui devra créer elle-même des exemples à suivre. Des plateformes comme YouTube, Vimeo et autres devraient déjà être utilisées afin de répandre cette culture d'innovation. Peut-être pourrait-on également commencer à créer des plateformes semblables, spécifiquement mises sur pied par et pour les Québécois ?

5. FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET DU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES (28 VOTES)

Cette dernière solution recommande un élément qu'on ne peut ignorer : la responsabilité de l'état de s'assurer qu'une telle culture innovatrice soit possible et efficace en assumant une partie du risque. En augmentant la proportion de financement disponible aux recherches universitaires et aux entreprises, le gouvernement rendrait plus réaliste un tel développement. Les participants de l'atelier suggèrent de créer d'autres fonds dédiés au transfert de technologie et au démarrage d'entreprises, à l'image d'Innovatech, en considérant également les autres domaines à fort potentiel innovateur.

Il ne faudrait pas ignorer que le succès de plusieurs projets artistiques québécois au niveau international dans les vingt dernières années a grandement été possible grâce aux programmes de financement offerts aux niveaux fédéral et provincial. Avec les coupures fédérales des cinq dernières années, on peut anticiper une diminution du nombre d'histoires à succès dans le domaine des arts au cours de la prochaine décennie. Il serait alors primordial de s'assurer que le gouvernement provincial prenne des mesures afin de s'assurer que cette

baisse de financement ne se traduise pas en opportunités manquées qui auraient pu marquer notre culture et faire croître notre économie.

Afin de pouvoir développer des générations de Québécois ouverts à l'innovation et à la créativité, ces priorités doivent être présentes à divers niveaux dans la société; au cœur de l'éducation (scolaire ou familiale), dans les entreprises et les réseaux de coopératives, d'ONG et d'OSBL, de même qu'au niveau gouvernemental, que ce soit à l'intérieur de sa culture de travail, ou publiquement dans le cadre de ses programmes politiques et financiers. Il reste toutefois certainement des questions à se poser. Pour mettre en oeuvre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le gouvernement a budgété de 2007 à 2013 2,3G\$, dont 44,7M\$ visent à bâtir une "population plus créative et entreprenante".(8) Devrait-on augmenter le budget de recherche et d'innovation sans avoir investi en premier lieu dans notre propre éducation? Faudrait-il commencer par investir dans les nouvelles générations qui valorisent les sciences et les arts, qui eux-mêmes augmenteront l'offre et la demande?

SOURCES

1. Fédération des chambres de commerce du Québec, communiqué du 17 mars 2011, retrouvé en ligne: http://fccq.ca/salle-de-presse-communiqués-2011_Budget-2011-2012.php
2. Voir exemples de programmes sur le site de la SDEV: www.sdevm.ca
3. Livre blanc, Une stratégie de développement économique créatrice d'emplois, Québec – 1998; Livre blanc, Bâtir le Québec: énoncé de politique économique, 1979
4. Ministère du développement durable, environnement, et parcs, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/plandd/index.htm>
5. William Easterly, The elusive quest for growth, MIT Press, 2002, ch. 8.
6. Idem
7. Ministère du développement économique, d'innovation et d'exportation, http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/financement/r-d-et-innovation/page/strategies-10467/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=27&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=379598eff5ddc2e4c836e351a991c78a&tx_igaffichagepages_pi1%5BparentPid%5D=10457
8. MDEIE, Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, p. 40, disponible sur: <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/content/publications/administratives/strategies/sqri/sqri.pdf>

LE POINT SUR NOS RICHESSES NATURELLES

RAPPORTEUR: OLIVIER CHAREST

INTRODUCTION

Nous avons regroupé dans une même section l'étude des ateliers portant sur les ressources naturelles, l'eau, ainsi que l'agriculture et l'alimentation, puisque ces trois ateliers traitent de la production, de l'extraction ou du prélèvement de matières premières. Cela dit, les enjeux discutés lors de ces ateliers ne s'arrêtent pas là : dans l'atelier sur l'eau, les GEDI ont soulevé certaines questions liées à son utilisation, à sa réutilisation (une fois souillée) et à son exportation. Dans l'atelier sur l'agriculture et l'alimentation, il a beaucoup été question de mesures liées à la vente au détail et à l'éducation.

Nous avons remarqué certaines similitudes dans l'approche prise par les GEDI face à ces trois enjeux, qui méritent d'être mentionnées.

- Dans les trois ateliers, il a été question d'une plus grande sensibilisation des citoyens à ces enjeux, de rendre plus accessible l'information permettant un jugement éclairé sur ces questions.
- Pour l'eau et les ressources naturelles, certains GEDI estiment que le Québec n'en a pas pour son argent, que l'extraction de ressources ou les prélèvements d'eau profitent à des intérêts privés plutôt qu'à la collectivité, et que l'absence de tarification mène au gaspillage de la ressource eau. Alors que certains proposent d'imposer des taxes et autres redevances, d'autres vont plus loin et réclament carrément la nationalisation de l'exploitation de ces richesses naturelles.
- Enfin, lors des ateliers sur l'eau et l'agriculture-alimentation, la discussion a aussi porté sur les effets de traités internationaux tels l'ALÉNA sur nos ressources en eau et notre secteur agricole.

PISTES DE SOLUTIONS

1. TAXES, REDEVANCES ET TARIFICATION C. NATIONALISATION

Tel que soulevé par certains participants lors du Sommet, la plupart des ressources naturelles que l'on retrouve dans le sous-sol québécois appartiennent à la collectivité.⁵⁷ Il en est de même des ressources de surface, comme la forêt, lorsque celles-ci se retrouvent sur les terres de la Couronne. Quant à l'eau, son caractère collectif a explicitement été reconnu récemment, bien qu'il existât déjà d'autres dispositions légales allant dans le sens d'une ressource collective.⁵⁸ Notons par ailleurs⁶⁰, à propos de l'eau, que la puissance hydraulique des cours d'eau appartient elle-aussi à l'État, qui en loue une partie à Hydro-Québec et à d'autres producteurs.⁵⁹

Si la plupart de nos richesses naturelles appartiennent à la collectivité, elles peuvent faire l'objet d'une utilisation ou d'une appropriation par des individus, par des compagnies privées ou par des sociétés d'État. C'est à ce niveau que se situent les commentaires des GEDI : plusieurs participants au Sommet estiment que l'État québécois pourrait tirer

de plus grands bénéfices de l'exploitation de ses richesses naturelles, et, à l'égard de l'eau, éviter son gaspillage. Pour certains, il suffirait de revoir le régime de taxes, tarifs et redevances ; pour d'autres, l'État devrait nationaliser l'exploitation de certaines richesses afin de tenter d'émuler, dans d'autres domaines, le succès d'Hydro-Québec. Voyons ce qu'il en est, d'abord en matière de ressources minérales et énergétiques, puis dans le cas de l'eau.

MINES ET ÉNERGIE

À la base de ces deux positions (hausse des redevances et nationalisation), on retrouve le même constat : le Québec ne tire pas assez de bénéfices de ses ressources naturelles non-renouvelables. Pour faire cette affirmation, les GEDI se basent notamment sur le rapport annuel du Vérificateur général du Québec (2008-2009), selon qui :

«Pour la période allant de 2002 à 2008, 14 entreprises n'ont versé aucun droit minier alors qu'elles cumulaient des valeurs brutes de production annuelle de 4,2 milliards de dollars. Quant aux autres entreprises, elles ont versé pour la même période 259 millions de dollars, soit 1,5 p. cent de la valeur brute de production annuelle.⁶¹» (Tome II, page 2-3, paragraphe 2.5)

Ce constat a d'ailleurs été repris par le gouvernement québécois, qui a proposé, dans son budget 2010-2011, une hausse du taux des droits miniers⁶² (les « redevances »), lesquels sont calculés en fonction des profits des sociétés minières.⁶³ Notons aussi que dans son dernier budget, le gouvernement a proposé une hausse des redevances sur le gaz, dans la foulée du dépôt du rapport du BAPE sur les gaz de shale⁶⁴.

Selon certains, la hausse des droits miniers proposée par le gouvernement ne serait pas suffisante pour redresser la situation. En effet, même s'il paraît simple, en théorie, de prélever 12 ou 16% des profits d'une société minière, en pratique, la fiscalité minière est tellement complexe qu'il est difficile de déterminer la somme des revenus nets que l'État québécois retire de l'exploitation de ses ressources non renouvelables lorsque l'on tient compte des subventions et crédits d'impôt. Ainsi, selon certains, il faudrait d'abord et avant tout plus de transparence en fiscalité minière, ainsi que la tenue d'une consultation publique⁶⁵. Dans tous les cas, il est intéressant de noter que l'industrie a réagi à l'annonce de la hausse des redevances minières : en effet, elle a fait passer le Québec du premier au quatrième rang des meilleures juridictions pour l'investissement minier dans le sondage réalisé par l'Institut Fraser⁶⁶.

Tel que mentionné, certains GEDI iraient plus loin : il a été proposé de nationaliser l'exploitation de nos ressources. Il n'est toutefois pas clair si ces GEDI entendaient uniquement nationaliser l'exploitation de nos ressources énergétiques, ou celle de l'ensemble de nos ressource-

57. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/tresor-sous-nos-pieds/ressources/tresor-ressources-appartient-jsp>
58. Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, L.R.Q. c. C-6.2, entrée en vigueur le 18 juin 2009.
59. Voir notamment l'article 981 du Code civil du Québec.
60. Loi sur le régime des eaux, L.R.Q. c. R-13
61. Le rapport est disponible sur le site web du VGQ : http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2008-2009-T2/fr_Rapport2008-2009-TII.pdf
62. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/fiscalite/fiscalite-regime-imposition.jsp>
63. Voir l'article 30 de la Loi concernant les Droits sur les mines, L.R.Q. c. D-15.
64. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Schiste.pdf>
65. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/319976/redevances-minieres-le-ministre-raymond-bachand-ne-dit-pas-tout>
66. <http://www.fraserinstitute.org/fr/research-news/news/display.aspx?id=17353>
67. <http://www.mcn21.org/publications/declaration-maitres-chez-nous/>
68. Voir la déclaration MCN21 : <http://www.mcn21.org/publications/declaration-maitres-chez-nous/article/declaration-maitres-chez-nous>
69. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2010/09/02/002-apgq-gouvernement-gosselin.shtml>
70. Voir, notamment, le site de la Energy Information Administration des ÉUA pour des données sur le prix de l'électricité : <http://www.eia.doe.gov/emeu/aer/elect.html>

es naturelles. Cette distinction est assez fondamentale puisque les raisons qui motivent la nationalisation des ressources énergétiques – dans le cas du Québec, ces ressources sont principalement consommées sur place – ne sont pas les mêmes que celles qui motiveraient la nationalisation de l'exploitation des mines et des forêts, dont une bonne partie de la production est destinée aux marchés étrangers. En effet, la nationalisation de ressources énergétiques offre un éventail de possibilités à l'État : dans le cas d'Hydro-Québec, par exemple, il a été possible d'attirer des entreprises (notamment des alumineries) en leur offrant de faibles tarifs d'électricité.

En matière de ressources énergétiques, les 64 GEDI qui ont voté pour la nationalisation ne sont pas seuls : ces derniers mois, Maîtres chez nous - 21e siècle (MCN21), une coalition de plus de 70 personnes, a fait beaucoup de bruit dans ce domaine. Dans leur Déclaration – endossée notamment par le Parti Québécois et Québec Solidaire⁶⁷ – les signataires de MCN21 reprochent notamment au gouvernement Charest de s'être écarté de la voie tracée par Jean Lesage et René Lévesque, en privatisant les droits détenus par l'État québécois pour la recherche de gaz et de pétrole, et en permettant que le développement de la filière éolienne se fasse par le secteur privé – surtout par des entreprises étrangères.

«Or, le gouvernement actuel a cédé à des entreprises privées et souvent étrangères, sans en avoir le mandat, à notre insu et manifestement pour une bouchée de pain, les droits sur notre pétrole, notre gaz et même le développement de notre vent. Il a ainsi posé un geste extrêmement grave qui nous porte préjudice tant au plan individuel que collectif. Ce geste antidémocratique va à l'encontre du mandat donné par le peuple du Québec à ses prédécesseurs.

Rappelons que toute velléité de privatisation de nos ressources énergétiques allant à l'encontre du précédent créé, aurait dû faire l'objet d'une consultation populaire où la volonté de redonner le contrôle de nos ressources énergétiques à des intérêts particuliers, comme c'était le cas avant 1962, aurait dû être clairement énoncée.

Compte tenu de ce qui précède, nous exigeons que le gouvernement reprenne immédiatement possession de ces droits d'exploration et d'exploitation de NOS ressources énergétiques qui constituent NOTRE BIEN COMMUN. Il n'est pas question ici de nationaliser ces sources d'énergie. C'est chose faite. Elles nous appartiennent déjà, et nous n'acceptons pas d'en être dépossédées. Advenant un refus, nous devons considérer ce gouvernement coupable de spoliation de biens publics appartenant au peuple québécois et dont l'État est fiduciaire.⁶⁸ »

Ainsi, l'un des arguments important militant en faveur de la nationalisation est la protection de l'intérêt public contre la prédation de l'État dans le cadre de l'exploitation de nos ressources naturelles. En effet,

plusieurs pays en voie de développement sont aux prises avec des problèmes d'influence indue de l'État, où les compagnies en charge de l'exploitation des ressources se liquent avec les membres du gouvernement pour leur offrir des contrats d'exploitation anormalement avantageux, menant ainsi à un détournement de ces ressources au détriment de la collectivité. L'apparence de conflit d'intérêt et de proximité entre le gouvernement Charest et l'industrie du gaz de schiste, n'est pas sans soulever de grandes interrogations à cet égard⁶⁹.

Cela dit, dans tous les cas, la nationalisation se heurte au problème de la détermination de la valeur de l'entreprise nationalisée. Que l'on veuille nationaliser un puits de gaz de shale, un projet d'énergie éolienne ou une mine d'or, il faudra offrir au propriétaire de l'entreprise en question, ou aux actionnaires de celui-ci, un montant jugé suffisant. À défaut, l'État pourra certes exproprier le bien, mais il devra convaincre un tribunal que le montant offert représente la juste valeur du bien exproprié. Dans les deux cas (achat de gré-à-gré ou expropriation), si cela peut sembler assez simple en théorie, en pratique, les avocats et spécialistes en évaluation d'entreprise vont s'en mêler, et l'État court le risque de payer plus que la valeur réelle du bien. Sans compter le risque de magouilles et de pots-de-vin afin qu'un fonctionnaire accepte d'offrir plus que la juste valeur du bien.

Certains avancent comme argument le fait que les prix des ressources naturelles ne cessent de grimper ; donc que les profits des compagnies dans ce secteur sont appelés à augmenter, et que l'État, en nationalisant, fera à coup sûr une bonne affaire. En supposant que les prix des ressources en question prennent de la valeur lors des prochaines années, nous ne sortirions pas nécessairement gagnants de la nationalisation des compagnies qui exploitent ces ressources : en effet, puisque la valeur d'une entreprise est en partie basée sur ses perspectives de profits futurs, le prix que l'État devra payer pour nationaliser ces entreprises tiendra compte de ces perspectives de hausse du prix des ressources naturelles. Autrement dit, plus on s'attend à ce que le prix d'une ressource augmente, plus on devra payer pour nationaliser une entreprise qui produit ou extrait cette ressource.

Dans cette optique, on doit donc être prudent avant d'utiliser l'exemple d'Hydro-Québec pour justifier la nationalisation d'autres secteurs. En effet, si Hydro-Québec est si rentable aujourd'hui, tout en offrant de très bas tarifs d'électricité, c'est notamment parce qu'elle a profité de la hausse des prix de l'énergie, dont une partie est attribuable aux deux crises du pétrole des années 1970⁷⁰. Or, la hausse des prix de l'électricité comme conséquence de la hausse du prix du pétrole, elle-même conséquence des décisions de l'OPEP, n'était pas prévisible en 1962 lorsque René Lévesque et le gouvernement Lesage ont procédé à la nationalisation de la plupart des centrales de production d'électricité du Québec.

71. <http://www.oecd.org/dataoecd/38/46/37979526.pdf>
 72. Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, R.R.Q. c. Q-2, r. 42.1
 73. http://www.rncREQ.org/communiqués/2010-04-27-Redevance_eau_RNCREQ.pdf
 74. Une étude de l'IEDM indique que nous pourrions dégager des bénéfices de 6,5 milliards \$ annuellement sans mettre en péril la durabilité de notre eau : http://www.iedm.org/files/cahier0808_fr.pdf
 75. Lire notamment un rapport du BAPE à ce sujet : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/themes/ma_eau.htm Pour une étude plus récente, nous vous référons à la Jeune Chambre de Commerce de Montréal : http://www.jccm.org/data/M%C3%A9moires%20et%20divers/jccm_memoire_eau.pdf
 76. <http://www.ledevoir.com/non-classe/262538/l-impact-de-l-alena-sur-la-gestion-de-l-eau-une-question-de-transferts-en-vrac-ou-de-souverainete-environnementale>

Ainsi, cette hausse à venir des prix de l'électricité – hausse qui jouait nettement en faveur de l'hydroélectricité, puisque cette méthode de production ne nécessite pas de carburant pour fonctionner – n'avait pas encore affecté la valeur des entreprises privatisées. Autrement dit, le prix payé par Hydro-Québec pour, par exemple, les actions de la Shawinigan Water and Power, tenait compte de perspectives de profit normales. L'investissement fait par l'État québécois dans cette filière a donc été très lucratif, mais, dans une certaine mesure, la rentabilité d'Hydro-Québec est en partie tributaire d'événements extérieurs qui n'étaient pas prévisible lors de la nationalisation.

Dans cette optique, si le gouvernement nationalisait aujourd'hui à grands frais le secteur des gaz de shale, il se pourrait que, pour des raisons encore inconnues, telles des avancées technologiques à l'égard d'autres sources d'énergie, le prix du gaz chute, ou qu'il augmente moins que prévu, ce qui entraînerait une diminution de la valeur des entreprises gazières (puisque les perspectives de profits futurs diminuent) et une perte pour l'État québécois. Il s'agit donc d'un risque, mais il semble que les participants à l'atelier soient prêts à miser sur l'augmentation de la valeur des ressources énergétiques, particulièrement dans le contexte d'une rareté accrue des hydrocarbures à l'échelle planétaire.

Le même constat peut être fait à l'égard de l'industrie éolienne. Puisque la plupart des contrats d'achat d'électricité (qui garantissent la rentabilité de ces entreprises) ont déjà été conclus, et que plusieurs éoliennes ont déjà été érigées, « Éole-Québec » aurait à payer un très haut prix pour nationaliser ces entreprises.

Il existe, enfin, d'autres moyens par lesquels un État peut profiter de l'exploitation de ses ressources, lesquels comportent un moins haut niveau de risque pour le gouvernement. La Norvège, par exemple, a une participation dans les compagnies (privées) qui exploite son pétrole, en plus d'imposer les profits de ces compagnies à un plus haut taux que celui en vigueur pour les autres secteurs.⁷¹ Elle s'assure ainsi de colossaux revenus sans s'exposer à de trop grands risques, et profite de l'expertise du secteur privé. De telles avenues mitoyennes pourraient également être explorées par les participants lors du prochain Sommet.

EAU

La problématique de l'eau est différente de celle des ressources non renouvelables, notamment parce que l'eau, une fois consommée, retourne dans la nature (bien que, dans certains cas, dans une quantité et une qualité inférieures), alors que le gaz que nous consommons et le fer que nous exportons ne se renouvellent pas, et que la forêt se renouvelle très lentement. Puisque l'eau est vitale à notre population, l'État québécois doit veiller à son utilisation afin de s'assurer de la du-

rabilité de cette ressource. Ceci peut passer par l'imposition d'une redevance sur l'eau afin d'inciter les individus et compagnies à diminuer leur consommation. Le produit de ces redevances pourra par ailleurs servir à financer des initiatives visant la conservation de la ressource.

Depuis le 1er janvier 2011, il existe une redevance sur les prélèvements d'eau, dont le taux varie selon que l'eau est simplement utilisée (0,0025 \$ par mètre cube d'eau)⁷² ou qu'elle est incorporée (0,07 \$ par mètre cube d'eau). Ce n'est certainement pas avec les revenus de cette redevance que nous serons en mesure de rembourser notre dette, mais, selon certains, c'est un début.⁷³ Par ailleurs, cette redevance ne vise que les grands préleveurs d'eau – ceux dont les prélèvements moyens dépassent 75 000 litres par jour. Elle ne répond donc pas au besoin exprimé par certains GEDI d'imposer un tarif à l'utilisation de l'eau pour des fins résidentielles, ou celle de taxer l'utilisation récréative de l'eau. Notons enfin que la tarification de l'utilisation de l'eau est ressortie à plusieurs reprises dans les solutions proposées par les GEDI.

Certains suggèrent de faire le commerce de cette ressource⁷⁴, alors que d'autres mettent en doute la rentabilité même de l'exportation de l'eau.⁷⁵ À cela s'ajoutent certaines préoccupations liées aux accords de libre-échange, notamment à celui de l'ALÉNA.⁷⁶ Avant de se prononcer sur la nationalisation de l'exploitation commerciale de l'eau, il faudra à tout le moins démontrer la rentabilité économique de son exportation et éclaircir son statut à l'égard de l'ALÉNA. Les GEDI ont d'ailleurs proposé cette mesure lors du Sommet.

Cette question mérite certainement d'être approfondie. Cela dit, pour les motifs exprimés précédemment à l'égard de la nationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, si l'État québécois entend nationaliser la commercialisation de l'eau (en supposant que cette commercialisation soit d'abord légalisée), il faudrait qu'il prépare le terrain le plus tôt possible, puisqu'une fois que des entreprises privées se seront lancées dans ce projet, il coûtera encore plus cher pour les exproprier ou nationaliser. Par ailleurs, étant donné le caractère de ressource collective de l'eau, de son importance à la vie, il faudrait, à notre avis, tenir une consultation populaire (par référendum ou autrement) avant de se lancer dans une telle voie.

2. ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

Trois des solutions amenées lors de l'atelier sur l'agriculture et l'alimentation visent à rendre plus accessible l'information sur les produits que nous consommons : indiquer clairement la provenance des aliments et leur qualité (traçabilité) ; spécifier les conditions sanitaires de production sur l'étiquette (ex. : lait cru, poulet non javellisé) ; et simplifier et restreindre l'utilisation des logos verts en agriculture. Celles-ci sont complétées par d'autres solutions portant sur l'éducation en matière agricole et alimentaire, chez la population

77. Voir l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q. A-19.1. En vertu de cet article, les activités entreprises en vertu de la Loi sur les mines sont soustraite à l'application de la LAU, de tout plan métropolitain, schéma, règlement ou résolution de contrôle intérimaire et de tout règlement de zonage, de lotissement ou de construction.
78. Voir notamment le paragraphe 1.48 (page 1-10) du rapport 2010-2011 : http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-CDD/fr_Rapport2010-2011-CDD-Chap01.pdf
79. Voir notamment : <http://journal.alternatives.ca/fra/journal-alternatives/publications/dossiers/justice-climatique/article/l-incroyable-mais-veridique>
80. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-39-2.html>

81. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-14-39-2.html>. Voir aussi le communiqué du MRNF à ce sujet : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=8987> Nous renvoyons enfin le lecteur aux articles écrits au sujet de ce projet de loi, notamment celui de Brigitte Breton dans le quotidien le Soleil : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/editoriaux/2011/05/12/01-4398895-pas-le-pactole.php>
82. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/revision-de-la-loi-sur-lamenagement-et-lurbanisme/>
83. Cette immunité a été reprise textuellement à l'article 327 de l'avant projet de loi : http://www.assnat.qc.ca/media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bil.DocumentGenerique_42845&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.pdf

en général, mais surtout chez les enfants, par exemple en donnant des cours de cuisine (cuisson et conservation des aliments) ainsi que de culture maraîchère et de jardinage à l'école, en permettant aux élèves de préparer collectivement leur repas du dîner à l'école et en réservant des espaces verts pour appliquer les connaissances sur l'alimentation dans le cadre d'activités pédagogiques, en reprenant les structures et traditions déjà existantes.

À l'égard de l'eau, les solutions dans ce sens étaient plus générales : mettre sur pied une campagne de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau ; créer des plans stratégiques, des campagnes de sensibilisation et des normes éthiques sur l'utilisation de l'eau. Même son de cloche du côté des ressources naturelles : certains GEDI militent en faveur d'une meilleure compréhension des citoyens quant aux enjeux environnementaux afin de les encourager à prendre part au débat.

L'information étant à la base des décisions éclairées, nous ne pouvons qu'encourager de telles initiatives.

3. ACTUALISER LA LOI SUR LES MINES

Outre les faibles redevances perçues, certains GEDI en ont aussi contre d'autres aspects du régime minier, notamment les problèmes environnementaux liés à ce secteur, le droit à l'expropriation de terrains privés accordé aux minières par l'article 236 de la Loi sur les mines, l'immunité accordée aux minières en ce qui a trait au respect des normes locales d'aménagement et d'urbanisme par l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)⁷⁷ et, généralement, l'interaction entre cette industrie et les autres occupants du territoire.

Peut-être en réaction à de telles critiques qui ont, une fois de plus, été reprises par le vérificateur général⁷⁸, le gouvernement a déposé un projet de loi (#79) au mois de décembre 2009 afin de modifier la Loi sur les mines, qui s'appuie, selon certains, sur le principe du « free mining » qui prévalait au XIX^e siècle.⁷⁹ Le projet de loi 79 prévoyait notamment d'augmenter le montant des garanties financières que doivent verser les minières pour assurer la réhabilitation des mines une fois l'exploitation terminée, ainsi que d'abroger l'article 236 de la Loi sur les mines. Il accordait de plus au ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) le pouvoir de soustraire certaines zones à l'activité minière et de refuser d'accorder certains types de droits miniers afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire.

Ainsi, ce projet de loi n'aurait pas abrogé l'article 246 de la LAU, il aurait seulement permis au MRNF de soustraire au cas par cas certaines régions de ce régime. À tout événement, le projet de loi 79 semble avoir été abandonné à la fin de la dernière session parlementaire⁸⁰, et un nouveau projet de loi (14) a été déposé, le 12 mai 2011, sur cette question.⁸¹ Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps d'étudier

ce projet de loi en profondeur, mais nous comprenons qu'il limite les activités d'exploration et d'exploitation minière à l'égard du sol sur lequel se trouvent villes et villages, en proposant d'ajouter à la Loi sur les mines l'article suivant :

« 304.2. Est soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière tout terrain compris à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) et tout territoire affecté à la villégiature suivant un schéma d'aménagement et de développement ou un plan métropolitain d'aménagement et de développement adoptés en vertu de cette loi.

Les titulaires de claims situés à l'intérieur d'un territoire ainsi soustrait doivent, pour exécuter des travaux, obtenir le consentement de la municipalité locale concernée. Les conséquences qu'entraîne l'impossibilité d'exécuter les travaux en raison du défaut d'obtenir une telle autorisation ne donnent lieu à aucune indemnité de la part de l'État.

À la demande de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine concernée, le ministre peut mettre fin à une telle soustraction pour tout ou partie du territoire ou remplacer cette soustraction par une réserve à l'État et permettre l'exploration et l'exploitation de substances minérales qu'il détermine. Il tient compte, notamment, des éléments suivants :

- 1° les motifs formulés par la municipalité régionale de comté ou la communauté métropolitaine et toute autre préoccupation soulevée ;
- 2° l'impact économique que l'activité représente pour le milieu ;
- 3° l'incidence de l'activité sur les besoins en matière de développement. »

Notons enfin que la LAU fait, elle aussi, l'objet d'une révision, un avant-projet de loi ayant été déposé par le gouvernement.⁸² Or, bien que cet avant-projet de loi propose une refonte complète de la LAU, il conserve néanmoins l'immunité de l'article 246.⁸³

4. ENCADREMENT LÉGISLATIF DE L'EAU

Ici, les GEDI ont été prolifiques : ils ont proposé une série de changements législatifs en lien avec la ressource eau. Il a notamment été question de donner une plus grande importance au cadre réglementaire de l'eau, en incluant la gestion de l'eau dans la Constitution, en faisant de l'eau un droit fondamental au même titre que l'air, et en donnant une préséance à la loi protégeant l'eau sur toutes les autres lois (ex. : lois sur les mines, l'agriculture, le récréotourisme). Bien que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, L.R.Q. c. C-6.2, n'ait pas de statut constitutionnel, ses premiers articles reconnaissent néanmoins le droit à

84. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf>
85. <http://www.ledevoir.com/environnement/164929/souverainete-alimentaire-equiterre-mobilise-le-quebec>
86. Voir le Rapport Pronovost, infra, page 56
87. Ibid., page 70
88. http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_haute.pdf

89. Le Rapport Pronovost faisait par ailleurs des recommandations en matière de mise en marché des produits agricoles, transformation et distribution alimentaires, formation et le perfectionnement des ressources humaines, recherche et innovation, environnement, alimentation – santé – attentes des consommateurs, utilisation de l'agriculture à d'autres fins que l'alimentation et gouvernance.
90. http://www.nourrirnotremonde.org/SiteWeb_Coalition/documents/Declaration_de_Montreal_%28finale%29.pdf
91. <http://www.equiterre.org/choix-de-societe/dossier/pour-la-souverainete-alimentaire-des-peuples>
92. <http://www.protegez-vous.ca/sante-et-alimentation/fraises.html>

chaque personne physique d'avoir accès à de l'eau potable. Ce droit fondamental avait aussi été reconnu dans la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002.⁸⁴

Peut-être parce qu'ils jugeaient cette reconnaissance insatisfaisante, certains GEDI ont carrément demandé qu'un référendum soit tenu sur l'adoption d'un ensemble de lois visant à protéger la précieuse ressource qu'est l'eau. D'autres y sont allés avec des recommandations plus spécifiques : il a notamment été question d'intégrer la récupération de l'eau de pluie comme norme de construction pour tous les bâtiments et d'imposer un cadre visant une efficacité hydrique aux utilisateurs, aux pollueurs, (utilisateurs et pollueurs-payeurs). Généralement, les GEDI veulent des mesures encourageant la réduction de la consommation à la source et favorisant la récupération de la ressource, notamment la récupération des eaux usées, surtout lorsqu'elles sont peu souillées (les « eaux grises »).

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AGRICULTURE

Dans une perspective de développement durable, les GEDI ont voté pour plusieurs pistes de solutions visant à favoriser la consommation de produits agricoles locaux et saisonniers et l'agriculture biologique, notamment par l'octroi de subventions et en haussant le soutien technique, agronomique et scientifique afin de faciliter la transition du conventionnel au biologique.

Un enjeu soulevé spécifiquement à l'égard de la distance parcourue en transport par les aliments que nous consommons est celui des aliments transformés. Un GEDI relevait notamment le fait que les abattoirs sont souvent situés loin des fermes et des centres de consommation, ce qui augmente d'autant les émissions de GES liées au transport.

Les GEDI ont par ailleurs porté une attention particulière aux pratiques de fertilisation. Ces pratiques – et l'influence qu'elles peuvent avoir sur la contamination des sols agricoles, principalement par le phosphore – sont déjà réglementées en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Ainsi, en vertu de l'article 22 du REA, l'épandage de fertilisants ne peut se faire qu'en conformité avec un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) établi conformément au REA. Les GEDI ont demandé que le suivi des PAEF soit contrôlé, afin de s'assurer que ces plans soient respectés.

6. ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES FERMES, SUBVENTIONS ET QUOTAS DE PRODUCTION

[Lors du Sommet, certains GEDI ont demandé, de manière générale, de rendre la terre plus accessible. Le Québec a, comme beaucoup d'autres provinces et États, un problème de relève agricole. Le nombre de fermes au Québec serait passé de 100 000 en 1960 à 31 000 en 2006⁸⁵, et ce, malgré les importantes subventions versées à ce secteur](#)

[ainsi que la gestion de l'offre \(quotas de production\) de certains biens agricoles \(principalement les œufs, le lait et le poulet\).](#)

La diminution du nombre de fermes s'expliquerait en partie par les difficultés liées à leur création et leur transmission : le coût d'acquisition de la terre, de l'équipement et des quotas de production est trop élevé (la valeur des actifs d'une ferme moyenne est passée de 287 000 \$ en 1984 à 1 400 000 \$ en 2006⁸⁶, dont une bonne partie serait attribuable à la valeur des quotas – on estime qu'une ferme laitière de taille moyenne a une valeur marchande d'environ 2,5 millions de dollars, dont près de 1,5 million pour le quota⁸⁷, ce qui découragerait la relève, entre autres facteurs.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a constitué la Commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, laquelle a déposé son rapport en 2008⁸⁸. Plusieurs recommandations de ce rapport visent à réformer le système des subventions et des quotas, un sujet qui a été discuté en atelier lors du Sommet mais qui ne se retrouve pas dans les 128 solutions sur lesquelles les GEDI ont voté⁸⁹. Un des participants a notamment proposé de s'entendre pour réduire la valeur des quotas pour faciliter l'entrée de nouveaux producteurs dans l'industrie, une solution allant dans le même sens que la recommandation #9 du Rapport Pronovost.

Notons, enfin, qu'une solution avancée au Sommet ne semble pas avoir été discutée dans ce Rapport. Elle consiste à favoriser la location des terres à long terme et les baux emphytéotiques. Il faudrait voir comment s'articulerait un tel programme.

7. POLITIQUE DE SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

Les GEDI ont appuyé en grand nombre la solution visant l'élaboration d'une politique de souveraineté alimentaire. Il n'est pas facile de définir avec exactitude ce que constitue une telle politique : nous vous référons notamment à la définition qui en a été donnée dans la Déclaration de Montréal de septembre 2007⁹⁰ ainsi qu'à celle de l'organisme Équiterre.⁹¹

Une telle souveraineté s'inscrirait d'abord et avant tout en opposition au commerce international (OMC et cie.). Elle implique nécessairement des barrières à l'importation d'aliments, surtout pour protéger notre secteur agricole local des pratiques de dumping. On pense notamment à l'industrie des petits fruits (fraises, framboises, bleuets, etc.) pour qui la concurrence de la Californie et de certains pays d'Amérique latine peut être féroce.⁹²

Cette politique permettrait aussi d'influencer le choix des aliments servis dans nos institutions (écoles, hôpitaux, etc., voire même les cafétérias des édifices publics tels les ministères), et, de manière générale, de réglementer certains aspects du secteur de l'alimentation, notamment en matière de malbouffe.

Enfin, cette politique viserait à protéger le territoire agricole contre l'urbanisation, une tâche qui incombe actuellement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dont le bilan ne fait pas l'unanimité. Cette solution s'arrime avec une autre recommandation du Rapport Pronovost : « que le territoire agricole du Québec soit traité comme un patrimoine collectif faisant l'objet de mesures exceptionnelles de protection afin d'assurer la pérennité des activités agricoles exercées, dans une optique de développement durable.⁹³ »

À titre de précision, voici le nombre de votes recueillis par chacune des solutions regroupées dans ce texte :

DU CHAMP À NOTRE ASSIETTE

Élaborer une politique de souveraineté alimentaire (46 votes)

Accroître la disponibilité des produits locaux au Québec (41 votes)

Indiquer clairement la provenance des aliments et leur qualité (traçabilité) (38 votes)

Trouver des moyens de rendre l'accès à la terre économiquement accessible afin d'assurer la relève (31 votes)

Améliorer l'éducation en regard de l'alimentation afin de changer les comportements des consommateurs (24 votes)

Favoriser le développement de l'agriculture biologique et de proximité et le respect des plans agro-environnementaux de fertilisation (PAEF) (23 votes)

Revoir les repas en milieu scolaire (présentation, contenant et contenu) et y favoriser des pratiques saines d'alimentation (20 votes)

Améliorer l'image des producteurs agricoles (11 votes)

Reconnaître que l'agriculture québécoise revêt une importance primordiale pour les consommateurs québécois (10 votes)

Simplifier et restreindre l'utilisation des logos verts en agriculture (10 votes)

Assouplir les conditions de mise en marché pour faciliter la production de créneaux spécialisés (3 votes)

LE QUÉBEC SE FAIT-IL DÉVALISER SES RESSOURCES ?

Nationalisation de l'exploitation des ressources (64 votes)

Redevances (Augmenter les redevances) (53 votes)

Actualiser la Loi sur les mines (38 votes)

Meilleure compréhension des citoyens quant aux enjeux environnementaux afin de les encourager à prendre part au débat (19 votes)

UN DÉBAT HOULEUX : LA GESTION DE L'EAU

Nationalisation de l'eau (58 votes)

Encadrement par la législation (43 votes)

Revoir l'article 6.5 de l'Accord de libre-échange nord-américain (41 votes)

Encadrer l'exploitation, l'utilisation et la récupération de l'eau (26 votes)

Faire une consultation populaire (24 votes)

L'ÉDUCATION : UN LEVIER POUR L'INDIVIDU ET LA COLLECTIVITÉ

RAPPORTEUSES : CATHERINE DION ET MYRIAM NADEAU

« ...par la connaissance qu'elle donne au milieu où elle s'exerce, l'éducation peut aider la société à prendre conscience de ses propres problèmes et, à la condition d'exercer des efforts sur la formation d'hommes complets et consciemment engagés dans la voie de leur émancipation collective et individuelle, elle peut grandement contribuer à la transformation et l'humanisation des sociétés.»

— Edgard Faure, 1972, Apprendre à être, p.65

Au cœur même du développement de notre société, l'éducation suscite de nombreux questionnements, recherches, critiques, analyses, réformes, etc. Le Sommet GEDI 2010 a consacré trois ateliers spécifiques au thème de l'éducation en plus des réflexions dans les autres ateliers qui y ont fait régulièrement référence. Chacun à leur manière, les ateliers Élitisme à l'école, L'éducation du futur et Universités en difficulté se sont attaqués aux deux questions suivantes :

- Comment améliorer le système d'éducation pour que tous ceux qui y évoluent puissent s'épanouir et réussir ?
- Comment faire en sorte que l'éducation devienne une grande priorité, voire la priorité, de notre société québécoise ?

Plus précisément, l'atelier sur l'Élitisme à l'école a abordé le rapport qu'entretennent les écoles privées et publiques, questionnant le besoin par l'État de soutenir ces deux réseaux, en se demandant si l'un ne nuit pas à l'autre, si au contraire l'un pousse l'autre à la performance, ou encore si le privé est le meilleur lieu pour former les élèves les plus doués, l'élite de demain. La discussion a aussi porté sur les conséquences de la sélection des élèves en fonction de la performance ou de la richesse. L'atelier sur L'éducation du futur a approfondi les pistes de solution possibles pour un système d'éducation revalorisé, en meilleure adéquation avec ses jeunes et la société, visant un taux de diplomation beaucoup plus élevé et tissant des liens beaucoup plus serrés avec sa communauté. Finalement, l'atelier Universités en difficulté a orienté la discussion sur des formules possibles de financement des universités qui soient équitables et qui garantissent l'accès au plus grand nombre. Voici la liste des solutions issues du Sommet GEDI 2010.

SOLUTION 1 : REVALORISATION DE L'ÉDUCATION

Durant les ateliers sur l'éducation, particulièrement L'éducation du futur et Élitisme à l'école, les participants ont discuté de la place réelle qu'occupait l'école au cœur de la société québécoise. Entretien-nous un rapport ambigu avec l'éducation ? Est-elle vraiment au cœur de nos préoccupations ?⁷⁴ Il en est ressorti que bien qu'elle fasse partie des préoccupations des québécois (budget, opinion publique, etc.), l'éducation ne semble pas reconnue comme la condition essentielle, voire sine qua non, d'un épanouissement personnel et collectif. Il s'agirait donc de revaloriser l'éducation et d'en faire la

valeur québécoise agissant comme pierre d'assise du développement économique, social et culturel du Québec. À cet effet, les participants ont souligné que la revalorisation de l'éducation passait par la valorisation de l'école publique, une hausse significative du taux de diplomation d'ici 10 ans, l'injection des fonds nécessaires à titre d'investissement et non de dépenses, et l'internationalisation du curriculum.

1.1 LA VALORISATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le passage d'un système méritocratique à un système démocratique d'enseignement avec la publication du rapport Parent dans le milieu des années 1960 a permis au Québec de progresser rapidement sur la voie de la scolarisation. Le Québec affiche aujourd'hui des résultats qui peuvent être jugés satisfaisants. Selon les finalités d'instruction de socialisation et de qualification, l'école publique québécoise doit sans cesse s'assurer de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves possible, elle doit soutenir les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et offrir une formation professionnelle accessible et de qualité⁹⁵. Il est à noter que le taux de satisfaction des québécois face à l'école publique a augmenté passant de 61 % à 69 % pour l'école primaire et de 40 % à 59 % pour l'école secondaire entre 1993 et 2002⁹⁶. Toutefois, en informant plus la population de ses réalisations et en offrant un éventail plus élaboré de programmes, l'école publique pourrait marquer de nouveaux points.⁹⁷ Un rapport de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Diversifier sans sélectionner (2005), recommandait d'ailleurs que le gouvernement prenne position en faveur de l'école publique et qu'il mette rapidement en branle une campagne de promotion de l'éducation publique valorisant les écoles dans leur singularité et le travail du personnel scolaire⁹⁸. Par ailleurs, chez les participants, malgré des discussions nourries et animées, le dilemme est resté entier quant à l'abolition ou le maintien du financement des écoles privées et face à la compétition entre l'école publique et l'école privée⁹⁹.

1.2 VISER UN TAUX DE DIPLOMATION AU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES) DE PRÈS DE 100% DANS UN HORIZON DE 10 ANS

Pendant que le gouvernement Charest propose des cibles de 80 % pour le taux de diplomation au DES au Québec d'ici 2025, la deuxième solution la plus populaire au scrutin général du Sommet GEDI sous l'atelier L'éducation du futur, proposait une cible de près de 100%. Les participants étaient conscients du caractère ambitieux de cette mesure et de l'ampleur du défi, mais la croyait essentielle pour pouvoir enfin se donner les moyens d'atteindre de hauts taux de diplomation.

1.3 CONSIDÉRER L'ÉDUCATION COMME UN INVESTISSEMENT PLUTÔT QU'UNE DÉPENSE

94. L'éducation au cœur des priorités... ou non? Joëlle Girard (11 octobre 2009) : <http://www.generationidees.ca/idees/1%e2%80%99education-au-coeur-des-priorites%e2%80%a6-ou-non/>
95. Agora, « Québec doit mettre fin au financement public des écoles privées », Le Devoir, 30 mars 2005 : <http://www.ledevoir.com/non-classe/78115/agora-quebec-doit-mettre-fin-au-financement-public-des-ecoles-privées>
96. Sondage : http://www.fcsq.qc.ca/publications/etudes/_pdf/rapport-leger.pdf
97. Sondage : http://www.fcsq.qc.ca/publications/etudes/_pdf/rapport-leger.pdf
98. <http://www.csq.qc.net/sites/1676/documents/publications/memoires/D11625.pdf>
99. <http://www.lactualite.com/societe/education/palmares-des-ecoles-secondaires>
100. Olivier Bégin-Caouette, « L'internationalisation de l'éducation fondamentale : un passage obligé pour le 21^e siècle », 15 août 2010 : <http://www.generationidees.ca/idees/linternationalisation-de-l-education-fondamentale-un-passage-oblig-pour-le-21e-siecle/>
101. Organisme Fusion Jeunesse : <http://www.youthfusionquebec.org/fr/>
102. École communautaire : http://www.fcsq.qc.ca/Perfectionnement/Congres/Congres-2005/html/forum_planif-6.htm
http://www.fcsq.qc.ca/dossiers/ecole-communautaire/_pdf/modele-americain.pdf;
<http://www.fcsq.qc.ca/Publications/Savoir/Decembre-2004/Savoir-Page-16.pdf>;
http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/ecole_communautaire/446909.pdf
103. États-Unis - Conseils pour la mise en œuvre de l'enseignement extrascolaire : http://observgo.uquebec.ca/observgo/fichiers/89576_State_Guide.pdf
104. Programme canadien de service volontaire pour la jeunesse : <http://www.katimavik.org/>
105. Ministère de l'Éducation du Québec (1999), Politique de l'adaptation scolaire, Une école adaptée à tous ses élèves, gouvernement du Québec, p.17 : <http://www.mels.gouv.qc.ca/dfgj/das/orientations/pdf/politi00.pdf>

Cette solution fait référence aux nombreuses critiques ou questions du type « avons-nous vraiment les moyens d'investir plus en éducation? » Les participants semblaient plutôt répondre « avons-nous vraiment les moyens de ne pas investir dans notre éducation? » Ils proposaient la création d'états généraux pour en discuter et faire le point sur la question.

1.4 INTERNATIONALISER LE CURRICULUM

Dans le contexte de mondialisation et d'ouverture sur le monde dans lequel nous vivons, les participants ont souligné l'importance d'internationaliser le curriculum scolaire. « Au niveau de l'éducation primaire et secondaire, l'internationalisation concerne l'éducation citoyenne avant tout, soit la capacité de vivre dans une société démocratique et ouverte sur le monde, juste et équitable pour tous (Cégep international, 2004, p.12). On enseignait avant qu'une seule citoyenneté, mais celle d'aujourd'hui se définit sur plusieurs plans aux niveaux local et global. » Ainsi, « l'internationalisation », ce n'est pas seulement apprendre plusieurs langues et voyager, c'est aussi un marché du travail en mutation pour l'économie, une mondialisation des universités pour le savoir, une plus-value pour le développement personnel et une connexion entre l'école et les préoccupations des jeunes pour les étudiants. L'internationalisation du curriculum pourrait d'ailleurs faire partie des outils pour diversifier l'offre de l'école publique et y ramener des jeunes qui l'avaient quittée¹⁰⁰.

SOLUTION 2: OFFRIR UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LE SYSTÈME SCOLAIRE ET LES BESOINS DES JEUNES

À la fois dans l'atelier Élitisme à l'école et, tout particulièrement, L'éducation du futur, les participants ont largement discuté de la place des jeunes et de l'école dans la société. Ils se sont questionnés sur l'apport réciproque que l'école et la société entretenaient l'une envers l'autre. Il est apparu qu'à l'ère du réseautage, l'école demeurait trop souvent en vase clos et que malgré d'heureuses initiatives de collaboration entre le milieu et les jeunes dans les écoles (ex : Fusion jeunesse)¹⁰¹, les communautés et leurs écoles ne partageaient pas systématiquement leurs ressources et leur potentiel. Ils ont discuté des mesures à mettre en place pour favoriser la réussite chez les jeunes et stimuler leur intérêt. Force a été de constater que le système scolaire n'arrivait pas encore à répondre aux besoins des jeunes, tant du point de vue de l'aide aux élèves en difficulté, que dans l'offre de programmes stimulants et variés pour tous les élèves et l'intégration optimale des technologies de l'information et des communications (TIC).

2.1 ANCRER L'ÉCOLE DANS SA COMMUNAUTÉ ET SENSIBILISER LES JEUNES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Comme le dit un proverbe africain, il faut tout un village pour élever

un enfant. Dans cette logique, les participants proposaient de mieux arrimer l'école dans sa communauté en renforçant l'utilisation des ressources des milieux communautaires et professionnels (implication des organismes communautaires, des entreprises, conférences de professionnels à l'intérieur de l'école, stages ou visites de milieux professionnels, etc.). Il s'agit de faire en sorte que les occasions d'apprendre ne s'arrêtent surtout pas aux murs des écoles et que toute une communauté soit partie prenante de l'évolution de ses apprenants. L'éducation devient une force collective... Le principe d'école communautaire¹⁰² et la valorisation de l'enseignement extrascolaire¹⁰³ pourraient répondre, du moins en partie, à ces aspirations et fourniraient des pistes intéressantes pour la suite de la réflexion.

Les participants se sont aussi penchés sur la portée d'une sensibilisation des jeunes au marché du travail dès le primaire, et poursuivi au secondaire, afin de donner une perspective plus concrète aux apprentissages. Ce contact avec le monde du travail devrait être facilité et pourrait prendre la forme de mentorat, de stage en milieu de travail, de bénévolat, etc. Les participants ont souligné que le cursus scolaire devrait permettre une pause (peut-être même l'encourager) dans le parcours scolaire pour la réalisation d'un projet particulier (aide humanitaire, projet Katimavik¹⁰⁴, etc.) afin de stimuler l'intérêt des jeunes et de reconnaître leur parcours propre.

2.2 PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS ET L'ÉCHEC SCOLAIRE

La politique de l'adaptation scolaire (MEQ, 1999) a comme orientation fondamentale d'aider les élèves en difficulté « à réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. À cette fin, accepter que cette réussite éducative puisse se traduire différemment selon les capacités et les besoins des élèves, se donner les moyens qui favorisent cette réussite et en assurer la reconnaissance¹⁰⁵. » Ainsi, les participants à l'atelier L'éducation du futur se sont largement entendus sur l'importance de mettre en place des moyens efficaces pour prévenir le plus rapidement possible les difficultés des enfants et l'échec scolaire. Ils ont demandé l'octroi de plus de ressources spécialisées (comme des orthopédagogues, orthophonistes, psychoéducateurs, psychologues, techniciens en éducation spécialisée, etc.) en milieu scolaire de manière à soutenir les enseignants dans leur pratique. Cette solution, loin d'être nouvelle, se heurte encore trop souvent à un manque de ressources financières pour l'embauche ou encore au manque de personnel qualifié à embaucher.

Ils ont souligné qu'il fallait, en priorité, favoriser la réussite de la lecture et de l'écriture dès le premier cycle du primaire. En effet, des recherches récentes montrent que « l'apprentissage de la lecture est un facteur clé de la réussite scolaire et la période critique pour le développement de cette compétence se situe entre quatre et sept ans. Parmi les élèves qui ont des difficultés en lecture en troisième année,

106. Leclerc, M. et Moreau, A. C. (2008). Vers la réussite en littérature : Où en sommes-nous ? Cadre théorique. Gatineau : Université du Québec en Outaouais. p.3 : <http://w3.uqo.ca/erli/presentation/documents/TO-theo.pdf>
107. « Ensemble des connaissances en lecture et en écriture permettant à une personne d'être fonctionnelle en société » : www.granddictionnaire.org
108. Site de l'Association québécoise des centres de la petite enfance <http://www.aqcp.com/CPE/personnel-qualifie.html>
109. Diversifier sans sélectionner : Clé pour l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre à l'école publique. CSQ : <http://www.csq.qc.net/sites/1676/documents/publications/memoires/D11625.pdf>
110. <http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/nouvelles/2011/fevrier/2011-02-23.asp>

rare sont ceux qui réussissent à les surmonter par la suite. Par conséquent, la mise en place d'un programme d'intervention précoce en lecture s'avère indispensable (Lyon, 2003; MÉO, 2003; Willows, 2002), d'autant plus que de nombreux rapports provenant de différents pays ont pu démontrer que la mise en place d'un tel programme est une des clés de la réussite à l'école et dans la vie¹⁰⁶. » Puisque le rendement en littérature¹⁰⁷ est un facteur qui influencera largement l'apprentissage et la qualité de vie des individus, l'importance, voire l'urgence, de s'y attaquer devient capitale. À cet effet, le Québec pourrait s'inspirer du ministère de l'Éducation de l'Ontario qui, depuis plus de cinq ans, a fait de l'amélioration du rendement en littérature une de ses priorités.

Enfin, les participants ont aussi proposé d'améliorer la formation des éducatrices en centre de la petite enfance (CPE) et de favoriser une communication plus efficace entre le CPE et l'école. Dans les faits, selon l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCP), les deux-tiers des éducatrices en CPE possèdent une formation collégiale en éducation à la petite enfance, tandis qu'en milieu familial, la responsable du service de garde (RSG) doit avoir une formation sur l'éducation à la petite enfance et un perfectionnement sur une base annuelle¹⁰⁸.

2.3 ADAPTER L'ÉCOLE AUX BESOINS ET INTÉRÊTS DES JEUNES ET RÉVISER LES PRINCIPES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Les participants ont discuté des différents programmes qui étaient offerts aux jeunes et de l'intérêt qu'ils y portaient, ainsi que de l'école en général. En partie, en réponse à l'offre des écoles privées, l'école publique a développé une gamme de plus en plus vaste de programmes spécialisés sélectifs, comme les programmes de sport-études, les concentrations en musique, langues ou arts, des projets spéciaux, etc. Ces programmes prisés des parents et des jeunes sont habituellement réservés aux élèves les plus forts sur la base des notes scolaires, de tests d'aptitudes ou d'exams de plus en plus exigeants, ou sur le niveau de revenus des parents (droits de scolarité élevés, matériel scolaire dispendieux, etc.)¹⁰⁹. Les participants ont reconnu les avantages que pouvaient avoir une offre de programmes diversifiée sur l'intérêt et la motivation des élèves et se sont prononcés en faveur d'une plus grande émergence de programmes spécialisés et de différents modèles d'enseignement (alternatif, classes multi-niveaux, sport-études, musique, culturels, etc.). Mais également sur l'abolition des tests de connaissances ou de performance et, contrairement à la tendance de plus en plus observée au Québec favorisant la sélection des élèves en fonction de la performance, pour une sélection des élèves basée sur leurs intérêts. En effet, tous les élèves, et pas seulement les plus performants ou les plus fortunés, devraient avoir le choix d'un cadre stimulant favorisant leurs intérêts pour poursuivre leur parcours scolaire.

2.4 REDONNER UNE PLACE DE CHOIX AUX ÉLÈVES

Les participants ont soulevé le fait que les élèves reçoivent une formation, mais semblent peu participer aux décisions qui concernent leur cheminement scolaire, ou plus globalement, leur vie. Programmes du ministère, manuels scolaires et codes de vie, pour ne nommer que ceux-là, balisent leur parcours menant des cohortes d'apprenants du point A au point B. Bien que ce soit un discours répété dans les universités qui forment les futurs enseignants, on semble parfois oublier dans la pratique que l'élève est au centre de son apprentissage et la raison d'être du système scolaire. C'est pourquoi les participants ont trouvé important de souligner qu'on devrait accorder une place de choix aux élèves, voire plus de pouvoir, par un plus grand droit de parole, de choix et de responsabilités sur leurs parcours (ex. : conseil de classe ou de coopération, pédagogie par projet, cheminements différenciés, choix des objectifs et moyens d'un plan d'intervention, etc.).

2.5 MEILLEURE UTILISATION DES OUTILS TECHNOLOGIQUES

À l'ère d'Internet, des téléphones intelligents et des réseaux sociaux, les participants ont souhaité que les milieux éducatifs intègrent plus efficacement les technologies dans une perspective scolaire pour stimuler l'intérêt des jeunes. Ils ont aussi proposé le développement d'un programme pour développer une meilleure compréhension de la masse d'information disponible (bibliothèques scolaires, abonnements à des périodiques, analyse critique en classe de l'actualité, recherche média dans les travaux, périodes de lecture des journaux, activités parascolaires sur les médias, etc.). Pour la suite de la réflexion, il faudra garder en tête qu'il existe encore dans les écoles du Québec une disparité dans la qualité (ordinateurs et logiciels vétustes, manque de personnel pour les mises à jour, etc.) et la quantité des ressources technologiques. Aussi, l'annonce du premier ministre Jean Charest (février 2011) de doter chaque classe de chaque école du Québec d'un tableau blanc intelligent et chaque professeur d'un ordinateur portable¹¹⁰ est loin de faire l'unanimité tant dans les milieux de pratique que dans l'opinion publique puisqu'on s'inquiète de l'efficacité d'une telle mesure et des coûts qui y sont rattachés.

SOLUTION 3: VALORISATION DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE

Il était évident pour les participants des ateliers sur l'éducation que les enseignants ont un rôle, sinon le rôle le plus important dans le système d'éducation, mais qu'ils souffrent d'un manque de reconnaissance du public et qu'ils font face à de nombreux problèmes, comme des conditions de travail difficiles et un taux élevé d'abandon des nouveaux enseignants dans leurs premières années de carrière. Plusieurs dimensions du travail de l'enseignant ont animé les dis-

111. http://www.uqtr.ca/Information/Document/110113_Campus_express.pdf
 112. <http://www.securitesociale.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1687,9935,2860,1744,html>
 113. http://www.insertion.qc.ca/cnipe_2/IMG/pdf/JPN_ET_SM-2.pdf
 114. http://www.insertion.qc.ca/cnipe_2/IMG/pdf/JPN_ET_SM-2.pdf
 115. <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/induction.html>
 116. <http://www2.cslaval.qc.ca/star/Outils-pour-favoriser-l-insertion>
 117. <http://www.oecd.org/dataoecd/33/5/46624382.pdf>
 118. <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/201102/18/01-4371975-augmentation-du-salaire-des-enseignants-une-solution-evaluee-a-1-milliard-.php>

119. Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario : <http://www.oct.ca/>
 120. British Columbia College Of Teachers : <http://www.bcct.ca/>
 121. Maurice Tardif et Clermond Gauthier (dir.) Pour ou contre un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants au Québec Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999.
 122. « Un ordre ou pas ? », Martine Rioux, Carrefour éducation, 2 mai 2002 : http://carrefour-education.qc.ca/nouvelles/un_ordre_ou_pas_
 123. <http://www.travail.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1679,9725,2421,0,html>
 124. <http://www.opq.gouv.qc.ca/ordres-professionnels>
 125. <http://www.apemiq.com/spip.php?article25>

cussions, que ce soit la reconnaissance sociale accordée au métier, les conditions de travail (insertion professionnelle, ratio enseignant/élèves, salaire, etc.), la création d'un ordre professionnel ou la formation initiale et continue.

3.1 MIEUX ENCADRER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

« Au cours des cinq premières années suivant leur insertion sur le marché du travail, de 15 % à 20 % des jeunes enseignants québécois quittent leur profession¹¹¹. » Plusieurs raisons motivant ces départs sont recensées, comme la lourdeur de la charge de travail, le manque de préparation à la sortie de l'université¹¹², le sentiment d'incompétence, le manque de mesures formelles d'insertion professionnelle¹¹³, etc. Il faut ajouter qu'en plus d'une situation d'emploi précaire (suppléance, contrats à temps partiel, etc.), on s'attend au même rendement des enseignants novices que des enseignants chevronnés, et ce, pour des classes souvent beaucoup plus exigeantes.¹¹⁴

Au Québec, il n'existe pas de programme national d'insertion professionnelle structuré, seulement des initiatives locales. L'Ontario, quant à elle, s'est dotée d'un programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant reposant sur trois lignes directrices : 1) l'orientation des enseignants afin de les familiariser avec la classe, le conseil scolaire, etc. ; 2) le perfectionnement personnel comparable à la formation continue pour tous les enseignants ; et 3) le mentorat dans lequel le mentor assure les rôles de modèle, de formateur et de conseiller, le tout complété par une évaluation du rendement du personnel enseignant¹¹⁵. Ainsi, pour encadrer les nouveaux enseignants et favoriser la rétention dans la profession, les participants aux ateliers ont recommandé une insertion professionnelle graduelle, l'évaluation de l'enseignement et la formation continue. À cet effet, les initiatives locales (par exemple à la Commission scolaire de Laval¹¹⁶) et l'expérience de l'Ontario pourraient être des pistes de choix pour élaborer une politique nationale d'insertion professionnelle en enseignement.

3.2 PLUS DE RECONNAISSANCE ET DE LIBERTÉ DANS L'EXERCICE DU MÉTIER ET UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La formation initiale des enseignants est un baccalauréat de quatre ans ponctué de stages annuels. Les participants aux ateliers ont reconnu l'expertise professionnelle des enseignants et ont réclamé une plus grande reconnaissance de leurs compétences et plus de liberté dans leur exercice professionnel, notamment dans le choix des méthodes d'enseignement, d'évaluation et dans le choix du matériel. Ils ont aussi convenu que les enseignants, compte tenu de leur niveau de formation, de leur charge de travail et afin d'attirer les meilleurs dans la profession, devraient bénéficier d'une hausse significative de leur salaire, voire d'une modulation en fonction du niveau de difficulté

de la classe. Ils ont aussi stipulé qu'il devrait y avoir une meilleure planification de la charge de travail qui tiendrait entre autres compte du temps de concertation entre les professionnels et des communications avec les parents. Enfin, ils ont été d'accord pour prioriser la diminution du ratio élèves/enseignant.

De telles mesures suscitent des réactions qui alimentent régulièrement les manchettes, mais elles méritent qu'on continue de s'y attarder. Bien que la diminution du nombre d'élèves par classe ne soit pas à elle seule une mesure qui favorise la réussite des élèves, force est de constater qu'elle permet à l'enseignant d'avoir plus de temps pour chaque élève et leurs parents. Cette mesure offre aussi un cadre plus propice à la différenciation pédagogique et au suivi des élèves en difficulté. Toutefois, « ...les systèmes d'éducation les plus performants tendent à donner la priorité au salaire des enseignants et non à la réduction de la taille des classes¹¹⁷[...] montrant que pour faire progresser la performance des élèves, améliorer la qualité de l'enseignement est une stratégie plus probante que diminuer la taille des classes ». De son côté, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) n'est pas contre une augmentation de la rémunération des enseignants, mais ajoute que cette mesure à elle seule ne suffira pas à valoriser la profession et ne palliera pas le manque d'interventions précoces et de ressources pour les élèves en difficulté¹¹⁸.

3.3 CRÉER UN ORDRE PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS AU QUÉBEC

Pour soutenir l'encadrement de la profession enseignante, les participants ont proposé la création d'un ordre professionnel des enseignants comme au Canada, en Ontario¹¹⁹ et en Colombie-Britannique¹²⁰. Il faut toutefois revenir à la fin des années 1990 pour se souvenir que la création d'un ordre professionnel des enseignants était sur la place publique au Québec. Pendant que différents chercheurs se prononçaient sur les avantages et les inconvénients d'un tel ordre¹²¹, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FSCQ) appuyait la démarche du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) qui demandait à l'Office des professions du Québec d'étudier sérieusement le bien fondé de la mise sur pied d'un ordre professionnel des enseignants au Québec¹²². La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) n'était pas du même avis et s'opposait à ce dédoublement de structure¹²³, arguant, entre autres, que la profession est déjà régie par la Loi de l'instruction publique et qu'un ordre n'a pas pour rôle la valorisation et la reconnaissance professionnelle ou sociale d'un groupe¹²⁴. La réponse de l'Office des professions du Québec a été, en février 2003, d'optimiser l'encadrement actuel et, par le fait même, n'a pas recommandé la création d'un ordre¹²⁵. La CPIQ a répliqué immédiatement alléguant que l'aspect politique de cette décision nuisait à la mise en place de solutions. En juillet 2003, M. Pierre Reid, ministre de l'Éducation, a ouvert la porte à la création

126. <http://www.ledevoir.com/non-classe/31525/feu-vert-a-l-ordre-professionnel-des-enseignants>
127. « Le gouvernement recule : pas d'ordre professionnel pour les enseignants », Violaine Bally, *Le Soleil*, 19 avril 2005 : p. A1
128. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201103/25/01-4383366-faut-il-plus-denseignants-masculins.php>
129. Conseil de la famille et de l'enfance (2000), *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, Gouvernement du Québec, p.22.
130. Goupil, G. (2007), *Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage*, 3e édition, Montréal : Gaëtan Morin éditeur, p.316.
131. Pianta et Kraft-Sayre (2003) dans Goupil, G. (2007), *Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage*, 3e édition, Montréal : Gaëtan Morin éditeur.
132. MEQ (2004), *Rapprocher les familles et l'école primaire*. Québec : ministère de l'Éducation, p.2.
133. MEQ (2004), *Rapprocher les familles et l'école primaire*. Québec : ministère de l'Éducation.

d'un ordre après des consultations publiques¹²⁶, pour que ce projet très controversé et largement rejeté par les enseignants soit finalement abandonné en 2005.¹²⁷ Quelques années plus tard, faisant foi des expériences d'un passé proche, on peut se demander si une lutte du même acabit pour l'obtention d'un ordre professionnel des enseignants au Québec se conclurait par le même échec; il est donc pertinent de se questionner sérieusement sur l'intérêt d'une telle démarche. Par contre, sur la base de l'expérience des ordres professionnels existants, on peut imaginer qu'un tel ordre professionnel pourrait améliorer la reddition de compte de même que les standards d'enseignement via l'établissement de normes et d'évaluation qu'une telle institution permet de mettre en place.

3.4 UNE SÉLECTION PLUS POINTUE À L'ENTRÉE AU BACCALAURÉAT DES CANDIDATS À LA PROFESSION

Toujours dans le but de valoriser la profession enseignante, les participants se sont penchés sur les critères de sélection des futurs enseignants à l'entrée au baccalauréat. Ainsi, pendant que la ministre de l'Éducation Line Beauchamp envisage avec une grande prudence l'idée d'une hausse des critères d'admission, craignant éteindre des vocations¹²⁸, d'autres voudraient qu'on emboîte le pas afin de recruter de meilleurs candidats. Les participants aux ateliers croient nécessaire un resserrement des critères d'entrée au baccalauréat en enseignement.

SOLUTION 4: VALORISER LE RÔLE DES PARENTS ET DE LA FAMILLE

Les participants ont discuté des responsabilités éducatives que l'école et les parents se partagent. Nous savons que « lorsque les parents s'investissent dans leurs fonction parentale, valorisent les études et transmettent des aspirations élevées à leurs enfants, tout en leur imposant des règles et des exigences fermes et en leur assurant une présence chaleureuse, ils augmentent leurs chances de réussite¹²⁹ ». Ainsi, conscients de l'importance capitale des parents dans la réussite éducative de leurs enfants, les participants aux ateliers ont proposé d'impliquer les parents davantage en valorisant la relation parents-prof-élève dans des cycles d'enseignement plus long (deux ou trois ans plutôt qu'un enseignant différent par année scolaire). De cette manière, tous les acteurs auraient plus de temps pour se connaître et le lien n'aurait pas à être renouvelé avec de nouvelles personnes chaque année. Cette mesure est déjà en place dans certaines écoles où on retrouve des classes à niveaux multiples, ou du looping, et dans beaucoup d'écoles alternatives. Les participants ont aussi recommandé de favoriser une meilleure communication enseignants-parents (agenda, courriels hebdomadaires, téléphone, rencontres, etc.) dans une perspective de coéducation. Goupil (2007) souligne l'importance « d'établir le plus tôt possible dans l'année scolaire des contacts avec

les parents avant que ne survienne une situation problématique [...] pour faciliter les contacts qui se révéleront dans des circonstances plus difficiles¹³⁰ ». Il devient alors important de miser, dès le début de la scolarisation et encore plus dans le cas des élèves en difficulté, sur les forces de la famille, les compétences des parents et d'éviter une relation basée sur le blâme¹³¹. Enfin, les participants ont proposé d'outiller les parents dans leur rôle pour favoriser l'apprentissage des enfants et d'augmenter le niveau socio-économique des familles défavorisées.

« L'engagement des parents envers leurs enfants, tout au long du cheminement scolaire, est un élément indéniable de la réussite des jeunes. Plusieurs recherches démontrent que l'effet de l'engagement parental est durable et qu'il se répercute sur les attitudes et les comportements des jeunes à l'égard de l'école et du travail scolaire, sur leur persévérance, sur leurs résultats scolaires ainsi que sur leur développement global. [...] La collaboration entre l'école et les parents permet à l'école de mieux comprendre la situation des familles et de répondre à leurs besoins, en s'alliant, entre autres, avec la communauté. Les liens qu'établit l'école avec la communauté permettent d'accroître grandement l'efficacité et la complémentarité des actions entreprises par l'école¹³² ». À cet égard, le MEQ (2004), dans le cadre du programme L'école montréalaise, a soulevé quatre domaines de collaboration qui pourraient servir d'outil pour une réflexion plus poussée des GEDI dans le domaine de l'éducation, plus spécifiquement de l'implication des parents. Il s'agit de : 1) diversifier et faciliter la communication ; 2) faciliter l'exercice du rôle parental ; 3) encourager la participation des parents à la vie de l'école ; et 4) collaborer plus étroitement avec la communauté pour répondre aux besoins des familles et des jeunes¹³³.

SOLUTION 5: REVOIR LA GESTION DU SYSTÈME D'ÉDUCATION DANS SON ENSEMBLE EN PRÔNANT LA DÉCENTRALISATION

Les participants ont tenté d'évaluer la méthode de gestion actuelle du système scolaire et se sont questionnés sur les pratiques à mettre en place pour garantir que les meilleures décisions possibles soient prises pour s'assurer de la réussite des élèves. Il est apparu aux participants du Sommet que la meilleure façon d'arriver à cette fin est de mettre les enseignants et les directions d'école au cœur des décisions opérationnelles en soutien à l'enseignement. Outre des décisions plus éclairées, cette stratégie vise à créer un système plus efficient et performant. Plus concrètement, il a été suggéré : 1) de repenser l'organisation du système scolaire ; et 2) d'embaucher au poste de ministre quelqu'un issu du milieu de l'éducation.

5.1 REPENSER L'ORGANISATION DU SYSTÈME SCOLAIRE

Afin de remettre plus de pouvoir aux enseignants et aux directions

d'école, certains participants proposent de les impliquer dans les décisions d'ordre budgétaire. Ainsi, sans abolir les commissions scolaires, leur rôle pourrait être réduit au profit d'un rôle accru des directions d'école et des enseignants en répartissant les responsabilités de la façon suivante : l'identification des besoins, l'organisation des services et les demandes de budgets pour les enfants handicapés ou élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDAA) seraient de la responsabilité et de l'autorité de chaque établissement scolaire sans transiter par les commissions scolaires ; les décisions relatives à la gestion et l'octroi des ressources éducatives, financières et matérielles seraient sanctionnées par la table municipale ou régionale des directions d'école (instances décisionnelles et de concertation à créer) avant d'être acheminées au ministère de l'Éducation et administrées par les commissions scolaires ; et la gestion des ressources humaines, des communications, du transport scolaire et des ressources technologiques seraient du ressort de la commission scolaire.

Toutefois, il est pertinent de se demander quelles instances ou structures assureraient la pleine participation des parents et de la communauté dans un tel système de gestion. Comme l'a montré l'adage cité plus haut, la famille et la communauté sont des acteurs essentiels dans l'éducation des enfants dont on souhaite favoriser la participation. Il faut aussi maintenir un regard critique, car l'abolition de structures comme les commissions scolaires, tel que proposé par certains participants, peut paraître plus alléchante qu'elle ne l'est en réalité. Ainsi, il reste important de conserver ou de se doter de structures qui assureront une saine gestion des écoles. Enfin, le passage du rôle d'enseignant ou de direction d'école à celui de gestionnaire comptable n'est pas si simple.

Le message des participants au Sommet est toutefois clair, la lourdeur de la structure administrative du système scolaire n'est pas toujours à l'avantage de l'étudiant et des solutions doivent être envisagées.

5.2 NOMMER AU POSTE DE MINISTRE DE L'ÉDUCATION QUELQU'UN ISSU DU MILIEU DE L'ÉDUCATION

Les participants à l'atelier considèrent qu'une personne issue du milieu de l'éducation pourrait être en meilleure position pour comprendre les enjeux du terrain et les réalités auxquelles sont confrontés les intervenants du milieu.

Bien que cette idée, à l'image d'un médecin à la Santé, semble avoir beaucoup de sens, considérant le nombre d'intervenants concernés, il y a lieu de se questionner si le fait que le ministre provienne du milieu de l'éducation puisse avoir un impact concret sur l'ensemble des décisions. En effet, plusieurs autres paliers décisionnels interviennent dans le milieu, notamment dans les ministères et les commissions scolaires. Il serait peut-être plus efficace d'adopter une approche ascendante (bottom up) plutôt que descendante (top down) en consul-

tant et tenant compte des recommandations des milieux de recherche et des intervenants de première ligne. Cette approche pourrait permettre une meilleure organisation des services et une meilleure adéquation entre les paliers supérieurs et la base aux besoins et aux changements sociaux qui peuvent avoir un impact marqué dans la façon d'apprendre des étudiants.

SOLUTION 6 : RÉVISER LE FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (DÉBAT ÉCOLES PRIVÉES VERSUS ÉCOLES PUBLIQUES)

Amené dans le cadre de l'atelier Élitisme à l'école, la manière de revoir le financement des écoles n'a pu faire consensus, opposant fermement le maintien du financement de l'école privée à son abolition progressive en faveur de l'école publique. Par contre, une troisième voie a été proposée et consiste à un financement sous la forme d'une enveloppe, ou d'un crédit d'impôt, aux parents selon l'école qu'ils choisissent. Le cœur de la question ici est de trouver les méthodes de financement des écoles primaires et secondaires les plus efficaces dans une perspective d'égalité des chances à un épanouissement scolaire.

Ainsi, malgré les divergences d'opinions dans le débat sur le maintien ou l'abolition du financement des écoles privées, il émane un consensus sur le principe qu'il faille réviser le mode de financement des écoles primaires et secondaires. Les questions suivantes retenues lors de l'atelier n'ont pour but que d'alimenter la suite du débat.

Y aurait-il de réelles économies avec l'abolition du financement public des écoles privées? Quelles sont les réelles conséquences pour l'école publique de l'exode de certains étudiants vers le privé?

SOLUTION 7 : ASSURER LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET PRÉSERVER L'ACCESSIBILITÉ AU SYSTÈME PAR UN PARTAGE ÉQUITABLE DES COÛTS, TANT AU NIVEAU INTERGÉNÉRATIONNEL QU'AU NIVEAU FISCAL

Lors des discussions des participants, il est ressorti très clairement que le rehaussement du financement des universités ne doit pas se faire au détriment de l'accessibilité aux études. La qualité des enseignements doit être assurée par un effort financier collectif. Plusieurs mesures ont été proposées afin de garantir que les universités atteignent un niveau de financement adéquat par un partage équitable des efforts de chaque bénéficiaire du système. Plus concrètement, il a été suggéré de : 1) réformer le régime d'aide financière aux études afin de tenir compte des besoins réels des étudiants ; 2) privilégier le financement public ; 3) augmenter l'âge de la retraite ; 4) financer les universités par le biais des redevances d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles ; 5) réviser et ajouter des paliers d'imposition ; et 6) annuler la baisse d'impôt de 900 millions de dollars appliquée

134. Sur le site web du Ministère des finances du Québec, Budget 2011-2012, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/index.asp> Fascicules Un plan de financement des universités efficace et équitable, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Education.pdf>, p.45 (consulté 13 avril 2011)
135. Ministère des finances, Budget 2011-2012, Plan Budgétaire, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf>, p. E.154 (consulté 6 avril 2011)
136. Sur le site web de la FEUQ, Publications, Les frais de scolarité et l'université, http://www.feug.qc.ca/IMG/pdf/cau_-_paradis_-_recherche_-_0910_-_frais_de_scolarite_-_fr.pdf, p.65 (consulté le 8 avril 2011)
137. Ibid
138. Sur le site web du ministère des Finances du Québec, Budget 2011-2012 : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/index.asp>, fascicules Un plan de financement des universités équitable et équilibré : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Education.pdf>, p.31 (consulté 6 avril 2011) Ministère des Finances, Budget 2011-2012, Plan Budgétaire, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf>, p. E.154 (consulté 6 avril 2011)

en 2007. Les quatre dernières solutions sont traitées dans la partie du mémoire portant sur les finances publiques.

7.1 RÉFORMER L'AIDE FINANCIÈRE AFIN QU'ELLE REFLÈTE LES BESOINS RÉELS DES ÉTUDIANTS.

Cette solution en est une depuis longtemps défendue et revendiquée par les fédérations étudiantes. S'il n'en tient qu'aux récents gains qui ont été faits pour modifier le régime, soit le recours collectif qui a donné raison au regroupement des femmes monoparentales pour que les pensions alimentaires destinées aux enfants ne fassent plus partie du calcul de leur revenu, un survol des méthodes de calcul pour déterminer les montants d'aide démontre que le système doit être revu. Les deux composantes qui mériteraient les ajustements les plus urgents et qui nécessiteraient une révision du système semblaient surtout axées sur le seuil courant de la contribution parentale et les dépenses admises.

Lors du dépôt du budget 2010-2011 annonçant la hausse des frais de scolarité universitaire, le gouvernement québécois a du même coup annoncé une bonification du régime d'aide financière. Cette mesure visait à augmenter le nombre d'étudiants admissibles au régime, et, dans cette annonce, il s'est engagé à revoir le seuil de la contribution parentale, soit le montant de revenus bruts à partir duquel il considère que les parents contribuent au paiement des frais de scolarité de leurs enfants. Le seuil actuel, qui est de 28 389 \$, sera ramené à 30 200 \$ en 2012-2013 pour atteindre 35 000 \$ en 2016-2017¹³⁴. Toutefois, ce seuil demeure inférieur de près de 10 000 \$ à celui de l'Ontario.

Le coût des dépenses admissibles doit également être revu. Lors du Sommet, certains participants ont mentionné qu'il pourrait être intéressant d'assurer une indexation des dépenses admises équivalente à l'indice des prix à la consommation.

7.2 PRIVILÉGIER LE FINANCEMENT PUBLIC

Les participants sont d'avis qu'il importe de préserver l'autonomie académique des universités. Dans ce contexte, ils recommandent que le financement des universités soit davantage de l'ordre d'un financement public. Pour les participants, l'éducation occupe une place de premier choix dans le développement de la société, et ils étaient donc d'avis qu'un financement public permettrait à l'éducation post-secondaire de se doter d'une impartialité et d'une objectivité nécessaires aux apprentissages et à la recherche.

De plus, une reddition de compte de la part des élus et décideurs est nécessaire afin de garantir les affectations. À ce chapitre, les participants au Sommet GEDI ont soulevé, sans y proposer une solution concrète, l'importance du rôle des universités dans leur financement et leur reddition de compte quant aux sommes du trésor public dont elles sont bénéficiaires.

SOLUTION 8 : FINANCER LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES PAR L'ENTREMISE DE CONTRIBUTIONS DES ENTREPRISES, DE L'ÉTAT ET DES CITOYENS À UN « FONDS POUR L'ÉDUCATION »

Un moyen proposé par les participants lors du Sommet serait la création d'un Fonds auquel contribuerait l'ensemble des acteurs de la société québécoise. L'effort des contributions serait déterminé en fonction des acteurs concernés. Les contributions pourraient être proportionnelles au revenu des contribuables et au coût de la formation qu'ils ont suivie au sein du système d'éducation québécois. Les étudiants, quant à eux, financeraient leur part de la formation. Les entreprises et le gouvernement seraient aussi appelés à contribuer à ce Fonds. Dans le cadre du budget 2011, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un Fonds pour l'excellence et la performance universitaires¹³⁵. Les sommes versées à ce Fonds seront dirigées directement vers les universités pour « appaier les dons provenant des entreprises et des particuliers; soutenir la recherche; et contribuer à réduire les déficits cumulés des universités¹³⁶. »

Enfin, le Québec pourrait développer davantage la pratique des dons philanthropiques au profit de ses établissements d'enseignement supérieur. La moyenne des sommes amassées entre 2004 et 2009 par les universités lors de leurs campagnes de financement se chiffre à 111 millions de dollars. Si on compare aux universités ontariennes, dans l'ensemble, elles ont reçu plus de 746 millions de dollars en dons philanthropiques en 2004-2005¹³⁷. Le gouvernement québécois estime que cette moyenne augmentera à 200 millions d'ici 2016-2017¹³⁸. Le financement des universités par une augmentation des dons philanthropiques est une avenue qui ne doit pas passer sous le radar alors que l'on veut augmenter le financement universitaire. Certainement, des connaissances peuvent être échangées et des leçons apprises de l'Ontario afin d'attirer plus de donateurs au Québec dans un cadre qui respecte des principes comme l'autonomie académique.

CONCLUSION

Les enjeux relatifs à l'éducation, au regard de l'ensemble des propositions soumises lors des ateliers sur ce thème et dans beaucoup d'autres du Sommet GEDI 2010, s'imposent comme un sujet d'importance que les participants voudraient élever au faite des priorités de notre génération. Les solutions proposées sont une manière de penser et repenser notre système d'éducation, mais elles ne doivent constituer que le début d'une telle démarche et agir comme tremplin pour une réflexion plus large.

Différents sujets, comme le débat sur le maintien ou l'abolition du financement des écoles privées, l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le financement des universités, les rôles et responsabilités des enseignants et des parents, ou la structure même du système, pour ne nommer que ceux-là, restent à être tranchés ou approfondis.

De plus, afin d'enrichir sa conception de l'éducation et d'aborder la problématique des rapports entre les générations au plan des activités éducatives, le prochain Sommet GEDI devra se questionner sur des aspects de l'éducation qui n'ont pratiquement pas été discutés dans les ateliers, comme la philosophie de l'éducation tout au long de la vie, l'éducation des adultes, la formation continue ou l'éducation en emploi, l'éducation communautaire, l'alphabétisation, les réseaux et les milieux éducatifs non traditionnels, la reconnaissance des compétences acquises en dehors du réseau scolaire, etc.

Les premiers pas ont été faits, à nous maintenant de poursuivre cette démarche réflexive afin de trouver, de créer et de mettre en branle des solutions dans une perspective novatrice. « L'éducation ne doit donc plus se contenter de suivre aveuglément la société ou d'en être le miroir fidèle. L'éducation doit devenir un pouvoir créateur tourné vers l'avenir, reposer sur un processus continu d'innovations et développer, chez l'être confronté à l'incertitude et au changement, les facultés de créer et de s'adapter¹³⁹. »

À titre de précision, voici le nombre de votes recueillis par chacune des solutions regroupées dans ce texte :

L'ÉDUCATION DU FUTUR

- Meilleure adéquation du système scolaire avec les jeunes (43 votes)
- Viser un taux de diplomation de près de 100% au diplôme d'études secondaires sur un horizon de 10 ans (40 votes)
- Valoriser l'éducation auprès des jeunes en la rendant plus concrète (23 votes)
- Impliquer les parents davantage (22 votes)
- Satisfaire les besoins individuels et piquer la curiosité pratique pour favoriser l'accomplissement scolaire (22 votes)
- Rendre l'éducation plus interactive (19 votes)

ÉLITISME À L'ÉCOLE

- Valorisation de la communauté dans le domaine de l'éducation (43 votes)
- Revoir le financement des écoles privées (35 votes)
- Développer un programme scolaire pour inciter les jeunes à comprendre l'information (32 votes)
- Revoir le principe de la sélection des candidats (17 votes)

UNIVERSITÉS EN DIFFICULTÉ

- Présenter l'éducation comme un investissement et non comme une dépense (29 votes)
- Orienter le financement universitaire afin qu'il soit équitable d'un point de vue intergénérationnel (27 votes)
- Refinancer et préserver l'accessibilité au système (26 votes)
- Contribution à "un fonds pour l'éducation" par les entreprises et les individus proportionnellement aux revenus, salaires et en fonction du coût de la formation (24 votes)
- Orienter le financement pour qu'il soit équitable "intergénérationnellement" (14 votes)
- Financement en fonction des besoins (2 votes)

LES MÉDIAS, UN POUVOIR À NE PAS NÉGLIGER

RAPPORTEUSE : MARIE-PIER ARNAULT

Les enjeux en lien avec l'atelier qui nous intéresse dans la présente section prirent origine de questions soulevées quant à l'indépendance, à l'efficacité et à la fiabilité des médias, en tant que quatrième pouvoir dans une société démocratique. En préparation au Sommet de Génération d'idées, les questionnements s'articulèrent autour de divers sujets, à savoir : l'état des médias locaux et de la couverture médiatique régionale; la constatation de conflits d'intérêts de la part de journalistes ou de dirigeants de médias qui seraient impliqués dans des activités incompatibles; les menaces à l'indépendance des médias; le risque de rétention d'informations dites d'intérêt public de la part des journalistes de plus en plus exposés à l'intrusion dans leur pratique du monde juridique et des dangers de poursuites; l'effet de la publicité sur l'indépendance des médias; la réticence des dirigeants à dévoiler des documents publics versus la méfiance que ces comportements peuvent provoquer au sein de la population envers le gouvernement; la persistance du phénomène radio poubelle; et, enfin, la qualité de la langue dans les médias. Bien que tant d'enjeux furent soulevés, le déroulement de l'atelier Indépendance et concentration des médias fit en sorte qu'ils furent abordés de manière plus globale, portant ainsi les échanges sur le travail du journaliste, la propriété des médias, les conditions de travail, les relations avec le monde politique et la législation encadrant le milieu, pour finalement dresser des solutions.

1. DÉVELOPPER UN ESPRIT CRITIQUE FACE AUX MÉDIAS

D'emblée, mentionnons que cette solution, récolta 31 votes lors de la plénière. La manière de développer un esprit critique face aux médias serait de mettre en place des programmes scolaires en conséquence. En fait, les participants à l'atelier proposèrent de contrer l'analphabétisme et d'éduquer les jeunes par rapport au pluralisme des sources d'informations, à les amener à participer à des débats, à critiquer l'actualité et les divers écrits, puis à faire de la recherche de contenu. Les idées de sensibiliser ces derniers en les abonnant à des quotidiens et en les initiant aux médias ainsi qu'à la responsabilité citoyenne furent également mentionnées. À titre d'exemple, l'idée de capsules télé à des heures de grande écoute fut élaborée. Enfin, [la valorisation des bibliothèques permettrait aussi de favoriser le développement d'un esprit critique face aux médias.](#)

Cette solution apparemment axée sur la jeunesse, bien qu'incontournable, tend à négliger les autres citoyens qui n'eurent pas accès à ce genre de formation, qui sont tout simplement désintéressés, analphabètes ou encore qui n'ont pas complétés d'études secondaires. Donc, qu'en est-il de l'éducation de la population en général? De plus, les nouvelles plateformes d'information sont moins facilement accessibles pour ceux qui ne maîtrisent pas les technologies récentes. Cet obstacle devrait être pris en compte dans l'idée d'éduquer.

Par ailleurs, notons que le gouvernement du Québec se montre concerné par l'enjeu qui nous intéresse. En effet, le ministère de l'Éducation du Québec travaille depuis 2007 à implanter dans son programme d'études de niveau primaire et secondaire, par le concept de compétences transversales, [des notions d'éducation quant à la citoyenneté et aux médias.](#)¹⁴⁰ De plus, au moment d'écrire ces lignes, une [campagne de valorisation de la lecture pour les jeunes](#) de 12 à 17 ans était en cours, notamment via un partenariat avec VRAK.TV et par la diffusion de capsules humoristiques et le développement des bibliothèques dans les écoles.¹⁴¹ En ce qui concerne l'abonnement des jeunes à des journaux, suivant l'exemple du gouvernement de France qui, en partenariat avec les éditeurs, lança en 2009 l'opération Mon Journal Offert¹⁴³, cette idée fut reprise dans les recommandations du rapport Payette, L'information au Québec: Un intérêt public.¹⁴⁴ D'ailleurs, plusieurs recommandations inhérentes à la solution visant à développer l'esprit critique en privilégiant l'éducation sont présentes dans le rapport en question. En effet, le groupe de travail recommande qu'une formation sur la responsabilité des médias et la déontologie soit offerte aux écoles du Québec par le Conseil de presse, que les associations professionnelles et les médias financent ensemble un programme afin que les étudiants échangent avec des journalistes venus les rencontrer et qu'à l'instar de la Belgique, des abonnements gratuits aux journaux soient offerts aux écoles du Québec.¹⁴⁵

2. MEILLEUR FINANCEMENT DE NOS MÉDIAS

Cette seconde solution remporta un total de 23 votes à l'issue du Sommet. L'explication suivant cet énoncé se résuma à conduire les entreprises à financer 80% d'un fonds de l'information. Les participants discutèrent d'un fonds de l'information, de contributions à verser à ce dernier selon la part de publicités dans les revenus du média concerné et de l'idée d'une caisse collective de l'information.

Selon certains, le gouvernement refuserait de créer des fonds à cette fin. Or, depuis le 1er avril 2010, le Fonds des médias du Canada (FMC) est en vigueur et vise à améliorer l'accès des téléspectateurs à la programmation canadienne sur de multiples plateformes médiatiques. Le FMC fut créé par les câblodistributeurs et les diffuseurs par satellites canadiens, tels que Cogeco, Bell, Rogers et Vidéootron, ainsi que par le gouvernement du Canada, avec l'objectif de relier les Canadiens entre eux, à leur expression créative et au monde entier en appuyant la création d'émissions télévisuelles et de contenu de médias numériques, ainsi qu'en favorisant la création de contenus et d'applications logicielles avant-gardistes et interactives destinés aux médias numériques.¹⁴⁶ Ainsi, le FMC créa divers programmes, dont le plus important est le programme de rendement bénéficiant d'un financement de 227 millions de dollars. « Même si l'aide est versée aux producteurs

140. Programme de formation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeformation/secondaire2/medias/7b-pfeq_histoire.pdf
141. Ibid, <http://www.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=caalairbon>
143. Initiative Mon Journal Offert : <http://blogues.cyberpresse.ca/collard/2010/11/12/payer-les-jeunes-pour-lire-un-journal/>; <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/lancement-de-mon-journal-offert-un-abonnement-gratuit-pour-les-18-24-ans-pour-soutenir>
144. Mis sur pied à la fin de novembre 2009, le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec (GTJAIQ) reçut le mandat de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de mener une analyse de la situation puis de proposer des solutions concrètes et réalistes aux problèmes actuels du journalisme et des médias d'information au Québec. Le Rapport Payette fut rendu public le 26 janvier 2011 et contient 51 recommandations en plus d'une analyse exhaustive de l'état des médias au Québec : http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq_rapport_2010.pdf
145. Ibid, recommandations 47 à 50.
146. Fonds des médias du Canada : http://www.cmf-fmc.ca/fr/index.php?page_mode=create.
147. La Télévision, Centre d'étude des médias : <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/Television.pdf>, p.7.
148. Fonds des médias : nouvelles plates-formes, nouveaux objectifs, nouvelles règles, par Jean-François Ferland -10/03/2009 : <http://www.directioninformatique.com/DI/client/fr/Direction-Informatique/Nouvelles.asp?id=52346>
149. Ministère de la Culture, des communications et de la Condition Féminine, Aide au fonctionnement pour les médias communautaires : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1997#c16981>
150. <http://www.cyberpresse.ca/arts/television/201007/13/01-4297906-tele-quebec-vend-sep-parts-dans-artv-a-la-src.php>. Article paru le 13 juillet 2010, Radio-Canada augmente sa part dans ARTV : http://www.radio-canada.ca/nouvelles/arts_et_spectacles/2010/07/13/001-radio-canada-ARTV.shtml
151. Rapport Payette : Portrait des aides publiques à la production et à la diffusion de l'information à l'étranger; Aides publiques au Québec et au Canada, p.20 à 33
152. Fonds indépendant de production et ses liens : http://www.ipf.ca/IPF/French/HomePage-IPF_fr.html
153. Rapport Payette : Portrait des aides publiques à la production et à la diffusion de l'information à l'étranger; Aides publiques au Québec et au Canada, p.20 à 33 : http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq_rapport_2010.pdf

des émissions, ce sont les diffuseurs qui choisissent, en en acquérant les droits de diffusion, quelles émissions seront soutenues. Chaque diffuseur, incluant Radio-Canada, dispose d'une enveloppe dont l'importance varie notamment en fonction des auditoires rejoints par les émissions subventionnées au cours des trois années précédentes¹⁴⁷. » Étant donné que les bailleurs de ce fonds sont aussi les diffuseurs des projets financés, il est difficile de croire qu'une concentration des contenus médias est évitée. De plus, ce fonds n'est pas destiné aux médias d'information, si ce n'est qu'il encourage des émissions à saveur documentaire à raison de 22% de l'enveloppe de financement, et qu'il encourage les entreprises privées au détriment du secteur public, qui jouissait d'enveloppes budgétaires réservées par le Fonds canadien de télévision, avant que celui-ci soit remplacé par le FMC¹⁴⁸. Par ailleurs, en plus de ce nouveau fonds, le gouvernement canadien prévoit un Fonds pour les périodiques, des subventions de Patrimoine Canada pour la radiodiffusion autochtone dans le Nord du Canada ainsi que des crédits parlementaires. Depuis le 31 mars 2010, le Fonds interactifs du Canada encourage la création d'œuvres culturelles et d'applications interactives visant les communautés autochtones, ethnoculturelles ou en situation linguistique minoritaire. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) créa à son tour un fonds ayant pour but de soutenir la programmation locale. Des crédits d'impôts sont prévus pour les productions cinématographiques.

Au niveau provincial par contre, moins de subventions sont disponibles, hormis celles citées précédemment. Le gouvernement du Québec verse une contribution annuelle à des médias communautaires et subventionne Télé-Québec. De plus, des crédits d'impôts pour les producteurs de films et de contenu multimédia sont disponibles. Mentionnons que les entreprises détenant une licence de radiodiffusion du CRTC se retrouvent exclues du programme de financement de la SODEC et les émissions d'actualité, d'affaires publiques et de reportages ne sont pas admissible aux crédits d'impôts, et ce, même s'il s'agit de compagnies de production non liées aux médias. Malgré ces bémols, le gouvernement du Québec ainsi que les organismes publics s'engagèrent en 1995 à dépenser 4% de leur budget pour la publicité dans les médias communautaires. Cet engagement ne fut pas respecté au cours de l'année 2009-2010 puisque ce fut plutôt 3,2% des dépenses qui servirent à l'achat de publicité. Un tel engagement ne fut pas initié par le gouvernement canadien, lequel dépense tout de même près d'un milliard dans l'achat de publicité.

Également, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec soutient annuellement le fonctionnement des médias communautaires par son programme d'aide voué à cette fin. Ses objectifs sont de favoriser l'accessibilité et la par-

ticipation de la population aux médias communautaires, d'améliorer l'offre d'informations locales et régionales, de contribuer au développement local et régional puis de contribuer à la promotion de la langue française. Entre autres conditions d'admissibilité, le candidat voulant obtenir de l'aide doit se soumettre à certaines conditions plus spécifiques, c'est-à-dire à l'ancrage dans la collectivité, la vie associative, la vie démocratique et l'autonomie¹⁴⁹. Au cours de l'année 2010-2011, plus de 4,4 millions de dollars furent attribués aux médias communautaires dans le cadre de ce programme. Puis, avec la vente de ses actions de ARTV à Radio-Canada, Télé-Québec mit sur pied, à l'été 2010, le Fonds régional de production télévisuelle. Ce fonds permettra à Télé-Québec d'accroître sa production d'émissions de télévision dans les régions à l'extérieur de Montréal ainsi que la visibilité de ces régions à son antenne¹⁵⁰. Enfin, le Québec fournit une aide au journalisme grâce à des prix et des bourses¹⁵¹.

Mis à part les aides publiques gouvernementales, d'autres fonds existent au Canada, tels que le Fonds de la radiodiffusion et des nouveaux médias Bell, le Fond Indépendant de production, le Fonds CO-GECO de développement d'émissions et le Fonds Québécois, pour ne nommer que ceux-là. Dans la sphère provinciale, des organismes de financement et des associations financent activement des projets médias¹⁵². La majorité de ces fonds sont des organismes sans but lucratif, mais souvent issus d'un partenariat avec l'État ou encore avec les grandes entreprises de presse.

Certes, l'implication de l'État dans le financement et l'achat d'espaces publicitaires soulève des inquiétudes quant à son influence sur le contenu des médias. Toutefois, il est également problématique que les différents médias au Québec soient principalement contrôlés par deux grandes entreprises. Peut-être la solution réside-t-elle dans la favorisation d'un équilibre du système de l'information par l'État tout en impliquant les empires de presse qui, par la concurrence qu'elle engendre, encouragerait la qualité de l'information? C'est du moins ce que le rapport Payette propose, suite à l'analyse des mesures employées dans d'autres pays afin de soutenir la presse d'information¹⁵³.

Parallèlement, l'implication de citoyens dans les conseils d'administration de ces organismes déjà actifs pourraient certainement être une autre manière de s'assurer d'une orientation indépendante dans le choix de financement des projets et de permettre le rayonnement de projets communautaires.

3. HAUSSER LE NIVEAU DE TRANSPARENCE DES POLITICIENS

Cette solution récolta 22 votes de la part des participants qui proposèrent l'imposition d'une obligation de s'adresser aux journalistes et de répondre aux questions. En préparation au Sommet, l'idée d'un code de conduite pour les personnes accédant à une charge politique fut également proposée.

154. Ibid, Recommandations 24 à 30, aux pages 99 à 104 : http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq_rapport_2010.pdf
155. Article paru le 13 mai 2011, Jugement important pour l'accès à l'information : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2011/05/13/001-acces-information-pm.shtml>
156. Fédération professionnelle des journalistes du Québec : [http://www.fpqj.org/index.php?id=single&tx_ttnews\[tt_news\]=19172&tx_ttnews\[backPid\]=1&cHash=1dffd82088](http://www.fpqj.org/index.php?id=single&tx_ttnews[tt_news]=19172&tx_ttnews[backPid]=1&cHash=1dffd82088)
157. Agence du revenu Canada : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/gi/gi-060/gi-060-f.html>

158. Ensemble pour demain, Volume 01, Numéro 04, 28 novembre 2010, p.2 : http://www.ensemble.coop/sites/www.ensemble.coop/files/demain004gedi-pw_1.pdf
159. Commission-Jeunesse du PLQ, Parce que le journalisme est indispensable à la démocratie : <http://www.commission-jeunesse.com/2011/01/parce-que-le-journalisme-est-indispensable-a-la-democratie/>
160. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Programme Communautés rurales branchées : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/programmes/communautes-rurales-branchees>

Comme si les recommandations mises de l'avant par le rapport Payette, L'information au Québec: Un intérêt public, cité précédemment, firent écho aux propositions des participants, le groupe du travail en question préconisa la création d'un comité de travail pour étudier la mise sur pied d'un modèle québécois de gouvernement ouvert ou cybergouvernement (open government) qui pourrait se retrouver sur une plateforme appelée www.data.gouv.qc.ca (par exemple). Autrement dit, le but serait de rendre accessible les données publiques du gouvernement à tous les citoyens sur une plateforme centralisée. Plusieurs villes canadiennes (Ottawa, Vancouver et Edmonton) et d'autres pays (États-Unis, Nouvelle-Zélande et Grande-Bretagne), appliquent cette initiative.

Mentionnons à titre informatif que depuis 2009, au Québec, en vertu de l'article 16.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, « un organisme public [...] doit diffuser, dans un site Internet, les documents ou renseignements accessibles en vertu de la loi qui sont identifiés par règlement du gouvernement et mettre en œuvre les mesures favorisant l'accès à l'information édictées par ce règlement ». Ce faisant, une série de recommandations découlent de ce changement à la loi, notamment sur des règlements et sur la Loi des cités et des villes, et ce, afin de faciliter l'accès à l'information pour les journalistes professionnels¹⁵⁴. Ces changements obligeront une redéfinition du statut de journaliste professionnel, ce qui fut aussi prévu dans les recommandations. Cependant, un jugement de la Cour suprême du Canada fut rendu le 13 mai 2011, concluant « que certains documents provenant du bureau du premier ministre ou des membres de son cabinet, comme des agendas, des notes ou des comptes rendus de réunion, peuvent être soustraits à la Loi sur l'accès à l'information », ce qui fut entendu comme un recul quant aux droits d'accès à l'information, notamment par le bureau canadien de la commission de l'accès à l'information¹⁵⁵.

Une parenthèse devrait être ouverte ici quant à la transparence des médias en général. Les participants à l'atelier se questionnèrent à ce sujet et dressèrent quelques pistes de solution, telles que l'idée de savoir quel journal appartient à quel consortium (cela pourrait être mentionné dans le journal même), celle de mettre sur pied un Ordre professionnel des journalistes ou un titre professionnel, puis celle de donner plus de pouvoir au Conseil de presse, ou encore de créer un CRTC pour la presse écrite. Soulignons qu'au début du mois d'avril 2011, les membres de la Fédération des journalistes professionnels du Québec (FJPQ) appuyèrent à 86,8% la création d'un titre de journaliste professionnel¹⁵⁶. Quoi qu'il en soit, les idées des participants et les recommandations du rapport Payette semblent négliger le journalisme dit citoyen, car si ces mesures aident le travail du journaliste professionnel en lui assurant un accès plus facile aux données des élus,

celui du citoyen qui souhaite s'impliquer dans ce type de journalisme continuera à rencontrer des obstacles.

Enfin, le problème des pressions judiciaires qui affectent l'accès à l'information et de dévoilement d'informations d'intérêt public nécessite également la mise en place de diverses mesures afin d'y remédier et de faciliter l'accès à l'information. Pour aider les médias qui disposent de moins de ressources, le rapport Payette propose que les médias d'une même région se regroupent pour obtenir des services juridiques et que les dépenses engendrées par ceux-ci soient déductibles d'impôts ou compris dans les frais de fonctionnement. Néanmoins, cette idée pourrait paradoxalement engendrer une plus grande convergence entre ces médias locaux et régionaux une fois ces derniers regroupés.

4. ÉLARGIR L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION PUBLIQUE

Cette solution arriva quatrième en liste avec 15 votes. Il fut proposé de mettre sur pied une taxe à l'information au palier municipal et d'élaborer des actions autour de l'idée que plus les citoyens paient cher, plus ils auront accès à de l'information de qualité.

En ce qui concerne l'idée d'une taxe à l'information, il semble qu'une telle initiative n'existe pas au Québec et au Canada, du moins pas formulée ainsi. En Ontario, une taxe de vente harmonisée – Remboursement au point de vente des journaux est en vigueur. Ce remboursement est offert à n'importe quel point de la chaîne de distribution des journaux admissibles, soit entre autres, aux grossistes, aux détaillants et aux consommateurs de journaux admissibles¹⁵⁷. Notons par ailleurs que l'édition spéciale de Ensemble.coop sur le Sommet souligna qu'une taxe spéciale pour les publications à haut pourcentage publicitaire pourrait permettre l'établissement d'un fond public d'information et financer l'information locale et régionale. Il y est rapporté qu'au début des années 2000 une telle initiative avait été lancée dans le but d'encourager les médias indépendants, mais qu'elle s'était butée aux deux grands empires¹⁵⁸. Aucune initiative en ce sens semble être entreprise pour l'année 2011-2012.

D'autres proposèrent « la création d'un fonds pour le journalisme en région, financé à même la taxe perçue en vertu de la Loi sur les journaux et autres publications. Ce fonds pourrait permettre de rapprocher l'information du citoyen et de son milieu de vie. L'implication de Télé-Québec, de même que la bonification du programme Communautés rurales branchées, sont des pistes de solutions qu'on ne saurait négliger¹⁵⁹ ». Soulignons que le programme Communautés rurales branchées, mit sur pied par le gouvernement du Québec, vise à appuyer les projets des milieux ruraux qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises un service Internet haute vitesse (IHV) de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain¹⁶⁰.

161. Rapport Payette : http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gt-jaiq_rapport_2010.pdf, p.46.
162. Communiqué publié le 17 novembre 2010, CBC/Radio-Canada presse le CRTC de garantir l'accès aux stations locales à la télévision par satellite : <http://servicesfrancais.radio-canada.ca/communiquet-et-annonce/lunivers-de-la-radiotelediffusion/cbcradio-canada-presse-le-crtc-de-garantir-l%E2%80%99acc%C3%A9s-aux-stations-locales/>
163. Article paru le 11 mars 2010, J'ai honte, Le Devoir : <http://www.ledevoir.com/societe/education/284678/libre-opinion-j-ai-honte>

164. À propos, CentPapiers : <http://www.centpapiers.com/a-propos>
165. Article paru le 23 novembre 2006, Le média citoyen comme partie prenante d'un nouvel écosystème médiatique : <http://www.centpapiers.com/le-media-citoyen-comme-partie-prenante-dun-nouvel-ecosysteme-mediatique/607>
166. Rapport Payette : http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gt-jaiq_rapport_2010.pdf, p.49 à 51.

En 2010, la Finlande devint le premier État à reconnaître l'accès à Internet haut débit comme un droit universel¹⁶¹. Au Canada, cela n'est pas encore considéré comme un service essentiel. Par contre, des mesures et des consultations publiques sont en cours quant à l'élargissement de l'accès des citoyens à la télévision locale et conventionnelle par les entreprises de distribution par satellite en offrant un minimum en chaînes en ce sens¹⁶². Les gouvernements semblent ainsi encourager un meilleur accès à l'information grâce aux nouvelles technologies et à des coûts raisonnables.

Tel que discuté dans la rubrique Développer un esprit critique, soit la première solution abordée dans le présent écrit, l'éducation devrait être une sous-solution à celle d'élargir l'accessibilité à l'information, mais pas seulement à celle dite d'intérêt public. Selon Statistique Canada, 16% des adultes québécois âgés de 16 à 65 ans sont analphabètes et 33% ont de grandes difficultés de lecture; 800 000 sont totalement analphabètes, le tiers ayant entre 16 et 25 ans et 40% ayant entre 26 à 46 ans. Quant aux immigrants, la proportion est de 22% seulement¹⁶³. Considérant que cette problématique est bien présente dans notre société, il apparaît primordial de s'y attaquer, car même si des mesures sont prises pour faciliter l'accès à l'information, que ce soit par des coûts réduits ou par la gratuité, une partie importante de la population n'y aura toujours pas accès.

Enfin, l'idée de payer davantage pour avoir accès à de l'information de qualité est-il souhaitable dans la perspective où le but est d'élargir l'accessibilité à l'information? Cela risquerait de maintenir certaines populations moins riches à l'écart, et donc d'engendrer des inégalités. Les médias d'informations dits d'intérêts publics et favorisant l'accroissement des connaissances ne devraient-ils pas prioriser l'accessibilité au plus vaste public possible?

5. FINANCEMENT ET DIFFUSION DE PLATEFORMES WEB

Cette cinquième solution avancée fit l'objet de 14 votes et se traduit par l'idée de favoriser une diffusion de l'information dans les localités par le biais du Web, lequel pourrait être utilisé afin de la distiller. Une plateforme pourrait être créée sous la forme d'une structure médiatique contrôlée par les gens et, peu importe le financement, elle devrait continuer à être financée par ceux-ci, tout en faisant partie d'un plan de gouvernance parallèle. Selon les participants, l'accessibilité à cette plateforme fut jugée primordiale et devrait passer par l'union d'organisations, de médias et de la population, en plus de contenir des informations locales. L'ajout de divertissements citoyens (ex.: informations sportives des équipes locales), l'implication des professeurs et d'ONG, ainsi qu'une section libre sur la plateforme pourraient servir de réponse à l'enjeu de la participation citoyenne et favoriser l'intérêt populaire pour l'actualité, tout comme des ateliers de réflexion, le mentorat et la formation. Puis, des actions devraient être

prises afin d'éviter l'information de divertissement (ex.: télé-réalité). Soulignons que les participants se montrèrent conscients du danger du journalisme improvisé, mais qu'aucune solution en ce sens ne fut clairement élaborée.

En ce qui a trait au financement, les participants à l'atelier arrivèrent à un consensus à l'effet que la plateforme devrait être administrée et alimentée par les médias locaux. Le financement semble être perçu comme un danger quant à l'indépendance des médias et, ce faisant, les participants soulignèrent la nécessité de l'implication citoyenne en regard de celui-ci.

De telles plateformes existent déjà au Québec et ailleurs. À titre d'exemple, CentPapiers est « une plateforme de journalisme civique: tous peuvent s'y inscrire et proposer des nouvelles. CentPapiers est un média libre, participatif et ouvert, à travers lequel le citoyen peut partager l'information comme bon lui semble. Entre mai 2006 et Juillet 2007, CentPapiers.com a couvert toute une panoplie de sujets d'actualité, soulevant les débats, grâce aux près de 1400 articles publiés par [les] 250 rédacteurs inscrits, et lus par plus d'un demi millions de lecteurs »¹⁶⁴. Dans un article paru en 2006, intitulé Le média citoyen comme partie prenante d'un nouvel écosystème médiatique¹⁶⁵, l'auteur fit l'inventaire de méthodes utilisées pour financer ce type de plateforme. Pour n'en énumérer que quelques-unes, nommons l'idée de faire financer le média communautaire par la vente d'articles promotionnels, celle de rétribuer les rédacteurs dont l'article aurait été le meilleur, celle que les lecteurs versent des pourboires aux rédacteurs, etc. Aux États-Unis, le média en ligne ProPublica publie des enquêtes financées par le public et par des grandes entreprises tandis que le site Spot.us permet aux lecteurs de contribuer financièrement au synopsis proposé par les journalistes qui, après avoir recueilli des dons, peuvent produire leur reportage. Au Canada, le magazine indépendant en ligne The Tye, édité en Colombie-Britannique, offre aux citoyens un journalisme d'enquête de qualité. Les dons reçus sont déductibles d'impôts et l'argent est redonné aux journalistes indépendants sous forme de bourses. Il existe aussi au Canada une coopérative, Media Co-op, alliant journalistes et citoyens qui vise à encourager l'information dite locale, ainsi que des médias hyperlocaux en ligne, tels que RueMasson.com et Openfile. Aux États-Unis, le site Patch, qui proposait aussi des informations locales, fut racheté en août 2010 par la multinationale AOL, qui investit plusieurs « millions de dollars pour créer 500 sites de nouvelles hyperlocales basés sur une sélection de villes, ou "communities" de 10 000 à 80 000 habitants à travers 20 états. Chaque site est édité par un journaliste professionnel¹⁶⁶. »

Bref, toutes ces idées et initiatives connaissent leur lot d'aspects positifs tout en demeurant critiquables. Il reste qu'il est difficilement envisageable de ne pas utiliser la publicité pour financer un média citoyen, lequel a aussi besoin de publicité pour acquérir de la visibilité, de la crédibilité et pour persister dans le temps. Quant à eux, les médias traditionnels y trouvent une grande partie de leur financement et l'exemple de Télé-Québec démontre qu'il est possible de trouver du financement par sa propre publicité tout en demeurant indépendant, accessible et présentant de l'information de qualité. Par ailleurs, Wikipédia est un média citoyen informatif qui survit entièrement grâce aux dons des citoyens. Enfin, l'aspect diffusion de plateforme Web sera sans doute à élaborer davantage lors du prochain Sommet.

6. RÉPARTITION ÉQUITABLE DES ANNONCES PUBLIQUES AU SEIN DES MÉDIAS MUNICIPAUX

Cette dernière solution obtint quant à elle 8 votes de la part des participants au Sommet. L'idée principale derrière cette solution est l'imposition d'une règle d'équité. Les participants à l'atelier proposèrent que des appels d'offres aux médias locaux soient faits, que la distribution soit équitable et de travailler à la responsabilité sociale des annonceurs. Peu d'initiatives semblent être en branle en ce qui concerne cette question.

POUR LA SUITE...

En conclusion, de nombreuses initiatives gouvernementales afin de comprendre les impacts sur la démocratie de l'évolution des médias, de la convergence et des nouvelles formes de journalisme sont mises de l'avant. Encore faut-il que les recommandations des différents groupes de travail soient considérées et appliquées. Plusieurs questionnements subsistent. Faut-il revoir le statut du journalisme professionnel ainsi que le mandat et les pouvoirs du Conseil de Presse? Le guide de déontologie de la FPJQ devrait-il devenir un code? Comment devra-t-on composer avec le journalisme citoyen pour que les contenus soient crédibles? Puis, qu'en est-il du journalisme indépendant? De plus, les centrales syndicales ne s'impliquent plus dans les médias qui rejoignent les citoyens, se contentant plutôt de véhiculer l'information à l'interne. Le retour d'une telle implication dans les médias auraient-elle un impact positif sur la convergence et l'indépendance des médias? Enfin, les médias sociaux et les blogues sont des sources de plus en plus consultées par les nouvelles générations. Comment devraient-elles être encadrées?

VALORISER NOTRE TERRITOIRE : VERS L'AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET LES MODES ALTERNATIFS DE TRANSPORT

RAPPORTEURS : MATHIEU BOUCHARD ET JEAN-FRANÇOIS GINGRAS

RETOUR SUR LES ATELIERS

Sont regroupés sous le présent thème certaines des réflexions et solutions avancées par les participants aux ateliers suivants :

- conjuguer futur et vieillissement ;
- développement et étalement urbains ;
- la fin du règne de l'automobile ;
- les rendez-vous de l'énergie ; et
- occuper le territoire québécois.

Chacun à sa manière, ces ateliers visaient à explorer les modèles de développement en cours présentement au Québec et à proposer des solutions alternatives pratiques et innovantes qui permettront de rencontrer les défis environnementaux, sociaux, économiques et générationnels auxquels nous faisons face.

Les participants étaient ainsi appelés à répondre, en vrac, aux questions suivantes : Comment favoriser l'autonomie d'une population vieillissante à court, moyen et long terme ? Sommes-nous en train d'assister au « triomphe de la banlieue » ? La victoire de l'automobile est-elle totale ? Faut-il s'en inquiéter ? Tenter de renverser la vapeur ? Ou encore accepter cette évolution en transformant notre façon de concevoir et de bâtir la banlieue et les modes individuels de transport ? Comment favoriser le transport collectif ? Et quels outils de financement mettre en place pour atteindre ces différents objectifs ?

Les discussions ont suivi plusieurs grands axes, en commençant par la nécessité de revoir en profondeur la législation applicable en matière d'occupation du territoire (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et Loi sur la protection du territoire agricole), notamment afin d'en renforcer l'application et de freiner la conversion de terres agricoles à d'autres fins, de même que de la possibilité d'interdire le développement au-delà de périmètres urbains prédéterminés. De même, les solutions envisagées visent une révision des règles et pratiques de zonage afin d'assurer la mixité des usages et des fonctions d'une part, et la mixité sociale et générationnelle d'autre part, notamment en encourageant l'établissement d'industries, commerces et services essentiels à proximité des lieux d'habitation. Cette nouvelle approche en matière de développement devrait de plus s'orienter autour des modes alternatifs de transport, qu'ils soient individuels ou collectifs, afin de casser, entre autres, notre dépendance aux énergies non renouvelables.

Question financement, les participants dénoncent la dépendance des municipalités à l'impôt foncier, ce qui crée un fort incitatif à l'urbanisation en périphérie des grands centres. Il faut donc diversifier les sources de revenus municipaux de manière à encourager d'autres modes de développement. Ainsi, les participants proposent certaines avenues de financement selon un modèle comportant à la fois des incitatifs à la modification des comportements et une tarification des usages reflétant mieux l'ensemble des externalités afférentes aux choix des individus.

Tous les changements proposés posent non seulement des défis, mais aussi des opportunités pour accroître l'activité économique en ville et dans les régions périphériques et ainsi en favoriser la vitalité.

MISE EN CONTEXTE

Le 9 décembre 2010, le ministre québécois des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire déposait un avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, visant à remplacer la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adoptée en 1979. Selon le ministre, l'avant-projet vise à faciliter la mise en œuvre des principes de développement durable, notamment en accordant la priorité à des objectifs comme la densification pour contrer l'étalement urbain. Un processus de consultation est en cours. On voit par ailleurs apparaître un peu partout au Québec des projets de quartiers dits « verts », où l'accent est mis sur les modes alternatifs de transport et les commerces de proximité.

Précédemment, en avril 2009, Bernard Ouimet, ancien président de la Commission de protection du territoire agricole et mandataire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avait déposé un rapport proposant une refonte en profondeur de la Loi sur la protection du territoire agricole afin de renforcer la mise en œuvre de ses objectifs fondamentaux, rapport auquel le gouvernement n'a toujours pas donné suite.

Côté transport, le Québec s'est doté il y a 5 ans d'une politique en transport collectif : où en sommes-nous ? Dans la région métropolitaine de Montréal, l'AMT propose maintenant un plan de consolidation du transport en commun et de développement de voies réservées dans la région de Montréal sur 10 ans. À Québec, on parle de développer un réseau de tramways alors que Laval favorise l'électrification de son réseau d'autobus. Québec et Montréal rêvent toujours de TGV les reliant aux principales villes de l'Ontario et du Nord-Est américain. La reconstruction de l'échangeur Turcot et du pont Champlain constitueront des chantiers d'une envergure jamais vue par le passé dont l'impact se fera lourdement sentir, mais qui offrent aussi des occasions en or de revoir nos façons de faire.

167. Bernard Ouimet, Protection du territoire agricole et développement régional - Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Publications/Pages/Details-Publication.aspx?guid={3ec437ab-4598-4eb1-9212-a4ecb5fef169}>
168. Robert Dutrizac, « En finir avec le dézonage à la pièce », Le Devoir, 16 mai 2009 <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/250668/en-finir-avec-le-dezonage-a-la-piece>
169. http://www.cmquebec.qc.ca/pmad/documents/Version_du_28_avril_final/CMQ_Brochure_Batir_2031_Internet.pdf
170. http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20110428_projetPMAD_complet.pdf
171. Voir à ce sujet les axes de développement que proposait, dès 1961, Jane Jacobs, dans *The Death and Life of Great American Cities*, lequel ouvrage constitue l'un des fondements du « nouvel urbanisme ».

Enfin, en filigrane de tout ce qui précède, le vieillissement de la population se poursuit : des mesures qui favorisent le maintien de l'autonomie des aînés au sein de nos collectivités s'imposent donc.

RETOUR SUR LES SOLUTIONS

1. REVOIR LES MODÈLES D'AMÉNAGEMENT

Les participants suggèrent d'abord de limiter l'étalement urbain, une proposition qui emporte une large adhésion : 84 votes lors de la plénière, alors que les moyens choisis pour la mettre en œuvre recourent d'autres propositions très populaires au sein des participants au sommet. Ceux-ci incluent :

- imposer un moratoire sur le dézonage des terres agricoles ;
- augmenter la densité de population par des constructions en hauteur ;
- modifier les règles de zonage afin de favoriser la mixité des usages et encourager les services de proximité ;
- répartir plus également les coûts reliés à l'étalement urbain ; et
- diversifier les sources de revenus des villes.

Les questions liées directement au financement des municipalités seront traitées plus loin.

Quant au moratoire sur le dézonage des terres agricoles, celui-ci va dans le sens de ce que préconise Bernard Ouimet¹⁶⁷. Bien qu'il se garde de parler de moratoire, il suggère de mettre fin au régime actuel du dézonage ponctuel, au cas par cas. En effet, cette pratique permet de déterminer des « aires d'expansion urbaine » à l'intérieur de la zone agricole, entraînant son érosion graduelle, souvent sous la pression des municipalités qui cherchent à maximiser la valeur des terrains afin d'augmenter les revenus qu'elles tirent de l'impôt foncier. La démarche proposée vise plutôt une approche globale passant par la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté, en tenant compte d'une réflexion sur le développement de la collectivité à long terme, soit une période de 15 à 20 ans.

Il semble d'ailleurs exister suffisamment de terrains non agricoles disponibles pour le développement urbain. Ainsi, si 57% du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal se trouve en zone agricole, on y compte plus de 21 000 hectares (sur un territoire de 220 000 hectares) non zonés susceptibles d'être développés¹⁶⁸. En limitant l'empiètement immobilier sur les terres agricoles, on favorise par

le fait même l'optimisation des usages, d'une part par la densification des terrains bâtis et d'autre part en stimulant l'agriculture dite « périurbaine ». Ces mesures encouragent la réduction corrélative des déplacements des personnes et des denrées alimentaires, tout en augmentant la valeur foncière des terrains concernés, et donc les revenus que les municipalités en tirent.

Il faudra voir si les participants au second Sommet veulent aller plus loin qu'une réforme du processus de dézonage tel que proposé dans le rapport Ouimet, par exemple par la définition de « périmètres urbains » à l'intérieur desquels seuls pourrait s'inscrire le développement de ce type. C'est d'ailleurs ce que proposent, chacune à leur façon, la Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal dans leurs projets respectifs de plans d'aménagement et de développement du territoire pour la période 2011-2031 rendus publics en mai 2011 pour fins de consultation publique. Du côté de la Capitale nationale, les villes de Québec et Lévis et les MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier proposent d'augmenter la densité des zones urbaines du territoire visé, de sorte que 75% des nouveaux logements devront être bâtis dans un milieu déjà construit. On prévoit par contre allouer entre les municipalités qui se trouvent sur le territoire un total de mille hectares pour la construction résidentielle hors le périmètre urbain actuel¹⁶⁹. Dans la grande région de Montréal, le projet soumis à la consultation populaire prévoit imposer un moratoire de 5 ans sur tout dézonage agricole dans le territoire de la CMM, alors que le développement devra se faire selon les principes du « TOD » (Transit-Oriented Development), c'est-à-dire des projets de développement urbain plus denses et à caractère social mixte situés à proximité des infrastructures de transport en commun (stations de métro, gares de train, arrêts de services rapides par bus et éventuelles stations des systèmes légers sur rails)¹⁷⁰.

Quant à la densification par la construction en hauteur, ce moyen mérite d'être élaboré. En effet, la densification peut se faire par d'autres moyens que de construire en hauteur (le Plateau-Mont-Royal, à Montréal, est le quartier le plus densément peuplé au Canada, bien qu'il compte très peu d'édifices en hauteur). De même, la densification n'est que l'un des nombreux éléments dans la planification d'une ville, qui doit être accompagnée d'une diversification des usages pour avoir une influence positive sur le développement d'une communauté et l'augmentation de son pouvoir d'attraction¹⁷¹. On a qu'à penser aux immenses « projets » de logements sociaux bâtis dans les grandes villes américaines ou aux banlieues françaises pour se convaincre que la construction de logements en hauteur est loin de constituer une panacée.

172. <http://www.usgbc.org/ShowFile.aspx?DocumentID=6423>
 173. <http://mettet.blogspot.com/2010/10/quartier-intergenerationnel.html>
 174. <http://www.inventerdemain.fr/images/stories/docs/prix-vivre-ensemble-reglement-2011.pdf>
 175. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/investissements_reseau_routier
 176. http://www.ville.laval.qc.ca/wlav2/docs/folders/portail/fr/securite_publique/rapports_annuels/document/rapport_annuel_spc_2009.pdf
 177. http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/international/mexique/quebec/quebec/portrait_geographique/?lang=fr

D'ailleurs, les participants se sont montrés sensibles à ces réalités puisqu'ils proposent aussi des solutions qui visent à améliorer l'offre de services à l'intérieur des communautés locales, que ce soit au niveau du quartier, de l'arrondissement, du centre régional ou du village. On y arriverait notamment en favorisant un zonage mixte, qui permettrait l'établissement des lieux de travail, des commerces et des services essentiels (clinique médicales, garderies, écoles, bibliothèques, centres communautaires, etc.) à proximité des lieux de résidence, dans un contexte d'intégration plutôt que de séparation des usages et types d'habitations (unifamiliales, multifamiliales, multigénérationnelles). Plusieurs objectifs seraient ainsi atteints: augmentation du recours aux modes actifs de transport (marche et vélo); plus grande convivialité des quartiers pour tous les groupes sociaux-économiques; maintien des aînés dans un milieu de vie dynamique favorisant les échanges et l'intégration intergénérationnelle et diminuant d'autant l'isolement de chacun; développement urbain en harmonie avec l'environnement. En d'autres mots, on propose de revoir notre façon de penser l'urbanisme.

Il existe une norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour le développement et l'aménagement des quartiers, qui met de l'avant des éléments comme la mixité d'usages, l'accès en transports en commun et des infrastructures économes en eau et énergie¹⁷². Les plans d'urbanisme sont aussi de bons outils pour s'assurer que les quartiers combinent de manière adéquate habitations, emplois et services et commerces de proximité.

PISTES INTÉRESSANTES POUR LA SUITE DES CHOSES :

- les participants à l'atelier intitulé « Conjuguer futur et vieillissement » lors du sommet ont suggéré de favoriser le développement de maisons bigénérationnelles ou intergénérationnelles afin de faciliter le maintien des aînés dans un milieu de vie dynamique et actif, nécessitant par le fait même des adaptations aux règlements de zonage des municipalités; et
- poussant la dernière idée plus loin, on devrait penser à la création de quartiers intergénérationnels, comportant « des logements publics conçus pour accueillir simultanément des jeunes et des personnes âgées tout en encourageant les échanges de services entre eux. Les dimensions d'entraide et de coopération sont indispensables¹⁷³». Un quartier qui favoriserait la présence des aînés comporterait des parcs avec des sections dédiées à des activités physiques adaptées aux aînés, un lien rapide et facile avec le centre de la municipalité et les services du quartier, un potager communautaire ainsi qu'une mixité sociale et de fonction au sein du quartier, rejoignant les autres thèmes abordés dans la présente section. Si nous sommes encore timides à cet égard de ce côté-ci de l'Atlantique, on note

déjà en Europe un concours invitant à proposer des modèles de développement de quartier intergénérationnel¹⁷⁴.

2. REVOIR NOTRE FAÇON DE NOUS DÉPLACER

Les participants avancent plusieurs propositions et moyens afin de changer la façon de se déplacer et réduire la consommation d'énergie :

- améliorer le transport en commun vers les banlieues actuelles;
- revoir le mode de développement des villes en fonction du transport durable;
- adoption d'une politique nationale et intégrée de mobilisation durable qui prévoirait des investissements dans les transports collectifs et durables supérieurs aux investissements en transport routier.

La solution visant à rééquilibrer les niveaux d'investissements entre les différents modes de transport fut largement plébiscitée: 76 votes, deuxième au palmarès du sommet. Qu'en est-il présentement? Pour l'exercice 2010-2011, le ministère des Transports prévoyait investir 3 416,5 millions de dollars dans le transport routier, comparé à 534,5 millions de dollars dans les réseaux de transport collectif, soit des proportions respectivement de 86,5% et 13,5% de son enveloppe budgétaire. Sur un horizon prévisionnel de 5 ans (2010-2015), les proportions changent peu: 85,1% des dépenses en transport routier, comparé à 14,9% en transport collectif¹⁷⁵. L'écart entre la réalité et la proposition du sommet est donc immense.

La situation se présente différemment du côté municipal. En effet, les contributions de Montréal, Laval, Québec, Saguenay et Sherbrooke à leurs sociétés de transport en commun excèdent les montants qu'elles consacrent aux travaux publics et à l'entretien de leurs systèmes routiers. Par exemple, Sherbrooke verse 12,6 millions de dollars à la Société de transport de Sherbrooke et dépense 7,63 millions en travaux publics, alors que Laval consacre 8,6% de son budget à sa société de transport et 5,5% à son système routier. Malgré tout, ces investissements ne comblent pas l'écart creusé par la contribution du gouvernement provincial au transport routier. Pour combler celui-ci, Québec devrait transférer aux municipalités une somme d'environ 6 953,9 millions de dollars sur 5 ans¹⁷⁶.

Au-delà de l'écart à combler, d'autres embûches ne peuvent être ignorées. Ainsi, lorsqu'on regarde le territoire du Québec, deux choses sautent aux yeux: son étendue (environ 1,7 millions de kilomètres carrés, au 19^e rang mondial) et sa faible densité de population (environ 5 habitants au km carré)¹⁷⁷. La population étant concentrée

178. Gabriel Béland, « Un monorail Montréal-Québec? », La Presse, 13 novembre 2010 <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/201011/13/01-4342457-un-monorail-montreal-quebec.php>. Voir aussi <http://www.trenshebec.qc.ca/>
179. François Cardinal, « Montréal dépoussière le projet ViaFast », La Presse, 27 août 2009 <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/transports/200908/26/01-896182-montreal-depoussiere-le-projet-viafast.php>. Voir aussi <http://en.wikipedia.org/wiki/ViaFast>
180. Danielle Bonneau, « Projets résidentiels bien planifiés en prévision du futur Train de l'Est », La Presse, 14 juin 2010 <http://montreal.cyberpresse.ca/habitation/immobilier/201006/14/01-4289714-projets-residentiels-bien-planifies-en-prevision-du-futur-train-de-lest.php>
181. http://en.wikipedia.org/wiki/Dollar_van
182. http://www.desjardins.com/fr/a_propos/profil/difference/developpement_durable/bilan-100111.pdf; http://www.usherbrooke.ca/liaison_vol38/n03/a_navette.html; http://www.usherbrooke.ca/liaison_vol29-37/vol34/n18/texte/navet.htm; <http://www.usherbrooke.ca/developpement-durable/transport-durable/>
183. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/transport_collectif/synt_polit_collectif2006.pdf
184. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/transport_collectif/deplacements.pdf

sur les berges du Saint-Laurent, les régions qui se sont développées loin de cet axe naturel dépendent du transport routier pour leur développement économique. C'est une concession inévitable à l'occupation de notre territoire et au développement de ses ressources. Cet état de fait a un effet certain sur l'ampleur du budget provincial consacré au transport routier. Toute nouvelle répartition des dépenses doit donc tenir compte des impératifs du développement régional, tout en cherchant à optimiser les options de transport dans les agglomérations urbaines.

Par ailleurs, si le train représente une solution intéressante pour le transport de personnes à travers la province ou encore le long de corridors les plus densément peuplés à travers le Canada (par exemple le corridor Québec-Montréal-Ottawa-Toronto-Windsor), notre réseau de transport ferroviaire priorise présentement le déplacement des marchandises: les trains de passagers cèdent donc le passage aux trains de fret. Si ce moyen de déplacement doit être privilégié, il faut absolument prévoir la construction de nouveaux rails afin d'assurer un service rapide et ponctuel. De plus, avec les années, certains tronçons ferroviaires ont été cédés aux municipalités ou encore réaffectés (pistes cyclables). Quant aux projets présentement sur les planches à dessin, ils tournent autour du TGV; pourtant, ne devrait-on pas évaluer d'autres types de moyens de transports collectifs plus adaptés à nos besoins, comme :

- certains participants à l'atelier « Occuper le territoire québécois » ont suggéré la création d'un réseau de monorail trans-Québec, idée qui circule depuis quelques temps¹⁷⁸;
- à la place de l'implantation, fort coûteuse, d'un TGV, on pourrait dédier une partie du réseau ferroviaire au transport des passagers, en l'améliorant afin d'optimiser son utilisation, comme le proposait Via Rail en 2002¹⁷⁹.

Autre élément à considérer: si l'amélioration du transport en commun vers les banlieues a sans conteste des effets bénéfiques pour l'environnement, celle-ci, loin de contrer l'étalement urbain, peut au contraire le favoriser. Déjà, le développement urbain expose autour des sites des futures gares implantées le long du trajet du Train de l'Est (à partir de Montréal vers Repentigny, Terrebonne et Mascouche)¹⁸⁰. Tout dépend évidemment de la façon dont il est canalisé, en particulier quant aux principes du TOD (voir ci-haut).

Quant au transport de marchandises, le système actuel fait la part belle au camion en raison de sa grande flexibilité. Celui-ci obéit aux exigences du juste à temps (just in time). Il en va de même de l'auto pour le transport des individus. Dès lors, serions-nous prêts à nous plier à un horaire de transport en commun, aussi flexible et ponctuel soit-il? Ou à l'inverse, peut-on développer le transport en commun

de façon assez poussée afin qu'il réponde à ces impératifs? Les possibilités qu'offrent les taxi-bus et ce que l'on appelle aux États-Unis les « dollar vans » ou « jitneys »¹⁸¹ mériteront ainsi d'être étudiées plus en profondeur pour la suite des choses, en particulier pour les secteurs et régions moins densément peuplées où l'instauration d'un réseau traditionnel de transport en commun n'est pas économiquement viable.

Côté solutions concrètes, on note que certains employeurs ont déjà mis en place des pratiques innovantes afin d'assurer le transport de leurs employés entre leurs divers sites. Desjardins a ainsi établi un service d'autobus reliant ses pôles administratifs de Montréal et Lévis, alors que l'Université de Sherbrooke fait de même entre ses campus à Sherbrooke et celui situé à Longueuil¹⁸². À Laval, le tarif unitaire du passage en autobus est abaissé à 1,00 \$ les jours où Environnement Canada lance une alerte de smog. Ces initiatives méritent-elles d'être émulées? Quelles autres idées restent à proposer?

Finalement, les participants ont proposé l'adoption d'une politique nationale intégrée de mobilité durable. Or, le Québec s'est doté en 2006 d'une « Politique de transport collectif »¹⁸³. Ce plan tente de tenir compte de tous les acteurs impliqués dans ce domaine: les différents paliers de gouvernements, les employeurs, les usagers du transport collectif et les automobilistes. Elle comprend quatre objectifs:

- une juste répartition des efforts de chacun: usagers, automobilistes, employeurs, autorités organisatrices de transport, municipalités et gouvernements provincial et fédéral;
- l'amélioration des services à la population;
- la modernisation et le développement des infrastructures et équipements;
- l'appui aux alternatives à l'automobile

De plus, cette politique comporte des mesures d'accompagnement s'adressant aux employeurs de toute la province qui aimeraient faire une place plus grande au transport collectif comme moyen de transport de leurs employés¹⁸⁴. On y propose des mesures tant au niveau de la communication pour faciliter le covoiturage que des alternatives d'aménagement de travail (flexibilité des heures de travail, télé-travail), ou encore des possibilités d'aménagements de l'environnement de travail (espaces de stationnement, aménagements de commodités pour l'usage du vélo). Aucun incitatif financier aux employeurs établissant de tels programmes n'est toutefois prévu.

Un des indicateurs de performance de cette politique est l'augmentation de l'achalandage des transports en commun de 8% entre 2006 et 2012. Cet objectif semble en voie d'être atteint, voire

185. http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=13044
 186. <http://www.generationidees.ca/sommet/cahier-des-participants/>
 187. <http://www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/cylindree.php>; <http://www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/luxe.php>
 188. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=1230>
 189. <http://www.canlii.org/fr/qc/legis/regl/rrq-c-r-6.01-r-6/derniere/rrq-c-r-6.01-r-6.html>
 190. <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/04/29/008-essence-taxe-hausse.shtml>
 191. <http://www.caaquebec.com/infoessence/fr/composition.asp>
 192. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/programme-de-transfert/programme-de-la-taxe-sur-les-essence-et-de-la-contribution-du-quebec-2010-2013-tecq/>
 193. <http://www.lesaffaires.com/vision-durable/innovations/redevance-au-fonds-vert-les-grands-consommateurs-et-les-distributeur-independants-epargnes/525649>
 194. http://www.fin.gov.bc.ca/tbs/tp/climate/carbon_tax.htm

même dépassé. Ainsi, on note que le Réseau de transport de la capitale (Québec) enregistre une hausse de fréquentation de 17,4% en 3 ans, celui de Saguenay 10,1%, Sherbrooke 10,3% et Montréal 5,4% pour la même période. Les usagers sont donc au rendez-vous. Jusqu'où les participants à Génération d'idées veulent-ils les amener, et par quels moyens? La table est mise...

3. FINANCER LE CHANGEMENT

Dans les solutions proposées dans les différents ateliers, la question du financement occupe une place de premier plan. Ainsi, afin de réussir à augmenter les fonds investis dans le transport en commun, plusieurs avenues sont à considérer. Celles-ci doivent s'adapter aux choix individuels de chacun et aux coûts liés à ceux-ci.

Du côté de la voiture solo, l'exemple du système de « bonus-malus » en vigueur en France semble avoir inspiré les participants. Ce système est bien simple : selon la quantité d'émission de dioxyde de carbone du véhicule acheté, le propriétaire se voit offrir une prime ou imposer une pénalité lors de l'achat du véhicule¹⁸⁵. Ce programme a connu un vif succès et donné des résultats tangibles : la moyenne d'émission du parc automobile français a été abaissée pour atteindre 130,1 g de CO₂ par kilomètre (par rapport à une moyenne européenne de 141,1 g de CO₂ par kilomètre et à une moyenne nord-américaine de 268 g de CO₂ par kilomètre¹⁸⁶). Par contre, la facture est salée : 500 millions d'euros (environ 688 millions de dollars). L'avantage de ce type de programmes est que tout en laissant le libre choix au consommateur, il lui impose le prix réel de ce choix, qu'il décide alors d'assumer ou non. Les constructeurs automobiles n'ont alors d'autre option que de suivre. Ainsi, toujours en France, le marché des VUS s'est effondré et les constructeurs font preuve de créativité afin de proposer des versions de leurs modèles se qualifiant pour le bonus.

Au Québec, certaines mesures visant les véhicules énergivores ou luxueux existent déjà¹⁸⁷. Des droits additionnels sont ainsi imposés lors de l'immatriculation annuelle des véhicules dits « de luxe » (40 000\$ et plus) et des fortes cylindrées (3,95 litres et plus). Ces outils pourraient dès lors être adaptés en ajustant les contributions exigées en fonction des écarts réels entre les émissions de GES de ces véhicules et les objectifs fixés par le gouvernement. Les sommes ainsi recueillies devraient cependant être dédiées à un fonds d'investissement du transport alternatif dans toutes les régions du Québec.

Une autre source de financement suggérée par les participants est l'instauration de péages sur les autoroutes et ponts de la province. Une modulation intelligente des tarifs permettrait d'ailleurs d'atteindre le double objectif du financement des infrastructures et d'incitatif à la modification des comportements des utilisateurs. On

peut penser ici aux variables suivantes :

- un tarif plus élevé pour les nouvelles infrastructures (comme le pont de l'autoroute 25 reliant Montréal et Laval), afin d'amortir plus rapidement leurs coûts de construction. Une fois ceux-ci couverts, il s'agirait d'en assurer l'entretien et éventuellement le remplacement;
- des tarifs qui s'ajusteraient en fonction du moment de la journée de même qu'aux événements climatiques annoncés, par exemple un épisode de smog ou une tempête de neige, le but étant d'inciter les citoyens à utiliser le transport en commun plutôt que la voiture lorsque cela compte vraiment, ou encore à moduler leurs déplacements en fonction de l'usage que fait le plus grand nombre des infrastructures routières.

Encore une fois, [les mesures proposées laissent le libre choix à l'utilisateur, tout en lui faisant assumer le coût réel de celui-ci](#). Par ailleurs, les fonds ainsi amassés devraient obligatoirement être investis dans le réseau routier, tout en libérant une portion équivalente des budgets actuels pour les transports alternatifs, qu'ils soient collectifs ou actifs.

Autre solution abordée au Sommet : la création d'une taxe sur le carbone. Le Québec compte déjà une redevance sur le carbone, mise en place en 2007, qui s'applique aux distributeurs d'énergie et sert à financer le Fonds vert pour lutter contre les changements climatiques^{188,189}, ainsi que différentes taxes sur l'essence, appliquées à tous les paliers gouvernementaux, servant notamment à financer le transport en commun et les infrastructures^{190,191,192}. Les participants au Sommet souhaitaient cependant aller beaucoup plus loin que la redevance sur le carbone, qui n'est que de 3,45 \$ par tonne, soit vingt fois moins qu'au Danemark¹⁹³. On se rappellera du tôle qu'un tel projet avait soulevé lors de la campagne électorale fédérale de 2008, contribuant sans aucun doute à la défaite des Libéraux qui l'avaient inclus dans leur plate-forme électorale, projet que plus aucun politicien ne semble d'ailleurs vouloir promettre. La population serait-elle plus encline à accepter une telle taxe maintenant? C'est incertain, et toute tentative devrait nécessairement être précédée d'une campagne d'éducation populaire intensive. Pourtant, il existe déjà un exemple canadien : en juillet 2008, la Colombie-Britannique devenait la première juridiction nord-américaine à implanter une taxe sur le carbone vraiment significative, soit une taxe augmentant progressivement jusqu'à 30 \$ par tonne d'ici 2012, accompagnée de baisses de taxes et d'impôts correspondantes, de sorte qu'elle soit généralement neutre du point de vue des revenus de la province, mais qu'elle incite les individus et compagnies à changer leur comportement afin de diminuer leurs émissions de CO₂¹⁹⁴. Le Québec est-il prêt à suivre cette voie, ou même à aller encore plus loin?

195. « Budget du Québec 2011-2012 - L'UMQL'UMQ souhaite le renforcement du partenariat Québec-municipalités » <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2011/14/c2385.html>
196. Mathieu Bouchard, « Le rêve américain à quel prix ? », Villes et villages : au-delà des lieux communs, Magazine Génération d'idées, vol. 1, no. 5 <http://www.generationidees.ca/idees/le-reve-americain-a-quel-prix%E2%80%89/>
197. http://www.ccmq.qc.ca/documents/memoires/2004_2005/CCMM_TransportCommun_etude.pdf

Enfin, selon les participants aux ateliers traités dans la présente section, la lutte à l'étalement urbain passe par une meilleure répartition des coûts associés à ce phénomène, notamment en s'assurant que les externalités qui y sont associés sont supportées par ceux qui choisissent d'aller s'établir hors des grands centres. On invite donc la mise en place de mesures qui permettront d'imposer aux banlieusards le fardeau économique afférant au développement des infrastructures scolaires, sanitaires, de transport – collectif et individuel – et autres requises par la création de quartiers en périphérie. Le gouvernement y ouvre d'ailleurs la porte dans son avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Ceci mérite certainement que la réflexion soit poussée plus en profondeur afin d'en arriver à des solutions concrètes qui permettront d'imposer ces coûts d'une manière qui soit équitable pour l'ensemble de la société.

L'étalement urbain soulève aussi la question de la diversification des sources de revenus des villes et villages, laquelle selon les participants passe par une réforme en profondeur de la fiscalité municipale. Mais alors comment? 70% de leurs revenus proviennent présentement de l'impôt foncier, ce qui incite le développement immobilier à outrance. Les participants proposent donc de donner plus de latitudes aux municipalités pour imposer différentes formes de tarification. Cette recommandation va dans le sens des revendications de l'Union des municipalités du Québec¹⁹⁵. Au terme de l'atelier « Développement et étalement urbains », on a aussi suggéré de transférer un certain

pourcentage de la TPS et/ou de la TVQ aux municipalités. Ce transfert devrait-il être inconditionnel, ou devrait-on en profiter pour récompenser par le fait même la création de secteurs denses et diversifiés et la préservation de terres agricoles en liant les montants transférés aux pourcentages occupés par ceux-ci de façon à en augmenter la valeur aux yeux des autorités municipales?¹⁹⁶

Si ces montants additionnels requis pour atteindre les grands objectifs visés sont importants, le retour sur l'investissement est lui aussi important. Dans une étude réalisée en 2004, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a évalué que chaque tranche de 10 millions de dollars investies en transport collectif générerait 99 emplois, contre seulement 57 pour un investissement identique dans le transport automobile¹⁹⁷. De plus, ces retombées ne visent pas seulement les localités dont les réseaux bénéficient d'investissements accrus. Le Québec compte en effet plusieurs producteurs d'autobus, d'autocars et de matériel ferroviaire, souvent établis en régions périphériques, lesquels ne peuvent que bénéficier des retombées liées à l'amélioration du transport collectif. En plus de la création de nouveaux emplois et d'investissements dans les infrastructures régionales, cela contribuera au développement d'une expertise locale qui pourra ensuite être exportée. Un scénario « gagnant-gagnant-gagnant ».

À titre de précision, voici le nombre de votes recueillis par chacune des solutions regroupées dans ce texte :

CONJUGUER FUTUR ET VIEILLISSEMENT

- Les maisons intergénérationnelles (26 votes)

DÉVELOPPEMENT ET ÉTALEMENT URBAINS

- Limiter l'étalement urbain (84 votes)
- Améliorer l'offre de services (30 votes)
- Diversification des sources de revenus par l'adoption de sources de financement qui suivent la croissance économique (12 votes)

LA FIN DU RÈGNE AUTOMOBILE

- L'adoption d'une politique nationale et intégrée de mobilisation durable (76 votes)

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉNERGIE

- Écofiscalité: taxation des externalités (55 votes)
- Réaménagement du territoire pour avoir des services à proximité (40 votes)

- Favoriser les produits locaux (25 votes)
- Réduire le nombre de véhicules de promenade énergivores (25 votes)
- Taxe sur le carbone pour financer le transport en commun (16 votes)
- Réduire le transport de marchandises consommant une grande partie du pétrole (10 votes)

OCCUPER LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

- Redonner le pouvoir aux citoyens des municipalités et modifier le système de gouvernance (36 votes)
- Améliorer le réseau de transport durable et diminuer les coûts de transport (28 votes)
- Attirer les jeunes en région (22 votes)
- Redonner du pouvoir aux citoyens des municipalités (14 votes)
- Réinvestir dans les technologies pour faire des produits à valeur ajoutée, rentabiliser les infrastructures existantes et faire de la transformation des ressources (9 votes)

AU CŒUR DE NOTRE IDENTITÉ : CULTURE ET BEAUTÉ AU QUÉBEC

RAPPORTEUSE : VÉRONIQUE FONTAINE

Ce chapitre de ce mémoire se penche sur deux sujets qui traitent de l'identité québécoise : la culture et la beauté du territoire québécois. Bien que ces deux thèmes abordent et proposent des solutions tout à fait différentes, nous avons jugé pertinent de les présenter conjointement afin que les lecteurs soient en mesure de dresser un portrait plus exhaustif de cette question qui, pour le Québec, a des reflets d'identité.

Lors du Sommet Générations d'idées en novembre 2010, plusieurs solutions ont été proposées par les participants. Nous constatons aujourd'hui que l'application de ces solutions demeure difficile à prévoir et nécessite davantage de réflexions pour arriver à obtenir des résultats tangibles. Cependant, l'intérêt des participants et l'originalité de certaines idées laissent présager que ces réflexions ne seraient pas investies en vain.

LA CULTURE DANS TOUS SES ÉTATS

Lors du Sommet, quelque 45 participants ont réfléchi sur la proposition suivante : La culture dans tous ses états – De la culture comme valeur nationale ou glissade vers le simple divertissement. Les participants se sont alors penchés sur la place et le rôle de la culture au sein de notre société. L'atelier a permis de mettre en lumière trois idées principales, soutenues par de nombreuses solutions.

L'idée de promouvoir la culture du Québec en misant sur l'éducation de la population a fait l'unanimité au sein des participants à l'atelier et a recueilli le plus grand nombre de votes parmi les solutions proposées dans le cadre de cet atelier. Cette idée a été défendue par la volonté commune de considérer notre culture comme l'outil principal de construction de l'identité. L'engagement de nombreux acteurs a été mentionné au cours des discussions, ce qui vient renforcer l'idée que l'accès des citoyens à la culture doit être soutenu massivement si des résultats concrets veulent se faire ressentir.

On a également identifié l'importance de responsabiliser les médias à la diffusion d'œuvres artistiques de qualité et prioriser le contenu québécois. Cette idée a également suscité beaucoup d'intérêt et de nombreuses solutions en découlent. On tente de redéfinir les priorités véhiculées par nos gouvernements en ce qui a trait à la sauvegarde, à la valorisation et au développement de notre patrimoine culturel et social. Les médiums de communication ont été ciblés comme étant les acteurs exerçant un rôle central dans cette campagne de sensibilisation identitaire.

Finalement, les participants à cet atelier ont manifesté le désir d'encourager la mise sur pied et valoriser les mesures fiscales existantes en favorisant l'achat de produits culturels diversifiés et créés au

Québec. Cette troisième idée, qui est davantage un moyen, traduit une réaction provoquée par l'ignorance de la population et de nos gouvernements face au manque de soutien du domaine des arts dans notre société moderne.

1. PROMOUVOIR LA CULTURE DU QUÉBEC EN MISANT SUR L'ÉDUCATION DE LA POPULATION

Une solution unanime ressort de cette idée et s'appuie directement sur le pouvoir politique : [éduquer l'ensemble des citoyens à la culture par des politiques facilitant l'accès à l'art et à la culture](#). Dans cet énoncé, les gouvernements sont les acteurs principaux et les résultats attendus dépendent de leur implication. Lors des discussions, on a évoqué un large éventail de moyens, dont l'exécution est parfois simple, parfois plutôt complexe.

Bien entendu, le système d'éducation devient le levier principal dans l'application de nombreuses solutions proposées. On désire encourager la valorisation de l'art en obligeant l'accès, en milieu scolaire, à des sorties culturelles récurrentes et diversifiées. De nombreuses études viennent confirmer le rôle déterminant de l'école dans le processus de développement artistique des jeunes. En effet, il semblerait que la création artistique des jeunes ne découle que rarement des influences issues du noyau familial et provienne plus souvent de l'école¹⁹⁸. On constate également que l'apprentissage des arts dans un contexte scolaire dépasse largement l'activité de divertissement et a un effet bénéfique sur le cheminement d'un enfant, puisque «c'est souvent l'art qui motive ces jeunes sur le plan scolaire et parfois même les maintient à l'école»¹⁹⁹. De plus, on a émis l'idée que la réduction du coût des billets pour les différentes activités culturelles de groupes scolaires (les spectacles d'arts vivants, les expositions d'arts visuels, les visites au musée, etc.) encouragerait la diffusion de la culture et contribuerait, à long terme, au foisonnement de la création artistique au Québec.

Le milieu scolaire demeure un transmetteur culturel indéniable et les participants à l'atelier ont souligné le manque d'implication des artistes et créateurs reconnus dans les institutions d'apprentissage. On propose de [se servir du système d'éducation du Québec pour faire connaître les artistes et les œuvres d'ici afin de développer le jugement artistique des jeunes générations et de provoquer une ouverture d'esprit face à une démarche de création sentie](#). L'implication des artistes se traduirait par des conférences données en milieu scolaire, où l'artiste serait un transmetteur idéologique d'un sujet précis, ou par des activités de sensibilisation, où l'artiste serait davantage un transmetteur créatif qui vient rapporter et qualifier son propre regard face à une œuvre d'art dont la démarche et l'inspiration est la sienne. Dans la mise en œuvre de cette idée, on propose que

198. Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation. Sous la direction de Jean-Paul Baillargeon. Les éditions de l'IQRC, les presses de l'Université Laval, 2002. P. 124.
199. Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation. Sous la direction de Jean-Paul Baillargeon. Les éditions de l'IQRC, les presses de l'Université Laval, 2002. P. 129.
200. Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. 28 août 1996, 128 année, n 35, partie 2, pages. 5177 à 5180.
201. Site Internet du Ministère de la culture, des communications et de la Condition féminine, Programmes et services. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3758>. Dernière mises à jour au 30 mars 2011.

ce soit les fonds publics qui couvrent les frais reliés à ces activités. Ici, l'enjeu de la diversité culturelle et artistique est central; cette solution comporte un risque, celui d'instrumentaliser la pratique artistique du Québec. Il est donc primordial que ces initiatives soient administrées et réglementées, par le ministère de la Culture, Communications et Condition féminine (MCCCF).

Puisque l'éducation d'une culture citoyenne ne passe pas uniquement par le système scolaire, on juge essentiel d'encourager la promotion de l'art dans les milieux publics et d'en assurer le soutien. En 1981, le Québec a mis sur pied une Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics²⁰⁰, laquelle fut révisée en 1996. Cette politique encourage les propriétaires d'un édifice dont la construction s'élève au minimum à 150 000 \$ à intégrer une œuvre d'art à leur projet de construction et d'aménagement. Les participants à cet atelier ont manifesté le désir d'étendre la portée de cette politique en adoptant une loi qui accorderait une plus grande force à ces initiatives et qui favoriserait l'accès citoyen à l'art (voir liste à la fin de ce texte).

2. RESPONSABILISER LES MÉDIAS À LA DIFFUSION D'ŒUVRES ARTISTIQUES DE QUALITÉ ET PRIORISER LE CONTENU QUÉBÉCOIS

La principale solution émanant des échanges visait à valoriser le rôle et l'implication de l'artiste et de la culture sur la place publique. Les médias de communication sont les premiers véhicules de diffusion artistique et culturelle et, par conséquent, la gestion de leurs contenus s'est présentée comme étant le moyen central dans l'atteinte de cet objectif. On remarque en effet une tendance des médias à promouvoir et prioriser la culture de masse, au détriment de la qualité artistique et des œuvres québécoises. On propose alors d'imposer des quotas de contenu, lesquels seraient gérés par un comité culturel formé d'artistes et de gestionnaires culturels. Ce comité, qui relèverait du MCCCF ou d'une autre instance gouvernementale, prioriserait le contenu québécois et la diversité des propositions transmises par nos médias. Lors de l'atelier, on a cité en exemple les émissions jeunesse présentées à la télévision québécoise, dont le contenu, selon les participants, est de piètre qualité et dont la réalisation est rarement québécoise, alors que la culture québécoise a déjà fait ses preuves. Cette proposition doit toutefois être davantage approfondie puisqu'elle pourrait mener à des dérives si le gouvernement avait un droit de regard sur le contenu de chaînes privées. Ces dernières auraient certainement du mal à accepter un tel contrôle étatique.

De plus, on propose la mise sur pied d'une campagne publicitaire massive qui présenterait les artistes comme acteurs importants de la société. Le but de cette campagne viserait à rapprocher les citoyens de nos artistes et à les sensibiliser à l'acte de création, souvent incompris ou inconnu du grand public. Ce moyen n'a pas été davantage approfondi. Il s'avère par ailleurs plutôt difficile de prédire l'impact d'une telle campagne et d'éviter une instrumentalisation et une convergence des pratiques.

3. ENCOURAGER LA MISE SUR PIED ET VALORISER LES MESURES FISCALES FAVORISANT L'ACHAT DE PRODUITS CULTURELS DIVERSIFIÉS ET CRÉÉS AU QUÉBEC

Au Québec, différentes mesures fiscales ont été mises en place par le gouvernement afin d'encourager l'acquisition d'œuvres d'art²⁰¹. Au fil des discussions, les participants ont manifesté le désir de renforcer la promotion de ces programmes gouvernementaux par le biais d'une campagne médiatique sur le web et à la télévision. Ce moyen vient également appuyer l'idée que notre société doit faire le choix de valoriser la culture pour arriver à construire son identité. Il s'agirait d'une campagne publicitaire où les différentes mesures actuellement en place (voir liste en annexe) seraient présentées à la population.

Finalement, les participants à l'atelier ont manifesté le désir de valoriser l'acte de mécénat au Québec. En effet, les récentes statistiques démontrent que la plupart des entreprises culturelles ne peuvent s'appuyer uniquement sur le financement public et doivent se tourner vers le secteur privé pour continuer à déployer leur art. Le secteur privé est limité à quelques donateurs et ces derniers sont sollicités à outrance par les différents secteurs d'activités, tant culturel que social, humanitaire, médical, de l'innovation, etc. Il faut donc se pencher sur les initiatives de mécénat qui, selon les participants de l'atelier, ne sont pas suffisamment encouragées et valorisées actuellement. Les participants ont d'ailleurs exposé le souhait de voir se multiplier cette forme d'aide financière directe qui permettrait d'encourager l'artiste dans la réalisation de son art, mais qui viendrait également appuyer la reconnaissance et le rayonnement de son travail au-delà du regard de ses pairs. Par ailleurs, l'importance de l'accroissement de l'acte de mécénat dans notre société québécoise fut unanime et les GEDIs ont manifesté le désir qu'il soit valorisé par les médias. Les participants à cet atelier n'ont pas pu développer davantage cette idée, de sorte qu'il demeure encore difficile de voir comment le gouvernement ou les acteurs du milieu culturel peuvent arriver à valoriser l'acte de mécénat pour qu'en découle des résultats financiers chiffrables.

202. Le 22 mars 1922, le Québec se dotait d'une loi qui prévoit la protection des monuments et des objets d'art (loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique). Depuis, cette loi a subi de nombreuses modifications (1978, 1985, 1997, 1999 et 2008) qui auront permis la naissance de la Loi sur les biens culturels, laquelle est présentement en consultation générale par la Commission de la culture et de l'éducation. Cette loi vient réaffirmer l'importance d'assurer une classification et une reconnaissance aux biens culturels du Québec.
203. L'identification, dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), de certains territoires ou de certaines catégories de projets devant faire l'objet d'une évaluation qualitative au moment d'une demande de permis ou de certificat, permet à la municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation. Site Internet du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MARMOT).
204. Site Internet du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MARMOT). <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-plans-dimplantation-et-dintegration-architecturale/>. Dernière mise à jour : 29 mars 2011.

LA BEAUTÉ DU QUÉBEC

Au Québec, depuis 1922, le gouvernement déploie de nombreux efforts pour classer et reconnaître les biens culturels qui enjolivent nos villes²⁰². Pourtant, on peint encore aujourd'hui un malheureux portrait de l'état de notre territoire. De nombreux projets immobiliers et d'aménagement entrepris dans les cinquante dernières années n'ont pas contribué à faire du Québec une province reconnue pour sa beauté et sa valeur culturelle. Lors de l'atelier La beauté du Québec, revaloriser l'esthétique dans nos projets de développement, plusieurs idées sont ressorties des échanges entre les participants, bien que leur mise en œuvre demeure difficile à prédire. Deux pistes de solutions ont alors été présentées.

Dans un premier temps, rehausser la qualité des nouveaux aménagements et l'expérience du citoyen face à son environnement a fait l'objet de 48 votes lors du Sommet 2010, ce qui témoigne de l'intérêt qui est accordé à cette solution.

Bien qu'elle n'ait récoltée que 13 votes lors du Sommet 2010, la seconde solution proposée mériterait qu'on lui consacre davantage de réflexion afin de cerner les moyens qui conduiraient à des résultats tangibles : revaloriser l'esthétique dans nos projets de développement par l'établissement d'une culture de l'esthétique.

1. REHAUSSER LA QUALITÉ DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET L'EXPÉRIENCE DU CITOYEN FACE À SON ENVIRONNEMENT

Cette piste de solution pointe du doigt des problématiques que l'on retrouve dans deux types de projets d'aménagement de notre territoire : les projets d'aménagement immobilier gérés par les secteurs privé et public, puis les projets d'aménagement et de valorisation du territoire orchestrés par le secteur public. Ici, dans l'énoncé de solution, la qualité des lieux renvoie à un concept plus large que l'esthétique des espaces ; on y inclut la protection de l'environnement et le développement durable. Ceci révèle un souci de considérer les impacts environnementaux et socio-démographiques de nos projets d'aménagement du territoire.

On observe d'abord de nombreuses problématiques qui relèvent des projets immobiliers entamés et administrés par le secteur privé et qui ont des impacts directs sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens. La multiplication des projets d'aménagement immobilier nous permet de constater qu'il s'agit d'entreprises rentables où l'argent dicte les choix sur l'ensemble des décisions. On manifeste alors le souhait que le gouvernement définisse des politiques visant à contrôler l'impact des décisions prises de l'avant par les compagnies de développements immobiliers, lesquelles se définiraient par des

programmes s'adressant directement aux promoteurs ou aux citoyens.

Dans un premier temps, les participants ont souligné leur volonté de voir la mise en place de mesures gouvernementales plus strictes à l'égard de l'encadrement des projets immobiliers, qu'ils relèvent du secteur privé ou public. Au Québec, la Loi provinciale sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit un règlement dédié aux municipalités qui vise l'adoption de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)²⁰³. «L'enjeu réglementaire sous-jacent à l'approbation d'un PIIA sera d'assurer la bonne insertion de nouvelles constructions ou d'aménagements de manière à ne pas altérer le caractère ou à rompre l'équilibre des lieux. Chaque projet est en soi unique puisqu'il s'inscrit sur un site, un quartier, une époque. »²⁰⁴ Or, certaines municipalités du Québec ne détiennent toujours pas de PIIA et, chez les municipalités utilisant cet outil réglementaire, les critères adoptés au cours des dernières années sont souvent très vastes, voire très peu limitatifs. Ceci expliquerait pourquoi la beauté de certains quartiers semble peu mise en valeur. Les participants à l'atelier semblent avoir manifesté le désir de renforcer l'application et les critères d'outils comme le PIIA.

Le renforcement de ce règlement pourrait également se traduire par le fait d'obliger un comité multidisciplinaire de gestion des projets d'aménagement à se concerter. Actuellement, en relation avec l'adoption d'un PIIA, les municipalités doivent demander l'avis d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui doit porter un regard professionnel et critique envers les critères mis de l'avant dans le PIIA. Les participants à cet atelier ont manifesté le désir que l'examen par ce type de comité soit obligatoire pour l'ensemble des projets, ou du moins, pour les plus importants projets d'aménagement, et que ce comité soit composé de diverses expertises essentielles au bon développement d'un projet d'aménagement (architectes, gestionnaires, urbanistes, paysagistes, écologiste, etc.). De plus, le fait d'imposer la diversité professionnelle au sein des comités par une politique gouvernementale permet d'empêcher que l'argent ne soit l'unique levier décisionnel et d'assurer que les projets de construction et d'aménagement respectent les ressources naturelles du Québec et valorisent la beauté de nos villes.

Les participants ont également souligné l'importance d'encourager les pratiques de construction et d'aménagement utilisant des matériaux durables qui respectent l'environnement. On observe en effet que les entrepreneurs priorisent souvent l'utilisation des matériaux les moins coûteux, au détriment de la qualité et de la durabilité du produit.

205. Le plus souvent ce qu'on désigne par architecture vernaculaire est aujourd'hui la construction de bâtiments en milieu rural ou en périphérie de ville, sans maître d'œuvre ni architecte. De plus, le terme « vernaculaire » renvoie à l'idée que la construction utilise des ressources matérielles et humaines disponibles localement, afin de répondre à un besoin local.
206. Cette notion n'a pas été définie de manière exhaustive dans les documents qui nous ont été transmis suite au Sommet 2010.

De plus, il appert nécessaire que les entrepreneurs des différents projets immobiliers tiennent compte de l'ampleur et de l'impact que pourrait avoir la circulation automobile sur l'environnement. En effet, on constate que la bétonisation et la signalisation des nouveaux développements urbains et périurbains se font en fonction de la circulation automobile. Prenons par exemple les Power centre, ces parcelles commerciales en périphérie des grands centres (où l'impôt foncier est bas), entièrement construites pour l'automobiliste et où l'on retrouve peu de trottoir et d'espaces verts. Ces nouveaux développements se traduisent par une augmentation de la circulation automobile où les transports collectifs sont difficilement accessibles.

Actuellement, force est de constater que la rentabilité des projets immobiliers dicte les décisions des gestionnaires. On critique la pratique actuelle qui propose de construire en grosse quantité, dans des délais rapprochés, et ce, à partir de matériaux neufs, souvent fabriqués et assemblés à l'extérieur de la province. C'est entre autres le cas de tous les nouveaux développements qui sont constitués exclusivement de maisons préfabriquées. On propose alors d'encourager davantage les initiatives locales, telles l'architecture vernaculaire²⁰⁵, qui favorise l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales mises au profit des locaux, la micro gestion ainsi que l'autoconstruction, ou la construction d'inspiration traditionnelle. De telles méthodes de construction et d'aménagement entraîneraient une diversité architecturale qui pourrait jouer un rôle identitaire face à notre culture et encourageraient l'expertise locale. Bien évidemment, ces pratiques nécessitent temps et argent, c'est pourquoi il a été proposé de mettre sur pied des incitatifs financiers encourageant ces initiatives, autrement dit, des programmes gouvernementaux. Aujourd'hui, la mise en œuvre de telles mesures demeure un exercice difficile à concrétiser.

Les projets d'aménagement des espaces publics, gérés par les gouvernements provincial et municipal, ne sont que trop rarement des biens communs culturels ayant une portée identitaire forte et significative pour le citoyen. Bien que la gestion de ces projets soit davantage contrôlée dans le secteur public, contrairement à ce qui a été présenté plus tôt, on remarque que très peu d'opportunités sont saisies pour rendre ces nouveaux espaces plus accessibles, attrayants ou confortables. On propose alors d'encourager le gouvernement à centrer ses actions en plaçant l'expérience citoyenne au centre des projets de restauration et de construction publics.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces pratiques viendrait assurément améliorer la qualité de vie des citoyens du Québec. Elle témoignerait également de la volonté des Québécois de prioriser un environnement sain et beau pour les générations présentes et futures.

2. ÉTABLIR UNE CULTURE DE L'ESTHÉTIQUE POUR REVALORISER NOS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Bien que cette idée n'ait pas été approfondie lors du Sommet 2010 et qu'elle ait recueilli moins de votes que la première, elle témoigne de la volonté de se soucier de la beauté de notre environnement sur le plan de l'esthétique dans l'ensemble des projets de développement urbain et d'aménagement du territoire. [On désire aménager les espaces de notre territoire en respectant de «bonnes pratiques esthétiques».](#)²⁰⁶ Ici, la notion d'esthétique renvoie à une subjectivité difficile à définir. Pour arriver à atteindre des résultats concrets, les objectifs doivent être raffinés, et les moyens ciblés et organisés par une réflexion plus poussée. Concrètement, cette solution se traduit par un souci collectif des participants à l'égard de notre environnement et par l'insatisfaction qu'ils éprouvent face au développement et à la mise en valeur du Québec.

À titre de précision, voici le nombre de votes recueillis par chacune des solutions regroupées dans ce texte :

LA CULTURE DANS TOUS SES ÉTATS

Mettre l'accent sur l'éducation (45 votes)

Faire en sorte que les mesures qui encouragent la consommation d'œuvres d'art (achat de tableaux, etc.) soient connues (15 votes)

Responsabiliser les médias pour "protéger" le contenu culturel (15 votes)

Présence des artistes dans les écoles (3 votes)

LA BEAUTÉ DU QUÉBEC

Rehausser la qualité des lieux et l'expérience (48 votes)

NOTES

Liste non exhaustive des mesures provinciales existantes (mesures visant à promouvoir la commercialisation de l'art chez les entreprises non artistiques et les particuliers) :

- Amortissement relatif à une œuvre d'art dont l'auteur est canadien (introduit en 1981) : Un particulier ou une société qui exploite une entreprise ou un bien et qui acquiert une œuvre d'art dont l'auteur est citoyen ou résident canadien pour l'exposer dans son lieu d'affaires peut amortir annuellement 33 1/3% du coût d'acquisition de cette œuvre sur une base résiduelle.
- Déduction du coût d'un abonnement à des événements culturels (introduite en 1997) : Un particulier ou une société qui exploite une entreprise ou un bien peut déduire de ses revenus d'entreprise ou de bien le coût total (et non 50%) et sans plafonnement :

- o d'un abonnement, lequel doit comprendre au moins trois représentations des événements culturels suivants ayant lieu au Québec : orchestre symphonique, ensemble de musique classique ou jazz, opéra, spectacle de chanson (sauf dans un amphithéâtre à vocation sportive), spectacle de danse, pièce de théâtre, variété en art de la scène et exposition en muséologie

- o d'un achat de billets en bloc à l'un des événements culturels énumérés ci-dessus ayant lieu au Québec.

- Un don (en argent ou en nature) effectué en faveur d'une entité reconnue par la Loi sur les impôts (exemples : organisme culturel et de communication, institution muséale québécoise, etc.) procure au donateur l'avantage fiscal suivant :

Si le donateur est un particulier, il peut bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable qui se calcule comme suit :

- o les 200 premiers \$* = 20 %

- o l'excédent de 200 \$* = 24 %

Si le donateur est une société, le montant du don est déduit de son revenu imposable.

- Déduction pour le producteur étranger : Le particulier étranger qui est un producteur, producteur délégué*, réalisateur*, directeur artistique*, directeur de la photographie*, directeur musical*, chef monteur* ou superviseur d'effets visuels* et qui a reçu des paiements pour des services qu'il a rendus au Québec dans le cadre d'une production cinématographique reconnue par la SODEC bénéficie d'une déduction, dans le calcul de son revenu, ayant pour effet de rendre non imposables les paiements reçus.

SANTÉ ET EFFICACITÉ, UN RÊVE EN COULEUR ?

RAPPORTEUR : FRANÇOIS LÉVEILLÉ

Dans son rapport de février 2008, le Groupe de travail sur le financement du système de santé, présidé par l'ancien ministre de la Santé Claude Castonguay, s'était donné comme prémisse de départ le fait que « le Québec doit assurer la pérennité du système public de santé en augmentant sa productivité et en ajustant la croissance des dépenses publiques de santé au taux de croissance de la richesse collective, et cela, tout en améliorant l'accès aux soins et la qualité des services »²⁰⁷.

On peut dire que les discussions tenues pendant l'atelier sur la santé s'inscrivent très bien dans cette réflexion. D'abord, les participants à l'atelier se sont penchés sur des solutions à mettre en place dans le système public, plutôt que de se questionner sur la place du secteur privé. Les participants ont porté une grande attention aux solutions qui améliorent la productivité à divers niveaux, en partant de l'idée que nous sommes en mesure de faire plus avec autant de ressources. Si la qualité des soins dispensés au Québec ne semble pas être remise en question en tant que telle, c'est plutôt l'accès aux soins qui pose problème, surtout en première ligne. Le but de l'atelier n'était pas de trouver des solutions révolutionnaires et inédites, cela aurait été assez prétentieux dans un domaine comme la santé, mais plutôt de s'entendre sur quelques idées à prioriser. Voici donc les choix des participants à l'atelier et au Sommet.

1. CHANGER LE MODE DE RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS AFIN DE PASSER D'UN PAIEMENT À L'ACTE À UN PAIEMENT PAR CAPITATION

Au Québec, les médecins sont présentement payés « à l'acte », soit au nombre d'actes médicaux posés sur une période donnée. Les critiques soulignent que ce système encourage le médecin à miser sur la quantité plutôt que sur la qualité, et que cela ne permet pas une utilisation optimale des ressources en première ligne. Il a été proposé dans l'atelier d'examiner la possibilité de changer le mode de rémunération des médecins pour migrer vers un paiement « par capitation », où le médecin se voit plutôt attribuer un montant fixe pour s'occuper d'un patient ou d'un groupe de patients. Il est à noter que cette solution s'applique plus spécifiquement aux médecins généralistes, et qu'il s'agirait d'un changement fondamental dans le système québécois.

Les tenants de la rémunération par capitation avancent que cela permettrait une bien meilleure prise en charge des patients, diminuant du même coup le besoin de consulter des médecins spécialistes. D'un point de vue organisationnel, le Collège des médecins de famille du Canada souligne aussi que le paiement par capitation permet d'assurer des revenus beaucoup plus prévisibles pour les médecins, et des dépenses tout aussi prévisibles pour l'État, dépendamment du point de vue adopté.²⁰⁸

Il existe bien sûr quelques désavantages à ce système de rémunéra-

tion. Les critiques s'inquiètent principalement du fait qu'un tel système n'encourage pas les médecins à s'intéresser aux patients demandant beaucoup de soins (malades chroniques, personnes âgées, etc.), pour qui le médecin recevra le même montant que pour un patient en santé, mais qui lui demandera beaucoup plus d'efforts. Vieillesse démographique oblige, c'est cette tranche de patients à risque qui représente le plus grand défi pour notre système de santé dans les années à venir. On a aussi assisté à quelques problèmes de mise en place dans d'autres provinces du Canada, lorsque des patients assignés à un médecin vont chercher des soins ailleurs. La solution semble définitivement résider dans un modèle hybride de rémunération qui tiendrait compte de ces dangers.

2. LA REFONTE DES RÔLES DES PROFESSIONNELS

Toujours dans une perspective d'optimisation des ressources déjà mises en place, les participants se sont positionnés en faveur d'une grande discussion nationale sur les rôles des professionnels du milieu de la santé. Les médecins sont rares et débordés, mais entourés d'autres professionnels qui semblent être prêts à assumer plus de responsabilités. N'y aurait-il pas là une solution simple? Est-ce que les pharmaciens, les infirmières, les paramédics et les autres agents du milieu ne feraient pas partie de la solution?

Il y a eu beaucoup de réflexions à ce sujet, notamment avec la commission Clair, en 2001, dont le mandat consistait à « tenir un débat public sur les enjeux auxquels fait face le système de santé et de services sociaux et proposer des avenues de solution pour l'avenir »²⁰⁹, un mandat assez large, convenons-en. Une des solutions sur laquelle on a misé beaucoup d'espoir est l'instauration de groupes de médecine familiale (GMF) un peu partout au Québec, dans lequel les médecins travaillent en étroite collaboration avec les infirmières, en plus d'être en relation constante avec d'autres professionnels de la santé du territoire. Début 2011, on dénombrait 211 GMF au Québec, et la position du ministère est de continuer à les implanter progressivement sur tout le territoire québécois.²¹⁰

Force est de constater que les discussions sur la refonte des rôles professionnels semblent difficiles entre les différents ordres professionnels, syndicats et fédérations, chacun ayant pour objectif la défense des intérêts de ses membres. Déjà en 2002, la loi 90 était adoptée par le gouvernement du Québec pour apporter quelques modifications aux champs de compétences de certains professionnels de la santé, notamment en bonifiant le rôle des infirmières... Presque dix ans plus tard, le sentiment dans le réseau de la santé et dans la population en général est que beaucoup reste encore à faire. À preuve, le thème choisi pour le colloque des Conseils des infirmières et infirmiers du Québec et Commissions infirmières régionales qui se tenait en mai 2011: « Ordonnances collectives: place à l'efficacité! ». On y propo-

207. Rapport Castonguay, En avoir plus pour notre argent, www.financementsante.gouv.qc.ca/fr/rapport (Février 2008)
208. Trousse d'outils en soin de première ligne – Rémunération, Collège des médecins de famille du Canada, www.toolkit.cfpc.ca/fr/remuneration/
209. Les solutions émergentes – Rapport et recommandations de la commission Clair, 2001. Disponible en ligne au www.msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/0/6c397fa-d530bc545852569d6006ef6ef?OpenDocument
210. Groupe de médecine de famille, MSSSQ. www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/gmf
211. Colloque CII – CIR 2011, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. www.oiiq.org/evènements/colloque-cii-cir/colloque-cii-cir-2011 (Avril 2011)
212. Bolduc promet une informatisation complète du réseau de la santé d'ici cinq ans, Radio-Canada, www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2011/03/22/001-bolduc-sante-informatisation.shtml (Publié le 22 mars 2011)
213. Le dossier de santé est un « échec », Radio-Canada, www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2011/05/04/001-verificateur-rapport-dsq.shtml (publié le 5 mai 2011)
214. DUCHAINE, Gabrielle, Il manque près de 1500 médecins de famille au Québec, Rue Frontenac, www.ruefrontenac.com/nouvelles-generales/sante/30257-penurie-medecins-famille, publié le 15 novembre 2010.
215. CHAMPAGNE, Sarah, Québec facilitera l'intégration des médecins étrangers, La Presse, www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201001/15/01-939515-quebec-facilitera-lintegration-des-medecins-etranagers.php, publié le 15 janvier 2010.

sait de réfléchir sur la « collaboration professionnelle et [...] la complémentarité des rôles et des activités des infirmières, des médecins et des pharmaciens. »²¹¹. Le problème n'est donc pas réglé.

[Les participants à l'atelier et au Sommet souhaitent qu'une volonté politique ferme vienne secouer un peu l'immobilisme des ordres professionnels, particulièrement du Collège des médecins, et permette enfin des gains significatifs en efficacité dans ce dossier.](#)

3. L'INFORMATISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ (DOSSIER DE SANTÉ DU QUÉBEC)

Les participants à l'atelier ont identifié l'informatisation du système de santé comme une autre solution à prioriser, en mettant l'accent sur l'instauration d'une carte d'assurance-maladie à puce qui contiendrait les informations médicales du patient: conditions de santé, historique de consultations, allergies, etc. Le projet actuellement en cours au Québec porte le titre de Dossier de santé du Québec (DSQ). Il semble que personne ne mette en doute la pertinence de cette mesure, qui permettrait de nombreux gains en efficacité à diverses étapes (information à jour accessible partout, moins de duplication des tests, etc.). Les difficultés résident plutôt du côté de la mise en place du projet, comme c'est aussi le cas dans d'autres provinces canadiennes, notamment l'Ontario.

En 2006, le gouvernement libéral prévoyait déployer le DSQ en 2010. Le 22 mars dernier, Yves Bolduc annonçait que l'informatisation complète serait réalisée d'ici cinq ans, soit autour de 2016²¹². Pas plus tard qu'au début mai 2011, le vérificateur général du Québec, M. Renaud Lachance, y allait de commentaires très critiques sur la gestion du DSQ par le ministère de la santé, qualifiant même le projet « d'échec ». Ce sont principalement les changements apportés en cours de projet et les tentatives faites par le ministère pour dissimuler l'augmentation faramineuse de coûts (1,4 milliard plutôt que les 563 millions prévus en 2006) qui ont semblé irriter M. Lachance. En outre, il notait que le projet progressait moins vite au Québec qu'ailleurs au Canada.²¹³

4. RÉVISION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Une partie de l'atelier a été consacrée à une discussion sur l'organisation administrative de la santé au Québec. Si les consensus semblent moins clairs à ce niveau, quelques tendances ressortent néanmoins de l'atelier.

D'abord, y aurait-il lieu de décentraliser un peu plus les pouvoirs décisionnels et les budgets qui les accompagnent? Les régions du Québec sont très différentes et en allouant les budgets directement aux régions, il serait peut-être plus facile d'augmenter l'imputabilité des gestionnaires. À propos des agences régionales, des réflexions

s'imposent... devrait-on les renforcer ou les abolir?

De plus, les participants ont souligné la nécessité de repenser les budgets en fonction du nombre réel de patients au niveau local ou régional, plutôt qu'en fonction des besoins historiques, comme c'est la norme.

5. UTILISATION OPTIMALE DES ÉQUIPEMENTS

Les participants soulignent le fait que les équipements médicaux pourraient être utilisés de manière plus soutenue (jusqu'à 24h/24h) pour rendre les investissements plus rentables. Ils vont même jusqu'à proposer que l'achat de nouveaux équipements soit fait seulement à la condition que les ressources pour les faire fonctionner en continu soient disponibles.

Effectivement, la plupart des salles d'opération ne sont pas en activité en continu présentement au Québec. Les raisons sont simples: les hôpitaux ont des ressources limitées, et faire rouler les équipements plus souvent coûterait plus cher. Sauf pour les régions où les pénuries de personnel rendent la solution inappropriée, voici donc une mesure où des augmentations de budget entraîneraient des résultats concrets sur les listes d'attente. Cela semble envisageable mais coûterait plus cher.

6. AUGMENTATION DU NOMBRE DE MÉDECINS

Il est de notoriété publique qu'il y a un manque important de médecins au Québec depuis quelques années, particulièrement de médecins de famille. En novembre 2010, Rue Frontenac indiquait qu'il manquait 1497 médecins de famille pour toute la province²¹⁴. Les chiffres varient bien sûr en fonction de l'interlocuteur à qui l'on s'adresse, mais le consensus autour de la pénurie semble assez unanime.

Pour contrer la pénurie, les participants suggèrent de faciliter l'intégration des professionnels de la santé qui arrivent de l'étranger. Il y aurait au Québec autour de 3000 médecins diplômés dans un autre pays qui n'ont pas présentement la permission d'exercer²¹⁵. Mais l'équation n'est pas si simple, puisque dans plusieurs cas, une bonne mise à niveau est nécessaire. Même pour un candidat formé récemment dans une institution de qualité d'un autre pays, l'adaptation peut être grande: la démographie, les maladies infectieuses, les maladies chroniques, les méthodes de travail, etc., tout ça peut varier beaucoup d'un pays à l'autre. Bref, il s'agit d'une mesure qui semble avoir un certain potentiel et qui a déjà fait l'objet de quelques actions du ministère, mais ce n'est peut-être pas la solution miracle attendue par l'opinion publique.

7. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Les participants à l'atelier se sont aussi prononcés en faveur du soutien au développement des coopératives de santé, qui ont beaucoup fait la manchette dans les dernières années. Les coopératives de santé ont pour mission de fournir à leurs membres l'accès à des soins de santé de qualité dans leur communauté. On en recense plusieurs dizaines au Québec, réparties un peu partout sur le territoire.²¹⁶

Le modèle de la coopérative de santé a fait l'objet de critiques dans les dernières années, principalement parce que le développement coopératif nécessite l'implication financière des membres via une part sociale et, dans certains cas, des cotisations annuelles. Au Québec, la loi sur le système de santé public interdit de faire payer les patients pour avoir accès à des soins couverts par le régime public.

Une coopérative de santé représente bel et bien une incursion du secteur privé dans le régime public, mais au contraire de certaines cliniques privées qui exploitent l'accès aux soins de santé pour en tirer un profit, les coopératives de santé sont là à l'initiative des citoyens, pour répondre à un besoin crucial qui n'est manifestement pas comblé. Ainsi, dans plusieurs communautés où l'accès à un médecin est difficile et demande parfois des déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres, les citoyens font le calcul qu'ils sont gagnants en soutenant financièrement la coopérative, malgré que cela ne soit pas tout à fait en droite ligne avec la philosophie du système public universel.

Chaque coopérative de santé au Québec est un modèle d'affaires bien particulier. Certaines demandent le paiement de cotisations annuelles dont le montant varie de quelques dizaines à plus de cent dollars, d'autres non, et la plupart essaient de bâtir une offre de services de santé complémentaires qui pourront rentabiliser la coopérative. La position officielle en ce moment est qu'on ne peut exiger un montant d'argent en échange d'une meilleure accessibilité aux soins de santé, les coopératives misent donc sur la solidarité des membres.

Pour favoriser le développement des coopératives de santé, le gouvernement du Québec pourrait, par exemple, faciliter leur reconnaissance en tant que GMF dans les cas où cela est possible, puisqu'on dit vouloir en continuer l'implantation. On pourrait aussi penser par exemple à des incitatifs financiers pour les membres qui soutiennent financièrement leur coopérative.

SOURCES

DUGUAY, Nicole, Médecins étrangers – l'envers de la grande séduction (Dossier en profondeur), Radio-Canada, www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2009/05/01/001-medecins-introduction.shtml, Mis à jour le 23 décembre 2010.

MERCIER, Justine, « Méthode Toyota » au bloc opératoire, Le Droit, www.cyberpresse.ca/le-droit/actualites/gatineau-outaouais/201104/04/01-4386454-methode-toyota-au-bloc-operatoire.php, paru le 5 avril 2011.

VALLÉE, Pierre, La loi 90 – Nouvelles pratiques infirmières, Le Devoir, www.ledevoir.com/societe/11004/la-loi-90-nouvelles-pratiques-infirmieres, paru le 12 octobre 2002.

À titre de précision, voici le nombre de votes recueillis par chacune des solutions regroupées dans ce texte :

LE SYSTÈME DE SANTÉ A-T-IL BESOIN D'ÊTRE GÉRÉ OU SOIGNÉ ?

- Changer le mode de rémunération du paiement à l'acte vers un paiement par capitation (+ bonification, ex. : incitatifs) (49 votes)
- Décloisonner les champs de pratique par une volonté politique à travers un chantier public (37 votes)
- Désengorger l'urgence (37 votes)
- Création d'une carte d'assurance-maladie à puces incluant: allergies, médicaments, historique des consultations (34 votes)
- Gestion efficace des ressources humaines et matérielles du système (30 votes)
- Utilisation optimale des équipements (7 votes)

VIVRE ENSEMBLE : ENTRE DIVERSITÉ ET INCLUSION

RAPPORTEUSE : EDOUARDINE GOMBÉ TOBANE

INTRODUCTION

Le Québec est une société diversifiée. Multiculturalisme, personnes exclues, vieillissement de la population font partie de la réalité du Québec d'aujourd'hui. Comment conjuguer toute cette diversité au sein de la population? Comment s'assurer d'une place au soleil pour tous? C'est un peu ce à quoi tentaient de répondre les trois ateliers relatés dans ce texte, soit :

- Un débat essentiel pour l'avenir – la gestion de la diversité culturelle du Québec
- De l'individualisme à l'inclusion sociale
- Conjuguer futur et vieillissement

MISE EN CONTEXTE

« (...) d'ici 2041, le Québec sera l'une des sociétés les plus vieilles en occident. Près de 30 % de la population québécoise sera âgée de 65 ans et plus. »

— Yves Bussière & al. Le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques ²¹⁷

Avec un vieillissement évident de sa population, le Québec fait face à de grands défis : plus de retraités, coûts de santé en hausse, diminution du nombre de travailleurs... Pour s'y adapter, une des solutions consiste à accueillir des milliers d'immigrants tous les ans. Toutefois, l'immigration n'est peut-être pas la solution miracle tant espérée au vieillissement de la population, selon les auteurs du livre *Le Remède imaginaire : Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec* (Dubreuil & Marois, 2011).²¹⁸

En 2010, le Québec a accueilli 53 985 immigrants, soit une hausse de 9,1% du nombre de nouveaux arrivants par rapport à l'année 2009²¹⁹. Le Québec est une terre d'immigration populaire. De plus, le Québec attire majoritairement les personnes en âge de travailler qui choisissent cette province pour y avoir une vie économique meilleure. « La catégorie de l'immigration économique regroupe la majorité (62,3%) des nouveaux immigrants au quatrième trimestre de 2010, la catégorie du regroupement familial compte pour 23,0% du mouvement total, les réfugiés et les personnes en situation semblable pour 10,7% et la catégorie des autres immigrants pour 4,0% »²²⁰.

La diversité culturelle découlant de cet état de fait est un sujet populaire auprès des politiciens et des médias depuis plusieurs décennies au Québec. L'intégration de ces immigrants sur les plans économique et social ne se révèle pas toujours facile. Ainsi, le taux de chômage de certaines communautés culturelles frôle les 20% au Québec et le taux d'emploi des immigrants y est beaucoup plus faible qu'en Ontario et en Colombie-Britannique²²¹. Si la diversité culturelle est un enjeu

important pour l'avenir économique du Québec, comment s'assurer non seulement d'attirer les populations immigrantes, mais également de les intégrer à la société?

Dans un autre ordre d'idées, comment favoriser l'inclusion au sens large? Considérant les coupures appliquées sur les soutiens offerts aux personnes pauvres, soit dans les programmes d'aides et d'insertions sociales, puis considérant les difficultés qu'éprouvent les organismes à recruter des bénévoles, l'inclusion peut-elle encore gagner sur l'individualisme grandissant? Dans une société qui se conjugue au singulier, les participants à ces ateliers ont tenté de relever le défi de trouver de nouvelles formes d'engagements pour les jeunes.

PISTES DE SOLUTIONS – DIVERSITÉ CULTURELLE

1. INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS (21 VOTES) ET

PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS (36 VOTES)

Pour arriver à parler d'une véritable diversité culturelle, le Québec doit certainement réussir à établir un système d'intégration efficace de ses immigrants. Une des solutions proposées pendant le Sommet était de bonifier le système d'accompagnement. Il existe déjà de nombreux programmes d'intégration des nouveaux arrivants. Il demeure primordial de trouver les meilleures façons possibles d'intégrer ces derniers, puis de les supporter tout au long de leur processus d'intégration.

Une autre façon d'intégrer les nouveaux arrivants serait de mettre en valeur leurs compétences professionnelles. En même temps, l'harmonisation des compétences et des exigences d'embauche au Québec et à l'étranger s'avère incontournable lorsqu'il est question de l'intégration des nouveaux arrivants, tant pour les ordres professionnels concernés que pour le ministère de l'Éducation. Le gouvernement québécois a entrepris au cours des dernières années une harmonisation des diplômes avec la France, et même si de nombreux Français choisissent de s'établir au Québec tous les ans, cette mesure pourrait assurément s'étendre et atteindre d'autres communautés culturelles.

Les participants souhaitent aussi que l'on véhicule des informations fidèles à la réalité quant aux possibilités d'emplois au Québec, notamment lors de présentations de la province à l'étranger. Ils souhaitent que ceux qui recrutent les immigrants ne vendent pas « le rêve du Québec sur des faussetés concernant les conditions des ordres professionnels et les perspectives d'emploi ».

L'embauche de mentors interculturels, à savoir des personnes issues d'une autre culture, établies au Québec et qui seraient directement

217. Yves Bussière & al. Le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques. INRS — Urbanisation, Culture et Société en partenariat avec l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et le Catholic Community Centre/Les Services communautaires de Montréal http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/resultats-recherche/Fiche_Bussiere.pdf
218. Source : André Pratte, Quelle immigration pour le Québec? <http://blogs.cyberpresse.ca/edito/2011/04/15/quelle-immigration-pour-le-quebec/>
219. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2011). Statistiques sur l'immigration récente http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique_2010trimestre4_ImmigrationQuebec.pdf
220. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2011). Statistiques sur l'immigration récente http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique_2010trimestre4_ImmigrationQuebec.pdf
221. L'immigration au Québec : une ressource sous-utilisée Brahim Boudarbat et Maude Boulet dans Le Québec économique 2010 : vers un plan de croissance pour le Québec, sous la direction de Marcelin Joanis, Luc Godbout ; [avec la collaboration de Catherine Beaudry ... et al.], Chapitre 4, p.97 et p.105). Éditeur [Montréal] : CIRANO ; Québec : Presses de l'Université Laval, ©2010 [1], Description 421 p.
222. Courrier Bordeaux-Cartierville – Société – Agenda du 7 mai 2011, <http://www.courrierbc.com/Société/%20Agenda/2011-05-06/article-2484441/Agenda-du-7-mai/1>
223. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2011). Statistiques sur l'immigration récente http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique_2010trimestre4_ImmigrationQuebec.pdf
224. <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/287467/francisation-des-immigrants-quebec-coupe-encore>
225. http://www.tcrl.qc.ca/pdf/nouveautes/2011-01-24_Evolution%20MICC.pdf
226. <http://www.cyberpresse.ca/le-droit/actualites/gatineau-outaouais/201103/31/01-4385283-les-portes-de-la-ville-souvent-a-la-diversite-culturelle.php>

jumelées à des nouveaux arrivants par les organismes communautaires, les entreprises et le ministère de l'Immigration, serait aussi un moyen pour faciliter l'intégration de nouveaux arrivants. Une des façons d'accomplir en action cette proposition serait de faire des jumelages entre un québécois et un immigrant, comme celui offert par le Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI). Le CACI invite les Québécois ou les membres des communautés culturelles qui souhaitent rencontrer des personnes d'une autre culture et qui recherchent des expériences riches d'histoires, de découvertes socioculturelles et linguistiques, à s'inscrire à son projet de jumelage interculturel²²².

La mise en place d'un programme d'intégration obligatoire a aussi été soulevée comme mesure pour favoriser la diversité culturelle. Mis conjointement en place par les ministères de l'Éducation et de l'Immigration, le programme pourrait par exemple s'articuler sur une période de trois ans, où l'apprentissage du français serait obligatoire. Il faut cependant garder en mémoire que 65 % des immigrants déclaraient parler parfaitement français en 2010 à leur arrivée au Québec. Le Maroc (10,5%), l'Algérie (8,2%), la France (7,1 %) et Haïti (6,7 %) sont les quatre principaux pays de naissance des nouveaux arrivants installés au Québec en 2010, et ce sont bien sûr des pays avec des groupes francophones importants²²³. Il faut aussi rappeler qu'une francisation intensive nécessite des investissements de la part du gouvernement alors que la tendance des dernières années a plutôt été de diminuer le financement²²⁴.

Parmi les autres pistes pour améliorer l'accompagnement des immigrants, on note l'importance de mieux définir et diffuser les valeurs communes du Québec. On propose aussi d'inclure les peuples autochtones dans le système d'intégration.

Il est intéressant de noter que si l'immigration, de 1998 à 2009, est passée de 26 509 à 49 289 personnes, le budget du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a seulement augmenté de 102 millions à 168,4 millions²²⁵. Si l'on souhaite réellement bonifier l'accompagnement des immigrants, il faudra peut-être envisager une révision de ces montants.

2. FORMATION DE MENTORS INTRACULTURELS (21 VOTES)

Jumeler, dans les milieux communautaires ou du travail, deux individus d'une même culture, soit un nouvel arrivant et un immigrant établi au Québec depuis un certain temps, constituerait un parrainage visant l'inclusion ou l'intégration. Il est certain que cette pratique se fait déjà naturellement, de par l'accueil de gens d'une même communauté, mais il est ici proposé de répandre et d'encourager cette pratique. Il faudrait cependant évaluer les avantages d'une telle proposition par rapport à celle visant plutôt le jumelage interculturel, qui permet peut-être une meilleure connaissance mutuelle des cultures d'appartenance.

3. METTRE SUR PIED UNE LÉGISLATION QUÉBÉCOISE QUI VÉHICULERAIT LES VALEURS DU QUÉBEC (14 VOTES)

La mise en place d'une législation québécoise qui véhiculerait les valeurs du Québec pour rassurer les « Québécois d'origine » (il est à noter que ce terme a fait l'objet d'une objection presque unanime lors de la plénière, puisqu'il sous-entend une catégorisation des citoyens) a été soulevée, mais n'a recueilli que 14 votes lors de la plénière. Il était proposé de créer un document législatif (ex. : une charte de la laïcité) pour rassurer les Québécois et mettre en place un processus politique qui devrait aussi faire référence à des rencontres avec les communautés culturelles grâce à des tables de concertation. Aussi intéressante cette solution puisse-t-elle paraître aux yeux de certains, il serait important de s'assurer qu'un tel processus soit inclusif et ne soit pas dicté par l'incompréhension ou la peur des différences.

On peut penser que cette législation québécoise s'articulerait autour de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne comme outil pour l'intégration des immigrants et pour la connaissance de leurs droits.

4. CRÉER DES INCITATIFS AFIN D'AUGMENTER LA REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS LES MÉDIAS FRANCOPHONES (8 VOTES)

La représentation de la diversité culturelle dans les médias francophones, à la télévision notamment, est proposée comme un moyen de promouvoir la diversité culturelle. Les participants proposent de mettre en place des mesures coercitives nouvelles ou renforcées pour assurer le respect des mesures de visibilité et de représentativité. Cela serait aussi possible à travers des incitatifs financiers supportés à parties égales par les employeurs et le gouvernement. Une autre façon de faire serait d'établir des quotas, semblables aux quotas qui existent pour la diffusion de musique de contenu francophone pour les radios.

5. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES IMMIGRANTS DANS ET PAR LA FONCTION PUBLIQUE (8 VOTES)

L'intégration économique des immigrants dans et par la fonction publique permettrait l'atteinte et le dépassement des quotas de recrutement et la présence de la diversité dans la fonction publique. La ville de Gatineau a établi un programme de diversité culturelle qui encourage l'embauche d'immigrants à compétences égales²²⁶. À la fonction publique fédérale, la Loi sur l'équité en matière d'emploi désigne quatre groupes visés : les autochtones, les membres des minorités visibles, les personnes handicapées et les femmes. Ce faisant, les processus de concours pour l'obtention d'un poste prennent en compte cette variable et certains ciblent particulièrement ces groupes afin de faire de la fonction publique un milieu équitable. Cependant, les ob-

227. <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/391/huma/rep/rep07feb07-f.pdf>. <http://www.cyberpresse.ca/le-droit/actualites/fonction-publique/201006/17/01-4291099-les-minorites-visibles-sous-representees-dans-la-fonction-publique.php>
228. PRIIME : Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi : <http://emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/priime.asp>
229. <http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/sciences-sociales-psychologie/20100419-le-chomage-augmente-chez-les-immigrants-malgre-leur-plus-grande-qualification.html>
230. <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/partenaires/pri.pdf>
231. Pierre-Joseph Ulysse (2009). Série des rapports sur le développement social 2009 : Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté. Conseil canadien de développement social et Université de Montréal http://ccsd.ca/Rapport/QC_French_Report_FINAL.pdf
232. Union des consommateurs. Loi 186 sur la sécurité du revenu. <http://www.consommateur.qc.ca/union/131.htm>
233. Projet de loi no 57 (2005, chapitre 15) Loi sur l'aide aux personnes et aux familles. <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2005C15F.PDF>
234. <http://www.centpapiers.com/y-a-t-il-trop-dorganismes-communautaires-pour-les-sources-de-financement-qui-existent/5892>

jectifs d'embauche des minorités visibles n'ont pas été atteints, selon les conclusions préliminaires du Comité sénatorial permanent des droits de la personne publiées en février 2007²²⁷.

En plus de ce type de programme dédié à la fonction publique, d'autres visent plus largement le secteur privé. Pensons par exemple au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi. Celui-ci vise à soutenir le recrutement et l'intégration sur le marché du travail de personnes qui n'ont pas d'expérience de travail en Amérique du Nord (Canada ou États-Unis) dans leur domaine de compétence. Il peut s'agir de personnes immigrantes ayant obtenu la résidence permanente depuis moins de cinq ans ou de personnes appartenant à une minorité visible, qu'elles soient nées au Canada ou à l'étranger²²⁸. Peut-être faudrait-il élargir les critères d'admissibilité ou resserrer le suivi qui est effectué auprès des personnes participant à un programme de ce type.

6. PROMOTION DE LA DIVERSITÉ (7 VOTES)

Faire disparaître ou du moins diminuer les préjugés à l'égard des communautés culturelles par la promotion de la diversité culturelle reste sans doute une dimension plus que nécessaire pour favoriser l'intégration. Malgré un taux de diplômés délivrés plus important que pour les Québécois dits d'origine, les immigrants ont un taux de chômage plus élevé de près de 6% (11,2% contre 5,6% pour les Québécois d'origine en 2006²²⁹), alors que cette différence est de 0,7% en Colombie Britannique. Cela explique en partie probablement le fait que les immigrants émigrent vers d'autres provinces canadiennes.

Des efforts supplémentaires visant la promotion de la diversité culturelle permettraient aux Québécois de mieux intégrer les immigrants, de sorte que ces derniers puissent être en mesure de trouver des emplois à la hauteur de leurs compétences, ce qui serait bénéfique sur les plans économique et social pour les nouveaux arrivants tout autant que pour la société d'accueil. Comment promouvoir la diversité culturelle? Les participants du Sommet ont proposé une campagne de visibilité véhiculée par des leaders/modèles de réussite et d'intégration, qui serait mise sur pied par le gouvernement fédéral ou provincial et les communautés d'accueil d'immigrants. Au-delà de cela, on peut imaginer qu'un financement fédéral ou provincial de projets culturels comme la série télévisée « La Petite Mosquée dans la Prairie » pourrait aider à faire tomber les préjugés, à unir les Québécois d'origine et immigrants. Il s'agit d'une télésérie produite par le réseau anglais de Radio-Canada qui raconte la vie d'une communauté musulmane établie à Percy, une petite ville en Saskatchewan.

7. FAVORISER L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS EN RÉGION

Une autre façon de favoriser la diversité culturelle au Québec consisterait pour les participants à favoriser l'intégration des immigrants en région en sensibilisant les sociétés d'accueil et en injectant davantage d'argent pour la francisation des immigrants (ce qui permettrait une meilleure intégration à long terme). En fait, le gouvernement québécois a déjà mis en place des programmes d'intégration dans les régions²³⁰. Ainsi, le Programme régional d'intégration soutient les actions concertées des partenaires locaux et régionaux en vue d'augmenter le nombre d'immigrants pour influencer sur le développement local tant économique, que social et culturel. Le gouvernement devrait poursuivre les efforts en ce sens, notamment en accompagnant les employeurs dans l'embauche des membres communautés culturelles. Plusieurs immigrants de Montréal désirent s'installer en région, mais ils ne le feront que s'ils ont de fortes probabilités d'embauche.

PISTES DE SOLUTIONS – INCLUSION SOCIALE

8. REVOIR LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : (27 VOTES)

Les organismes communautaires sont des véhicules importants de réinsertion sociale. De par leur nature, ils s'intéressent au bien-être des individus. D'ailleurs, les gouvernants en ont fait les porte-étendards de nos valeurs humaines. Au fil des ans, de nombreux programmes visant à éradiquer l'exclusion sociale ont vu le jour. En effet, le Québec a toujours fait preuve d'intérêt pour la lutte contre l'exclusion, notamment à travers le développement de la Charte d'un Québec populaire (1994). D'ailleurs, la loi 112, visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, adoptée à l'unanimité le 13 décembre 2002, est issue de la volonté de la formation du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté qui a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté, endossé par plus de 215 000 citoyens²³¹.

De plus, les années 1990 et du début 2000 ont été riches en changements pour favoriser l'inclusion sociale. En effet, le régime d'aide sociale a connu la réforme de la sécurité du revenu (1989), celle du soutien du revenu (1998)²³² et celle de l'aide aux personnes et aux familles (2005)²³³. Si la lutte contre l'exclusion sociale fait partie des préoccupations des gouvernants, faut-il considérer que la façon de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'est pas adaptée? Les structures étatiques permettent-elles aux organismes de travailler de façon efficiente? De plus, certains se questionnent à savoir s'il n'y a pas trop d'organismes communautaires²³⁴ par rapport aux sources de financement existantes. Beaucoup d'organismes communautaires ont du mal à fournir les services appropriés avec les fonds publics dis-

235. « Le TROC dénonce encore le sous-financement » : <http://www.o973.com/actualite7277.aspx>
 236. <http://emploi.quebec.net/programmes-mesures/index.asp>
 237. http://www.cocdm.qc.ca/medias/docs/Avis_Devoir.pdf
 238. Louise Leduc, Cyberpresse, 8 novembre 2008, « Jean-François Lisée : La nouvelle lucidité », <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/200811/08/01-37582-jean-francois-lisee-la-nouvelle-lucidite.php>
 239. Aufray Alain, Libération, 30 octobre 1997, « Emplois-jeunes: les maires embauchent. Hier, Jospin et Aubry ont lancé le dispositif. », <http://www.liberation.fr/societe/0101227322-emplois-jeunes-les-maires-embouchent-hier-jospin-et-aubry-ont-lance-le-dispositif>
 240. L.R.Q., chapitre L-7 - LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (1er mars 2011) http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html
 241. Annie Saint-Pierre (mars 2011). Pacte pour l'emploi : Entreprises et travailleurs en ont profité. <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2011/02/20110223-213234.html>

242. http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=5440&table=0#23
 243. Pierre-Joseph Ulysse (2009). Série des rapports sur le développement social 2009 : Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté. Conseil canadien de développement social et Université de Montréal http://ccsd.ca/Rapport/QC_French_Report_FINAL.pdf
 244. Radio Canada (Octobre 2010). Le chômage nettement plus élevé chez les immigrants diplômés. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2010/10/05/002-chomage-immigration.shtml>
 245. <http://www.pourunquebeculcide.info/documents/manifeste.pdf>
 246. <http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/actionConcerte/rapcitoyen.pdf>

ponibles. Par exemple, près de 250 représentants de la Table régionale des organismes communautaires (TROC) du Centre-du-Québec et de la Mauricie ont manifesté le 28 avril dernier contre l'absence de 15 millions de dollars d'aide récurrente pour financer adéquatement les 220 organismes communautaires de la région.²³⁵

Ainsi donc faudrait-il peut-être trouver de nouvelles façons de financer les organismes communautaires et éviter le chevauchement de services. Pour réviser le financement des organismes communautaires, une des façons de faire proposée consiste à alléger la reddition de comptes et à permettre l'octroi de ressources pour la livraison de services. La distribution des enveloppes par fonctionnement (qui servirait à allouer aux organismes communautaires des fonds généraux pour leur fonctionnement) plutôt que par projet est aussi une des propositions. Actuellement, la nécessité de refaire aux 6 ou 12 mois la demande de financement pour chaque projet ajoute une lourde charge bureaucratique aux dirigeants et augmente la précarité des organismes communautaires.

Cela permettrait également aux organismes une plus grande indépendance financière en leur accordant la possibilité d'allouer les fonds selon leurs priorités, plutôt que de présenter des dossiers de financement pour chacun de leurs projets à venir. Finalement, la sensibilisation des élus et de la population semble être essentielle pour la révision du mécanisme de financement des organismes communautaires.

9. ENLEVER LES OBSTACLES AU TRAVAIL OU AUX TENTATIVES DE RETOUR À L'EMPLOI (26 VOTES)

Le Québec comporte un nombre important de programmes d'aide à l'embauche ou à la formation des jeunes, des personnes handicapées et des minorités visibles qui subissent des difficultés à intégrer le marché professionnel, dont entre autres le Programme d'apprentissage en milieu de travail²³⁶. Dans la foulée des coupures budgétaires annoncées, les organismes en développement de la main-d'œuvre ont cependant exprimé des craintes face au financement de ces différents programmes²³⁷.

Au delà des programmes d'aide, l'État peut aussi donner l'exemple. Jean-François Lisée, dans son livre « Pour une gauche efficace »²³⁸, met de l'avant les difficultés auxquelles les jeunes font face au moment de leur entrée sur le marché de l'emploi. Ainsi propose-t-il de remettre au goût du jour les emplois-jeunes de Lionel Jospin qui, en France, ont permis à des jeunes gens d'intégrer le monde du travail avec des emplois censés satisfaire « des besoins présentant un caractère d'utilité sociale » à travers les services publics, municipaux, etc.²³⁹

Le développement de la société québécoise passe inévitablement par l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale, comme

le mentionne la Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale²⁴⁰. L'existence d'une telle loi met en lumière la volonté du gouvernement de lutter contre l'exclusion sociale. Cependant, dans le monde réel, l'exclusion sociale reste visible et omniprésente. La crise économique et financière des deux dernières années n'a certainement pas arrangé les choses. Malgré la crise, le programme SER-RÉ (Soutien des entreprises en risque de ralentissement économique), instauré en 2009, aurait sauvé 27 000 emplois²⁴¹ au Québec. Une question se pose : serait-il possible de développer des programmes similaires qui, au lieu de favoriser le maintien d'emploi, encouragerait le retour à l'emploi au sein des organisations, c'est-à-dire un supplément de retour au travail (Emploi-Québec) amélioré ?²⁴²

La pauvreté et l'exclusion sociale ont aussi un visage inattendu : en 2005, le taux de travailleurs pauvres s'élevait à 46,6% parmi les ménages à faible revenu au Québec²⁴³. Il faudrait donc développer une approche qui valorise l'apport des employés au détriment des coûts qu'ils engendrent pour l'employeur. Aucune amélioration ne serait cependant possible sans la sensibilisation des employés et des employeurs.

L'inclusion sociale passe également par l'inclusion de toutes les composantes humaines du Québec. Il serait sans doute pertinent d'influer sur la promotion de la diversité culturelle, le chômage étant plus élevé chez les immigrants²⁴⁴. Ainsi, il semble nécessaire de faire connaître et appliquer les lois, règlements et mesures antidiscriminatoires en matière d'emploi dans un esprit d'inclusion sociale.

10. CRÉATION D'UN REVENU DE CITOYENNETÉ (25 VOTES)

Pour passer de l'individualisme à l'inclusion sociale, une des pistes de solution proposée consiste à changer le discours sur l'enjeu de l'inclusion sociale en octroyant un revenu citoyenneté qui permettrait de sortir du seuil de la pauvreté et en établissant un programme de subvention pour les personnes qui ne travaillent pas. Le revenu de citoyenneté serait un revenu inconditionnel versé à tous, de façon périodique, sans test de revenu préalable, sans tenir compte des revenus des autres ménages et sans contrepartie du bénéficiaire. Il devrait être d'un montant substantiel. Il pourrait être modulé en fonction de l'âge du bénéficiaire, de la présence d'un handicap, etc. Pour financer le revenu de citoyenneté, l'État pourrait l'inclure dans son budget et éliminer des programmes de transfert implicites et explicites en compensation. L'État pourrait également le financer en créant une surtaxe sur la richesse, les ressources naturelles, etc.

Il est intéressant de constater que, si cette proposition semble tout droit sortie de la gauche, elle a su rallier les signataires du Manifeste pour un Québec lucide²⁴⁵. Son application et ses effets restent cependant à évaluer plus précisément avant de prévoir une application réelle²⁴⁶.

247. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/bibliotheque/references/lexique.html#intergenerationnelle>
248. Hydro-Québec (2007). Vecteur de renouvellement et de partage - Hydro-Québec http://www.travail.gouv.qc.ca/publications/organisation_du_travail/le_transfert_des_connaissances_des_pratiques_utiles_au_sein_des_organisations_en_transformation/vecteur_de_renovation_et_de_partage_hydro_quebec.html
249. <http://www.super-grandparents.fr/>
250. http://www.collectifquartier.org/wp-content/uploads/2009/09/documentdinfo_20041104.pdf
251. http://www.reussirmavie.net/Trouver-une-chambre-chez-une-personne-agee_a194.html
252. Le Journal de Montréal (mars 2011), 11 millions \$ pour éviter l'isolement des aînés. <http://lejournaldemontreal.canoe.ca/actualites/national/archives/2011/03/20110306-162025.html>
253. Courrier Sud (avril 2011). Les aînés de la MRC de Bécancour brisent le silence <http://www.lecourriersud.com/Societe/Vie-communautaire/2011-04-17/article-2430727/Les-aines-de-la-MRC-de-Becancour-brisent-le-silence/1>
254. Carl Renaud (avril 2009). Les baby-boomers veulent continuer à travailler. <http://argent.canoe.ca/lca/infos/quebec/archives/2009/04/20090415-101400.html>

Pour les participants, la création d'un tel programme universel d'inclusion sociale amènerait un changement du discours sur l'enjeu de l'inclusion sociale.

PISTES DE SOLUTIONS – VIEILLISSEMENT

11. LES MAISONS INTERGÉNÉRATIONNELLES (26 VOTES)

Nous savons que le vieillissement de la population est un phénomène avec lequel nous devons composer. Un moyen proposé pour vivre avec cette nouvelle réalité est de favoriser l'installation en maisons intergénérationnelles. Habitation Québec définit une maison intergénérationnelle comme étant une maison unifamiliale à laquelle on a ajouté un logement supplémentaire permettant la cohabitation entre parents et enfants²⁴⁷. L'idée consiste à permettre à différentes générations de coexister ensemble pour briser l'isolement des personnes âgées. Ainsi, il faudrait améliorer les maisons intergénérationnelles existantes et en faire connaître les possibilités. L'amélioration du zonage et de la réglementation pourrait aider à intéresser les jeunes familles à coexister avec des personnes âgées dans des édifices à loyer modéré. De plus, les programmes existants et les avantages fiscaux devraient être améliorés pour favoriser la coexistence générationnelle.

12. ÉDUCATION (22 VOTES)

Inculquer des valeurs familiales et intergénérationnelles en donnant des cours de philosophie aux enfants (primaires et secondaires) est une des pistes de solution proposée par les participants. Par ailleurs, créer des programmes d'espaces intergénérationnels par le jumelage entre des écoles primaires et des foyers de personnes âgées afin de permettre aux plus jeunes d'être en contact avec des aînés et afin de briser leur solitude est, selon les participants au Sommet, une autre façon de conjuguer futur et vieillissement grâce à l'éducation.

13. MENTORAT JEUNES-AÎNÉS (20 VOTES)

Le mentorat des jeunes dans les transferts de connaissances est une des pistes de solution des plus intéressantes soulevée par les participants. Cette solution est appliquée au Québec dans certains milieux professionnels. Par exemple, Hydro-Québec utilise des programmes de mentorat pour pallier les problèmes de rétention de personnel qualifié²⁴⁸.

Toujours dans cette idée de rassembler les générations, une belle initiative française qui ferait des heureux au Québec est le site Grands-parents de cœur²⁴⁹. Il permet de mettre en contact des personnes de plus de 45 ans avec des familles avec enfants qui n'ont pas de grands-parents afin de trouver des grands-parents adoptifs.

14. LA MIXITÉ DES TYPES D'HABITATION (14 VOTES)

Conjuguer futur et vieillissement passe également par la mixité des types d'habitation tels que les condos et maisons dans les zones commerciales. Dans la mesure où les logements sont de plus en plus chers dans les grandes villes, des condos mixtes en plein Montréal, par exemple, seraient certainement un succès. De plus, des actions comme la Revitalisation urbaine intégrée, mise en branle par la Ville de Montréal en 2003²⁵⁰ et qui permettent de revitaliser des quartiers avec des activités de rue et l'implication de tous les intervenants locaux, agissent contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pourraient aussi avoir un impact sur la façon de vivre ensemble.

17. HÉBERGEMENT MIXTE (13 VOTES)

Cette solution, qui existe notamment en France²⁵¹, permet la cohabitation d'aînés et de jeunes. En effet, des échanges de services aux personnes âgées propriétaires contre une réduction du prix du loyer permettent une coexistence intergénérationnelle. Par exemple, un étudiant bénéficie d'un loyer modique chez une personne âgée et, en échange, l'étudiant rend de petits services à l'aîné par exemple en faisant les courses. Les deux générations sont mises en contact grâce à une association qui vérifie les références de chacun.

L'avantage de cette proposition réside dans le fait qu'elle est une solution facile à adopter. Cependant, elle implique que la personne âgée reconnaisse son besoin de rompre son isolement. Des mesures de protection devraient par ailleurs être envisagées afin que la vulnérabilité de certaines personnes âgées n'entrouvre pas la porte à de potentiels abus.

15. SERVICES COMMUNAUTAIRES (12 VOTES)

À travers les services communautaires, il est proposé de favoriser les échanges, briser l'isolement et tisser des liens sociaux, ce qui rejoint des propositions de l'atelier sur l'inclusion sociale. Conscient des problèmes d'isolement des aînés, le gouvernement injecte des millions de dollars pour y pallier²⁵². Les services communautaires apportent beaucoup de substance à la protection des aînés contre les abus, qui sont malheureusement de plus en plus courants²⁵³. D'ailleurs, le ministère de la Famille et des Aînés a lancé une campagne importante en 2010 sur la maltraitance des aînés avec Yvon Deschamps.

16. FACILITER L'ACCÈS À LA TECHNOLOGIE (6 VOTES)

Une autre solution soulevée consiste à créer des points de rencontres entre les jeunes et les aînés par l'éducation et les cours sur les technologies de l'information qui seraient donnés par les jeunes. Cette solution intéressante existe déjà dans des organisations comme Réseau Informatique des aînés du Québec²⁵⁴ et pourrait devenir plus

répandue.

17. CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) (5 VOTES)

De nombreuses personnes retraitées sont encore en mesure de travailler et certaines d'entre elles souhaitent poursuivre le travail²⁵⁵. Plusieurs raisons l'expliquent. Au-delà du besoin de demeurer actif, certains aînés ont besoin de travailler pour des raisons financières. En effet, les Québécois aimeraient partir à la retraite plus tôt²⁵⁶. Si la retraite est un moment souhaité, mais durant lequel on veut demeurer actif, de nouvelles responsabilités peuvent s'avérer intéressantes pour les aînés. Ainsi, les participants ont suggéré de déléguer la gestion des CPE aux personnes âgées ou de les faire travailler avec les enfants des CPE notamment.

18. 1 % DES ENTREPRISES POUR FORMATION (4 VOTES)

Une des pistes de solutions soulevées consistait à ce que le gouvernement incite à la formation. Cependant peu de détails accompagnent cette piste de solution, ce qui ne nous permet pas de l'étayer.

CONCLUSION

Vieillir fait partie de la vie, c'est un phénomène naturel. Au Québec comme dans la plupart des pays occidentaux, les avancées médicales et l'amélioration de la qualité de vie en général augmentent l'espérance de vie. Cela fait en sorte que différentes générations co-existent malgré leurs différences intergénérationnelles et culturelles, l'immigration étant un moyen de faire contrepoids au vieillissement de la population. De ce fait, de nouvelles façons de faire, de nouvelles façons de vivre s'imposent.

Il importe aussi de reconnaître les parcours de vie différenciés et les expériences acquises lors de ces expérimentations. Cela aidera à l'inclusion sociale des demandeurs d'emploi, des nouveaux arrivants, mais aussi de personnes âgées qui auraient besoin de rester actives ou qui en auraient envie et qui pourraient constituer une force vive, d'expérience dans la société dans différents domaines d'activité.

Il est important de signaler que d'autres pistes de solutions ont été mentionnées pêle-mêle, parmi lesquelles un meilleur traitement des peuples autochtones, mais celles-ci doivent être étayées davantage avant de pouvoir être considérées plus avant.

HUMANISER LE MONDE DU TRAVAIL

RAPPORTEURS : SYLVIE NORRIS, JEAN-FRANÇOIS GINGRAS ET MARIE-PIER ARNAULT

On voit souvent, dans le monde du travail, un milieu d'intégration sociale. C'est en effet un des premiers moyens par lequel une personne participe activement à la société. Or, depuis bon nombre d'années, la relation qu'entretiennent les Québécois avec leur travail est en pleine mutation : la recherche de l'équilibre travail-famille et l'émergence de nouvelles façons de concevoir la relation employeur-employé, pour ne nommer que quelques exemples, sont des symptômes de cette évolution.

Chez les jeunes travailleurs, l'impact est particulièrement important : on pense notamment aux emplois précaires, à temps partiel, sur appel ou à la pige ; à la disparition relative de la sécurité d'emploi ; puis à la mondialisation et la mobilité de la main d'œuvre. Dans ce contexte, l'accès au marché de l'emploi peut sembler périlleux. Or, malgré toutes ces difficultés et embûches, il ressort du Sommet Génération d'idées que les jeunes peuvent s'intégrer au marché de l'emploi, lorsque le travail qu'on leur offre rejoint certaines de leurs valeurs : passion, mobilisation et participation.

Parmi les courants qui émergent en matière de gestion des ressources humaines, on remarque les théories X et Y de Douglas McGregor, ainsi que celle de la performance par le plaisir (PPLP) de Jean-Luc Tremblay. En résumé, la première inclut deux théories (X et Y) s'opposant entre elles. La théorie X stipule que l'être humain n'aime pas travailler, donc qu'il doit être contrôlé. Le travailleur fonctionne tantôt sous la contrainte, tantôt en vue d'une récompense (le salaire). Du côté de la théorie Y, on mentionne que travailler est aussi naturel que s'amuser et se reposer ; si un travail apporte des satisfactions, l'engagement envers l'organisation augmente ; l'humain a besoin de travailler pour se développer²⁵⁷. La PPLP consiste à transposer les effets du plaisir dans la vie professionnelle. Partant du fait que ce sont des gens passionnés qui ont réalisé les développements scientifiques, technologiques et culturels, il s'agit de transposer dans les organisations les constituants du plaisir afin d'améliorer les résultats²⁵⁸. Les travailleurs de la génération des 20-35 ans seront des employés motivés et motivants s'ils peuvent participer aux décisions qui les affectent.

HUMANISER LES MILIEUX DE TRAVAIL

En matière de travail, les GEDI ont principalement affirmé leur souhait d'une humanisation du milieu, en proposant qu'on leur donne plus de flexibilité dans l'accomplissement de leurs tâches. De manière plus spécifique, il a été recommandé de mettre sur pied des congés solidaires et des journées bénévoles, des échanges professionnels entre pays, des projets et réflexions impliquant les employés, des comités où les employés pourraient s'investir, et des horaires plus flexibles.

1. LES CONGÉS SOLIDAIRES ET JOURNÉES BÉNÉVOLES

Plusieurs entreprises et municipalités ont déjà implanté ces journées solidaires dans leur milieu : A. Lassonde, Abbott Canada, Armtec, BPR Énergie, Fraser, Milner, Casgrain et la Ville de Montréal.

Quoique plus populaires en Europe, les congés solidaires, ici, gagnent en popularité depuis quelques années. Il s'agit de congés octroyés à un employé pour qu'il puisse réaliser un projet humanitaire sur une période donnée. Le but est de permettre à ses employés de partir en congé de solidarité internationale. Lorsque de tels congés sont accordés, ils ont, en quelque sorte, la preuve que leur entreprise est à l'écoute de leurs attentes et qu'elle cherche à les satisfaire. En Europe, particulièrement en France, les congés solidaires sont régis par une loi. Des associations s'occupent de la logistique de ces missions d'engagement en fournissant toutes les informations aux inscrits. La loi, en contrepartie, protège les employés voulant participer en garantissant leur emploi à leur retour²⁵⁹.

Dans un contexte où la rétention du personnel devient de plus en plus difficile, les employeurs gagneraient donc à poser de tels gestes afin de démontrer qu'ils sont à l'écoute des besoins de leurs employés : entre autres raisons, de tels gestes font naître un sentiment de sécurité chez l'employé et lui donnent l'opportunité de se réaliser à travers des actions sociales. C'est ce qui expliquerait pourquoi plusieurs grandes entreprises ont déjà implanté des journées bénévoles. On peut penser à Samson Bélair Deloitte et Touche, Home Dépôt et le gouvernement fédéral pour ne nommer que ceux-là. Cette pratique est de plus en plus répandue depuis une dizaine d'années.

« En donnant, peut-on faire d'une pierre deux coups ? Outre des avantages fiscaux, les actions charitables suscitent la fierté et la mobilisation des employés qui aiment que les gestes suivent la parole. L'entreprise acquiert ainsi une certaine notoriété, ce qui lui permet d'attirer les candidats qui valorisent les organisations engagées dans des actions citoyennes²⁶⁰ ». Le restaurant Robin des bois est un exemple d'endroit où des employés, des équipes ou des bureaux de professionnels apprécient s'engager²⁶¹. Le restaurant compte sur les bénévoles pour aider aux cuisines et au service, et ses profits sont remis à des organismes de charité.

2. DES ÉCHANGES PROFESSIONNELS ENTRE PAYS

Cette proposition des participants peut se décliner de bien des façons. On peut mentionner les échanges dits de « poste à poste » où un travailleur échange son poste et ses responsabilités avec un autre travailleur de qualification équivalente. On peut penser aussi aux échanges « d'un jour » (ou en anglais « reversal day », « job rotation » ou en français « Vis mon job ») ou deux employés ayant des fonctions et responsabilités différentes échangeant leurs responsabilités

257. Théories X et Y, tiré du site Internet Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_X_et_th%C3%A9orie_Y
258. Le concept du PPLP par Jean-Luc Tremblay : <http://www.jeanluc-tremblay.com/concept.php>
259. Article paru le 28 janvier 2009 dans Le Figaro en ligne, Partez en congé solidaire : <http://www.lefigaro.fr/vert/2009/01/27/01023-20090127ARTFIG00665-partez-en-conges-solidaires.php>
260. Article paru sur le site AffairesRH.ca, Donner, c'est bon pour... les affaires : <http://www.affairesrh.ca/gestionnaires/solutions-gestion/fiche.aspx?p=381507>
261. Restaurant Robin des Bois, un restaurant alliant bénévolat et travail, situé sur la rue St-Laurent, à Montréal, Québec
262. Lien pour la France : <http://www.ciep.fr/echposte/quebec.php>; lien pour le Québec : <http://www.fse.qc.net/profession-enseignante/poste-a-poste/index.html>; et lien pour Montréal : <http://www.lafae.qc.ca/Default.aspx?page=15&lang=fr-ca>
263. Article paru le 26 novembre 2008, Échanger son poste pour une journée... : <http://mirh.over-blog.com/article-25165781.html>
264. http://fr.wikipedia.org/wiki/Volontariat_International, <http://www.legifrance.gouv.fr/affich-Texte.do?cidTexte=LEGITEXT000006051313&dateTexte=20110515>
265. Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, Modalités de travail flexibles (Programme, politiques et pratiques) : http://www.hrsdc.gc.ca/fra/pt/psait/ctv/ppp/05travail_flexibles.shtml
266. Article paru le 5 avril 2011 dans Le Soleil, Québec lance une norme conciliation travail-famille pour les entreprises : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201104/05/01-4386797-quebec-lance-une-norme-de-conciliation-travail-famille-pour-les-entreprises.php>
267. Étude intitulée : La Difficulté de concilier Travail-Famille : Ses impacts sur la Santé physique et mentale des familles québécoises de l'INSPQ, <http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/375-ConciliationTravail-Famille.pdf>

pour une journée. Une autre possibilité se vit sous forme de stage à l'étranger ou dans une autre région du pays.

Comme cette proposition a été peu détaillée lors du Sommet, le présent texte fait état des recherches faites autour du sujet et servira pour le moment à étoffer le contenu de la proposition ainsi qu'à établir des repères lorsque des débats plus précis auront lieu.

Les échanges dits « poste à poste » sont possibles pour certains corps de métier, notamment les enseignants. Dans ce cas précis, il existe plusieurs programmes entre différents pays. Prenons par exemple la France et le Québec, la France et les États-Unis ou encore différentes régions du Québec entre elles. Les administrations des différents états offrent l'information nécessaire afin d'y arriver. On y traite des ententes, des détails d'ordre pratique de l'échange (durée, conditions, allocations, etc.) de même que des critères d'admissibilité. Au Québec, les syndicats représentant les enseignants offrent sur leurs sites toutes les informations utiles²⁶².

Du côté des échanges d'un jour, ces programmes relèvent de l'initiative des entreprises. Pour les mettre en place, il faut une entreprise d'une certaine taille et qui offre des postes de différentes natures. Par exemple, un employé de la ligne de montage pourrait « remplacer » un employé au marketing pour une journée et accomplir une liste de tâches préétablie. Aussi, lors de l'anniversaire d'un employé ou suite à une évaluation de rendement dépassant les attentes, l'entreprise peut lui offrir d'accompagner un de ses collègues dans un autre service pour une journée. Cette initiative permet à l'employé d'envisager sa progression dans l'entreprise, donne l'occasion de connaître la réalité d'autres services, tout en permettant de réduire les préjugés dus à la méconnaissance d'activités ou de stimuler la créativité au sein de l'entreprise. Ces échanges peuvent également devenir un outil de communication lorsque les dirigeants prennent la place des employés²⁶³.

La dernière forme, le travail à l'étranger, s'effectue sous forme de stages. On s'éloigne alors du concept d'échanges, ceux-ci étant en fait des ententes de collaboration faites par les institutions d'enseignement et les gouvernements afin de faciliter les études ou le travail de leurs ressortissants, sous certaines conditions. Il s'agit de faciliter la délivrance d'un visa d'études ou de travail, d'établir les frais de scolarité ou les durées de séjour. Il y a une panoplie impressionnante de possibilités offertes. Nous croyons toutefois que les participants voulaient proposer une forme d'échange allant au-delà des stages que nous connaissons. En terminant, on peut relier la forme « stage » avec la proposition demandant l'établissement de congés solidaires: une fois ces congés obtenus, il faut penser à des façons de rendre accessible l'accomplissement de projets à l'étranger ou d'engagements civiques.

En terminant, il y a un exemple de travail à l'étranger, en vigueur en France, appelé le « volontariat international en entreprise ». Les volontaires partent en mission (entre 6 et 24 mois) dans des entreprises ou des administrations françaises à travers le monde. Il s'agit de contribuer à développer la notoriété, la visibilité et la présence des entreprises françaises ayant des activités à l'étranger²⁶⁴.

3. LA FLEXIBILITÉ DES HORAIRES

La flexibilité des horaires est une pratique qui gagne en popularité. Plusieurs tendances dans la gestion des ressources humaines la préconisent lorsque possible. Elle est même recommandée par le ministère canadien du Travail : « On considère que cette mesure peut aider à réduire l'absentéisme et le manque de ponctualité ; elle aide à améliorer le moral des employés et on pense qu'elle favorise le recrutement et le maintien de l'effectif²⁶⁵ ». « En misant sur la conciliation travail-famille, les employeurs pourront relever le défi d'avoir des travailleurs qui trouvent le temps d'être efficaces et productifs tout en ayant du temps de qualité pour leur famille », expliquait Yolande James, ministre québécoise de la Famille, en conférence de presse le 5 avril 2011. Malgré la complexité de telles pratiques, elles peuvent se révéler très avantageuses en matière d'équilibre travail-famille. Qui plus est, si elles obtiennent une certification du Bureau de normalisation du Québec, les entreprises peuvent recevoir une aide financière pour le développement visant une meilleure conciliation travail-famille²⁶⁶.

Dans une étude de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), on peut lire : « Duxbury et Higgins ont tenté d'évaluer le coût du conflit travail-famille pour les entreprises et le système de santé canadien. À partir de calculs complexes inspirés d'une étude qui tente d'évaluer le coût du stress en milieu de travail dans l'Union européenne (Cooper et coll., 1996 ; Levi et Lunde-Jensen, 1996 dans Duxbury et Higgins, 1999), ces chercheurs ont estimé que les jours d'absence au travail des employés qui vivent des difficultés de conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle ont représenté des coûts de 2,7 milliards de dollars pour les entreprises canadiennes en 1997. Le système de santé aurait, quant à lui, assumé des coûts de 425,8 millions de dollars pour la même année, et ce, uniquement pour les consultations médicales des travailleurs qui expérimentent un conflit entre le travail et la famille. Ramenée à la population du Québec, cette estimation indiquerait que la difficulté de concilier travail et famille entraînerait des dépenses de plus de 100 millions de dollars par année en soins de santé²⁶⁷ ».

La conciliation travail-famille n'est donc pas au seul avantage de l'employé : l'employeur aussi peut y trouver son compte.

268. Définitions des mots «précarité» et «précaire», tirées du Dictionnaire français Larousse en ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/precaire/63295>
269. Extrait tiré du Powerpoint 2.3 Une réalité précaire, du cours EDU5573, Université d'Ottawa: www.choixdecARRIERE.com/ppt/.../EDU%206573-semaine1.ppt, dont le contenu réfère à l'ouvrage de Fournier, G., Bourassa, B. et Béji, K. (2003). La précarité du travail. Une réalité aux multiples visages. Québec, Les Presses de l'Université Laval
270. Article paru le 24 mars 2010 dans La Presse Affaires en ligne, Les Y changent les règles du jeu : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/portfolios/le-marche-du-travail/201003/24/01-4263794-les-y-changent-les-regles-du-jeu.php>
271. Tiré du site Internet <http://www.travailleursautonomes.com/>

4. DES CHANGEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Dans cette optique, des changements quant au développement organisationnel des entreprises pourraient être apportés. En effet, les jeunes désirent vivre leurs passions, ils veulent participer à la direction que prendra leur groupe de travail – en fait, pour plusieurs, cette implication semble être une priorité. Quoi qu'au premier abord ce phénomène puisse être perçu comme un problème, il peut aussi s'avérer une grande force pour l'entreprise si ses employés se passionnent pour leur travail. En effet, dans de tels cas, les employés démontrent davantage de motivation au travail parce qu'ils ont une vue d'ensemble sur les orientations de l'entreprise et le travail prend alors tout son sens

Ainsi, on s'attend à ce que les pratiques de gestion participative soient populaires auprès des jeunes et qu'elles permettent une certaine rétention des employés qui passeront de simples salariés à employés engagés. Plusieurs organisations travaillent déjà en gestion participative, principalement dans le milieu communautaire où cette pratique a cours depuis près de quarante ans.

RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ASSOCIÉE AUX NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

Par définition, précarité signifie : état de ce qui est précaire. Précaire signifie à son tour : qui n'offre nulle garantie de durée, de stabilité, qui peut toujours être remis en cause²⁶⁸. Pour divers auteurs de réflexions et d'études sur le sujet, « le concept même de travail est associé aujourd'hui à la précarité » (Guichard 2003), un salarié est « précaire lorsque son emploi est incertain et qu'il ne peut prévoir son avenir professionnel » (Paugam, 2003), « c'est le cas des salariés à contrat déterminé ou qui vivent avec la crainte constante d'être licenciés » ou encore, « un salarié serait aussi précaire lorsque son emploi est sans intérêt, mal rétribué ou peu reconnu dans son entreprise » (Paugam 2003²⁶⁹).

En examinant les notes laissées par les participants à l'atelier sur le travail lors du Sommet 2010 de Génération d'idées, il semble que l'enjeu de la précarité faisait référence à une augmentation des travailleurs répondant au statut d'atypique, à des emplois temporaires, à la qualité de l'emploi qui se dégraderait dans certains secteurs, à une diminution de la sécurité d'emploi, au recours aux agences de placement et à l'écart entre les emplois plus précaires et les permanences trop confortables.

Parallèlement, certains diront que la génération Y a tout pour dicter ses conditions de travail. « Plus ambitieuse, plus instruite, plus à l'aise avec les technologies que toute autre génération avant elle, la génération Y, celle des individus nés après 1980, est aujourd'hui bien présente sur le marché du travail. Disposant de valeurs et de priorités

professionnelles bien différentes de celles des baby-boomers, les Y s'attendent à ce que le marché de l'emploi s'adapte à eux, et non l'inverse²⁷⁰ ». Cette affirmation est au moins vraie en ce qui concerne le changement de valeurs et de priorités. L'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, être passionné par son emploi, participer au fonctionnement de son milieu de travail et valoriser la diversité culturelle sont quelques exemples des éléments recherchés par ces individus. Conséquemment, on observe aussi un roulement plus grand de personnel dans les entreprises qui ne répondent pas à ces attentes. Paradoxalement, les grandes entreprises sont souvent celles qui offrent le plus d'avantages sociaux aux travailleurs, mais qui, en contrepartie, sont plus rigides face aux changements. Celles-ci connaissent de l'instabilité au niveau du personnel en raison de la rigidité du milieu et peut-être parce que les grandes entreprises constituent un milieu moins propice à la gestion participative. De plus, un désintérêt important des jeunes travailleurs pour les activités syndicales est observable, ce qui cause inévitablement la perte de certains avantages sociaux pour lesquels les générations précédentes s'étaient battues. Soit ces avantages ne répondent pas aux besoins de la génération Y, soit le fait de s'impliquer pour conserver ces acquis n'est pas attirant. Clairement, le monde du travail vit une importante transformation.

Les participants au Sommet ont dressé en quatre énoncés distincts des sous-solutions quant à la réduction de la précarité associée aux nouvelles formes de travail.

1. METTRE SUR PIED UN REGROUPEMENT DE TRAVAILLEURS AUTONOMES

Cette première idée semble avoir été formulée dans l'esprit de créer le pouvoir du nombre, notamment dans le but d'obtenir une assurance collective, de créer une table de concertation des travailleurs autonomes du Québec et de mettre en réseau ces travailleurs. « Les travailleurs autonomes tirent leurs revenus de l'exercice de leur profession, de l'exploitation d'une opportunité, d'une entreprise ou d'un commerce. Les travailleurs autonomes constituaient environ 14 % de la population active de l'économie canadienne. Les femmes représentent un peu plus du tiers des travailleurs autonomes. Le nombre de travailleurs autonomes est en augmentation. Le développement du télétravail, le niveau de scolarité, le recours à la sous-traitance et les mises à pied favorisent cette croissance.²⁷¹ »

Actuellement au Québec, il n'existe pas de tel regroupement à proprement parler. Toutefois, il existe déjà dans les contextes québécois et canadien des modèles de représentation collective qui ont permis à une catégorie particulière de travailleurs autonomes de négocier les conditions minimales applicables aux contrats qu'ils concluent avec leurs donneurs d'ouvrage et de se donner également un régime complet d'avantages sociaux. À titre d'exemple, le modèle du statut pro-

272. Mémoire présenté à la Commission permanente du conseil municipal de la Ville de Montréal, Assemblée publique 1er décembre 2010. La force du groupe : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_TAO_20101201.PDF
273. Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier au Québec : <http://oaciq.com/>
274. Centre des entrepreneurs autonomes, le centre des ressources humaines autonomes : <http://www.cttaq.ca>
275. LinkedIn : <http://www.linkedin.com/>
276. Les transformations des relations d'emploi : une sécurité compromise ?, Regard sur le travail, Volume 6, numéro 1, Automne 2009, pages 19 à 29, Le Travail salarié et les transformations des relations d'emploi : <http://www.cnt.gouv.qc.ca/en/documentation-centre/surveys-and-research/watch-sheets/le-travail-salarie-et-les-transformation-des-relations-demploi/index.html>
277. L'assurance-emploi, Puis-je recevoir des prestations d'assurances-emploi même si j'ai choisi de quitter mon emploi? : <http://www.educaloi.qc.ca/loi/travailleurs/415/>
278. Éducation juridique communautaire Ontario, Assurance-emploi, Mars mars 2010, p. 6 et 7 : <http://www.cleo.on.ca/francais/pubf/onpubf/PDFf/travail/empinsfr.pdf>

professionnel des artistes a permis la mise en place d'un régime complet d'avantages sociaux tels qu'une assurance collective, un RÉER, un fonds de congés payés, puis grâce à une entente conclue par l'Union des artistes, producteurs et artistes contribuent à la Caisse de sécurité des artistes lorsqu'un contrat est signé, laquelle caisse gère les avantages sociaux. Notons que cette initiative a impliqué l'intervention de l'État qui a adopté la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma en 1992. Il reste que de fournir une forme de protection sociale à des travailleurs autonomes ou indépendants est une chose complexe compte tenu des disparités des situations et des besoins de chacun. Certains d'entre eux sont chapeautés par un ordre professionnel qui garantit certaines formes de protection. Pour les autres, ils doivent adhérer à des régimes de protection par eux-mêmes.

Travailleurs Autonomes Québec inc., section taxi, est un autre exemple d'un regroupement de travailleurs autonomes, lequel s'est associé à un syndicat afin d'accroître son rapport de force²⁷². De cette façon, il s'assure une représentative lors de la négociation des conditions de travail avec leurs contractants. Certains groupes prennent la forme d'une association, comme l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, qui se veut un organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec offrant diverses ressources telles qu'un fonds d'indemnisation, un fonds d'assurance responsabilité professionnelle, des formations et un syndicat²⁷³. Le fait de s'associer lorsque la profession ne fait pas partie d'un ordre permet d'avoir accès à un réseau d'employeurs potentiels et à des formes de protection. En revanche, certains diront qu'une perte d'autonomie s'ensuit en raison de normes ou de règles à respecter, d'outils déjà en place ou de perte de profits.

En guise d'alternative, la Coalition des travailleuses et des travailleurs autonomes du Québec est une plateforme web qui permet de s'inscrire, d'utiliser des outils et de faire des offres de services²⁷⁴. LinkedIn possède un réseau professionnel mondial sur Internet avec plus de 100 millions de membres dans plus de 200 pays et territoires qui permet d'échanger des informations entre professionnels, puis d'augmenter ses contacts. Également, une section est dédiée au LinkedIn Québec²⁷⁵.

L'idée de créer une table de concertation pour les travailleurs autonomes demeure, mais est-ce réaliste considérant que ce type de statut de travailleurs sous-entend des situations différentes d'un individu à l'autre? De plus, la notion de travailleurs atypiques qui inclut notamment l'emploi temporaire, à durée déterminée, saisonnier, sur appel, à temps partiel, à domicile et autres, amplifient les disparités liées au statut d'emploi. Or, ce type de travailleur ne cadre pas dans les lois et politiques publiques du travail, ce qui peut entre autres, entraîner des conséquences en matière de sécurité. Puis, « aucune

loi ne prohibe explicitement, au Québec, la discrimination fondée sur le statut d'emploi, à l'exception de quelques dispositions de la Loi sur les normes du travail (art. 41.1 et 74.1). Ces disparités, souvent négociées et intégrées aux conventions collectives, peuvent viser le salaire, mais également l'accès aux avantages sociaux, tels que les régimes complémentaires d'assurance et de retraite, etc. L'exclusion des travailleurs atypiques des régimes d'avantages sociaux est une pratique qui toucherait 77 % des conventions collectives²⁷⁶. Certes, des modifications dans la Loi sur les normes de travail, tant au niveau provincial que fédéral, seraient, sans doute, à revendiquer considérant les transformations du monde du travail qui se dessine.

2. PERMETTRE L'ACCÈS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI LORS D'UN DÉPART VOLONTAIRE

À ce jour, les travailleurs quittant leur emploi ne peuvent bénéficier de prestations d'assurance-emploi que dans des cas de figure spécifiques : la personne était victime de harcèlement sexuel au travail, ses conditions de travail étaient dangereuses, son employeur l'a soumise à de fortes pressions pour la faire démissionner ou elle a dû suivre son conjoint(e) dans une autre ville, ce dernier y ayant trouvé un autre emploi. La personne doit démontrer que quitter son emploi était la seule alternative raisonnable dans sa situation²⁷⁷.

En Ontario, l'accès aux prestations, lorsqu'une personne quitte son emploi, inclut, en plus de ceux mentionnés ci-haut, les motifs de discrimination « sexe, âge, religion, etc. », de discrimination en raison de son appartenance à un syndicat (qui doit également être démontré), d'avoir quitté un emploi en ayant l'assurance raisonnable d'en obtenir un autre dans l'immédiat, d'avoir subi une réduction de rémunération, de nos fonctions où que celles-ci ont subi des changements majeurs, de ne pas avoir été payé pour les heures supplémentaires ou d'avoir été forcé d'en faire de manière excessive, d'avoir été traité de manière injuste ou hostile de la part d'un superviseur, que l'employeur agissait illégalement et, enfin, que la personne devait prendre soin de son enfant ou d'un membre proche de sa famille. De plus, le harcèlement autre que sexuel compte également parmi les motifs considérés²⁷⁸.

Conviendrait-il d'éliminer l'abolition des prestations lors de départs volontaires? D'éliminer les délais de carence de deux semaines? D'accroître la facilité d'accès aux prestations en réduisant le nombre d'heures travaillées requises? Il serait intéressant de préciser davantage à l'occasion du prochain Sommet, ce qui est envisagé sur ces questions par les participants. Évidemment, en voyant la liste des situations autorisées pour quitter son emploi en Ontario, une ouverture à remettre en question le système d'accès aux prestations d'aide à l'emploi québécois semble s'imposer.

[La question de l'accès aux prestations d'assurance-emploi dans son sens large est un enjeu à améliorer dans son ensemble en comparai-](#)

son avec d'autres pays. Pour ne nommer que ces exemples, qu'en est-il de l'accessibilité pour les jeunes et les immigrants qui ne peuvent cumuler assez d'heures pour avoir accès à ce service ou pour les travailleurs retraités qui doivent réintégrer le marché du travail ?

3. METTRE SUR PIED UN CHANTIER MULTIPARTITE

Plus spécifiquement, les participants ont formulé cette sous-solution en incluant les univers des travailleurs autonomes, des employeurs, des gouvernements et des syndicats. Le tout, afin d'aider à réduire la précarité associée aux nouvelles normes du travail. À cela pourrait s'ajouter les milieux universitaires qui étudient les changements dans le monde du travail.

En fait, il arrive que de tels chantiers prennent forme suite à une étude commandée par le gouvernement en lien avec une demande syndicale visant à apporter des changements dans un domaine donné. C'est du moins ce qu'a fait le ministère de l'Emploi, après une demande de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), au sujet de la sécurisation des parcours de vie. Cette situation a donné lieu à un chantier de réflexion dont la question posée fut : « Comment peut-on assurer une sécurisation adéquate des parcours de vie au Québec tout en conservant la flexibilité du marché du travail ? » Ce travail, réalisé par l'Alliance de recherches universités-communautés (ARVC) en décembre 2009, a traité de cette question sous les trois thèmes que sont l'assurance-emploi et les mesures actives, la précarité d'emploi et la formation continue, pour ensuite formuler des recommandations²⁷⁹.

Cette idée est très pertinente, mais de tels chantiers ou études sont souvent commandés. Trop souvent, les recommandations et les pistes de solutions de ces travaux ne sont pas appliquées.

4. METTRE DE L'AVANT AUPRÈS DES SYNDICATS QU'ILS TIENNENT COMPTE DES COMPÉTENCES ET DE LA PERFORMANCE EN PLUS DE L'ANCIENNETÉ

Cette dernière sous-solution n'a pas fait l'objet d'une élaboration suffisante selon les notes prises par les participants au Sommet.

Dans la fonction publique provinciale, tout comme au niveau fédéral, il faut soumettre sa candidature pour accéder à un processus de concours basé sur des critères de mérite. Au fédéral, la considération de l'ancienneté n'est pas automatique, contrairement au milieu provincial qui y recourt régulièrement dans l'attribution de postes. De manière plus générale, si un milieu de travail expérimente la présence d'un syndicat, c'est qu'une convention collective est en vigueur, dans la plupart des cas. Ainsi, cette convention, négociée entre l'employeur et les représentants des employés, pourrait faire l'objet de propositions suivant la sous-solution proposée par les participants. De cette

façon, l'entente, renégociée à date fixe, permettrait des changements au besoin.

Valoriser les compétences et la performance est une idée large qui aurait avantage à être précisée. Par ailleurs, valoriser les compétences et les performances suppose un accès à des formations et à des perfectionnements continus qui engendrent des coûts importants pour une entreprise, surtout si elle est de petite taille. Les travailleurs seraient-ils prêts à cotiser un montant de leur salaire pour avoir accès à des formations ou ce coût devrait-il être chargé à l'employeur exclusivement ?

L'intégration des minorités visibles et des immigrants sont aussi des valeurs importantes à notre société et qui peuvent interférer avec un simple énoncé de compétences. Le défi peut être d'intégrer des personnes qui n'ont pas eu accès à de la formation reconnue au Québec, mais qui possèdent un autre bagage d'éducation. Il arrive que leurs compétences ne soient pas exactement celles recherchées par les employeurs, lesquels ne prévoient pas de mécanismes d'embauche adaptés à ces travailleurs.

Quoiqu'il en soit, cette solution semble avoir été mise de l'avant afin de favoriser l'accès à des emplois stimulants, en misant sur ses forces, tout en s'assurant une stabilité de travail par la flexibilité qu'apportait aux employeurs la considération d'autres éléments que l'ancienneté au moment de l'embauche.

En conclusion, soulignons que les participants à l'atelier sur le travail semblent avoir cerné très fidèlement les changements qui s'opèrent dans le monde du travail, lesquels semblent s'articuler autour de la sécurité d'emploi, d'un milieu de travail flexible et axé sur l'engagement de ses employés dans la gestion. Le tout, sur un fond de passion.

FINANCES PUBLIQUES : REPRENDRE LE CONTRÔLE DE NOTRE AVENIR COLLECTIF

RAPPORTEUSE : GENEVIÈVE DORVAL-DOUVILLE

Au cœur du débat public année après année, la question des finances publiques intéresse aussi fortement les jeunes, qui l'ont choisie comme l'un des sujets les plus importants pour l'avenir du Québec lors de la plénière du dimanche.

Des discussions portant sur le sujet, il ressort que les jeunes ne remettent pas en question l'importance de maintenir le cap sur un équilibre budgétaire. Ainsi, lors de l'atelier, les participants se sont affairés à trouver des solutions pour parvenir le plus rapidement possible à l'équilibre budgétaire.

Pour arriver à mieux financer nos services publics, qui, selon la prémisse de l'atelier, ne devaient pas être remis en question, les solutions proposées à l'issue du Sommet sont variées et peuvent être globalement classées en cinq sections : recourir davantage à la tarification, revoir le rôle des syndicats de la fonction publique, repenser la structure gouvernementale, réviser la fiscalité et créer une structure indépendante d'analyse budgétaire.

1. RECOURIR DAVANTAGE À LA TARIFICATION

Lors de l'atelier, plusieurs tables ont émis des propositions allant dans le sens du principe de l'utilisateur-payeur, soit le recours accru à la tarification. Si aucune de ces solutions n'arrive parmi les premières lors du vote de la plénière du dimanche, prises ensemble, elles arrivent largement en première position, avec 67 votes :

- Favoriser le principe de l'utilisateur-payeur : 33 votes
- Repenser la fiscalité en se dirigeant vers une plus grande tarification au regard de la consommation et des redevances : 17 votes
- Mettre en place des mesures de tarification et de taxes à la consommation : 17 votes

Parmi les produits et services à tarifier davantage, l'électricité et les ressources sont ceux qui reviennent le plus souvent. Plusieurs commentaires notés lors de l'atelier laissent entendre que les participants voient cette tarification comme une forme de revenu, mais aussi comme une façon de responsabiliser les gens et les entreprises face à leur consommation et à leur impact sur l'environnement. La question des redevances sur les ressources revient aussi dans plusieurs autres ateliers, soit ceux portant sur les ressources elles-mêmes (eau, ressources naturelles) et celui sur le financement des universités. Parmi les autres éléments pouvant faire l'objet d'une tarification plus élevée, on note les services aux entreprises et les dommages environnementaux. Aucune proposition visant la tarification ou l'augmentation des frais liés à d'autres services, comme les garderies, les services de santé ou les études supérieures, ne semble avoir été retenue à l'issue des discussions.

Plusieurs de ces solutions vont dans le sens des politiques budgétaires

du gouvernement québécois dans les dernières années²⁸⁰ et de ce qui a été recommandé par le rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics²⁸¹ et par diverses études et auteurs²⁸². Or, si la hausse des redevances sur les ressources, présentée plus en détail dans le texte portant sur la question, semble faire un consensus assez large chez la population, il n'en est pas de même pour la hausse des tarifs d'électricité. Celle-ci est notamment décriée par 127 syndicats, groupes communautaires et associations étudiantes réunis au sein de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, notamment à cause de son impact sur les ménages à faible revenu²⁸³.

Une proposition a aussi été faite de moduler certains frais en fonction du revenu des personnes. C'est une pratique qui existe dans plusieurs pays, notamment en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et en Finlande, où les amendes sont calculées en équivalent « jour de travail », c'est-à-dire en pourcentage du revenu annuel²⁸⁴. D'autres frais, comme ceux des garderies, pourraient aussi varier selon le percentile dans lequel se trouve le revenu du ménage parmi l'ensemble des revenus au Québec, par exemple par tranche de 20 %. Dans ce cas, il y a lieu cependant de se demander si l'imposition, qui joue déjà une partie de ce rôle par des crédits ou déductions d'impôts variant en fonction des frais encourus et du revenu, est plus efficace et moins dispendieuse pour jouer ce rôle.

Un des ateliers a aussi noté l'importance d'offrir aux personnes à faible revenu une compensation supérieure aux coûts supplémentaires encourus par l'augmentation de tarification. Cela pourrait par exemple être réalisé en affectant une partie des revenus tirés de l'augmentation de la tarification à la bonification de différents programmes sociaux, dont l'assistance sociale et le supplément au revenu. C'est un peu la volonté exprimée par le gouvernement Charest par la mise en place du crédit de solidarité, créé dans ce cas pour atténuer l'effet de l'augmentation de la taxe de vente du Québec sur les finances des ménages à plus faible revenu²⁸⁵.

2. REVOIR LE RÔLE DES SYNDICATS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Parmi toutes les solutions proposées lors de l'atelier sur les finances publiques, revoir le rôle des syndicats est celle qui a retenu le plus de votes lors de la plénière du dimanche, soit 47 votes. Elle était détaillée sous forme de deux mesures, soit supprimer la sécurité d'emploi au sein de la fonction publique et mettre la compétence au cœur du système plutôt que le principe de l'ancienneté.

Ces propositions, qui démontrent un malaise certain face à certains principes syndicaux fortement ancrés, rejoignent le discours de certains acteurs, dont l'Institut économique de Montréal²⁸⁶ et l'Action démocratique du Québec²⁸⁷. Or, l'effet de la sécurité d'emploi sur la

280. Politique de financement des services publics : <http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=38>
281. Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble, Rapport, Groupe de travail sur la tarification des services publics, gouvernement du Québec, 2008 : <http://www.gtssp.gouv.qc.ca/>
282. Cahiers de recherche sur la tarification des services publics, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 2008-2009 : <http://acpcol01.usherbrooke.ca/prod/recherche/chairefisc.nsf/alldoc/22877152CB35EF578525766D00717C54?Op=Document>
283. Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics : www.nonaux-hausses.org
284. Jean-François Lisée, Pour une gauche efficace, Éditions Boréal, 2008
285. Budget 2010-2011, Pour rester maître de nos choix, Budget en un coup d'œil, gouvernement du Québec, mars 2010 : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2010-2011/fr/documents/CoupD-oeil.pdf>
286. Germain Belzile, Le point sur des mesures pour accroître la productivité de la fonction publique, Institut économique de Montréal, mars 2010
287. Fonction publique, Les incompetents protégés?, TVA Nouvelles, 8 février 2010 : <http://tva-nouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2010/02/20100208-223301.html>
288. Camille Genest, Fonction publique - La sécurité d'emploi doit être au service de la performance, Le Devoir, 27 septembre 2002
289. Sécurité d'emploi: mythes et réalités, Faits saillants, Institut de recherche et d'information sur la rémunération, Bibliothèque nationale du Québec, 1994 : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf/securite_emploi.pdf
290. La sécurité d'emploi dans l'État de la Georgie, Syndicat de la fonction publique du Québec : http://www.sfpq.qc.ca/Textes_complets/texte_complet.php?id=228
291. Mathieu-Robert Sauvé, Les clauses orphelins: de l'Université de Montréal à l'Assemblée nationale, Forum de l'Université de Montréal, <http://www.forum.umontreal.ca/numeros/1999-2000/Forum99-10-04/article07.html>
292. Louis Côté, Benoît Lévesque, Guy Morneau, L'évolution du modèle québécois de gouvernance: le point de vue des acteurs, Rapport de recherche, Observatoire de l'administration publique, École nationale d'administration publique, Université du Québec, mars 2005 : <http://www.observatoire.enap.ca/observatoire/docs/Gouvernance/Rapport%20gouvernance.pdf>
293. La planification stratégique au gouvernement du Québec, Théorie et pratique, ministère du Conseil exécutif, octobre 2008 : <http://www.mce.gouv.qc.ca/planification-strategique/documentation/planification-strategique-gouvernement-quebec.pdf>
294. Les ministères, L'État québécois en perspective, Observatoire de l'administration publique, hiver 2011 : <http://netedit.enap.ca/etatquebecois/docs/ste/organisation/a-ministeres.pdf>
295. Les organismes gouvernementaux, L'État québécois en perspective, Observatoire de l'administration publique, hiver 2011 : <http://www.etatquebecois.enap.ca/docs/ste/organisation/a-organismes.pdf>
296. Budget 2010-2011, Pour rester maître de nos choix, Budget en un coup d'œil, gouvernement du Québec, mars 2010 : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2010-2011/fr/documents/CoupD-oeil.pdf>
297. Les ministères, L'État québécois en perspective, Observatoire de l'administration publique, hiver 2011 : <http://netedit.enap.ca/etatquebecois/docs/ste/organisation/a-ministeres.pdf>
298. Bachir Mazouz, La gestion intégrée par résultats - Concevoir et gérer autrement la performance dans l'Administration publique, Presses de l'université du Québec, mars 2008.

productivité ne fait pas consensus. Alors que certains y voient des avantages sur les plans de la productivité et de l'équité avec les employés d'autres secteurs, d'autres soutiennent au contraire que la sécurité d'emploi entraîne une amélioration de la productivité et empêche les licenciements partisans²⁸⁸. La littérature scientifique semble démontrer qu'il n'y a pas d'effet réel sur la productivité, ni dans un sens, ni dans l'autre^{289,290}. De plus, il y a lieu de se demander quel serait l'effet réel d'une telle mesure sur les finances publiques.

Au-delà de la sécurité d'emploi en elle-même, les participants semblent démontrer une certaine déception quant au bienfait promis par l'action syndicale. Depuis plusieurs années en effet, la signature de nombreuses clauses dites « orphelins » stipulant que les nouveaux employés (souvent jeunes) bénéficient de conditions de travail moins avantageuses que leurs aînés²⁹¹, et la faible importance perçue accordée à la compétence et au mérite comme déterminants des conditions de travail ont nui à l'adhésion au mouvement syndical. Et si on ajoute les incidents à répétition impliquant corruption et intimidation, le portrait ne s'améliore pas. Les organisations syndicales, leurs dirigeants sont-ils prêts à revenir près de leurs valeurs? Il ne faut pas oublier qu'au-delà de cette situation qui apparaît sombre, le mouvement syndical demeure nécessaire dans plusieurs cas; en effet, ce ne sont pas tous les travailleurs qui ont la même habileté à défendre leurs droits, et souvent les jeunes se voient davantage imposer des conditions de travail désavantageuses. Les syndicats jouent également un rôle dans la protection de la santé et sécurité des travailleurs de même que la protection de leurs droits en regard du travail.

Après la lecture d'autres sections de ce mémoire, on peut affirmer que les valeurs collectives ne sont pas disparues, et que les jeunes y voient un levier de développement. Les syndicats sauront-ils répondre à leur appel? Peut-être que l'un des facteurs important ayant mené aux conclusions énoncées plus haut est la sous-représentation de jeunes syndiqués lors de l'atelier, malgré les nombreuses démarches de GEDI pour s'assurer de leur présence en grand nombre lors de l'événement. Pourrions-nous compter sur leur présence lors du prochain Sommet? Il appert qu'un dialogue constructif au sein de la Génération Y sur ces questions serait des plus avisé.

De plus, notons que ces propositions se veulent une invitation à diminuer une certaine rigidité des conditions de travail dans la fonction publique. D'autres mesures pourraient être explorées en ce sens, notamment par un dialogue avec les syndicats pour concéder certains gains salariaux ou de conditions de travail en échange de souplesse, d'initiative et d'efficacité accrues.

3. REPENSER LA STRUCTURE GOUVERNEMENTALE

La deuxième solution ayant reçu le plus de votes lors de la plénière est de simplifier et repenser la structure gouvernementale, avec 37 votes. Les moyens proposés pour y parvenir sont la décentralisation des axes de décision, la mise en place d'indicateurs de performance, le fait de favoriser la créativité chez les employés et la réduction du nombre de structures ou d'échelons du gouvernement.

Une étude réalisée en 2005 par l'École nationale d'administration publique²⁹² rejoint en très grande partie les trois premiers moyens proposés. Selon les acteurs interrogés dans cette étude, une décentralisation bien réfléchie et assortie de moyens décisionnels et financiers appropriés, entre autres vers les municipalités et dans le réseau de la santé, permettrait une meilleure efficacité et une plus grande responsabilité envers les citoyens à cause de la proximité décisionnelle. On y parle aussi de gestion par objectifs pour le personnel et d'indicateurs de performance pour les organismes gouvernementaux, ainsi que de l'importance de favoriser un retour à la créativité et à l'esprit d'initiative dans la fonction publique. Il est à noter cependant que plusieurs organismes gouvernementaux fonctionnent déjà avec des indicateurs de performance²⁹³. Il y a aussi eu une certaine décentralisation, mais celle-ci relève plus, en général, d'une déconcentration, c'est-à-dire un transfert de l'exercice des pouvoirs sans transfert de la capacité décisionnelle, donc sans autonomie des structures régionales²⁹⁴.

Sur le plan de la réduction du nombre de structures et d'échelons, les organismes gouvernementaux québécois sont déjà passés de 207 en 1999 à 157 en 2010²⁹⁵. La fusion et l'abolition d'une trentaine d'organismes a aussi été annoncée dans le budget 2010-2011²⁹⁶. Du côté des ministères, le nombre est resté à peu près stable depuis 1960²⁹⁷.

Une autre solution proposée à l'issue de l'atelier, mais qui a reçu un faible nombre de votes lors de la plénière, visait plutôt à bénéficier de gestionnaires se sentant valorisés au sein de la fonction publique, notamment en modifiant leur rémunération. Cette proposition semble rejoindre l'idée de gestion par résultats qui, selon certains auteurs²⁹⁸, pourrait permettre d'injecter une dose de productivité au sein de la fonction publique en ajustant la rémunération des administrateurs en fonction de leur niveau d'atteinte des résultats.

4. RÉVISER LA FISCALITÉ

Parallèlement aux mesures de tarification, dont il a été question au premier point, plusieurs des solutions proposées lors de l'atelier sur les finances publiques touchaient l'augmentation des revenus de l'État au travers d'une réforme de la fiscalité: augmentation des revenus de l'État (22 votes), mise en place de mesures de tarification et de

299. Dominique Forget, Impôts: la colère monte, L'actualité, 15 avril 2011, p. 22-31.

300. Luc Godbout, Suzy St-Cerny, Stéphane Paquin, Une contribution accrue des taxes à la consommation : la voie à suivre pour le Québec?, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke, mars 2011 : http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Dosage-Final.pdf

301. Ibid.

302. Ibid.

303. Luc Godbout, Suzy St-Cerny, La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée?, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke, mars 2011 : http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Taxes-consommation-Final.pdf

304. Se donner le Québec qu'on veut, Confédération des syndicats nationaux, décembre 2009 : http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=25a78f97-54af-43f7-ae48-d7a9abf4179a&groupId=13943

305. Luc Godbout, Suzy St-Cerny, Op. cit.

306. Revenu Québec : http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/impots/rens_comp/taux.aspx

307. Agence du Revenu du Canada : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/fq/txrts-fra.html>

308. Luc Godbout, Des baisses d'impôts : pour qui, comment, et quand?, Séries scientifiques, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, juin 2005 : <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2005s-29.pdf>

309. Ibid.

taxes à la consommation (17 votes) et réduction de l'impôt en transférant sa charge vers une augmentation de la taxe de vente (14 votes).

Plusieurs des solutions proposées lors de l'atelier sur le financement des universités touchaient aussi à des questions de fiscalité, chacune détaillée de façon différente, soit : orienter le financement universitaire afin qu'il soit équitable d'un point de vue intergénérationnel (27 et 14 votes) et refinancer et préserver l'accessibilité au système (26 votes).

Parmi les mesures plus détaillées issues de l'atelier sur les finances publiques, on proposait :

- l'augmentation de la taxe de vente, précisant dans un des cas que cette augmentation pourrait se faire de manière progressive aux deux paliers gouvernementaux ;
- l'augmentation du transfert des points d'impôt provenant du fédéral ;
- l'instauration de taxes sur le carbone et sur les produits de luxe ;
- l'abolition de la déduction pour frais de représentation pour les travailleurs autonomes et les entreprises ;
- l'instauration d'un impôt minimum de 5 % pour l'ensemble des entreprises.

S'il ressort généralement de ces mesures une volonté d'aller vers une utilisation accrue des taxes, plusieurs solutions proposées lors de l'atelier sur le financement des universités vont plutôt dans le sens contraire, soit un recours accru à l'impôt sur le revenu des particuliers :

- l'ajout de paliers d'imposition ;
- l'annulation de la baisse d'impôt de 900 millions de dollars de 2007 qui a eu pour effet de réduire de 700 millions de dollars les sommes dédiées à l'éducation postsecondaire.

La répartition des recettes fiscales entre les impôts aux particuliers, les impôts aux entreprises et les taxes diverses fait tout sauf consensus dans la société comme chez les économistes²⁹⁹. Au Québec, la principale source de prélèvements fiscaux, soit 35 %, provient de l'impôt sur le revenu des particuliers³⁰⁰. Viennent ensuite les taxes à la consommation, l'impôt des sociétés et les cotisations sociales des employeurs et employés, avec respectivement 17, 15 et 14 %. Si l'on compare le Québec à d'autres pays ayant une forte pression fiscale, il ressort qu'il est l'un de ceux ayant le plus recours à l'imposition et le moins aux taxes à la consommation. Ainsi, le poids relatif des impôts par rapport aux taxes est le plus élevé des pays à forte pression fiscale, et parmi les plus élevés dans l'OCDE³⁰¹.

Les tenants d'un recours accru à la taxation de la consommation et moindre à l'imposition du revenu se basent habituellement sur les

arguments suivants³⁰², dont les deux premiers ne font pas consensus :

- la taxation du revenu incite moins au travail, particulièrement à cause de sa progressivité plus élevée que la taxation de la consommation ;
- la taxation de la consommation, en ne touchant que les dépenses, encourage l'épargne et l'investissement ;
- la taxation de la consommation génère moins d'évasion fiscale que la taxation sur le revenu, cette dernière occupant 72 % du total des évasions fiscales, et touche aussi les revenus générés par l'économie informelle ;
- la taxation de la consommation touche tous les produits et services, peu importe où ils ont été produits, alors que la taxation des revenus ne touche que l'activité économique au Québec, désavantagant celle-ci ;
- la taxation de la consommation est une base fiscale plus large, touchant notamment les personnes âgées qui ne travaillent plus, ce qui amortit donc l'effet de la transition démographique sur les finances publiques.

D'un autre côté, les tenants d'un retour vers de plus hauts taux d'imposition sur le revenu arguent que cette solution a une plus grande progressivité que les taxes à la consommation. Si cela est vrai, il semble que l'écart de progressivité au Québec est fortement atténué par l'exemption de taxes sur l'alimentation de base, le logement et d'autres produits et services essentiels, et par l'application de crédits comme celui de solidarité³⁰³. La taxation plus élevée des produits de luxe, telle que proposée par les participants et par certains acteurs sociaux³⁰⁴, pourrait augmenter encore davantage la progressivité des taxes à la consommation. Cette mesure très utilisée en Europe entraînerait cependant des coûts administratifs qu'il serait important d'évaluer³⁰⁵.

Une autre solution proposée visant à augmenter la progressivité de la fiscalité, cette fois-ci du côté de l'impôt sur le revenu, est l'ajout de paliers d'imposition. Actuellement, le Québec a trois niveaux de palier d'imposition : 16 % jusqu'à 38 570 \$, 20 % jusqu'à 77 140 \$ et 24 % au-delà³⁰⁶. C'est un palier de moins qu'au fédéral, qui comporte des taux semblables, avec un palier supplémentaire à 29 % à partir de 128 800 \$³⁰⁷. Au Québec, le taux d'imposition maximum est atteint plus rapidement qu'ailleurs³⁰⁸. En effet, pour la moyenne des pays du G7, un contribuable doit atteindre 3,8 fois le salaire moyen d'un ouvrier avant d'atteindre le taux maximum d'imposition, alors qu'au Québec, il doit l'atteindre 1,5 fois, ce malgré un taux maximum d'imposition plus élevé³⁰⁹. Le plus faible écart de pourcentage entre chaque palier, entre autres, fait qu'une plus grande partie des revenus d'imposition au Québec repose sur la classe moyenne qu'en Ontario ou aux États-Unis. Ainsi, la progressivité de l'impôt, si elle est

310. Ibid.
311. Un autre Québec est possible, Déclaration commune de l'Alliance sociale : http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=9c4d651d-68ef-44b5-ab36-de633e01d838&groupId=13943
312. C'est à leur tour de se serrer la ceinture, Québec solidaire en campagne politique : http://www.couragepolitique.org/uploads/materiel/Fiscalite_des_particuliers.pdf
313. Gilles Bourque, Taxes sur l'essence au Québec, Oikos Blogue, 25 février 2010 : <http://www.oikosblogue.coop/?p=3242>
314. La Colombie-Britannique adopte une taxe carbone, Vision durable, LesAffaires.com, 20 février 2008 : <http://www.lesaffaires.com/vision-durable/innovations/la-colombie-britannique-adopte-une-taxe-carbone/525993>
315. Luc Godbout, Déséquilibre fiscal – Le problème demeure entier, Le Devoir, 17 juin 2008 : <http://www.ledevoir.com/non-classe/194279/desequilibre-fiscal-le-probleme-demeure-entier>
316. Congressional Budget Office : <http://www.cbo.gov/>

317. Office for Budget Responsibility : <http://budgetresponsibility.independent.gov.uk>
318. CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis : <http://www.cpb.nl/en/node/>
319. Swedish Fiscal Policy Council : <http://www.finanspolitiskaradet.se>
320. Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be>
321. Directeur parlementaire du budget, Bibliothèque du Parlement : <http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/index.aspx?Language=F>
322. Independent Budget Office of the City of New York : <http://www.ibo.nyc.ny.us/>
323. Samuel-Frédéric Servière, Rapport Camdessus : le comité budgétaire indépendant n'est pas d'actualité, Fondation i-Frap : <http://www.ifrap.org/Le-rapport-Camdessus-contre-un-comite-budgetaire-independant-en-France,11738.html>
324. Guy A. Beaumier, La loi fédérale sur la responsabilité et le directeur parlementaire du budget, Bibliothèque du parlement – Service d'information et de recherche parlementaires, juin 2006 : <http://www2.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0603-f.html>

élevée dans les tranches de plus faible revenu, notamment à cause du crédit minimal de base et des différents autres crédits, est plus faible dans les paliers supérieurs de revenu³¹⁰. Des façons d'améliorer cette progressivité sont d'axer des baisses d'impôt sur les tranches de revenus moyens ou d'ajouter des paliers d'imposition aux tranches supérieures. L'Alliance sociale³¹¹, composée notamment de syndicats, et Québec solidaire proposent la deuxième option.³¹²

Parmi les autres solutions proposées lors des ateliers sur les finances publiques et le financement des universités, la taxe sur le carbone a été mise de l'avant dans d'autres ateliers, notamment celui sur l'énergie. Elle existe déjà au Québec, mais sous différentes formes beaucoup moins ambitieuses que dans certains pays, et moins qu'en Colombie-Britannique, où la taxe y sera près de dix fois plus élevée en 2012.^{313,314}

L'insuffisance du transfert des points d'impôt provenant du fédéral, souvent appelé déséquilibre fiscal, est un problème bien documenté qui fait consensus au Québec, mais où les changements se font encore attendre.³¹⁵

Les deux autres propositions, soit l'abolition des déductions pour frais de représentation et l'instauration d'un impôt minimum de 5% pour l'ensemble des entreprises, font moins l'objet de débats actuellement et semblent peu documentées, ce qui permet plus difficilement d'en évaluer les impacts réels sur les finances publiques.

5. Créer une structure indépendante d'analyse budgétaire

Parmi toutes les solutions proposées lors de l'atelier, une seule autre a reçu un nombre appréciable de votes lors de la plénière, soit 27 votes : la création d'un organisme impartial traitant du budget. [Les participants ont proposé que cet organe indépendant de vérification et d'audit ait deux mandats principaux, soit d'informer le citoyen quant aux enjeux budgétaires, notamment en vulgarisant ceux-ci, et d'effectuer des projections budgétaires indépendantes.](#) Cette proposition rejoint une autre semblable nommée dans l'atelier sur la confiance envers la politique, soit de rendre apolitique le processus d'évaluation budgétaire, en donnant ce rôle au Vérificateur général.

Ce type d'organisation indépendante existe dans de nombreux pays, notamment aux États-Unis³¹⁶, au Royaume-Uni³¹⁷, aux Pays-Bas³¹⁸, en Suède³¹⁹, en Belgique³²⁰ et au Canada³²¹, où le directeur parlementaire du budget, poste créé en 2008, a un mandat d'analyse indépendante des finances et des dépenses gouvernementales, ainsi que des tendances de l'économie nationale.

Il semble cependant qu'aucun de ces organismes n'ait de mandat clair de vulgarisation et d'information aux citoyens, visant plutôt les parlementaires et les médias. Un modèle au mandat visant aussi le public est celui du Independent Budget Office de la ville de New York,

qui publie des documents vulgarisés sur le budget³²². Il est certain que les gouvernements provincial et fédéral produisent déjà des documents vulgarisés sur le budget. Ce rôle pourrait être partagé ou transféré vers cette nouvelle structure.

Selon leur mandat et leur personnel, le budget de ces différents offices varie d'un à dix millions de dollars, à l'exception du Congressional Budget Office aux États-Unis, qui est doté d'un budget de 44 millions de dollars, car il assume des responsabilités supérieures³²³. Il ressort aussi des études préalables à l'implantation du poste de directeur parlementaire du budget³²⁴ que, pour jouer son rôle efficacement, il est important que ce type d'organe s'adapte bien à la tradition parlementaire et aux instances déjà en place dans l'État visé. Il importerait donc de s'assurer que le Bureau du vérificateur général est la bonne instance pour l'accueil d'une structure semblable.

6. AUTRES SOLUTIONS

Parmi les autres solutions proposées lors des ateliers, mais qui ont reçu peu de votes lors de la plénière, on compte l'élection d'un ministre des Finances qui possède les compétences requises (5 votes) et la réforme du système d'émission de la monnaie canadienne afin d'éliminer l'usurage (3 votes). Une des solutions proposées à l'issue de l'atelier sur le financement des universités touchait aussi l'augmentation de l'âge de la retraite (14 votes).

Les autres solutions ayant fait l'objet de discussions sans être retenues à l'issue de l'atelier touchaient généralement la révision de certains programmes et subventions, notamment touchant l'agriculture, les alumineries, les garderies privées et les pâtes et papiers, et la privatisation de services de santé et de sociétés d'État « non stratégiques », le tout en s'assurant que la valeur d'un service privatisé soit évalué par une structure indépendante.

325. Marie-Ève Cousineau et Jonathan Trudel, Jeu du budget : et si vous étiez ministre des finances?, *L'actualité*, 23 février 2010 : <http://www.lactualite.com/economie/jeu-du-budget-et-si-vous-etiez-ministre-des-finances>

326. Gilles Bourque, op. cit.

327. Budget en un coup d'œil, Budget 2011-2012, Finances Québec, gouvernement du Québec, mars 2011

QUELQUES CHIFFRES

Sans prétendre à l'exhaustivité, voici une évaluation sommaire des coûts et revenus qui pourraient découler d'une partie des différentes mesures proposées, notamment tirée d'un exercice semblable réalisé par *L'actualité*³²⁵:

MESURE PROPOSÉE	REVENU (millions de dollars)
Augmenter les tarifs d'électricité d'un cent le kilowattheure	1 000
Augmenter les redevances sur les ressources minières et l'eau	968
Augmenter la TVQ d'un autre point de pourcentage	500
Ajouter un palier d'imposition (28 % à partir de 126 000 \$)	600
Doubler la taxe sur le carbone ³²⁶ et hausser la taxe sur l'essence	255
Création d'un organisme indépendant de prévision budgétaire	-5
Total	3 318

Le total de ces mesures est inférieur au déficit prévu en 2011-2012, qui est de 3,8 milliards de dollars et qui inclut déjà certaines de ces mesures, dont les redevances minières³²⁷. Il semble donc déjà que si les jeunes de la prochaine génération souhaitent atteindre l'équilibre budgétaire, ils devront envisager des augmentations de revenus supplémentaires ou des compressions budgétaires.

Cela ne constitue qu'un aperçu de l'ampleur du défi qui attend les prochaines générations. Relever ce défi, c'est la clé qui permettra aux jeunes de réaliser la grande majorité des propositions présentées au fil de ce mémoire.

CONCLUSION

Suite à cet événement rassembleur, l'équipe de rédaction du mémoire faisait face à une tâche colossale : résumer et mettre en contexte deux jours de délibérations, 24 ateliers, une plénière et 131 propositions, dans des domaines aussi variés que les finances publiques, le développement durable, l'enseignement, la culture, la santé, etc. Il fallait ainsi :

- 1) rendre compte du Sommet : au-delà de simplement reprendre la liste des solutions, il fallait expliquer d'où elles venaient et les enrichir des discussions tenues dans chacun des ateliers ;
- 2) analyser les résultats : certains enjeux, thèmes ou solutions se recoupaient d'un atelier à l'autre, imposant un effort de regroupement et de cohésion ;
- 3) mettre en contexte les solutions proposées : en effet, le Sommet n'avait pas lieu dans un vacuum. Il fallait donc souligner les liens entre ce qui fut proposé par les participants et les outils déjà en place ainsi que d'autres projets et propositions qui circulent dans nos sociétés, que ce soit ici ou à travers l'Amérique du Nord et le monde ;
- 4) préparer le deuxième Sommet Génération d'idées : le mémoire se veut une base de réflexion qui aura permis de cerner les débats quant aux idées qui tiennent à cœur à notre génération et mettre la table pour le second sommet, lequel visera à raffiner et préciser les solutions proposées lors du premier sommet et à établir un agenda pour l'action.

C'est donc avec beaucoup d'humilité que nous nous sommes attelés à l'ouvrage, conscients qu'il faudrait faire des choix et que « traduire, c'est trahir ». Nous espérons que le jeu en valait la chandelle et que les participants se seront reconnus dans ce mémoire. Après tout, c'est le produit de leur effort collectif que nous tentons de cerner.

Au terme de cet exercice, plusieurs constats se dégagent et au tout premier chef, la volonté de la Génération Y de voir, mais surtout de contribuer, à des changements profonds dans la société québécoise, et ce rapidement. On note ainsi des préoccupations communes et des thèmes récurrents qui transcendent plusieurs des 24 ateliers :

- revaloriser et se réappropriier nos institutions publiques, afin qu'elles soient véritablement au service de la population, notamment par la décentralisation des structures de gestion actuelles qui apparaissent lourdes. On souhaite ainsi que nos représentants, à tous les niveaux décisionnels, gèrent le bien public dans l'intérêt de la collectivité d'abord et qu'ils se penchent sur des enjeux considérés trop souvent comme secondaires, tel la créativité et l'innovation. Il en va de l'efficacité et de la crédibilité de nos institutions.

- mettre l'accent sur l'éducation comme valeur de premier ordre, et ce à tous les niveaux, en commençant dans les familles, puis à l'école, et en continuant sur le marché du travail et dans la société en général. Et non seulement l'éducation formelle, mais l'éducation au sens large, qui permette de favoriser la compréhension et la promotion de valeurs communes, de changer les comportements, d'ouvrir nos horizons.
- encourager le développement durable sous toutes ses formes et dans toutes les sphères d'activité humaine en s'extirpant de la mentalité des silos qui prévaut trop souvent. Les participants souhaitent donc que les projets de développement soient réfléchis, conçus et élaborés de façon intégrée, en tenant compte de l'ensemble de leurs facettes et conséquences, qu'elles soient économiques, environnementales, culturelles, sociales ou autres.
- l'importance des choix individuels est réaffirmée, toutefois dans une perspective où ces derniers profiteront ou seront bénéfiques à l'ensemble de la collectivité. En bref, il est important que chaque individu puisse s'accomplir tant dans sa vie professionnelle que personnelle ou encore familiale, tout en contribuant au bien-être de tous.
- favoriser les échanges et transferts de connaissances entre citoyens et groupes d'horizons différents : aînés, jeunes, artistes, membres des communautés culturelles et des Premières nations, etc. Car si la génération Y veut faire sa juste part pour changer les choses, elle veut aussi s'allier avec les autres générations pour y arriver et tisser les liens qui s'imposent afin de solidifier la trame qui sous-tend l'ensemble de la société québécoise, seul moyen pour en arriver à de véritables changements tout en assurant et développant une certaine cohésion sociale.

Ces grands thèmes se sont dégagés après la compilation des discussions de ce premier Sommet, mais il ne faut pas pour autant diminuer la pertinence, l'originalité ou l'importance des autres propositions. Le deuxième Sommet Génération d'idées, à l'automne 2011, sera l'occasion d'élaborer et bâtir sur ces fondations et d'élaborer des modes d'action pour réaliser les rêves et aspirations de notre génération, pour notre bénéfice et celui de l'ensemble de la société.

Avec les hauts faits de la « Révolution tranquille » des années 1960 comme inspiration et patrimoine, il sera intéressant de voir, vivre et constater ensemble comment notre génération relèvera les défis auxquels nous sommes tous confrontés, et dans cinquante ans, quel nom l'histoire retiendra de ces hommes et femmes et de leurs actions.

REMERCIEMENTS

La tenue du Sommet Génération d'idées et l'écriture de ce mémoire en résultant n'auraient pu être possibles sans l'implication extraordinaire de nombreux bénévoles. Génération d'idées tient à remercier chaleureusement ces jeunes et moins jeunes qui, semaine après semaine, parfois année après année, transposent sa vision en réalisations.

MÉMOIRE

COMITÉ DE RÉDACTION DU MÉMOIRE

Jean-Philippe Massicotte
Jean-François Gingras
Geneviève Dorval-Douville
Olivier Charest
Mathieu Bouchard
Nadine Medawar
Marie-Pier Arnault
Edouardine Gombe Tobane
Sylvie Norris
Catherine Dion
Myriam Nadeau
François Léveillé
Véronique Fontaine
Stéphanie Bachand
Dominique Bouchard
Immanuel Giulea

COMITÉ DE RÉVISION

Luc Laprise
Stéphanie Bachand
Marianne Charlebois
Caroline-Julie Fortin

GRAPHISTE

Simon Léveillé

SOMMET GÉNÉRATION D'IDÉES 2010

PORTE-PAROLE ET DIRECTION

Paul St-Pierre Plamondon

VOLET ARTISTIQUE

Alexia Jensen
François Cliche
Rodolphe Beaulieu
Pauline Loctin

CHARGÉS DE PROJET

Jean-François Charest
Riva Khanna
Génifère Legrand

COMITÉ DE CONTENU

Jean David Tremblay-Frenette
Mathieu Bouchard
Jean-Philippe Massicotte
Jean-François Gingras
Geneviève Dorval-Douville
Olivier Charest
Paul St-Pierre Plamondon

RÉVISION ET GRAPHISME

Jérémie Gravel
Caroline Nantel
Hugues Provencher
Simon Léveillé

COMMUNICATIONS

Katia Bouchard
Caroline-Julie Fortin
Joëlle Girard
Lucie Kechichian
Vanessa Schneider

MOBILISATION

Sébastien Boyer
Marc-André Ouellette
Philippe Lavallée
Maya Azzi

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Philippe Dallaire

PROGRAMMATION ET ANIMATION

Patrick Dufault
Collaboration de Étienne Beaulieu

FACILITATEURS

Alexandre Millino
Alexis Tisseur
Caroline Durand
Christine Frechette
Francis Marcil
Gabrielle Blanchette

Jean-Pierre Khlout
Marianne Boulet
Marianne Paquette
Rasili Botz

MENTORS

Valérie Amiraux
Gérard Beaudet
Carole Beaulieu
Claude Béland
Emmanuel Bilodeau
Claire Bolduc
Yvon Bolduc
Philippe Bourke
Daniel Breton
Claude Castonguay
Francine Champoux
David Cliche
Céline Coulombe
Bernard Descôteaux
Andres Fontecilla
Céline Hervieux-Payette
Gaétan Lafrance
Marc Lalonde
Jean Leclair
Marie Lessard
Jacques Ménard
Normand Mousseau
Benoît Perron
Richard Petit
Manuel Rodriguez
Erik Ryan
Suzanne Tremblay
Anik Trudel
Alexandre Turgeon
Marc Van Audenrode
Michel Venne
Hélène V Gagnon

CONSEILLERS

Claude Béland
Francine Champoux
Bernard Descoteaux
Caroline Ménard
Ronald Monet
Anik Trudel

Merci aussi aux 400 participants, qui ont été le cœur et l'âme du Sommet Génération d'idées 2010.

ANNEXE

Voici la liste des pistes de solutions qui, par atelier et par ordre d'intérêt, ont retenu l'attention des participants lors de la plénière du Sommet Génération d'idées 2010. Elles vous sont présentées avec les mots et les formulations utilisées lors du Sommet.

ASSURER L'AVENIR

VALORISER L'ENTREPRENEURIAT ET LA RÉUSSITE

- Redéfinir le concept (élargir ses composantes).
- Ajouter dans le cursus scolaire des cours d'économie et de leadership et favoriser le travail d'équipe.
- Organiser des tournées d'entrepreneurs et de leaders dans les écoles.
- Créer un fonds de l'entrepreneuriat.
- Favoriser le mentorat.
- Transférer les connaissances entre le secteur de l'éducation et les entreprises.

Cette solution a recueilli 65 votes au Sommet

MISER SUR LES FORCES DU QUÉBEC POUR UNE PROSPÉRITÉ DURABLE

- Rédiger un livre vert de la prospérité durable (en incluant les aspects environnementaux et l'économie sociale).

Cette solution a recueilli 43 votes au Sommet

PROCÉDER À UN INVENTAIRE DES FORCES, RESSOURCES, ACTEURS ET COMMUNAUTÉS PAR RÉGION

- Créer une banque d'information ouverte.
- Procéder à l'identification des occasions.

Cette solution a recueilli 9 votes au Sommet

FAVORISER L'IMPACT DE LA RELÈVE

- Changer la culture existante par rapport à la relève en valorisant des héros.
- Faciliter l'accès aux ressources (guichet unique).

Cette solution a recueilli 8 votes au Sommet

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE SOLUTIONS INNOVATRICES

- Publiciser les bons exemples tels qu'Enablis (Afrique), Star Académie (affaires), Québec-Solutions.

Cette solution a recueilli 7 votes au Sommet

AU-DELÀ D'UN GESTE À LA FOIS

RÉDUIRE L'EMBALLAGE SUPERFLU

- Retirer les sacs de plastique.
- Limiter les emballages par des incitatifs financiers.
- Privilégier les circuits de transport courts.
- Instaurer un système de consigne sur les emballages réutilisables (transport, entreprises productrices, détaillants).
- Taxe sur l'emballage pour les compagnies productrices.

Cette solution a recueilli 48 votes au Sommet

ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS GOUVERNEMENTAUX

- Achat équitable dans divers domaines (alimentation, etc.).
- Interdiction d'utilisation de bouteilles d'eau (vente, etc.).
- Guide d'approvisionnement responsable (véhicules écoénergétiques, par exemple).
- Cibles d'achat responsable.
- La pondération des appels d'offres sera bonifiée en fonction des critères d'écoresponsabilité (équitable, bio, CO2 Free, etc.).

Cette solution a recueilli 46 votes au Sommet

INCLURE LES DIFFÉRENTES FACETTES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ANALYSES ET NON SEULEMENT L'ASPECT ÉCONOMIQUE

- Définir des objectifs de développement durable (consommation d'eau, émission de GES, espérance de vie, éducation, saine gouvernance, endettement, consommation de biens et services, consommation de ressources non renouvelables, etc.).

Cette solution a recueilli 41 votes au Sommet

PAR L'ÉDUCATION, FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN MODE DE VIE

- Éducation à tous les niveaux (information).
- Modifier la publicité (changer les « mentalités », les valeurs).
- Persuader plutôt que de convaincre.

Cette solution a recueilli 23 votes au Sommet

CONJUGUER FUTUR ET VIEILLESSE

LES MAISONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

- Améliorer celles déjà existantes.
- Diffuser les possibilités existantes.
- Améliorer le zonage et la réglementation.
- Améliorer la fiscalité et les programmes existants.

Cette solution a recueilli 26 votes au Sommet

ÉDUCATION

- Inculquer des valeurs familiales, intergénérationnelles en donnant des cours de philosophie aux enfants (primaires et secondaires).
- Créer des programmes d'espaces intergénérationnels par le jumelage entre des écoles primaires et des foyers de personnes âgées afin de permettre aux plus jeunes d'être en contact avec des 60 ans et plus et de permettre aux personnes âgées de briser leur solitude.

Cette solution a recueilli 22 votes au Sommet

MENTORAT JEUNES-AÎNÉS

- Les aînés aident les jeunes dans le transfert de connaissances.

Cette solution a recueilli 20 votes au Sommet

LA MIXITÉ DES TYPES D'HABITATION

- Mettre l'accent sur la mixité des types d'habitation tels que les condos dans les zones commerciales et les maisons.

Cette solution a recueilli 14 votes au Sommet

HÉBERGEMENT MIXTE

- Création de logements à prix modique (échange de services aux personnes âgées contre une réduction du prix du loyer, comme ça se fait en France).

Cette solution a recueilli 13 votes au Sommet

SERVICES COMMUNAUTAIRES

- Favoriser les échanges, briser l'isolement et créer des liens.

Cette solution a recueilli 12 votes au Sommet

Faciliter l'accès à la technologie

- Créer des points de rencontre entre les jeunes et les aînés par l'éducation et les cours de T.I. donnés par les jeunes etc.

Cette solution a recueilli 6 votes au Sommet

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

- Déléguer la gestion aux personnes âgées.
- Faire travailler les aînés avec les enfants.

Cette solution a recueilli 5 votes au Sommet

1% DES ENTREPRISES POUR FORMATION

- Le gouvernement incite à la formation.

Cette solution a recueilli 4 votes au Sommet

CRÉATIVITÉ ET INNOVATION : NOTRE NATION À L'AVANT-GARDE

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE CULTURE D'INNOVATION OÙ ON FAIT RESSORTIR LA CRÉATIVITÉ DE CHACUN

- Créer des lieux de rencontres, de contacts entre les « créateurs » et les gestionnaires. Briser les catégories, valoriser la créativité spécifique à chacun.
- Intégrer un cours « d'invention » de « créativité générale » plutôt que de restreindre à la créativité artistique (il est possible d'être créatif et d'inventer quelque chose d'innovateur sans que ce soit nécessairement esthétiquement beau).
- Ouvrir les frontières (ex. : entre les classes sociales, les différentes origines ethniques), favoriser la tolérance.

Cette solution a recueilli 30 votes au Sommet

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET DU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES

- Remettre des fonds gouvernementaux dédiés au transfert technologique et au financement de démarrage (ex. : Innovatech).

Cette solution a recueilli 28 votes au Sommet

ENSEIGNER LA CRÉATIVITÉ (VERSUS LES ARTS)

- Valoriser l'expérience à travers l'effort.

- Remplacer les cours d'arts par des cours de créativité dans les écoles (l'art est une spécialité, la créativité est nécessaire dans tous les domaines).

Cette solution a recueilli 20 votes au Sommet

DÉMOCRATISER L'INNOVATION POUR OUTILLER LES GENS POUR PARTICIPER À LA CRÉATIVITÉ INCLUSIVE

- Créer des plateformes d'expression et échanger dans la créativité sans contraintes de tous genres.

- Valoriser l'échec et la persévérance.

- Donner des cours de créativité.

- Créer des milieux alternatifs et des jeux de collaboration.

Cette solution a recueilli 13 votes au Sommet

IMPOSITION DE CADRES PAR L'ÉTAT POUR LA REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ (DE GENRE ET CULTURELLE) ET PERMETTRE L'EXPLOITATION DES FORCES DE TOUS LES INDIVIDUS DANS LA SOCIÉTÉ

- Aller chercher tous les talents.

- Éliminer les clivages, briser les barrières systémiques (réglementation, législation, code de conduite des entreprises, etc.).

- Encourager le mentorat en allant chercher tous les talents.

- Solliciter tous les points de vue, unir les forces.

- Confronter les opinions de tous.

- Assurer la représentativité des communautés culturelles dans le gouvernement et les entreprises.

- Légiférer les parités.

Cette solution a recueilli 8 votes au Sommet

DE L'INDIVIDUALISME À L'INCLUSION

REVOIR LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

- Distribution des enveloppes par fonctionnement plutôt que par projet.

- Allègement de la reddition de comptes et permettre l'octroi de ressources pour la livraison de services.

- Sensibilisation des élus et de la population.

Cette solution a recueilli 27 votes au Sommet

ENLEVER LES OBSTACLES AU TRAVAIL OU AUX TENTATIVES DE RETOUR À L'EMPLOI

- Sensibiliser les employés et les employeurs.

- Développer une approche qui valorise l'apport des employés au détriment des coûts qu'ils engendrent pour l'employeur.

- Faire appliquer (et connaître) les lois, règlements et mesures antidiscriminatoires en matière d'emploi.

Cette solution a recueilli 26 votes au Sommet

CHANGER LE DISCOURS SUR L'ENJEU

- Revenu citoyen qui permettrait de sortir du seuil de la pauvreté.

- Programme de subvention pour les personnes qui ne travaillent pas.

-
- Forme de programme universel (catégorisation, exclusion).

Cette solution a recueilli 25 votes au Sommet

ARRÊTER DE DIVISER LES GENS

- Mettre un terme aux préjugés qui visent les gens de la rue.
- Faire un autre sommet qui rassemble la diversité.

Cette solution a recueilli 7 votes au Sommet

DÉVELOPPEMENT ET ÉTALEMENT URBAINS

LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

- Imposer un moratoire sur le dézonage des terres agricoles.
- Augmenter la densité de population par des constructions en hauteur.
- Répartition plus égale des coûts reliés à l'étalement urbain.
- Diversifier les sources de revenus des villes.
- Améliorer le transport en commun vers les banlieues actuelles.

Cette solution a recueilli 84 votes au Sommet

AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES

- Instaurer un zonage des services.
- Limiter le nombre de commerces de même nature.
- Favoriser le zonage mixte.
- Inciter les citoyens à utiliser des services de proximité.
- Renforcer la Loi sur la protection du territoire agricole.

Cette solution a recueilli 30 votes au Sommet

DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS PAR L'ADOPTION DE SOURCES DE FINANCEMENT QUI SUIVENT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- Transférer des points de taxes de vente des gouvernements fédéral et provincial vers les administrations municipales.
- Donner le pouvoir aux villes d'élaborer de nouvelles taxes ou d'autres sources de revenus (ex. : redevances réglementaires, coûts de permis, tarification de services).

Cette solution a recueilli 12 votes au Sommet

DU CHAMP À NOTRE ASSIETTE

ÉLABORER UNE POLITIQUE DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Instaurer au niveau institutionnel une politique alimentaire en commençant par le réseau public (écoles, hôpitaux, ministères, etc.). Cette politique devra inclure un quota minimal de tenue de produits locaux dans les commerces, une incitation à se servir des produits sains, des mesures « anti-fast-food », etc.
- Protéger les territoires contre l'urbanisation et mettre de l'avant le développement durable par la biométhanisation, valorisation des sols de manière naturelle, etc.
- Faire entrer plus de capital dans les entreprises (valeur ajoutée, biologique, subvention à la main-d'œuvre) afin de favoriser la pérennité des entreprises agricoles.

Cette solution a recueilli 46 votes au Sommet

ACCROÎTRE LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS LOCAUX AU QUÉBEC

- Mettre sur pied des marchés locaux de produits locaux frais.
- Inciter les grandes surfaces à s'approvisionner auprès des producteurs de leur région, en fonction d'un ratio minimal par rapport à l'ensemble de leur marchandise (10%).
- Accorder de la flexibilité aux succursales des grandes chaînes pour leur choix de produits.

Cette solution a recueilli 41 votes au Sommet

INDIQUER CLAIREMENT LA PROVENANCE DES ALIMENTS ET LEUR QUALITÉ (TRAÇABILITÉ)

- Indiquer la localisation de production et les conditions de production (ex. : utilisation d'OGM, hormones, pesticides, respect de la biodiversité).

Cette solution a recueilli 38 votes au Sommet

TROUVER DES MOYENS DE RENDRE L'ACCÈS À LA TERRE ÉCONOMIQUEMENT ACCESSIBLE AFIN D'ASSURER LA RELÈVE

- Favoriser la location des terres à long terme et les baux emphytéotiques.
- Revoir la Loi québécoise sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Cette solution a recueilli 31 votes au Sommet

AMÉLIORER L'ÉDUCATION EN REGARD DE L'ALIMENTATION AFIN DE CHANGER LES COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- Visite pédagogique des fermes.
- Formations à l'école permettant de mettre l'accent sur l'importance de l'alimentation, permettre la préparation de collations ou de repas.
- Favoriser l'éducation des parents par les enfants quant aux enjeux reliés à l'alimentation.
- Utiliser davantage les outils d'information tels que jecultive.ca ou tabouffe.com.

Cette solution a recueilli 24 votes au Sommet

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DE PROXIMITÉ ET LE RESPECT DES PLANS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX DE FERTILISATION (PAEF)

- Accorder des surprimes à l'établissement du secteur biologique.
- Hausser le soutien technique, agronomique et scientifique afin de faciliter la transition du conventionnel au biologique.
- Développer des formations professionnelles spécialisées à la culture biologique.

Cette solution a recueilli 23 votes au Sommet

REVOIR LES REPAS EN MILIEU SCOLAIRE (PRÉSENTATION, CONTENANT ET CONTENU) ET Y FAVORISER DES PRATIQUES SAINES D'ALIMENTATION

- Donner des cours de cuisine à l'école : cuisson et conservation des aliments, culture maraîchère et jardinage.

- Réserver des espaces verts pour appliquer les connaissances sur l'alimentation dans le cadre d'activités pédagogiques, en reprenant les structures et traditions déjà existantes.
- Favoriser la préparation de nourriture en groupe pour la boîte à lunch.
- Favoriser une alimentation en fonction des produits saisonniers.
- Permettre la traçabilité des aliments (ex. : provenance, jardins de ville).

Cette solution a recueilli 20 votes au Sommet

AMÉLIORER L'IMAGE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

- Mettre en place une campagne de publicité et d'éducation populaire (ex. : expliquer que la gestion de l'offre est un commerce équitable dont on peut être fier) pouvant améliorer l'image des producteurs et de l'industrie agricole.
- Exiger que tous les produits québécois soient regroupés et identifiés dans un rayon de l'épicerie pour encourager la consommation des produits locaux.

Cette solution a recueilli 11 votes au Sommet

RECONNAÎTRE QUE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE REVÊT UNE IMPORTANCE PRIMORDIALE POUR LES CONSOMMATEURS QUÉBÉCOIS

Protéger l'agriculture dans les négociations de libre-échange.

Cette solution a recueilli 10 votes au Sommet

SIMPLIFIER ET RESTREINDRE L'UTILISATION DES LOGOS VERTS EN AGRICULTURE

- Créer un système unique de logos reconnus par les consommateurs et un système de gradation pour exprimer les différences de qualité (ex. : bronze, argent, or, platine, etc.).

Cette solution a recueilli 10 votes au Sommet

Assouplir les conditions de mise en marché pour faciliter la production de créneaux spécialisés

- Spécifier les conditions sanitaires de production sur l'étiquette (ex. : lait cru, poulet non javellisé).

Cette solution a recueilli 3 votes au Sommet

ÉLITISME À L'ÉCOLE

VALORISATION DE LA COMMUNAUTÉ DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

- Diffuser les programmes des commissions scolaires sur leur site web.
- Repenser le rôle du ministère de l'Éducation qui viserait à cibler des objectifs nationaux tout en laissant la liberté aux enseignants du choix de la méthode de valorisation de la communauté.
- Augmenter et améliorer la communication entre les enseignants et les parents.
- Déléguer de l'autorité aux enfants (ex. : conseil de classe).
- Valoriser le travail des enseignants et offrir une meilleure rémunération.
- Réduire les ratios dans les classes (prof/élèves).

- Enseigner la coéducation afin de sensibiliser les parents à la réalité des enseignants.
- Éviter de mettre les nouveaux enseignants dans les classes difficiles.
- Prévoir la charge de travail pour les enseignants.

- Assurer la formation continue des enseignants

Cette solution a recueilli 43 votes au Sommet

REVOIR LE FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES

- Faire en sorte que les écoles publiques soient de même qualité que les écoles privées en permettant la transmission des meilleures pratiques.

- Abolition progressive du financement au secteur privé.

- Maintien du financement.

- Contribution symbolique du gouvernement aux écoles privées.

Cette solution a recueilli 35 votes au Sommet

DÉVELOPPER UN PROGRAMME SCOLAIRE POUR INCITER LES JEUNES À COMPRENDRE L'INFORMATION

- Valoriser les bibliothèques scolaires.

- Abonnements étudiants aux journaux et périodiques.

- Présenter et critiquer en classe l'actualité.

- Inclure la recherche médias dans les travaux scolaires.

- Donner des périodes de lecture des journaux en bibliothèque.

- Activités parascolaires de débat et lecture des médias.

- Intégration transdisciplinaire dans le cursus scolaire.

Cette solution a recueilli 32 votes au Sommet

REVOIR LE PRINCIPE DE LA SÉLECTION DES CANDIDATS

- Abolition de la méthode de sélection traditionnelle basée sur la performance.

- Abolition des tests d'admission sur des tests de connaissances.

- Sélection sur la base de l'intérêt ou d'un programme (ex. : sport, théâtre).

Cette solution a recueilli 17 votes au Sommet

FINANCES PUBLIQUES: BOUTON DE PANIQUE OU FAUSSES FRAYEURS?

DIMINUER LE RÔLE DES SYNDICATS

- Supprimer la sécurité d'emploi au sein de la fonction publique.

- Mettre la compétence au cœur du système et non le principe de l'ancienneté.

Cette solution a recueilli 47 votes au Sommet

SIMPLIFIER ET REPENSER LA STRUCTURE GOUVERNEMENTALE

- Décentraliser les axes de décision.

- Mettre en place des indicateurs de performance.

- Favoriser la créativité des acteurs (employés).

-
- Réduire le nombre de structures ou d'échelons du gouvernement.

Cette solution a recueilli 37 votes au Sommet

FAVORISER LE PRINCIPE DE L'UTILISATEUR-PAYEUR

- Augmenter les tarifs d'électricité et responsabiliser les individus par rapport à leur consommation.

Cette solution a recueilli 33 votes au Sommet

CRÉER UN ORGANISME IMPARTIAL TRAITANT DU BUDGET

- Informer le citoyen quant aux enjeux budgétaires.
- Vulgariser ces mêmes enjeux.
- Organe indépendant de vérification, d'audit.
- Projections budgétaires indépendantes.

Cette solution a recueilli 27 votes au Sommet

AUGMENTER LES REVENUS DE L'ÉTAT

- Augmenter la taxe de vente combinée des deux paliers de gouvernements progressivement sur 7 à 10 ans.
- Augmenter le transfert des points d'impôt provenant du fédéral.
- Instaurer un impôt minimum de 5% pour l'ensemble des entreprises.
- Abolir la déduction pour frais de représentation (travailleurs autonomes et entreprises).

Cette solution a recueilli 22 votes au Sommet

REPENSER LA FISCALITÉ

- Se diriger vers une plus grande tarification au regard de la consommation et des redevances.

Cette solution a recueilli 17 votes au Sommet

METTRE EN PLACE DES MESURES DE TARIFICATION ET DE TAXES À LA CONSOMMATION

- Par l'instauration d'une taxe sur le carbone.
- Par l'instauration d'une taxe sur les produits de luxe.
- Par l'instauration d'une taxe sur l'électricité.

Cette solution a recueilli 17 votes au Sommet

RÉDUIRE L'IMPÔT

- Transférer la charge d'impôt moindre vers une augmentation de la taxe de vente.

Cette solution a recueilli 14 votes au Sommet

BÉNÉFICIAIRES DE GESTIONNAIRES SE SENTANT VALORISÉS AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Modifier la rémunération des gestionnaires en place.

Cette solution a recueilli 6 votes au Sommet

ÉLIRE UN MINISTRE DES FINANCES QUI POSSÈDE LES COMPÉTENCES REQUISES

- Modifier la loi électorale afin de mener à l'élection des ministres.

Cette solution a recueilli 5 votes au Sommet

RÉFORMER LE SYSTÈME D'ÉMISSION DE LA MONNAIE CANADIEN AFIN D'ÉLIMINER L'USURAIRES

- Modifier la base de la monnaie vers des bases plus solides : émission de la monnaie sous le contrôle des individus et non des gouvernements.
- Rétablir la nécessité d'une réserve bancaire au niveau des institutions financières avant d'émettre un prêt.

Cette solution a recueilli 3 votes au Sommet

INDÉPENDANCE ET CONCENTRATION DES MÉDIAS : SOMMES-NOUS BIEN INFORMÉS ?

DÉVELOPPER D'UN ESPRIT CRITIQUE FACE AUX MÉDIAS

- Développer les programmes scolaires en conséquence.

Cette solution a recueilli 31 votes au Sommet

MIEUX FINANCER NOS MÉDIAS

- Les entreprises amenées à financer 80% d'un « Fonds de l'information ».

Cette solution a recueilli 23 votes au Sommet

HAUSSER LE NIVEAU DE TRANSPARENCE DES POLITICIENS

- Obligation de s'adresser aux journalistes et de répondre aux questions.

Cette solution a recueilli 22 votes au Sommet

ÉLARGIR L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION PUBLIQUE

- Taxe Sarah dédiée à cette fin.

Cette solution a recueilli 15 votes au Sommet

FINANCEMENT ET DIFFUSION DE PLATEFORMES WEB

- Par le biais du web, favoriser une diffusion de l'information au niveau des localités.
- Utiliser le web afin de distiller l'information.

Cette solution a recueilli 14 votes au Sommet

RÉPARTITION ÉQUITABLE DES ANNONCES PUBLIQUES AU SEIN DES MÉDIAS MUNICIPAUX.

- Imposition par législation d'une règle d'équité.

Cette solution a recueilli 8 votes au Sommet

LA BEAUTÉ DU QUÉBEC

REHAUSSER LA QUALITÉ DES LIEUX ET L'EXPÉRIENCE

- Encourager les acteurs à utiliser des matériaux durables.
- Porter attention à la microgestion.
- Ramener le citoyen au centre du lieu.
- Valoriser la multidisciplinarité des comités.
- Faire connaître les bonnes pratiques.
- Considérer le vernaculaire.

- Diminuer la circulation automobile.

Cette solution a recueilli 48 votes au Sommet

REVALORISER L'ESTHÉTIQUE DANS NOS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT PAR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CULTURE DE L'ESTHÉTIQUE

- Organiser l'espace en fonction des bonnes pratiques esthétiques.

Cette solution a recueilli 13 votes au Sommet

LA CULTURE DANS TOUS SES ÉTATS

METTRE L'ACCENT SUR L'ÉDUCATION

- En invitant des artistes dans les écoles.
- En faisant de la publicité sur les mesures fiscales qui existent pour promouvoir la culture.
- En diffusant du contenu artistique (à la télévision notamment).
- En faisant la promotion des émissions jeunesse produites ici.

Cette solution a recueilli 45 votes au Sommet

FAIRE EN SORTE QUE LES MESURES QUI ENCOURAGENT LA CONSOMMATION D'OEUVRES D'ART (ACHAT DE TABLEAUX, ETC.) SOIENT CONNUES

- Faire des campagnes de promotion.

Cette solution a recueilli 15 votes au Sommet

RESPONSABILISER LES MÉDIAS POUR "PROTÉGER" LE CONTENU CULTUREL

- En s'assurant qu'il y ait des produits artistiques québécois à l'émission Tout le monde en parle.
- En imposant des quotas sur les contenus.
- En ne prenant pas les enfants pour des sous-hommes (les contenus sont trop aseptisés).

Cette solution a recueilli 15 votes au Sommet

PRÉSENCE DES ARTISTES DANS LES ÉCOLES

- Choisir des partis politiques qui ont la culture comme priorité.

Cette solution a recueilli 3 votes au Sommet

LA FIN DU RÈGNE AUTOMOBILE

L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE NATIONALE ET INTÉGRÉE DE MOBILISATION DURABLE

- Investissements dans les transports collectifs et durables supérieurs aux investissements en transport routier.

Cette solution a recueilli 76 votes au Sommet

LE QUÉBEC SE FAIT-IL DÉVALISER SES RESSOURCES ?

NATIONALISATION DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

- Développer l'énergie éolienne.
- Ne pas confier toutes les ressources à Hydro-Québec.
- Faire un débat public sur l'avenir énergétique (ex. : élection référendaire, commission) afin d'aboutir à une vision globale.

Cette solution a recueilli 64 votes au Sommet

REDEVANCES

- Augmenter les redevances (la loi indique que 12% des profits des minières doivent être versés à l'État; or, le taux effectif serait sous la barre des 2%, soit un peu plus de 200 millions \$ pour les six années allant de 2002 à 2008, selon le Vérificateur général).

Cette solution a recueilli 53 votes au Sommet

ACTUALISER LA LOI SUR LES MINES

- Utiliser la Loi 79 (empêcher de forer n'importe où, présence d'autres lois).
- Ratifier la Convention des Nations Unies afin de respecter les communautés.

Cette solution a recueilli 38 votes au Sommet

MEILLEURE COMPRÉHENSION DES CITOYENS QUANT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AFIN DE LES ENCOURAGER À PRENDRE PART AU DÉBAT

- Les médias.
- La société civile (ex. : associations).
- Portail web.

Cette solution a recueilli 19 votes au Sommet

LE SYSTÈME DE SANTÉ A-T-IL BESOIN D'ÊTRE GÉRÉ OU SOIGNÉ ?

CHANGER LE MODE DE RÉMUNÉRATION DU PAIEMENT À L'ACTE VERS UN PAIEMENT PAR CAPITATION (+ BONIFICATION, EX. : INCITATIFS)

- Projet pilote capitation (ex. : UK (National Health Service), Ontario (cliniques privées)). Définition :
 - o un montant défini par « cas » selon sa condition de santé ;
 - o supporte la première ligne, car baisse des consultations des spécialistes ;
 - o prévention et promotion de la santé.

Cette solution a recueilli 49 votes au Sommet

DÉCLOISONNER LES CHAMPS DE PRATIQUE PAR UNE VOLONTÉ POLITIQUE À TRAVERS UN CHANTIER PUBLIC

- Donner certaines tâches aux infirmières, aux pharmaciens et aux sages-femmes par un chantier public.

Cette solution a recueilli 37 votes au Sommet

DÉSENGORGER L'URGENCE

- Cliniques externes 24 heures et services connexes à l'urgence.
- Sortir les médecins et les infirmières des hôpitaux et les mettre en première ligne, là où ça coûte moins cher.
- 1 médecin = 1 infirmière ou +.
- Meilleure communication aux usagers (ex. sites Internet style Bixi).
- Favoriser le développement de coopératives de santé.
- Favoriser le maintien à domicile.

Cette solution a recueilli 37 votes au Sommet

CRÉATION D'UNE CARTE D'ASSURANCE-MALADIE À PUCES INCLUANT : ALLERGIES, MÉDICAMENTS, HISTORIQUE DES CONSULTATIONS

- En mettant une personne ou une firme (publique ou privée) en charge du projet, et ce, MAINTENANT.

Cette solution a recueilli 34 votes au Sommet

GESTION EFFICACIE DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES DU SYSTÈME

- Décentraliser les pouvoirs en s'assurant de les assigner aux bonnes places et aux bons niveaux.
- Ajouter une imputabilité des gestionnaires face à des indicateurs clairs et quantitatifs.
- Optimiser l'utilisation des équipements et infrastructures.
- Investir seulement si on est assuré d'avoir le personnel et les ressources pour exploiter (utilisation 24 heures par jour, 365 jours par année).
- Établir des critères clairs pour l'évaluation des professionnels étrangers.

Cette solution a recueilli 30 votes au Sommet

Utilisation optimale des équipements

- Embaucher plus d'ingénieurs pour faire une meilleure allocation des ressources matérielles et des équipements.

Cette solution a recueilli 7 votes au Sommet

LE TRAVAIL : NOUVELLE GÉNÉRATION, NOUVELLES RÉALITÉS

HUMANISER LE MILIEU DE TRAVAIL EN VUE D'ACCROÎTRE LA FLEXIBILITÉ

- Par des congés solidaires et des journées de bénévolat.
- Par des échanges professionnels entre pays.
- Par des projets et des réflexions impliquant les employés.
- Par des comités dans lesquels les employés pourraient s'investir.
- Par des horaires flexibles.

Cette solution a recueilli 55 votes au Sommet

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉNERGIE

ÉCOFISCALITÉ : TAXATION DES EXTERNALITÉS

- En établissant des péages routiers, en ajustant la taxe sur l'essence, en taxant le carbone, les automobiles polluantes (immatriculation ou autre).
- Taxer la congestion, l'utilisation des infrastructures, mais il faut exclure certains produits et activités qui n'ont pas de solution de remplacement (ex. : les régions).

Cette solution a recueilli 55 votes au Sommet

RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR AVOIR DES SERVICES À PROXIMITÉ

- Construire intelligemment.
- Avoir des services toujours à proximité.
- Revoir l'aménagement des transports en commun.

- Opportunité : révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

Cette solution a recueilli 40 votes au Sommet

FAVORISER LES PRODUITS LOCAUX

- Initiative de transition : création autour d'une vision positive à long terme d'une communauté résiliente (ex. : face à une crise pétrolière climatique) solidaire et locale.

- Sensibilisation et mobilisation (pour et par les citoyens).

Cette solution a recueilli 25 votes au Sommet

RÉDUIRE LE NOMBRE DE VÉHICULES DE PROMENADE ÉNERGIVORES

- Taxe « malus-bonus » graduée en fonction de la consommation énergétique des véhicules.

Cette solution a recueilli 25 votes au Sommet

TAXE SUR LE CARBONE POUR FINANCER LE TRANSPORT EN COMMUN

- Mettre de la pression sur le gouvernement pour l'instaurer.
- Appliquer le processus de l'écofiscalité.
- Assurer de bien intégrer les réalités locales.

Cette solution a recueilli 16 votes au Sommet

RÉDUIRE LE TRANSPORT DE MARCHANDISES CONSOMMANT UNE GRANDE PARTIE DU PÉTROLE

- Instaurer une loi taxant le carbone et utiliser ces fonds afin de favoriser des projets durables et améliorer les services alternatifs à la voiture en région.

- Favoriser les produits locaux : initiative de transition, création autour d'une vision positive à long terme d'une communauté résiliente, solidaire et locale.

- Éducation : montrer aux enfants de façon concrète à poser des gestes écoresponsables.

Cette solution a recueilli 10 votes au Sommet

L'ÉDUCATION DU FUTUR

MEILLEURE ADÉQUATION DU SYSTÈME SCOLAIRE AVEC LES JEUNES

- Instauration d'un comité évaluant si l'école répond aux besoins des jeunes.

- Utiliser la technologie pour intéresser les jeunes à l'apprentissage.

- La communauté participe à l'éducation des jeunes au niveau local.

- Prévention des problèmes scolaires par l'investissement (argent et ressources humaines) au niveau préscolaire.

- Mettre l'accent sur des modèles inspirants (profs et parents).

- Conscientiser les entreprises à adapter l'horaire de travail des jeunes.

- Stage d'un jour en entreprise.

- Conférence par des gens motivés auprès des jeunes.

- Création d'un ordre professionnel pour les profs afin, entre autres, d'évaluer l'enseignement.

- Formation plus poussée des éducatrices en milieu de garde.
- Plus de ressources spécialisées pour les écoles et les milieux de garde.
- Programmes développant les habiletés sociales implantés au niveau scolaire et préscolaire.
- Communication CPE et écoles: consensus sur les valeurs plus le suivi du dossier des jeunes.
- Plus de sélection dans l'entrée au baccalauréat en enseignement (exemple de la Finlande).
- Implication des organismes communautaires.
- Utiliser les nouvelles technologies pour l'apprentissage: adapter l'éducation aux nouvelles générations et réalités.

Cette solution a recueilli 43 votes au Sommet

VISER UN TAUX DE DIPLOMATION DE PRÈS DE 100 % AU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES SUR UN HORIZON DE 10 ANS

- Par la mobilisation des enseignants en vue de la création d'un ordre professionnel pour les profs (formation continue, réorganisation du travail, insertion professionnelle graduelle).
- L'école doit être en lien étroit avec sa communauté afin de favoriser l'éclosion de différents modèles d'école (musique-études, sport-études, alternative).
- Mettre tous les moyens en œuvre afin de favoriser la réussite de l'apprentissage lecture écriture dès le premier cycle du primaire, en collaboration avec les orthopédagogues, et en instaurant un test standardisé.
- L'école gagnerait à s'ouvrir à la contribution de la communauté (parents, entreprises, services municipaux).

Cette solution a recueilli 40 votes au Sommet

VALORISER L'ÉDUCATION AUPRÈS DES JEUNES EN LA RENDANT PLUS CONCRÈTE

- Rapprocher le jeune de sa communauté et de ses intérêts.
- Développer un sentiment de « pouvoir-faire ».
- Accorder une pause d'un an pour encourager l'implication dans un programme de mentorat ou de bénévolat.
- Développer des projets communautaires en lien avec des organismes professionnels à tous les niveaux (ex.: jardin au primaire, soumissions en aménagement urbain à l'université).

Cette solution a recueilli 23 votes au Sommet

IMPLIQUER LES PARENTS D'AVANTAGE

- Cycles d'enseignement avec les mêmes élèves et les mêmes professeurs.
- Valoriser la relation parents-prof-élève.

Cette solution a recueilli 22 votes au Sommet

SATISFAIRE LES BESOINS INDIVIDUELS ET PIQUER LA CURIOSITÉ PRATIQUE

POUR FAVORISER L'ACCOMPLISSEMENT SCOLAIRE

- Établir des programmes de mentorat. Ex.: primaire (centre de personnes âgées); secondaire (Grands Frères et Grandes Soeurs, activités parascolaires, sports, compétitions de savoir); cégeps et universités (professionnels en lien avec le milieu d'étude).
- Établir des programmes de stages. Ex.: primaire (visites); secondaire (visites des lieux de travail); cégeps et université (stages rémunérés).

Cette solution a recueilli 22 votes au Sommet

Rendre l'éducation plus interactive

- Instaurer et faire la promotion d'un programme de mentorat.
- Utiliser les nouvelles technologies dans la transmission des savoirs.
- Instaurer des visites dans les lieux de travail pour leur donner des expériences pratiques.

Cette solution a recueilli 19 votes au Sommet

L'ENTREPRISE DE DEMAIN

INTERNALISER LES COÛTS ET LES BÉNÉFICES EN RSE AFIN QUE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES SOIENT COMPTABILISÉS DANS LE BILAN FINANCIER DE L'ENTREPRISE

- Modifier les méthodes comptables pour chiffrer les impacts de manière standard.
- Développer des normes à appliquer pour la reddition de comptes en responsabilité sociale des entreprises.
- Voir à ce que le gouvernement incorpore ce bilan dans les critères d'appels d'offres.

Cette solution a recueilli 38 votes au Sommet

FAIRE EN SORTE QUE LES ENTREPRISES INTÈGRENT LES PRINCIPES DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE AU PLAN ÉCONOMIQUE, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL EN CRÉANT DES PARTENARIATS AVEC D'AUTRES ORGANISMES OU ORGANISATIONS DANS UN ESPRIT DE BÉNÉFICES MUTUELS QUI ENTRENT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE ET DE SA LOGIQUE ÉCONOMIQUE

- Investir en recherche et développement d'une entreprise tierce qui produit des produits responsables.
- Entreprise de réinsertion sociale pour l'apport de main-d'œuvre.
- Partenariat avec le milieu scolaire pour offrir de la formation.
- Mentorat aux PME et aux ONG et toute autre forme d'entreprise.

Cette solution a recueilli 28 votes au Sommet

DÉFINIR DES APPELLATIONS, STANDARDS ET PRATIQUES (CRITÈRES)

Ex.: commerce équitable, norme ISO et rapports de responsabilité sociale.

- Regarder et évaluer ce qui se fait ailleurs dans les meilleures pratiques internationales.
- Tables de concertation avec les parties prenantes.

Cette solution a recueilli 17 votes au Sommet

CRÉER UNE LOI FAVORISANT L'INVESTISSEMENT ET L'ACTION SOCIALE

Ex. : loi du 1 % sur la formation (modèle).

Ex. : allocation : ressources humaines, physiques (congé bénévole).

Si l'entreprise ne verse pas ce 1 %, il sera versé automatiquement dans un fonds qui sensibilise les parties prenantes aux bénéficiaires associés à l'investissement et à l'action sociale.

- Mobiliser les parties prenantes.
- Table de concertation.
- Voir les meilleures pratiques internationales.

Cette solution a recueilli 17 votes au Sommet

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION, LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION PAR RAPPORT À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

- Intégrer la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les programmes de formation, notamment en administration et en finance.
- Proposer des programmes et initiatives en RSE dans les écoles primaires et secondaires liés à l'entrepreneuriat (en action).
- Offrir aux entrepreneurs et gestionnaires des moyens de s'informer et de se former en RSE.

Cette solution a recueilli 13 votes au Sommet

INTERNALISATION DES COÛTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX PAR LES ENTREPRISES

- Respecter les lois existantes.
- Identifier ses impacts, les divulguer et les prendre en charge.
- Assurer le suivi en vue d'une progression des impacts.
- Adopter une politique d'achat responsable.

Cette solution a recueilli 13 votes au Sommet

INTERVENTIONS CIBLÉES DE L'ÉTAT

- Renforcer les lois pour obliger l'internalisation des coûts.
- Adopter des lois sur la transparence économique.
- Ne pas financer des entreprises qui contreviennent à la loi.
- Créer un organisme de surveillance en responsabilité sociale des entreprises.

Cette solution a recueilli 10 votes au Sommet

SE MOBILISER INDIVIDUELLEMENT POUR QUESTIONNER LES PRATIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES

- « Adopter » une entreprise que l'on suit et que l'on tente d'influencer.
- Partage et diffusion des commentaires sur le comportement des entreprises sur les réseaux sociaux (ex. : sites Internet, blogues) ; pas de confrontation, mais des commentaires constructifs.
- Chaque participant de GEDI s'engage à demander à 10 amis d'afficher des commentaires sur une entreprise non responsable sur la plateforme GEDI et les médias sociaux.

Cette solution a recueilli 6 votes au Sommet

AUGMENTER LES RESSOURCES HUMAINES (NOMBRE D'EFFECTIFS) ET L'EXPERTISE, AU SEIN DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL, POUR VEILLER À L'APPLICATION DES LOIS

- Augmenter les pénalités liées aux infractions aux lois en vue d'augmenter les ressources.

Cette solution a recueilli 5 votes au Sommet

OCCUPER LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

REDONNER LE POUVOIR AUX CITOYENS DES MUNICIPALITÉS ET MODIFIER LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- En redistribuant les pouvoirs au niveau local.
- En favorisant le pluralisme syndical.
- En donnant la gestion de 20 % du budget municipal aux citoyens.

Cette solution a recueilli 36 votes au Sommet

AMÉLIORER LE RÉSEAU DE TRANSPORT DURABLE ET DIMINUER LES COÛTS DE TRANSPORT

- Par des incitatifs fiscaux.
- En diminuant les taxes de vente sur les billets de transport au Québec.
- En réduisant le taux d'imposition des entreprises sur les revenus qu'elles génèrent grâce aux transports.
- En subventionnant la construction de nouvelles infrastructures comme le train.

Cette solution a recueilli 28 votes au Sommet

ATTIRER LES JEUNES EN RÉGION

- Favoriser les stages en région (on encourage les stages internationaux, mais on ne connaît pas le Québec).

Cette solution a recueilli 22 votes au Sommet

REDONNER DU POUVOIR AUX CITOYENS DES MUNICIPALITÉS

- Par un budget participatif : donner la gestion de 20 % du budget municipal aux citoyens (programme déjà existant au Brésil).

Cette solution a recueilli 14 votes au Sommet

RÉINVESTIR DANS LES TECHNOLOGIES POUR FAIRE DES PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE, RENTABILISER LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET FAIRE DE LA TRANSFORMATION DES RESSOURCES

- Allègement fiscal aux compagnies qui se modernisent.
- Investissements dans la transformation.
- Accès aux prêts et subventions.

Cette solution a recueilli 9 votes au Sommet

UN CHANTIER D'ENVERGURE

REVALORISER CHAQUE VOTE

- Adopter un mode de scrutin mixte proportionnel compensatoire :
o 75 députés de circonscription – les mêmes qu'au fédéral – avec deux votes : 1 pour le parti, 1 pour la circonscription ;

o 50 députés nationaux (partis représentants plus de 5% des électeurs).

- Référendum d'initiative populaire sur les projets de loi (peuvent être demandés par pétition signée par plus de 5% des électeurs) une fois par mois incluant une page d'arguments pour le oui et une page d'arguments pour le non.

Cette solution a recueilli 48 votes au Sommet

ACTUALISER LE SYSTÈME POLITIQUE AFIN D'ASSURER UNE REPRÉSENTATIVITÉ DES DIFFÉRENTS POINTS DE VUE

- Réformer le mode de scrutin et des institutions démocratiques.
- Décentralisation régionale.
- Revoir le financement des partis.
- Revoir le fonctionnement de la période de questions.
- Permettre la tenue de référendums d'initiatives populaires.
- Élection du premier ministre par les membres de l'Assemblée nationale ou au suffrage universel.
- Limiter la durée du mandat du premier ministre.
- Enchâsser le tout dans une constitution.

Cette solution a recueilli 35 votes au Sommet

AMÉLIORER LA REPRÉSENTATIVITÉ CITOYENNE DANS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

- Limite de deux mandats par élus.
- Élection directe du premier ministre.
- Séparation complète de l'exécutif et du législatif.
- Sensibilisation accrue à l'impact concret de la politique dans la vie des citoyens via des activités (ex. : activités sportives, arts, implication communautaire).
- Assemblées de comités obligatoires.

Cette solution a recueilli 32 votes au Sommet

REDONNER DES POUVOIRS AUX CITOYENS

- Favoriser la mise en place d'initiatives citoyennes.
- Hausser les pouvoirs des députés.
- Mettre un terme à la discipline de parti.
- Réformer le mode de scrutin.
- Adopter une constitution québécoise.
- Nommer un vérificateur général des politiciens.
- Développer un code de déontologie des politiciens.

Cette solution a recueilli 32 votes au Sommet

REDONNER CONFIANCE DANS L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS POLITIQUE

- Rendre apolitique le processus d'évaluation budgétaire (donner au Vérificateur général un pouvoir d'évaluation).
- Rendre publics l'agenda des élus et les rencontres de lobbyisme avec les ministres.
- Revaloriser les initiatives populaires en tant que démarches législatives.

Cette solution a recueilli 27 votes au Sommet

ÉLARGIR LE RÔLE DU DGE DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

- Inclure dans le mandat du DGE :

o la surveillance du financement des partis ;

o la mise en application du code de déontologie des politiciens ;

o le suivi des engagements électoraux.

- Accroître le budget de fonctionnement du DGE.
- Réception et audit des engagements électoraux.

Cette solution a recueilli 21 votes au Sommet

RÉDUIRE LA PARTISANERIE EN POLITIQUE

- Décentralisation du pouvoir : du premier ministre vers le gouvernement et du gouvernement vers la population (ex. : enlever au gouvernement la prérogative du déclenchement d'élections, mise en place de référendums populaires pour certaines questions).
- Garantir la compétence des élus (augmenter leur salaire, ne pas choisir des « politiciens de carrière » pour occuper des postes ministériels, s'assurer qu'ils ont une formation ou des compétences pertinentes à leurs fonctions).
- Établir un nombre maximal de mandats.

Cette solution a recueilli 18 votes au Sommet

UN DÉBAT ESSENTIEL POUR L'AVENIR

PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Meilleur accompagnement des immigrants dans leur intégration au milieu du travail.
- Dans les campagnes de recrutement d'immigrants, ne pas vendre le rêve du Québec sur des faussetés concernant les conditions des ordres professionnels et les perspectives d'emploi.
- Définir et diffuser les valeurs communes des Québécois.
- Inclure les peuples autochtones dans le système d'intégration.

Cette solution a recueilli 36 votes au Sommet

INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Offre d'un service bénévole d'accompagnement dans le milieu du travail et des affaires.
- Programme linguistique obligatoire de longue durée pour l'apprentissage du français (3 ans).

Cette solution a recueilli 21 votes au Sommet

FORMATION DE MENTORS INTRACULTURELS

- Jumeler, dans les milieux communautaires ou du travail, deux individus d'une même culture : un nouvel arrivant et un immigrant établi au Québec depuis un certain temps (parrainage visant à l'inclusion ou à l'intégration).

Cette solution a recueilli 21 votes au Sommet

CRÉER UN DOCUMENT LÉGISLATIF (EX. : UNE CHARTE DE LA LAÏCITÉ) POUR RASSURER LES QUÉBÉCOIS

- Mettre en place un processus politique qui devrait aussi impliquer des rencontres avec les communautés culturelles via des tables de concertation.

Cette solution a recueilli 14 votes au Sommet

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES IMMIGRANTS DANS ET PAR LA FONCTION PUBLIQUE

- Atteinte et dépassement des quotas de recrutement et présence de la diversité dans la fonction publique.

Cette solution a recueilli 8 votes au Sommet

AUGMENTER LA REPRÉSENTATIVITÉ ET LA VISIBILITÉ DE LA DIVERSITÉ DANS LA CULTURE ET LES MÉDIAS

- Offrir des mesures incitatives aux médias francophones (ex. : crédits d'impôt).
- Mettre en place des mesures coercitives nouvelles ou renforcées pour assurer le respect des mesures de visibilité et de représentativité.

Cette solution a recueilli 8 votes au Sommet

PROMOTION POSITIVE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET DE L'IMMIGRATION

- Campagne nationale de promotion de la diversité culturelle avec des leaders des différentes communautés.
- Favoriser un sentiment d'appartenance.

Cette solution a recueilli 7 votes au Sommet

UN DÉBAT HOULEUX : LA GESTION DE L'EAU

NATIONALISATION DE L'EAU

- Créer une société d'État semblable à Hydro-Québec.
- Instaurer un système de tarifs aux industries et aux citoyens dont les redevances seront réinvesties dans les infrastructures.
- Déterminer ce que la société québécoise souhaite faire avec ce bien public national.
- Utiliser l'eau comme levier de développement économique pour le Québec.
- Évaluer l'exploitation et l'exportation de l'eau.
- Créer des outils de préservation de l'eau.

Cette solution a recueilli 58 votes au Sommet

Encadrement par la législation

- Mettre en place une taxe aux embouteilleurs.
- Mettre en place une tarification aux citoyens.
- Inclure la gestion de l'eau dans la Constitution.
- Créer une véritable politique nationale de l'eau.
- Intégrer la récupération de l'eau de pluie comme norme de construction pour tous les bâtiments.

Cette solution a recueilli 43 votes au Sommet

REVOIR L'ARTICLE 6.5 DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

- Établir une gestion intégrée de la ressource.
- Reconnaître sa valeur de richesse collective.
- Faire de l'eau un droit fondamental au même titre que l'air.
- Créer des plans stratégiques, des campagnes de sensibilisation et des normes éthiques sur l'utilisation de l'eau.
- Donner une préséance à la loi protégeant l'eau sur toutes les autres lois (ex. : lois sur les mines, l'agriculture, le récréotourisme).
- Imposer un cadre visant une efficacité hydrique aux utilisateurs, aux pollueurs, (utilisateurs et pollueurs-payeurs) et taxer l'utilisation récréative de l'eau.
- Mettre en place une redevance sur l'utilisation industrielle de l'eau.
- Encourager la réduction de la consommation à la source.
- Favoriser la récupération.

Cette solution a recueilli 41 votes au Sommet

ENCADRER L'EXPLOITATION, L'UTILISATION ET LA RÉCUPÉRATION DE L'EAU

- Mettre sur pied une campagne de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau.
- Encadrer la gestion de sa récupération (ex. : inclure l'utilisation de l'eau de pluie dans les normes de construction).

Cette solution a recueilli 26 votes au Sommet

FAIRE UNE CONSULTATION POPULAIRE

- Faire un référendum afin de savoir si la population souhaite que le gouvernement du Québec se dote d'un ensemble de lois visant à protéger la précieuse ressource qu'est l'eau.

Cette solution a recueilli 24 votes au Sommet

UNIVERSITÉS EN DIFFICULTÉ

PRÉSENTER L'ÉDUCATION COMME UN INVESTISSEMENT ET NON COMME UNE DÉPENSE

- En créant des États généraux sur l'éducation.
- En procédant à un appel de mémoires.
- En élaborant une politique des universités.

Cette solution a recueilli 29 votes au Sommet

ORIENTER LE FINANCEMENT UNIVERSITAIRE AFIN QU'IL SOIT ÉQUITABLE D'UN POINT DE VUE INTERGÉNÉRATIONNEL

- En garantissant l'accessibilité aux études.
- En réformant l'aide financière aux études afin qu'elle reflète les besoins réels des étudiants.
- En révisant et en ajoutant des paliers d'imposition.
- En privilégiant le financement public afin que toute la société contribue au financement des universités.

Cette solution a recueilli 27 votes au Sommet

REFINANÇER ET PRÉSERVER L'ACCESSIBILITÉ AU SYSTÈME

- En percevant des redevances sur les ressources naturelles.
- Par une refonte des finances publiques.
- En annulant la baisse d'impôt de 900 millions de \$ de 2007 qui a eu pour effet de réduire de 700 millions de \$ les sommes dédiées à l'éducation postsecondaire.

Cette solution a recueilli 26 votes au Sommet

CONTRIBUTION À "UN FONDS POUR L'ÉDUCATION" PAR LES ENTREPRISES ET LES INDIVIDUS PROPORTIONNELLEMENT AUX REVENUS, SALAIRES ET EN FONCTION DU COÛT DE LA FORMATION

- Individus : remboursement du coût de la formation par un pourcentage du salaire.
- Entreprises : contribution obligatoire au fonds.
- Gouvernement : contribution.
- Étudiant : financer sa part de sa formation.
- Contributions en fonction du revenu actuel sans indexation.

Cette solution a recueilli 24 votes au Sommet

ORIENTER LE FINANCEMENT POUR QU'IL SOIT ÉQUITABLE "INTERGÉNÉRATIONNELLEMENT"

- Contribution du public par les impôts.
- Augmentation de l'âge de la retraite.
- Ajout de paliers d'imposition.
- Réforme de l'aide financière aux étudiants.

Cette solution a recueilli 14 votes au Sommet

FINANCEMENT EN FONCTION DES BESOINS

- Financement par les entreprises et le gouvernement.

Cette solution a recueilli 2 votes au Sommet

NOTES
